

## Contributions collectives et comptes rendus de débats

Liste des avis envoyés	Département	Page
<a href="#">Les acteurs bretons</a>	35	<a href="#">4</a>
<a href="#">Les acteurs du territoire de Gien</a>	45	<a href="#">11</a>
<a href="#">Les acteurs du territoire d'Orléans</a>	45	<a href="#">14</a>
<a href="#">Atelier participatif « Consultation publique sur l'eau : donnez votre avis ! » au Carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes en janvier 2015</a>	35	<a href="#">18</a>
<a href="#">Contribution du groupe de jeunes de l'ALSH de Suèvres</a>	41	<a href="#">24</a>
<a href="#">Jury citoyens de la SEPANT</a>	37	<a href="#">26</a>
<a href="#">Groupe citoyens de Brest</a>	29	<a href="#">27</a>
<a href="#">Groupe citoyens du canton d'Allonnes</a>	49	<a href="#">30</a>
<a href="#">Groupe citoyens du canton de Beaupréau</a>	49	<a href="#">31</a>
<a href="#">Groupe citoyens du canton de Candé</a>	49	<a href="#">32</a>
<a href="#">Groupe citoyens du canton de Chalonnes-sur-Loire</a>	49	<a href="#">33</a>
<a href="#">Groupe citoyens du canton de Montrevault</a>	49	<a href="#">34</a>
<a href="#">Groupe citoyens du canton de Segré</a>	49	<a href="#">35</a>
<a href="#">Groupe citoyens du canton de Tiercé</a>	49	<a href="#">37</a>
<a href="#">Groupe citoyens du Cher</a>	18	<a href="#">38</a>
<a href="#">Groupe citoyens Costamoricains</a>	22	<a href="#">41</a>
<a href="#">Eau Secours Orléanais</a>	45	<a href="#">45</a>
<a href="#">Groupe citoyens du Finistère</a>	29	<a href="#">47</a>
<a href="#">Groupe citoyens des communes de La Bohalle, La Daguenière et Saint-Mathurin-sur-Loire</a>	49	<a href="#">54</a>
<a href="#">Groupe citoyens morbihannais</a>	56	<a href="#">56</a>
<a href="#">Groupe citoyens de Morlaix</a>	29	<a href="#">69</a>
<a href="#">Groupe citoyens du Finistère Sud, Quimper</a>	29	<a href="#">73</a>
<a href="#">Collectif de citoyens du SAGE de l'Authion</a>	49	<a href="#">76</a>
<a href="#">Groupe citoyens du canton de Tiercé et de Seiches-sur-Loire</a>	49	<a href="#">84</a>
<a href="#">Groupe citoyens de Saint-Laurent-de-la Plaine</a>	49	<a href="#">85</a>

<a href="#"><u>Contribution collective sur la dénonciation de la surenchère réglementaire prévue sur les « têtes de bassin versant »</u></a>	Non identifié	<a href="#"><u>87</u></a>
<a href="#"><u>Jury du Perche vendômois et de la Vallée du Loir</u></a>	41	<a href="#"><u>90</u></a>
<a href="#"><u>Collectif « Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »</u></a>	86	<a href="#"><u>95</u></a>
<a href="#"><u>Conférence régionale de la Jeunesse Centre-Val de Loire</u></a>	45	<a href="#"><u>98</u></a>
<a href="#"><u>CPIE Logne et Grand-lieu : contribution collective « Jeux de rôles – Tous acteurs de l'eau »</u></a>	44	<a href="#"><u>101</u></a>
<a href="#"><u>Réunions d'information par le CPIE Loire-Anjou et le SMIB</u></a>	49	<a href="#"><u>103</u></a>
<a href="#"><u>CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir : présentation « Tous acteurs de l'eau » aux communautés de communes</u></a>	72	<a href="#"><u>107</u></a>
<a href="#"><u>CPIE Touraine Val de Loire : contribution collective des élus du syndicat de la Manse et de ses affluents</u></a>	37	<a href="#"><u>116</u></a>
<a href="#"><u>CPIE du Velay : bilan de la consultation des animateurs des centres de loisirs participants au projet « Mouillons-nous pour l'eau »</u></a>	43	<a href="#"><u>120</u></a>
<a href="#"><u>CPIE du Velay : bilan de la consultation des jardiniers et visiteurs participant à « Bienvenue dans mon jardin au nature » aux communautés de communes de Cayres-Pradelles</u></a>	43	<a href="#"><u>125</u></a>
<a href="#"><u>CPIE du Velay : bilan de la consultation animée lors d'une soirée organisée par l'ALSH de La Chaise Dieu et d'une après-midi en maison de retraite</u></a>	43	<a href="#"><u>126</u></a>
<a href="#"><u>CPIE du Velay : Bilan de la consultation animée lors de la valorisation du projet « eau » du centre de loisirs de Tencé</u></a>	43	<a href="#"><u>129</u></a>
<a href="#"><u>CPIE du Velay : bilan de la consultation d'un stand lors de la fête des plantes à Saint Vidal</u></a>	43	<a href="#"><u>133</u></a>
<a href="#"><u>CPIE du Velay : bilan de la consultation du personnel du jardin d'insertion Les Estreys</u></a>	43	<a href="#"><u>136</u></a>
<a href="#"><u>CPIE du Velay : bilan de la consultation animée lors de la journée mondiale des zones humides</u></a>	43	<a href="#"><u>139</u></a>
<a href="#"><u>CPIE du Velay : bilan de la consultation Montfaucon animée après la projection du film réalisé par les enfants</u></a>	43	<a href="#"><u>144</u></a>
<a href="#"><u>Bilan d'une soirée organisée et animée par le CPIE du Velay</u></a>	43	<a href="#"><u>146</u></a>
<a href="#"><u>Contribution du conseil d'administration du CPIE Sèvre et Bocage</u></a>	85	<a href="#"><u>149</u></a>
<a href="#"><u>CPIE Sèvre et Bocage : contribution de la commission développement durable de la communauté de communes du Pays des Herbiers</u></a>	85	<a href="#"><u>154</u></a>
<a href="#"><u>CPIE Sèvre et Bocage : contribution du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Pouzauges</u></a>	85	<a href="#"><u>159</u></a>
<a href="#"><u>CPIE Sèvre et Bocage : contribution du comité consultatif « Développement durable » de la ville de Bournezeau</u></a>	85	<a href="#"><u>164</u></a>

<a href="#"><u>CPIE Sèvre et Bocage : contribution du groupe d'élus et d'habitants de la commune de Rochetrejoux</u></a>	85	<a href="#"><u>169</u></a>
<a href="#"><u>CPIE Sèvre et Bocage : contribution du groupe d'élus de la commune de Saint-Mars-la-Réorthe</u></a>	85	<a href="#"><u>174</u></a>
<a href="#"><u>Contribution de la commission environnement du CPIE Sèvre et Bocage</u></a>	85	<a href="#"><u>179</u></a>
<a href="#"><u>CPIE Sèvre et Bocage : contribution des habitants de la commune de Bournezeau dans le cadre d'un « apéro eau »</u></a>	85	<a href="#"><u>184</u></a>
<a href="#"><u>Contribution de l'équipe salariée du CPIE Sèvre et Bocage</u></a>	85	<a href="#"><u>187</u></a>
<a href="#"><u>Eure &amp; Loir Nature : jury citoyens de jeunes</u></a>	28	<a href="#"><u>192</u></a>
<a href="#"><u>Ifrée</u></a>	79	<a href="#"><u>196</u></a>
<a href="#"><u>Loiret Nature Environnement : jurys citoyens</u></a>	45	<a href="#"><u>208</u></a>
<a href="#"><u>Contribution du Réseau partenarial des Données sur l'Eau</u></a>	86	<a href="#"><u>220</u></a>
<a href="#"><u>Riverains de la vallée de l'Arconce</u></a>	71	<a href="#"><u>229</u></a>
<a href="#"><u>Contribution des habitants des zones inondables de Courpière</u></a>	63	<a href="#"><u>235</u></a>
<a href="#"><u>Groupe de citoyens</u></a>	Non identifié	<a href="#"><u>239</u></a>
<a href="#"><u>Pétition de la Copp Agricole des Puiseaux</u></a>	45	<a href="#"><u>242</u></a>



**Monsieur le Président du Comité de bassin  
De l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

**Avenue Buffon  
CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2**

Rennes, le 18 juin 2015

Monsieur le Président,

Les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne sont actuellement consultés pour émettre un avis sur trois documents stratégiques qui vont encadrer la politique de l'eau et des risques pendant les six prochaines années :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;
- Le Programme de Mesures (PDM) associé au SDAGE;
- Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Ces documents révisés suite à la consultation ont vocation à être soumis au comité de bassin, sous votre présidence, en novembre 2015.

Au sein du bassin Loire-Bretagne, la Bretagne se caractérise par une forte structuration des acteurs de l'eau, comme en témoigne sa couverture intégrale par des SAGE et le maillage très dense des maîtrises d'ouvrage. C'est également la seule région dans laquelle s'est créée une Association Permanente des Présidents de Commissions Locales de l'Eau (APPCB). Autant d'atouts qui permettent aujourd'hui de viser un haut degré de concertation et participation dans l'élaboration de la politique de l'eau, dans le cadre de la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques mise en place par la Région, l'Etat, les Conseils Départementaux et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Du fait de ces dynamiques en place, il nous a semblé opportun de chercher à partager autant que possible nos analyses, entre principaux acteurs bretons, sur les orientations portées par ces documents de planification à fort enjeu pour notre région.

Ainsi, les 21 CLE bretonnes, l'Assemblée Permanente des Présidents de Commission Locale de l'Eau, et les Conseils départementaux, se sont-ils réunis à l'initiative de la Région Bretagne, qui s'était engagée à travers le Pacte d'avenir pour la Bretagne, à favoriser les conditions d'un débat structuré sur l'eau au plan régional.

L'objectif de la démarche est triple :

1. Renforcer la cohérence des avis des collectivités territoriales (Conseil régional et conseils généraux) et des Commissions Locales de l'Eau en Bretagne;
2. Faire entendre de façon privilégiée la voix des Commissions Locales de l'Eau, afin de donner à ces instances pivot toute leur place dans la consultation sur le SDAGE;
3. Identifier des principes communs que les acteurs de l'eau en Bretagne souhaitent porter collectivement vis-à-vis des instances de bassin.

Nous avons ainsi produit collectivement une contribution commune, qui a vocation à constituer un éclairage spécifique des problématiques que le projet de SDAGE Loire-Bretagne, de PDM et de PGRI, posent aux acteurs bretons. La note en annexe issue de ces réflexions synthétise les forces et faiblesses identifiées dans le cadre de ce travail d'analyse partagée. Il ne prend donc pas la forme d'un avis en tant que tel, et ne se substitue pas à l'avis formulé par chacune des structures consultées, dont vous avez été destinataire. Il a vocation à constituer une aide au processus de révision du SDAGE, en les complétant et en mettant en avant un socle commun.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très distingués.

Monsieur le Vice-Président du  
Conseil régional de Bretagne



Monsieur le Conseiller  
Départemental d'Ille et Vilaine  
délégué à l'eau



Monsieur le Président de  
l'Assemblée Permanente des  
Présidents de Commissions Locales de  
l'Eau (APPCB)



Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Vilaine



Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Blavet



Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Baie de Saint Brieuc



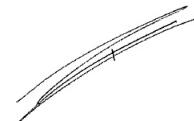
Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Argoat Trégor Goëlo



Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Rance Frémur Baie de Beaussais



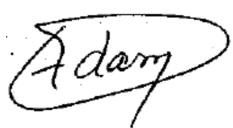
Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Elle Isole Laïta



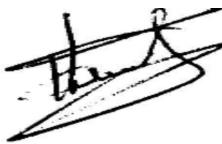
Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Léon Trégor



Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Bas Léon



Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Ouest Cornouaille



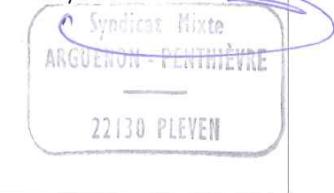
Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Dol de Bretagne



Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Couesnon



Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Arguenon Baie de la  
Fresnaye



Syndicat Mixte  
ARGUENON-PENTHEVRE  
22130 PLEVEN

Monsieur le Président de la  
Commission Locale de l'eau du SAGE  
Elorn



# Consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne, de Programme de mesures et de Plan de Gestion des Risques d'Inondation :

## Contribution des acteurs de l'eau de Bretagne

### 1) Éléments d'analyse communs sur le SDAGE :

LES FORCES DU SDAGE	LES FAIBLESSES DU SDAGE
<ul style="list-style-type: none"><li>La forte mise en avant du niveau des CLE dans la gouvernance de l'eau et une marge de manœuvre accrue par rapport au précédent SDAGE ;</li><li>Son ambition non démentie par rapport au précédent cycle</li><li>Les éléments d'une approche intégrée (ex : articulation règlementaire-contractuel au chap 13, gestion du littoral chap 10, etc.), mais qui restent dispersés, non connectés, peu hiérarchisés entre eux (Chap. 1, 7,10) ;</li><li>Une approche « connaissance » qui monte en puissance</li><li>La prise en compte du Changement Climatique (chap. 7 surtout) ;</li><li>La remise en avant de l'évaluation économique (disposition 12 F), essentielle pour éclairer la décision et viser la conciliation des enjeux économiques et environnementaux.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Un document long, difficilement appropriable, très technique</li><li>Un SDAGE qui reporte les objectifs (non atteints) de 2015 à 2021 : un risque de démobilisation des parties prenantes face au glissement des objectifs. Deux remarques en lien avec ce constat :<ul style="list-style-type: none"><li>Le niveau de connaissance le plus fin en terme de capacité à atteindre le bon état, masse d'eau par masse d'eau, se trouve au sein des Commissions Locales de l'Eau qui ont mené ce travail et assurent le suivi du rythme de la reconquête des milieux;</li><li>Du fait qu'un seul paramètre peut déclasser toute les ME, il est parfois difficile de valoriser les efforts parcourus : il est ainsi très important de se donner les moyens de valoriser les progrès parcourus, paramètre par paramètre, en qualifiant par exemple la distance au BE dans le reporting effectué à l'échelle du bassin.</li></ul></li><li>Deux constats :<ul style="list-style-type: none"><li>Une situation initiale de 30 % de ME en bon état, qui a très peu évolué lors du précédent SDAGE ;</li><li>Selon l'état des lieux, un basculement possible de 20 % des ME max d'ici 2021 ;</li></ul>=&gt; Des chiffres qui auraient nécessité d'identifier les insuffisances du précédent SDAGE et d'aller au-delà d'une révision dans la continuité ;</li><li>Des pistes d'actions identifiées (Gestion intégrée, Gouvernance, articulation réglementaire/contractuel), mais insuffisamment explorées</li><li>Une reconnaissance trop faible de l'organisation et des forces de la structuration bretonne (chapitre 12)</li><li>Un manque de synchronisation à rattraper entre les pas de temps d'élaboration des SAGE, du SDAGE et du Programme d'Intervention de l'Agence</li><li>Réduction des phytosanitaires insuffisamment mise en avant. Quel est le lien de ce chapitre avec les objectifs fixés par la charte de l'environnement ? Les actions descendantes sont jusqu'à maintenant peu adaptées aux particularités locales. La disposition 4A cible les actions sur les captages d'eau prioritaires or, la problématique des phytosanitaires est présente sur l'ensemble du réseau hydrographique. Les CLE soulignent qu'elles n'ont pas été associées à la définition de la liste des captages prioritaires (disposition 6C-1) et demandent davantage de concertation à l'avenir. Le choix de certains captages pourra</li></ul>

### **Conclusion :**

**Les acteurs de l'eau en Bretagne reconnaissent de réels atouts au projet de SDAGE, et notamment une volonté marquée d'engager et de renforcer un mouvement général à l'échelle du bassin en faveur de la préservation et de la reconquête de l'état des eaux. Toutefois, ils regrettent que cette volonté n'ait pas été poussée jusqu'à son terme, dans une recherche plus affirmée des leviers à actionner pour engager la rupture de pente visée. Cela aurait demandé une révision en profondeur des termes de la stratégie du SDAGE plutôt qu'une simple révision, ainsi qu'un positionnement du SDAGE sur des principes politiques forts, mobilisant une approche plus systémique et transversale, et laissant aux territoires davantage de marge de manœuvre pour élaborer et décliner leur stratégie locale.**

**A une autre échelle, se fait toujours sentir le besoin d'un cadre coordonné d'action pour les politiques publiques en faveur de l'eau permettant d'accompagner les transitions : tel est l'objet du futur Plan Breton de l'Eau engagé à l'échelle régionale.**

## 2- Éléments d'analyse communs sur le Programme de Mesures (PDM)

LES FORCES DU PDM	LES FAIBLESSES DU PDM
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A le mérite d'identifier les grandes masses financières en jeu et la répartition de la charge entre thématiques, ce qui peut constituer une aide au pilotage des politiques publiques locales, et une sensibilisation des maîtrises d'ouvrage locales.</li> <li>• Un travail important de territorialisation et d'identification de zones prioritaires, conforme à l'esprit recherché dans le cadre des contractualisations locales (ex projets de territoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un PDM dont les liens avec les dispositions du SDAGE, et leur traduction territoriale ne sont pas suffisamment explicites</li> <li>• Une méthode d'élaboration qui a associé uniquement l'échelon technique des CLE, alors que la portée du document interroge et engage le niveau politique</li> <li>• Quel engagement financier des collectivités, dans un contexte de décentralisation marqué sur l'eau (compétence GEMAPI) ? Une portée juridique du document, et des engagements liés à sa validation, à expliciter absolument par les autorités en charge vis-à-vis de l'échelon européen.</li> <li>• Les <b>PAOT</b> (cf. disposition 13A-1) est la déclinaison du PDM à l'échelle des départements. Quel est le statut de ce document ? Les collectivités territoriales ainsi que les CLE ne sont pas associées à son élaboration.</li> <li>• Veiller à corriger des <b>erreurs de niveau de responsabilité</b>. En effet, le SAGE initie un plan d'action qui sera mis en place par la maîtrise d'ouvrage et ce n'est pas le document de planification lui-même qui met en place les actions.</li> <li>• Un écart important entre coûts des actions en milieux aquatiques et financements de l'actuel programme d'intervention de l'Agence</li> </ul>

### Conclusion :

**Malgré un travail technique poussé, le PDM suscite de nombreuses interrogations et réserves parmi les élus des territoires. Principale question soulevée sur ce document, celle de la nature de l'engagement et de la charge – notamment financière – qui incombe aux collectivités impliquées dans la mise en œuvre du SDAGE, dans un contexte prégnant de réforme territoriale.**

### **3- Éléments d'analyse communs sur le PGRI**

LES FORCES DU PGRI	LES FAIBLESSES DU PGRI
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des axes renforcés de façon pertinente :</li> </ul> <p>- Solidarité hydrographique,</p> <p>- Aménagement territorial adapté et durable</p> <p>- Meilleure préparation et gestion de la crise</p> <p>- Retour plus rapide à la normale après la crise, y compris pour des événements exceptionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La prise en compte du Changement Climatique et son anticipation ;</li> <li>• Un document qui s'impose aux SCOT et qui permet donc une intégration du risque dans l'urbanisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une lecture du document difficile : =&gt; par la non-distinction des inondations fluviales et des submersions marines alors que celles-ci relèvent de phénomènes climatiques indépendants ; =&gt; par l'enchevêtrement des documents et compétences : PPR, PCS, SGLRI... ; =&gt; Une stratégie qui s'applique à l'ensemble du territoire et non aux seuls TRI, ce qui n'est pas suffisamment explicité ;</li> <li>• Un document qui ignore le changement de portage de la responsabilité pénale dans le domaine des inondations (GEMAPI), et n'éclaire pas les nouvelles articulations entre niveaux de responsabilité</li> <li>• Un manque de transversalité avec les autres politiques (Gestion des milieux aquatiques, biodiversité, aménagement du territoire) ;</li> <li>• Un volet « sociétal » circonscrit aux moyens de diffuser la culture du risque, au détriment d'approches plus innovantes et participatives</li> <li>• Une approche plus défensive que préventive ;</li> <li>• Pas de PDM ou de planifications financières associées</li> </ul>

#### **Conclusion :**

**C'est la première fois qu'est élaboré un document de planification sur le risque inondation à cette échelle. Il peut constituer un cadre structurant pour les prochaines générations de PAPI et donner la possibilité de développer plus avant de nouvelles approches et solutions pour intégrer davantage le risque inondation dans le développement et l'aménagement des territoires.**

---

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous notre contribution au SDAGE Loire Bretagne, disponible également ci-joint en PDF :

Nous, acteurs du territoire de Gien, avons choisi de répondre collectivement à la consultation du public sur le projet de SDAGE 2016- 2021. Plusieurs chapitres ont attiré certaines remarques à notre collectif.

Dans le chapitre 2, il est fait référence à un objectif 11,5mg/l de nitrates à Montjean sur Loire pour réduire la prolifération des algues sur le littoral. Or nous avons vu dans une précédente consultation du public du projet d'extension des zones vulnérables en 2014 que le seuil retenu pour l'eutrophisation est de 18,5mg/l de nitrates. Nous nous interrogeons donc sur les connaissances scientifiques définissant un seuil de nitrate maximal pour l'eutrophisation et donc sur la raison de la définition dans le projet de SDAGE d'un nouveau seuil. Comment expliquer la cohérence entre ces deux objectifs et comment définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre ?

Les dispositions 3B2 et 3B-3 fait référence à l'équilibre de la fertilisation phosphorée lors du renouvellement des autorisations ou des enregistrements. Les élevages, qui sont dans des situations difficiles en France devront revoir leur plan d'épandage afin de tenir compte du phosphore et respecter l'équilibre. Cela conduira à augmenter les surfaces d'épandage déjà très contraintes dans les zones périurbaines notamment alors que le strict équilibre phosphore n'a aucun fondement agronomique. Les éleveurs font des efforts de prise en compte des effluents dans leur équilibre de fertilisation. De plus les rations alimentaires des animaux ont déjà été revues au niveau du phosphore. Les pratiques anti érosives sont mises en place sur les exploitations avec des sols qui sont couverts presque toute l'année.

Il semble que les éleveurs pourraient être mis sur un pied d'égalité avec d'autres secteurs comme les usagers domestiques qui peuvent toujours utiliser les phosphates dans les lessives. En effet, même si les lessives contiennent moins de 5% de phosphates à ce jour, les français en utilisent 40kg par famille par an. Les rejets de phosphore du au lessive sont donc un paramètre à mieux prendre en compte.

Les différentes dispositions du chapitre 11 tête de bassin versant nous inquiètent. En effet notre territoire en comporte beaucoup. A ce jour elles sont protégées des différentes pollutions possibles venant des parcelles agricoles qui les jouxtent grâce aux systèmes de bandes enherbées. Dans ce chapitre on veut contraindre les agriculteurs à ne plus drainer les parcelles hors dans ces zones nous avons besoin de ces drains afin de stabiliser les sols et d'éviter les inondations de nos sous-sol. Le drainage évite l'eau de surface et donc réduit l'érosion. Dans ce chapitre on veut également contraindre les pratiques agricoles de fertilisation et de

prélèvements pour l'irrigation, ceci n'est pas pensable sur des territoires qui n'ont pas d'existence réglementaire.

Un problème non évoqué dans vos documents est la difficulté d'entretenir les cours d'eau. En effet c'est la première cause des inondations, mais au vue des règlementations personne ne sait ce qu'il est en droit de faire. La vie aquatique est importante pour notre écosystème mais la sécurité des Hommes est la première préoccupation que nous devrions avoir.

L'utilisation de l'eau pour l'irrigation des cultures fait l'objet d'un chapitre entier (chapitre 7). Pourquoi n'y a-t-il pas de chapitre complet sur les utilisations de l'eau potable pour les piscines des particuliers ?

Après recherche sur le sujet il ressort que l'investissement est lourd et se fait avec un amortissement sur 15 ans au moins. Vous proposez de contraindre les autorisations de prélèvements à 10 ans ce qui paraît déconnecté d'une réalité économique. L'eau doit se partager entre tous, pourquoi mettre en difficulté certains utilisateurs plus que d'autres ?

De plus la France qui veut simplifier son administration, crée de nouveaux zonages avec chacun leurs propres règles. Comment le citoyen peut-il savoir tout ce qu'il doit respecter ?? Pourquoi complexifier encore le système ? Une question ressort plus encore : comment le personnel de vos administrations fera pour appliquer tous ces zonages et toutes ces contraintes ? Quel est l'efficacité réel d'un tel empilement de mesures et de zonages ?

Pour résoudre le problème des prélèvements d'eau l'été il serait intéressant que des réserves soient envisagées l'hiver, or si on applique vos dispositions il ne sera pas possible remplir ces réserves même aux périodes où l'eau est abondante. Cela semble incompréhensible. De plus à la lecture des dispositions, celles-ci semblent difficile d'application tellement elles sont complexes à mettre en œuvre : nous vous rappelons encore que la France souhaite faire de la simplification...

Enfin le chapitre concernant les zones humides (chapitre 8) demande d'intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme. Nous attirons votre attention sur le fait que ces zonages, encore un, devra se faire à partir d'un véritable travail de terrain et non se contenter de définir une enveloppe de probabilité, les conséquences d'un tel classement sont trop importants pour se baser sur des hypothétiques zones (basée sur des documents aux échelles différentes !) ... de plus nous demandons à ce les zones humides prises en compte aient un réel intérêt faunistique et floristique et une fonctionnalité avérée.

Au vu de nos remarques, que nous souhaitons voire prise en compte, nous refusons le projet de SDGAE tel qu'il est écrit aujourd'hui.

Le PGRI nous pose également des questions. Il est reproché à l'agriculture de polluer notre eau. Or en cas d'inondation il est prévu de sacrifier les parcelles de cultures. Deux choses nous choquent. La première c'est la non prise en compte d'indemnisations financières des agriculteurs qui ont besoin de leurs cultures afin de nous nourrir directement et indirectement (ne pas oublier que beaucoup de personnes travaillent pour le secteur agricole dans nos campagnes). La seconde est l'érosion des parcelles suite au passage de l'eau (ainsi que l'accumulation de matières et matériaux divers ...), qui ne pose plus de problème dans le cas d'inondation... il faudrait peut-être revoir la cohérence entre ce que l'on reproche à l'agriculture et ce qu'on lui demande de sacrifier dans le cas d'inondation afin de permettre à tous d'être en sécurité.

Jean-Noël, 53 ans

Jean-Jacques, 62 ans

Jean-François, 50 ans

Thierry, 44 ans

Jean-Louis, 43 ans

Nicolas, 33 ans

Alain, 60 ans

Olivier, 31 ans

Jean-Pierre, 38 ans

Valéry, 44 ans

Bruno, 45 ans

Mickaël, 27 ans

Dominique, 33 ans

Pierre, 31 ans

---

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous notre contribution à l'enquête publique concernant le SDAGE Loire Bretagne :

En tant que citoyens et acteurs de notre territoire, Orléans, nous souhaitons apporter notre contribution collective dans le cadre de la consultation sur les projets de SDAGE et de PGRI du bassin Loire Bretagne.

Notre réflexion a été collective, à la lecture des dispositions nous sommes arrivés aux remarques suivantes :

- Chapitre deux :

Récemment une définition des zones vulnérables a fait l'objet d'une définition réglementaire précise en établissant un seuil de nitrates par litre pour l'eutrophisation différent de l'objectif que vous demandez pour les affluents de la Loire. Quel sera le lien entre la définition des zones vulnérables et ces objectifs ?

Pourquoi définir une nouvelle définition de seuil de nitrates ? Quel est l'avis des scientifiques sur le sujet ? Selon nos recherches bibliographiques, en ce qui concerne les nitrates la communauté scientifique n'a pas trouvé de consensus. Comment entendez-vous définir des actions concrètes sur la base de ces objectifs à atteindre dans les affluents de la Loire ? Avant de contraindre des activités économiques à faire des concessions on devrait être sûr des critères menant à l'eutrophisation... phénomène dont le résultat est une combinaison de différents facteurs, les nitrates ne sont pas les seuls responsables.

- Chapitre trois : gestion du phosphore

Les pertes de phosphore vers les milieux aquatiques se font principalement par érosion. En Région centre, ce n'est pas un phénomène courant, en tout cas il est très localisé. De plus, les sols de notre région, du fait d'une combinaison de pratiques des agriculteurs qui sont les premiers utilisateurs des sols, ne sont jamais sans couverture pendant les périodes potentielles d'érosion.

Nous ne comprenons pas en quoi les éleveurs de notre territoire, qui sont peu nombreux jouent un rôle encore plus important dans les transferts de phosphore vers le milieu aquatique. Le projet de SDAGE veut les obliger, dès lors qu'ils demanderont de revoir leur autorisation, à revoir leurs plans d'épandage en prenant en compte l'équilibre phosphore alors que cet équilibre ne doit en aucun cas s'entendre strictement et n'est pas comparable à l'équilibre de l'azote. La fumure phosphorée étant pluriannuelle et se réfléchit à l'échelle de l'ensemble du système d'exploitation. Il s'agit de rajouter des contraintes supplémentaires à des acteurs de nos territoires alors que si nos eaux contiennent du phosphore c'est aussi à cause des alluvions de la Loire connus pour être chargés en phosphore...

Notre société veut voir l'agriculture comme une source de pollution mais peut être devrions nous nous rappeler que c'est aujourd'hui encore un secteur économique important, des mesures telles que ci-dessous

ne contribueront pas à maintenir nos exploitations d'élevages déjà très encadrées et contraintes... arrêtons de stigmatiser une activité qui est essentielle pour notre économie !

De telles contraintes supplémentaires risquent d'accentuer l'arrêt des élevages.

- Chapitre trois : encadrement du drainage

Pour pouvoir drainer, l'agriculteur devra mettre en place des bassins tampons avant le rejet vers les cours d'eau. L'eau collectée y sera stockée. Il serait intéressant que cette eau en excès à certaines périodes hivernales vienne combler des périodes en déficits. Ainsi l'agriculture recycle son eau. De plus Arvalis a plusieurs fois montré que l'eau issu des drains n'est pas chargée en pesticides ou en éléments N et P. L'obligation d'un bassin tampon ne repose pas sur des résultats d'études significatifs, encore une fois l'efficacité environnementale recherchée n'est pas démontrée par les actions que vous voulez imposer. Toutefois les coûts de telles obligations seront encore une fois portés par les agriculteurs.

## Chapitre 6 : captage prioritaire et NAEPE

En six ans les résultats obtenus ne sont en aucun cas significatifs. Il a été démontré qu'il faut un minimum de 15 années pour voir une diminution des nitrates dans les nappes, surtout lorsque la recharge est pluriannuelle. Soyons cohérents entre un SDAGE qui a une portée sur 6 ans et le fait que les cycles biogéochimiques ne sont pas des administrations...

Dans le cas où un éleveur est situé sur une NAEPE il ne pourra pas faire de prélèvements pour l'abreuvement de ses animaux, cette mesure semble trop restrictive surtout lorsque l'éleveur n'a aucune autre ressource à proximité, comment ferait-il ? Il s'agit de quantités infimes, les enjeux ne sont pas sur l'abreuvement des animaux selon nous.

- Chapitre sept : maîtriser les prélèvements

Le projet de SDAGE tel qu'il est rédigé contraint nos agriculteurs de rester à un volume équivalent de prélèvements et à ne pas pouvoir réaliser de réserves d'eau à partir de prélèvements hivernaux. Encore une fois l'agriculture se verra contrainte à ne pas pouvoir évoluer ...

Sur notre secteur nous avons les Mauves, un ensemble de trois rivières en lien avec la nappe de Beauce, qui ont fait l'objet d'une diminution de leurs niveaux afin d'augmenter leurs débits. Nous nous interrogeons sur les pratiques souhaitées dans le SDAGE et la situation que nous connaissons sur notre secteur.

- Chapitre huit : zones humides

Il est impératif que ces zonages soient élaborés au niveau local et non à partir d'une cartographie issue de probabilités de présence de zones humides. La fonctionnalité des zones humides cartographiées devra être démontrée, afin de légitimer les contraintes qui découleront de ce classement. En aucun cas une cartographie élaborée à l'échelle 100 000ème dans le cadre du SRCE par exemple ne peut être pris telle quelle pour élaborer des limites dans les documents d'urbanisme, cela paraît aberrant !

Nous nous sommes également intéressés au PGRI. Les champs cultivés éviterons aux villes d'avoir à subir les inondations, c'est une mission importante pour chaque citoyen mais que va-t-on donner aux agriculteurs qui sacrifieront leurs cultures pour le bien de tous. Nous avons noté nulle part une référence à une indemnisation des pertes économiques. Ce n'est pas acceptable que seuls les agriculteurs subissent la perte dû aux inondations, nous demandons la mise en place d'indemnités en cas d'inondation.

Pour conclure, nous nous positionnons comme défavorables au projet de SDAGE 2016-2021.

Cordialement.

Pascal, 54 ans

Jean-François, 53 ans

Olivier, 50 ans

Sébastien, 33 ans

Annie, 54 ans

Francis, 55 ans

Dominique, 52 ans

Frédéric, 49

Christelle, 31 ans

Fabrice, 46 ans

Hervé, 45 ans

Alice, 25 ans

Alain, 58 ans

Jean-Marie, 57 ans

Nadine, 42 ans

Cédric, 38 ans

Coralie, 33 ans

Patricia, 45 ans

Pierre, 45 ans

Alain, 64 ans

## Consultation sur le projet de Sdage 2016-2021

### Atelier « **Consultation publique sur l'eau : donnez votre avis !** »

Organisé au Carrefour des gestions locales de l'eau - Rennes - Mercredi 28 janvier 2015

### *Synthèse des contributions*



### Consultation du public sur l'eau



**L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?**



**Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015**



**Répondez en ligne sur  
[www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)**



## L'atelier « Consultation publique sur l'eau : donnez votre avis ! »

**Mercredi 29 janvier 2015 de 17h à 18h30 – Carrefour des gestions locales de l'eau - Rennes**

Présidé par Thierry Burlot, président de la commission planification du comité de bassin Loire-Bretagne, l'atelier organisé par l'agence de l'eau au carrefour des gestions locales de l'eau a réuni 10 participants.

Le président a présenté l'objet de la consultation et le contexte d'élaboration du projet de Sdage 2016-2021 par le comité de bassin.

Il a souligné l'importance de profiter de ces temps d'échanges pour prendre connaissance du projet de Sdage et émettre des avis. Il a encouragé chacun à relayer l'information et à inciter à participer à cette consultation qui se terminera le 18 juin 2015.

Il a expliqué que tous les avis formulés seraient analysés par le comité de bassin qui décidera de modifier ou non le projet de Sdage avant son adoption.

Le projet de Sdage a été présenté à travers quatre sous-ateliers thématiques : la qualité des eaux, la préservation des milieux aquatiques, la gestion quantitative des ressources en eau, la manière de s'organiser ensemble pour gérer l'eau. Dans chacun de ces ateliers, les participants ont été invités à apporter leur contribution :

- si une des propositions du Sdage ou du programme de mesures ne leur semblait pas adaptée aux enjeux du bassin
- pour préciser une des propositions du Sdage ou du programme de mesures : compréhension / interprétation difficile, proposition de formulation différente
- pour proposer des ajouts aux documents

La synthèse ci-dessous fait le relevé des contributions recueillies auprès des participants à l'atelier participatif.



### Atelier Qualité des eaux

#### Remarques transversales :

- La lutte contre la pollution par les nitrates, les pesticides et les substances dangereuses devrait être privilégiée pour atteindre le bon état des eaux plutôt que la suppression des seuils des usines hydrauliques.
- Du point de vue de la réduction des pollutions, privilégier la réduction à la source plutôt que le traitement des pollutions

#### Chapitre 2 : Réduire la pollution par les nitrates

- Dans la démarche de réduction des pollutions par les nitrates par exemple (ou autre), veillez à arriver à un équilibre entre utilisation et réduction pour satisfaire à la fois au besoin d'utilisation et au besoin de protection de l'eau.
- Développer les filières agricoles qui n'utilisent pas ou peu d'intrants (remarque valable également pour chapitre 4).

#### Chapitre 3 : Réduire la pollution organique et bactériologique

- Aucun avis formulé

#### Chapitre 4 : Maîtriser la pollution par les pesticides

- Pourquoi ce chapitre est-il intitulé « Maîtriser la pollution par les pesticides » alors que les chapitres 2 et 3 sont intitulés « Réduire la pollution par les nitrates et la pollution organique et bactériologique » ?

- Développer les filières agricoles qui n'utilisent pas ou peu d'intrants. (remarque valable également pour chapitre 2).

### Chapitre 5 : Maîtriser la pollution due aux substances dangereuses

- Aucun avis formulé

### Chapitre 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau (*protéger les captages d'eau potable et les nappes d'alimentation en eau potable*)

- Comment l'agence de l'eau Loire-Bretagne tient-elle compte des objectifs de « protection de la santé » ? Par nature, ce n'est pas chiffrable.
- Il manque le traitement spécifique des nappes alluviales.

### Chapitre 10 : Préserver le littoral (orientations 10A à 10E du Sdage) (*Agir sur l'eutrophisation des eaux côtières et de transition, les rejets en mer, la qualité sanitaire des eaux de baignades, des zones de pêche à pied et des zones conchyliologiques*)

- Agir pour réduire les rejets en mer contenant des métaux lourds



## Atelier Milieux aquatiques

### Remarque transversale :

- Quelle est la définition du milieu aquatique ? C'est abusif de dire Milieu aquatique = masse d'eau ; milieu aquatique = bassin versant.

### Chapitre 1 : Repenser les aménagements de cours d'eau

- Dans quelle mesure le Sdage ne contraindra pas les propriétaires d'usines hydrauliques à effacer leur seuil pour l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux ?

### Chapitre 8 : Préserver les zones humides

- Expliquer au public le rôle des zones humides.
- Quid des « enveloppes zones humides », pas prévues par le code de l'environnement - La compensation, pourquoi pas 150 %, 50 %, 80 % ? chiffre arbitraire, on ne peut appliquer le même taux à des situations juridiques différentes.
- Intérêt du Sdage qui met en avant la fonctionnalité d'une zone humide avant la surface.
- Expliquer davantage la compensation des 200 % pour les zones humides. Comment cette compensation se fait-elle ?
- Concilier le principe « éviter, réduire, compenser » pour les zones humides avec les activités socio-économiques.
- Les zones humides sont une des composantes de la fonctionnalité des seuils créés depuis de nombreuses années.

### Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique

- S'assurer de la convergence et de la cohérence des objectifs et actions » biodiversité aquatique » avec toutes les autres politiques « biodiversité et espaces naturels ».

### Chapitre 10 : Préserver le littoral (orientations 10F à 10I)

- Mettre les vases portuaires « à côté » des ports est trop restrictif. L'objectif de valorisation doit laisser plus de latitudes aux maîtres d'ouvrage.
- Maîtriser l'assainissement non collectif, fiabiliser les réseaux de collecte.

- Les réponses à la problématique du devenir des vases de ports ou autres équipements ne sont pas encore suffisamment abouties.
- Penser à une véritable protection des dunes sous-marines afin de protéger le trait de côte.
- Réfléchir à une protection contre l'extraction des granulats suffisamment loin pour ne pas détruire la faune sous-marine.

## Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin versant

- Intérêt du Sdage à généraliser cette notion à l'ensemble du territoire.



## Atelier Gestion quantitative des ressources en eau

### Chapitre 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau

**Remarque transversale :** Approbation globale

#### Orientation 7A - Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économique de la ressource en eau

- Bien évidemment (*anticiper les effets du changement climatique*) et en priorité dans la partie la plus sensible aux objectifs quantitatifs
- Protéger les zones sensibles pour ne pas dégrader l'équilibre de la ressource.
- Prendre en considération le financement nécessaire à la mise en œuvre par le Sage des études HMUC et nouveaux points nodaux.
- Le Sdage ne peut pas limiter la durée des autorisations à 10 ans car le code de l'environnement ne le prévoit pas. C'est du cas par cas !

#### Orientation 7B – Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage

- Le Sdage ne peut pas créer de nouvelles conditions de prélèvement à l'étiage dans les zones hors ZRE. Le Sdage ne peut pas se substituer au préfet en charge de la désignation des ZRE.
- Qui assure l'arbitrage entre les éventuels conflits liés aux différents critères HMUC ?
- Une évidence est que le déséquilibre serait catastrophique pour les milieux en période d'étiage.

#### Orientation 7C - Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux

- Aucun avis formulé

#### Orientation 7D - Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements, par stockage hivernal

- Les nouvelles réserves doivent rester à l'échelle des besoins, en volume et en fréquence d'utilisation (sinon générateur de demandes de financement pléthoriques)
- Telle qu'elle est rédigée, elle entraîne un fort risque de mettre le Sdage en contradiction avec le principe de non-dégradation (quantitatif) des masses d'eau
- Oui sous réserve de bien préciser les prélèvements par stockage hivernal seulement.

#### Orientation 7E- Gérer la crise

- Les points nodaux complémentaires élaborés par les Sage ont la même portée que les points nodule du Sdage (*approbation*).



**Remarque transversale :** Il convient d'être très vigilant sur la fragilité juridique d'un nombre important de dispositions du Sdage mis en consultation.

### Chapitre 12 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

#### Orientation 12A - Des Sage partout où c'est nécessaire

- Concernant les territoires de Sage, veiller à ce qu'ils gardent une cohérence hydraulique et recourent un bassin versant.
- Ne faut-il pas proposer une taille critique pour éviter d'avoir des territoires de Sage trop petits et du coup encourager la fusion de certains Sage ?

#### Orientation 12B - Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau

- Concernant l'autorité des CLE, la CLE ne doit pas envisager que le Sage propose des ambitions moindres que celles fixées par le Sdage et le programme de mesures.
- Le renforcement de l'autorité de la CLE ne doit pas conduire à ajouter une procédure de plus à suivre dans la constitution des projets, ce qui ralentirait et compliquerait des processus dont on a besoin qu'ils aillent vite pour mettre en œuvre des actions.

#### Orientation 12C - Renforcer la cohérence des politiques publiques

- Avant de donner aux CLE la possibilité de donner un avis sur des documents d'urbanisme, des DOCOB ou autres, se demander qui va prendre en charge les frais de structure et de personnel qu'un tel avis demande de mettre en place.
- Donner davantage de prérogatives aux CLE ne doit pas conduire à empiler des structures et des politiques d'actions d'une manière qui ajoute à la complexité du paysage administratif actuel.

#### Orientation 12D - Renforcer la cohérence des Sage voisins

- Le renforcement de la cohérence entre des Sage voisins doit pouvoir aller jusqu'à étudier, lorsque c'est possible, de mixer des Sage qui peuvent s'inscrire dans une même logique.

#### Orientation 12E - Structurer les maîtrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau

- Aucun avis formulé

#### Orientation 12F - Utiliser l'analyse économique comme outil d'aide à la décision pour atteindre le bon état des eaux

- Aucun avis formulé

### Chapitre 13 : Mettre en place des outils réglementaires et financiers

#### Orientation 13A - Mieux coordonner l'action réglementaire de l'Etat et l'action financière de l'agence de l'eau

- Se demander s'il convient de maintenir active une structure sur un territoire qui aurait atteint l'objectif de bon état des eaux.
- Les PAOT doivent être élaborés en se posant très rapidement la question de l'existence d'un maître d'ouvrage des actions proposées et de leur financement, pour ne pas proposer des actions qu'on ne pourrait mettre en place ou qu'on ne pourrait financer.

#### Orientation 13B - Optimiser l'action financière

- Aucun avis formulé

## Chapitre 14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

### **Orientation 14A - Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées**

- Aucun avis formulé

### **Orientation 14B - Favoriser la prise de conscience**

- L'implication du public est essentielle, il doit être acteur de la démarche. Il faut effectivement informer et sensibiliser pour rendre les citoyens acteurs.

### **Orientation 14C - Améliorer l'accès à l'information sur l'eau**

- L'accès à l'information sur l'eau par le grand public est une urgence tant au niveau du bassin Loire-Bretagne qu'au niveau national.

**Contribution du groupe de jeunes de l'ALSH de Suèvres sur les thématiques  
vie aquatique et pollution de l'eau**

Alicia, 11 ans	Jules, 6 ans
Roxane, 6 ans	Teddy, 9 ans
Kilian, 7 ans	Cloé, 10 ans
Noam, 7 ans	Maëlys, 6 ans
Angiana, 6 ans	Corentin, 10 ans
Nora, 7 ans	Hugo, 6 ans
Léandre, 8 ans	Lucie, 10 ans
Georges, 9 ans	

Atelier 1 : vie aquatique et qualité de l'eau

On va pécher avec des épuisettes dans la rivière. On va peut-être trouver des poissons, des requins, l'eau est peut être salée comme dans la mer.

La rivière est transparente, l'eau est claire car les sources sont proches et l'eau n'a pas eu le temps d'être polluée. Si on goutte l'eau avec nos doigts elle n'est pas salée, on dit qu'elle est douce.

Sur le site où nous avons péché, l'eau de la rivière est claire, il y a du courant, de la vitesse. On voit au fond du sable et des petits cailloux et il pousse des plantes toutes vertes. Le courant c'est ce qui porte l'eau et la nettoie.

Dans la rivière on a péché plein de petites bêtes qu'on ne voit pas facilement. Il y en a beaucoup cachées dans les plantes et sous le sable et les cailloux. On a été surpris du nombre et de découvrir toutes ces petites bêtes qu'on ne connaît pas.

On a péché avec nos épuisettes :

Des petits poissons, ce sont des épinoches  
Des petits escargots  
Des Sangsues comme des limaces  
Des verts tout plats, c'est des planaires  
Beaucoup de petites crevettes, les gamares  
Des sortes de petits vers avec des pattes qui habitent des fois dans des cabanes en bois ou en pierre : des trichoptères avec ou sans fourreau  
Des larves d'insectes appelés éphémères

Pour déterminer toutes ces petites bêtes, on les a observées dans des bassines avec des loupes.

De retour dans la salle on a discuté pourquoi on avait trouvé toutes ces petites bêtes. Souvent ce sont des bébés insectes qui vivent dans l'eau. On les appelle des larves. Pourquoi et comment vivent-elles dans la rivière ?

- Végétation, cache, nourriture
- Eau
- Eau claire, propre
- Sable, pas de terre, eau claire
- Le courant nettoie l'eau

Ensuite on a appris comment vivent les grenouilles et les libellules. Ces animaux doivent passer obligatoirement une partie de leur vie dans l'eau.

Cycle de la libellule : "la mue c'est comme une pistache, ça s'ouvre et il y quelque chose à l'intérieur"

## Atelier 2 : la pollution de l'eau et ses conséquences

L'eau est polluée quand on y trouve des sacs plastiques, des bouteilles, des déchets.

On est allé sur le petit pont au-dessus de la rivière. L'eau est claire, presque transparente, on ne voit pas de déchets mais du sable et des plantes. L'eau est-elle propre ? Pas complètement car il y a du sable, des plantes et des animaux. Elle paraît propre mais il y a peut-être des produits qu'on ne voit pas dans la rivière (savon, urine...).

On a prélevé de l'eau de la rivière et on l'a ramenée en salle pour faire des expériences. On a comparé l'eau de la rivière avec l'eau du robinet :

Eau rivière :

- floue, elle est un peu trouble
- un peu de sable au fond
- des petites bêtes et des petits morceaux de plantes

Eau du robinet :

- transparente, invisible, elle est limpide
- rien dedans car il y a une usine pour la filtrer
- elle est bonne à boire : elle est potable

On a fait une expérience sur la pollution de l'eau. Les animateurs ont préparés 7 pots d'eau contenant ou non des produits : eau rivière, eau robinet, eau rouge avec colorant, eau verte avec colorant, eau avec menthe blanche, eau avec vinaigre, eau avec pesticide.

Ils nous ont demandé de ne pas toucher, ni sentir les pots. Dans un, il y a un produit très dangereux. Il faut trouver celui avec le produit dangereux juste avec des indices visuels. On s'est tous trompés car le pot le plus dangereux n'avait pas de couleur particulière. La couleur n'est pas suffisante pour savoir si l'eau est polluée ou potable. Le pot avec le produit dangereux a été retiré.

Ensuite on a pu sentir les pots. Quel est le pot qu'on ne peut pas boire ? Les deux avec de la couleur n'ont pas d'odeur, un sans couleur sent la menthe et l'autre sans couleur sent le vinaigre. On s'est encore trompé car on a dit que le pot qui sent le vinaigre n'est pas potable car il a une forte odeur. Ce n'est pas vrai, la vinaigrette dans la salade ça se mange.

On a fait un jeu sur les étiquettes que l'on trouve sur les produits dangereux. Il fallait associer les images avec les étiquettes expliquant les effets des produits sur la santé et l'environnement. Les images orange sur les produits nous indiquent que ces produits sont dangereux, il ne faut pas les boire et ils peuvent tuer les animaux qui vivent dans l'eau.

Enfin, on a joué au jeu de la chaîne alimentaire. Chacun avait une carte où on était une plante ou un animal. Chaque plante ou animal a besoin d'eau pour vivre, certains en ont besoin de beaucoup et d'autres moins. On a tiré un nombre d'images « goutte d'eau » en fonction du besoin en eau de la plante ou de l'animal. Ensuite, on a vu qui mange qui, les animateurs sont les humains qui eux peuvent tout manger. Celui qui mange récupère la carte de celui qui est mangé avec les images « goutte d'eau », derrière certaines images « goutte d'eau » il y a un point orange qui indique que l'eau est polluée par des produits. On compte combien de points orange le mangeur a gagné : c'est l'accumulation des polluants dans la chaîne alimentaire.

Bilan :

- la rivière ce n'est pas que de l'eau, on trouve du sable, des plantes et des animaux.
- on a découvert plein de petites bêtes qu'on ne connaît pas dans la rivière, beaucoup sont des larves d'animaux qui ont besoin de l'eau pour vivre.
- l'eau doit-être propre pour que les animaux et les plantes puissent vivre. Il faut aussi des plantes, du sable et des cailloux pour que les petites bêtes se cachent, mangent.
- une eau claire n'est pas forcément propre, un produit dangereux peut être dans l'eau, sans qu'on le voit et tuer les animaux ou nous rendre malades.
- il faut faire attention aux produits dangereux.



ORLEANS, reçus le :

18 JUIN 2015

## Consultation du public sur l'eau

Le 9 juin 2015

### Avis du jury citoyen

Le jury citoyen mis en place par la SEPANT lors de la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, après une demi-journée de formation sur la politique de l'eau puis une réunion de travail a émis l'avis suivant :

Au niveau de la **forme**, le jury signale que les documents de consultations sont complexes et nécessitent d'assimiler des termes et des notions spécifiques pour pouvoir répondre sérieusement. La notion d'échelle au niveau de la politique de l'eau est difficile à comprendre, comment une loi européenne peut-elle être identique pour tous et déclinée sur des territoires aussi hétérogènes ?

**Pour mieux comprendre l'intérêt de cette consultation, du SDAGE et de la législation** qui en découle, il serait nécessaire de présenter des exemples concrets de projets qui ont ou ont eu lieu sur les territoires aussi bien en cas de réussite que d'échec. Cela illustrerait des cas concrets avec les financements, les acteurs, les mesures, la mise en œuvre et les résultats afin de mieux appréhender l'utilité mais aussi la complexité des projets découlant de ce schéma. Il faut plus de transparence et que chacun comprenne que les mesures impliquent énormément de choses mais aussi que cette complexité empêche fréquemment d'avoir des résultats immédiats.

Le bon état des eaux est une notion complexe, pour mieux appréhender l'évolution de cet état, il apparaît au jury l'importance de maintenir « fixe » les indicateurs du bon état d'un SDAGE à l'autre !

Globalement, la consultation du public présente des **questions sur des objectifs et non sur les mesures** que cela implique. Les objectifs étant légiférés, c'est la mise en œuvre qui doit être discutée ! Nous ne comprenons donc pas l'écart entre le questionnaire paraissant idéal et le texte de projet de SDAGE beaucoup moins ambitieux. Par exemple, au niveau des zones humides, il faudrait des équivalences lors de destructions et d'utilisation des Zones Humides. Hors, les textes du SDAGE sont vagues et sans spécification des territoires agricoles. Il y a donc une réelle déception entre le questionnaire et les mesures.

De manière générale, le jury s'attendait à ce que le monde agricole soit plus impacté par la législation et pourtant, on observe un décalage énorme entre les objectifs et les actions. Les agriculteurs conventionnels n'ont pas d'objectifs précis à atteindre pourtant, leurs pratiques sont en lien direct avec l'atteinte du bon état et dans les différents objectifs présentés dans le questionnaire. Les citoyens ont bien compris cet écart.

Enfin, la partie « **faire adhérer et participer tous les acteurs** » est principalement tournée vers la sensibilisation alors que **l'implication** est moindre. Pourtant, l'eau devrait être le théâtre de vraies innovations et que chacun puisse s'impliquer. L'éducation doit aller dans le sens d'une incitation à la participation !

Brest, le 8 juin 2015

A l'attention du comité de bassin Loire-Bretagne

Objet : Consultation sur le projet de SDAGE 2016-2021

Madame, Monsieur,

Acteurs investis sur notre territoire, nous sommes consternés par l'intensification de l'effort qui est exigée au travers des 14 chapitres du projet de SDAGE 2016-2021. Il s'agit d'une incohérence inacceptable avec l'amélioration pourtant significative de la qualité de l'eau en Bretagne, et plus encore en Finistère ! Ayez pour preuve le dernier état des lieux de 2009-2010 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne avec une situation qui n'a pu que s'améliorer depuis !

Dans le contexte actuel de crise généralisée et de restriction budgétaire des établissements publics, nous jugeons le projet de SDAGE inapte à répondre aux problématiques territoriales de la gestion des eaux, et ce pour les raisons suivantes :

**Les objectifs doivent être cohérents et homogènes pour lutter contre les distorsions de concurrence !**

La Bretagne est une des régions de France, voire même d'Europe, qui a fait le plus de progrès en matière d'environnement ces vingt dernières années. C'est pourquoi nous refusons qu'elle soit la région à devoir fournir l'effort le plus important sur le bassin Loire-Bretagne soit + 37% de masses d'eau en bon état écologique d'ici 2021 pour la Vilaine et côtiers bretons, contre + 25% principalement pour les autres bassins... Ce n'est pourtant pas faute d'avoir un des meilleurs états des lieux du bassin Loire-Bretagne, avec un pourcentage de masses d'eau en bon état supérieur à la moyenne Loire-Bretagne en 2010. Avec 67% des masses d'eau finistériennes en bon état écologique dès 2009-2010<sup>1</sup>, nous refusons qu'une intensification de l'effort puisse asphyxier encore plus notre économie sans justification d'un enjeu environnemental. Laissez nous souffler ! Ne nous imposez pas plus de distorsions de concurrence qu'il n'y en a déjà !

**Il faut cesser de vouloir éradiquer les algues vertes en Bretagne, d'autant plus quand on ne connaît pas les origines des marées vertes !**

Si un « bassin algues vertes » a été identifié sur notre territoire à hauteur de l'anse de Guisseney lors du lancement du plan algues vertes en 2009, aujourd'hui les algues vertes ne sont plus un problème sur le Quillimadec ! Les volumes ramassés comptent autant d'algues que de sable !

Les algues vertes ont toujours été présentes sur nos plages comme l'attestent les photos Ifremer des années 1920-1930 ! Elles étaient d'ailleurs historiquement exportées par les paysans, ce qui évitait qu'elles ne s'accumulent et ne pourrissent sur place ! Il faut recréer les mêmes dynamiques

<sup>1</sup> Observatoire de l'Eau en Bretagne : « Etat écologique des eaux de surface, méthodes et analyse » ([www.observatoire-eau-bretagne.fr/Tableaux-de-bord-interactifs/Eaux-de-surface/etat-ecologique/methodes-et-analyse](http://www.observatoire-eau-bretagne.fr/Tableaux-de-bord-interactifs/Eaux-de-surface/etat-ecologique/methodes-et-analyse))

*d'exportation que d'antan : des dérogations doivent être données pour exporter le goémon des plages.*

*Nous dénonçons le faux procès mené depuis des années contre l'agriculture conventionnelle et les nitrates, alors que la bibliographie scientifique atteste que les nitrates ne sont pas le facteur limitant prioritaire et que les leviers d'actions varient selon les situations. Les pratiques agricoles ont déjà été dogmatiquement ciblées via le plan algues vertes, il faut cesser de se focaliser sur les nitrates et opérer sur d'autres facteurs sans quoi les mesures n'auront pas l'efficacité escomptée, en dehors du fait de conduire à la déprise économique de nos territoires ! Nous demandons à ce que les expérimentations entamées sur la dynamique morpho-sédimentaire (effet de digue site du Curnic) soient menées à terme, et que le rôle modérateur de l'Etang du Pont soit caractérisé pour identifier des leviers d'actions les plus appropriés et les plus adaptés pour notre territoire.*

*Nous refusons que des actions algues vertes continuent de stigmatiser l'agriculture et salissent toujours plus l'image touristique de nos territoires au gré de seuils de nitrates toujours plus arbitraires les uns (18mg/l de nitrates fixé par l'arrêté de délimitation des zones vulnérables de décembre 2014) que les autres (11,5mg/l de nitrates dans le projet de SDAGE Loire-Bretagne). La seule réglementation européenne existant étant fixée à 50mg/l de nitrates pour la consommation humaine, nous refusons de faire plus blanc que blanc pour le simple plaisir d'être plus verts que les verts ! Nous exigeons des preuves scientifiques avant que des seuils ne soient arbitrairement figés par l'administration !*

#### ***Les coûts-bénéfices doivent être systématiquement évalués en fonction des spécificités des territoires***

*Nous dénonçons des actions envisagées trop souvent sans prise en compte des pratiques et dispositifs déjà existant.*

*Le SDAGE doit tenir compte des avancées obtenues dans le cadre du plan algues vertes.*

*Le SDAGE doit tenir compte des dispositifs antiérosifs généralisés pour limiter la vulnérabilité des sols à l'érosion (96% des sols sont couverts en hiver en Bretagne).*

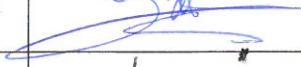
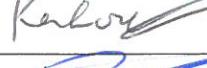
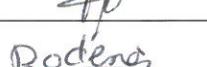
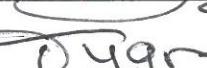
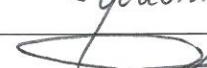
*L'analyse comparée des coûts et des bénéfices doit être systématiquement menée pour justifier de l'enjeu environnemental et compenser à ce titre les secteurs économiques impactés.*

#### ***Le projet de SDAGE fait de la surenchère réglementaire***

*Loin de la démarche de simplification administrative, le SDAGE donne autorité aux SAGE pour faire de la surenchère réglementaire (têtes de bassin versant, fertilisation équilibrée du phosphore, gestion des zones humides par les PLU et les ScopT !,...). Nous refusons cette complexification qui ne peut que conduire à réduire la lisibilité et la cohérence des politiques publiques menées dans le domaine de l'eau. Nous refusons que les SAGE deviennent une strate supplémentaire pour juger les projets au risque d'accentuer l'inertie du développement et la déprise économique de nos territoires!*

**Pour toutes ces raisons nous n'adhérons pas au projet de SDAGE 2016-2021 et nous vous alertons sur la démobilisation à prévoir des acteurs, découragés par la surcharge réglementaire en déconnection totale des réalités territoriales !**

Contribution collective consultation public projet de SDAGE 2016-2021  
Arrondissement Brest - Finistère

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
8/06/2015	Hivoné Alain	Plouzané	"
8/06/2015	Tanguy J. Luc	Locmaria Plouzané	
8/06/2015	Guennugues Michel	Locmaria Plouzané	
8/06/2015	Kerhat Arnoës	Rilheac	
8/06/15	BRIANT Ludovic	Rilheac	
8/06/15	Sigouf Bernard	Plouarzel	
8/06/15	Cessou Bernard	Landrean	
8/06/15	JÉRÉGOU ROBERT	ST DIVY	
8-06-15	Kealoull Arnaud	Bonny blanc	
8-06-15	Poliquen Bernard	Le Trehou	
8-06-15	SANQUÉR Denis	LE TREHOU	
8-6-15	Puigent Hervé	St Pol	
8/06/15	Bodénès Solène	Kernilis	
8/06/15	LARREUR Stéve	Guilvinec	
8/06/15	Crenn Pascal	Guipavas	
8-6-15	Guennugues André	Ploudalmézeau	
8-6-15	Tiggreat Fréderic	le Drennec	
08/6/15	Rezdaot Stéphane	Guissény	
08.6.15	Gouennou Arnaud	Rougastel Dauvar	
08-6-15	GUERENOC Georges	KERLOUAN	
08-6-15	TANNE Michel	Ploudaniel	
8/6/15	DENIEL J-J	Plabennec	
8/6/15	PLLOUGASTEL François	Ploudaniel	

ORLEANS, reçu le :

19 JUIN 2015

Secrétariat Technique de Bassin  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
9 Avenue BUFFON-CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX

Le 11 Juin 2015

**Objet : Consultation du projet SDAGE 2016-2021**

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyen du canton d'Allonnes ,et souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021.

Nous avons été interpellés par le chapitre n°7 intitulé « Maitriser les prélèvements d'eau ».

Les études d'impacts qui doivent être réalisées par les porteurs de projet, seront effectués dans le respect du code de l'environnement et permettront d'accéder aux volumes hivernaux sans posé de problème pour le milieu.

Des citoyens du canton d'Allonnes.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Un regroupement de citoyens du canton d'Allonnes .



Secrétariat technique de bassin  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
9, avenue Buffon  
CS 36339  
45063 Orléans Cedex

Object : Consultation du projet du SDAGE 2016-2021

Le 30 mai 2015

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens du canton de Beaupréau et souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021. Nous avons été interpellés par le chapitre n°2 intitulé « Réduire la pollution par les nitrates ».

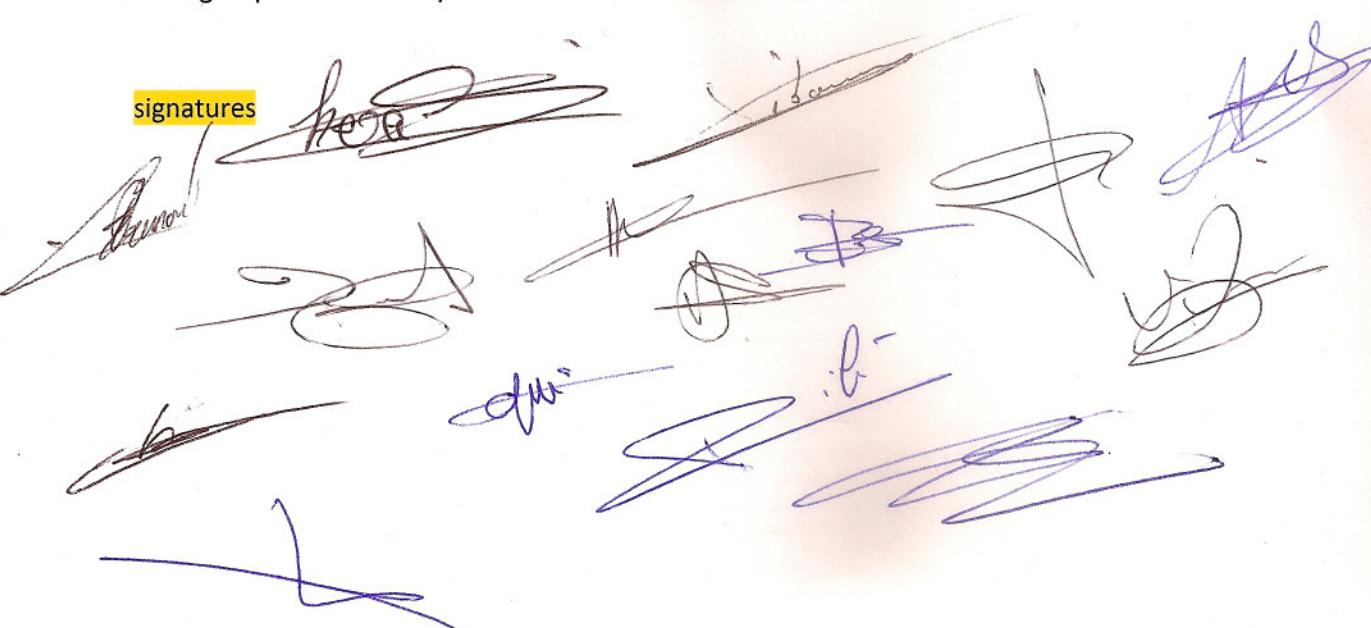
Nous jugeons que la réduction des nitrates semble trop arbitraire et injustifiée compte tenu de la mise en place d'une action actuelle dont on ne connaît pas les résultats.

Il serait bon de faire le point avec les acteurs du secteur agricole et apporter une réflexion sur le long terme des lessivages, des pratiques culturales ..., plutôt que renforcer les normes.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Un regroupement de citoyens du canton de BEAUPREAU

signatures



---

**Objet:** consultation du projet du sdage 2016-2021

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens du canton de CANDE et souhaitons prendre part à la consultation public sur le projet de schéma Directeur d'A ménagement et de Gestion des Eaux du bassin loire-bretagne 2016-2021. Nous avons été interpellés par le chapitre n°1 " intitulé Repenser les aménagements de cours d'eau" ainsi que par des mesures du plan de Gestion des Risques d'Inondation.

Suite à une étude faite en 2012-2013, sur lme canton de CANDE, par le biais du syndicat de l'Erdre pour répertorier les zones humides, un certain nombre de réunions avec les locaux concernés(chasseurs, agriculteurs, citoyens, écologistes, élus.....)ont été mises en place.

Tous ces acteurs ont travaillé le plus sérieusement possible sur les cartes mises à disposition pour identifier les zones humides.

Un cabinet d'étude a fait une vérification sur le terrain.

Nous trouvons donc très dommageable que tout ce travail ne soit pas pris en compte et qu'une nouvelle carte soit présentée avec des zones humides alléatoires....et sans nous consulter.

Par ailleurs, nous pensons qu'il n'est pas souhaitable de faire 200% de remplacement des zones humides.

Nous trouvons normal de les remplacer mais dans une juste mesure.La terre agricole a une grande valeur autant ne pas la gaspiller.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agrérer nos sincères salutations.

Un regroupement de citoyens du canton de CANDE

Secrétariat technique de bassin  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
9, avenue Buffon  
CS 36339  
45063 Orléans Cedex

Object : Consultation du projet du SDAGE 2016-2021

Le 14 juin 2015

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens du nouveau canton de CHALONNES SUR LOIRE et souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021. Nous avons été interpellés par le chapitre n°1 intitulé « Repenser les aménagements de cours d'eau » ainsi que par des mesures du Plan de Gestion des Risques d'Inondation.

Concernant l'entretien des cours d'eau, l'encadrement strict et détaillé et une obligation d'étude d'impact ; cette obligation et le chapitre 11 sur les têtes de bassin, visent à sanctuariser les cours d'eau des têtes de bassin. On superpose les règles alors que le code de l'environnement suffit déjà. Nul besoin d'amplifier le mille feuillets administratif.

Au sujet des zones d'expansion des crues, il ne faut pas priver les parcelles agricoles de leur vocation sans prise en compte de l'impact économique des préjudices subis. Un fond d'indemnisation de pertes de récoltes devrait être mobilisé. La concertation locale devrait être systématiquement mise en œuvre par le porteur de projet.

La gestion de l'eau et de son impact est l'affaire de tous. L'imperméabilisation des sols par l'habitat et les infrastructures routières doit en contrepartie permettre de mobiliser des moyens pour financer le traitement des sédiments accumulés en fond de bassin versant et ainsi entretenir et faciliter l'écoulement des zones d'expansion des crues

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Un regroupement de citoyens du nouveau canton de CHALONNES SUR LOIRE

ORLEANS, reçu le :

18 JUIN 2015

Secrétariat technique de  
bassin  
Agence de l'eau Loire-  
Bretagne  
9, avenue Buffon  
CS 36339  
45063 Orléans Cedex

Object : Consultation du projet du SDAGE 2016-2021

Le 15 juin 2015

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens du canton de montrevault et souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021. Nous avons été interpellés par le chapitre n°2 intitulé « Réduire la pollution par les nitrates ».

Le projet consiste à renforcer les mesures et les objectifs sans prendre en contre des efforts fournis ces dernières années pour réduire la pollution . Compte tenu de l'âge des données utilisée pour cela, nous doutons sur le sérieux du projet qui consiste à renforcer les mesures de pollution pour les nitrates . La réduction de flux d'azote, sans connaître les pratiques déjà en place du bassin versant, nous semble arbitraire et injustifiée et ouvre la porte aux contentieux.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Un regroupement de citoyens du canton de Montrevault

ORLEANS, reçu le :  
16 JUIN 2015

Secrétariat technique de bassin  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
9, avenue Buffon  
CS 36339  
45063 Orléans Cedex

Object : Consultation du projet du SDAGE 2016-2021

Le 10 juin 2015

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens du canton de Segré et souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021. Nous avons été interpellés par le chapitre n°3 intitulé « Réduire la pollution organique et bactériologique ».

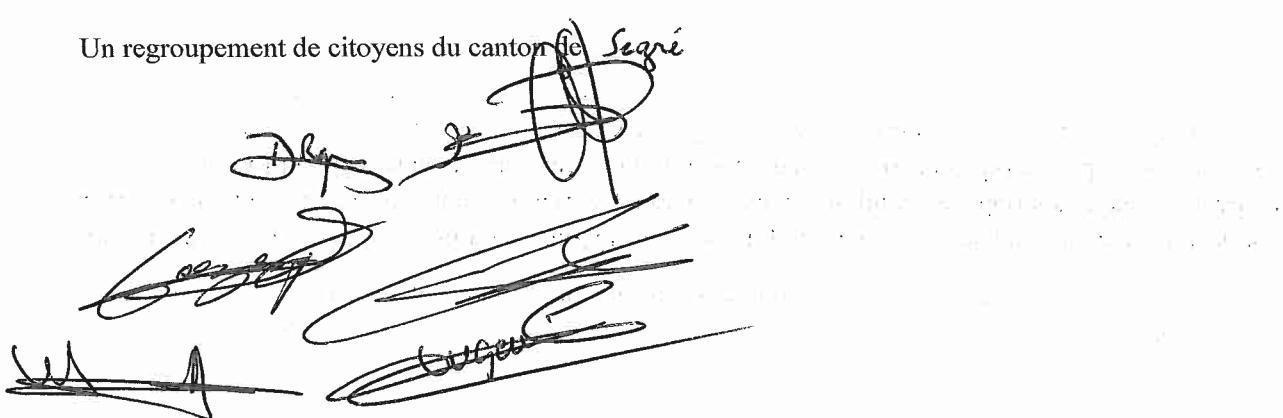
Nous sommes conscient de la problématique des rejets divers dans l'environnement. Cependant force et de constater que la fertilisation se fait dans les exploitations agricoles par rapport à des cahiers d'épandages remplis périodiquement et soumis à une réglementation bien précise.

Renforcer les normes et les contraintes sur l'élevage serait, pour la profession agricole une contribution à l'augmentation de la pression foncière entre éleveurs. Au pire, ces derniers abandonneraient l'élevage au profit de la grande culture, qui pour nous n'est pas synonyme de bocage, donc de maintien des haies sur le territoire. Ce qui n'empêcherait pas ces derniers d'utiliser des fertilisants chimiques....même en restant des les normes..

Nous constatons également que le drainage a permis d'exploiter des terres devenues très fertiles, évitant le ruissellement excessif (ralenti du flux), donc l'érosion des sols....Il serait logique que des réserves tampons, si il y a ,soient utilisables pour l'agriculture, surtout en période de sécheresse.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Un regroupement de citoyens du canton de Segré



Secrétariat technique de bassin  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
9, avenue Buffon  
CS 36339  
45063 Orléans Cedex

Object : Consultation du projet du SDAGE 2016-2021

Le 10 juin 2015

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens du canton de Segré et souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021. Nous avons été interpellés par le chapitre n°3 intitulé « Réduire la pollution organique et bactériologique ».

Nous sommes conscient de la problématique des rejets divers dans l'environnement. Cependant force et de constater que la fertilisation se fait dans les exploitations agricoles par rapport à des cahiers d'épandages remplis périodiquement et soumis à une réglementation bien précise.

Renforcer les normes et les contraintes sur l'élevage serait, pour la profession agricole une contribution à l'augmentation de la pression foncière entre éleveurs. Au pire, ces derniers abandonneraient l'élevage au profit de la grande culture, qui pour nous n'est pas synonyme de bocage, donc de maintien des haies sur le territoire. Ce qui n'empêcherait pas ces derniers d'utiliser des fertilisants chimiques....même en restant des les normes..

Nous constatons également que le drainage a permis d'exploiter des terres devenues très fertiles, évitant le ruissellement excessif (ralenti du flux), donc l'érosion des sols....Il serait logique que des réserves tampons, si il y a ,soient utilisables pour l'agriculture, surtout en période de sécheresse.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Un regroupement de citoyens du canton de SÉGRÉ



ORLEANS, reçu le :

13 MAI 2015

Secrétariat technique de bassin  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
9, avenue Buffon  
CS 36339  
45063 Orléans Cedex

Object : Consultation du projet du SDAGE 2016-2021

Le 11 mai 2015

Madame, Monsieur,

En tant que citoyens du canton de Tiercé nous souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Loire-Bretagne 2016-2021. Nous l'avons parcouru et nous sommes dubitatifs.

Dans son préambule, le projet de SDAGE préconise une subsidiarité entre bassin agence de l'eau, CLE et SAGE

Hors, dans le document soumis à notre avis, il est écrit que les Plu et les Scott devront reprendre les règles du SDAGE !

La subsidiarité devrait aboutir au contraire ; un regard expert local qui s'inscrit dans un cadre général du SDAGE qui soit beaucoup moins précis. En effet, il nous semble que les acteurs locaux sont les mieux placés pour apprécier la bonne conjugaison de l'intérêt environnemental et économico-social, qui, bien sur ne peut pas ressembler à la réserve naturelle sans activité humaine décrite dans ce document

Un domaine particulier nous interroge : les zones humides

Outre le fait que les acteurs locaux soient les plus pertinents pour juger du classement ou pas de certaines zones (pour peu qu'ils aient la définition, les enjeux, et les conséquences de ce classement), il semble totalement aberrant de lire que le drainage sera interdit et que si une zone venait à être détruite pour des aménagements d'utilité publique, il faudrait compenser à 200%. Avec cette approche, l'agriculture semble être La cible !

Pas le droit aux aménagements, et perte triple (la surface concernée et la compensation à 200%) si la collectivité aménage !!

A travers cet exemple, nous dénonçons ce parti pris qui ignore que l'agriculture est La première sinon la seule activité économique dans nombre de communes rurales  
Et par conséquent seule pourvoyeuse d'emplois

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Des citoyens du canton de Tiercé

Signatures :

---

Le 12 juin 2015,

## **AVIS POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE SDAGE 2016-2021**

Habitant et travaillant au quotidien dans le Cher, nous sommes des acteurs du territoire sensibilisés aux enjeux environnementaux qui sont largement relayés par les différentes organisations et par la presse. L'eau est présente dans tous les milieux que nous côtoyons, que ce soit les milieux urbains, agricoles ou naturels. L'évolution climatique bouleverse les cycles de production, nos habitudes et usages. Nous sommes donc conscients qu'il faut préserver l'eau et les milieux naturels. Cependant bien qu'elle soit une ressource naturelle, cette eau et ces milieux sont également des lieux et des moyens de production alimentaire et des vecteurs d'économie des filières.

Le projet de SDAGE, le PGRI et le programme de mesures couvrent un large panel de thèmes en relation avec l'eau. Ce sont des documents fastidieux à lire, longs et complexes. Il font référence à des données anciennes et difficiles à déchiffrer, à de nombreux textes de loi et à des cartes à une échelle bien trop grande, sans repère pour se situer, telles que les limites de département. L'objectif de bon état des masses d'eau dans le sous-bassin Loire Moyenne s'élève à 48% d'ici 2021. Cependant, si un seul des critères de classification est inconnu ou en-dessous des seuils, la masse d'eau est déclassée. Il ne nous paraît pas normal de déclasser une masse d'eau simplement par manque de connaissance en occultant les conséquences sur l'activité économique. Par ailleurs, l'attention accordée à la période des prélèvements et leur régularité dans le temps sont indispensables pour interpréter de façon correcte l'état des masses d'eau et leur évolution. La plupart des petits affluents en bon état ne font pas l'objet d'analyses. N'est-il pas important d'obtenir une base de données solide et objective qui permette d'encourager les acteurs du territoire plutôt que de les accuser continuellement ? Dans ce contexte, comment espérer l'adhésion du plus grand nombre d'entre nous ?

Le SDAGE est un document de « planification ». Pourtant, après déchiffrage, il s'agit plutôt d'une liste de nouvelles contraintes opposables réglementairement. De plus, le SDAGE est révisé tous les 6 ans avec un état des lieux à mi-parcours. Il paraît difficile d'évaluer l'impact des mesures prises dans le programme en cours, voir même le précédent. Ainsi, même si l'état des masses d'eau s'améliore, le SDAGE ne fera que se durcir au fil des programmes.

Par ailleurs, ce document instaure une grande confusion dans les textes réglementaires et les responsabilités des différents acteurs tels que préfets ou CLE des SAGE. Par exemple, l'inventaire et la gestion des zones humides confondent les objectifs des PLU et des SCOT et écartent les décisions des préfets et des SAGE ce qui impactera directement les collectivités.

Nous pouvons nous poser la question de la pérennité d'initiatives ambitieuses pour améliorer l'état des masses d'eau tout en préservant l'économie

? Chaque projet local risque de se voir limité, freiné, voir annulé par la lourdeur administrative et réglementaire imposée par le SDAGE. En effet, soit il se trouvera dans une des nouvelles zones contraignantes non définies au Code de l'environnement : zone humide, tête de bassin versant, zone sensible à l'érosion, zones de restriction des prélevements 7B-1 à 5, etc., ainsi les moyens de s'adapter aux contraintes environnementales seront trop coûteux pour subsister dans un marché concurrentiel international qui n'a pas les mêmes obligations.

De même, les efforts des collectivités pour réduire leurs usages des produits phytosanitaires, organiser des plans de gestion des espaces verts et mettre aux normes leurs stations d'épuration risquent d'être mis en difficulté par un SDAGE qui prescrit des actions souvent inadaptées au territoire et trop coûteuses. La plupart du temps, les différents chapitres ne tiennent pas compte des spécificités des territoires, nous avons plutôt l'impression que les mesures sont écrites pour des sous-bassins spécifiques et ciblés mais non cités, ce qui rend difficilement acceptables les contraintes imposées sur la totalité du territoire.

Le SDAGE pose en préambule la nécessité de s'adapter au changement climatique, toutefois, comment y parvenir ? Le SDAGE ne propose que d'améliorer la connaissance des effets prévisibles et diminuer les autorisations de prélèvement d'eau. Les quelques actions concrètes qui pourraient être promues et subventionnées telles que la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation ou le stockage pendant les périodes de hautes eaux d'hiver et de printemps sont déjà rendues quasiment impossibles par un encadrement trop contraignant et restrictif. Il ne s'agit pourtant pas de fuir le changement climatique et abandonner nos activités économiques mais d'être innovant, ambitieux pour s'adapter.

En conséquence, nous demandons que le SDAGE prenne plus en compte les aspects économiques des territoires et leurs spécificités dans le but de s'adapter au changement climatique et améliorer l'état des masses d'eau efficacement. Pour y parvenir, nous souhaitons que :

- Les préfets et les SAGE puissent adapter les mesures aux territoires par exemple : suppression de la disposition 4A1 et la compensation systématique à 200%, ou la simplification des dispositions 7D sur le stockage de l'eau en renvoyant la responsabilité aux acteurs locaux en indiquant un principe général qui pourrait être : « la nécessité d'adaptation des prélevements sur chaque territoire implique que les SAGE fixent eux même leurs règles pour les prélevements hivernaux en respectant le principe de l'efficience de l'eau prélevée, le respect des milieux et le développement d'activités économique. »
- Les compétences et la hiérarchie des PLU/SCOT/Autorité Préfectorale soient respectées (6B-1, 8A1),
- La création de nouveaux zonages contraignants ne soit pas possible, s'ils ne sont pas prévus au Code de l'Environnement (1C-4, 3B-1, 7B-2 à 4, 8A-1, 8C-1, 11, etc.),
- Les réglementations ICPE ne soient pas mentionnées dans le SDAGE puisqu'elles font déjà l'objet d'une réglementation particulière.

Nous souhaitons, nous, acteurs du territoire pouvoir nous appropier le SDAGE et le mettre en œuvre pour améliorer l'état des masses d'eau et des milieux

aquatiques, tout en conservant la possibilité de développer des activités économiques seules sources de ressources financières pour y parvenir.

Pierre 59 ans dirigeant d'entreprise

Pierre 61 ans agriculteur

Monique chambre d'hôte

Solange Professeur des écoles

Pauline Ingénieure

Mathilde expérimentatrice

Marie Anne Diagnostic immobilier

Pascale présidente d'un centre de gestion agréer

Paul ingénieur informatique

Vincent agriculteur maraîcher

Benoit à Rians

Michel à Plainpieds

Fanny animatrice

Igor Cimentier

Francis auditeur de gestion

Hélène opticienne

Stéphane chef d'entreprise

## Contribution Collective SDAGE

Le SDAGE 2016-2021 est actuellement en cours de consultation avec des enjeux majeurs pour le territoire.

Plusieurs éléments interpellent les citoyens Costarmoricains attentifs à conserver une activité économique sur nos territoires notamment pour la profession agricole.

C'est pourquoi nous tenons à vous faire part de notre profond désaccord concernant les inventaires et programmes d'actions renforcés sur le territoire.

Pour mettre en place de telles mesures, nous voulons des justifications environnementales, des preuves !! Les coûts collatéraux ne sont pas non plus estimés ! Faites ce que je dis mais pas ce que je fais ! Cela suffit !! Le risque de démobiliser et d'exclure les acteurs territoriaux de leurs propres territoires est réel !

En effet, le projet de SDAGE 2016-2021 :

- ☞ Fixe arbitrairement un seuil de concentration en nitrates à 11,5 mg/litre à atteindre à long terme pour limiter les proliférations algales !
- ☞ Fixe des zonages multiples qui viennent s'ajouter à ceux déjà existants !
- ☞ Il fixe aussi des règles encore plus contraignantes sur l'irrigation qui compromettent le récent schéma régional irrigation breton
- ☞ Il prescrit des inventaires systématiques des têtes de bassin versant et y autorise des actions au-delà des réglementations déjà existantes sur la base d'une définition surfacique qui englobe près des 2/3 des surfaces agricoles bretonnes.

Ces seules propositions, si elles sont validées mettent en cause pure et simple de l'agriculture dans certains territoires et donc nos emplois qui en découlent.

D'autre, part, dans ce projet de SDAGE, l'importance donnée aux SAGE est renforcée alors que la gouvernance au sein de ces structures pose de réelles questions en matière de représentativité notamment des acteurs économiques des territoires.

Alors que ce projet de SDAGE 2016 - 2021 devait s'inscrire dans la continuité afin d'atteindre les objectifs déjà ambitieux du SDAGE en cours, force est de constater qu'une fois encore on ne tient pas compte des efforts déjà réalisés et des résultats obtenus en augmentant les niveaux de contraintes notamment sur l'agriculture...

La réglementation supplémentaire entraîne le manque de visibilité que ce soit pour les professionnels mais aussi pour les collectivités. Par exemple, l'élaboration d'un PLU ne concernait que la construction et l'urbanisation maintenant il doit prendre en compte : les cours d'eau, les zones humides, les têtes de bassin versant (avec les problèmes de cartographie), et bientôt la biodiversité. Cela accumule beaucoup de données, et complexifie la réactivité des territoires qui se retrouvent englués dans les couches réglementaires qui se superposent.

L'écriture des textes est perpétuellement en mouvement. Tous les 5-6 ans, de nouvelles directives se rajoutent ; Directive nitrate, SDAGE, SAGE pour tous les acteurs du territoire, cela empêche d'avoir de la visibilité et complique les échanges et la communication. Aucune planification n'est possible ! Au lieu d'être un outil organisationnel c'est devenu un outil de surenchère réglementaire permanent.

Où est la reconnaissance des travaux déjà engagés et des résultats concrets positifs ? La Bretagne a une longueur d'avance, mais on demande à des zones de faire toujours plus d'efforts (captage prioritaire). Elles ont plus de contraintes sans que les indemnités compensatrices soient supérieures. Il n'y a pas d'égalité entre les territoires.

Quid du coût à venir pour la mise à jour des inventaires par les collectivités ? Chaque citoyen payera pour ces démarches supplémentaires.

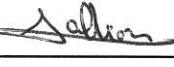
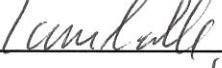
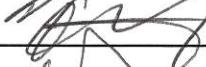
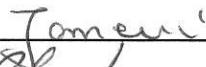
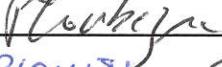
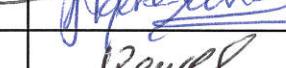
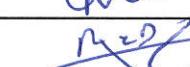
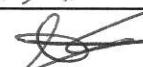
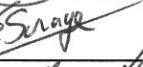
Quid de la déprise agricole dans certaines zones, comment les collectivités vont gérer cela : quel sera le coût supplémentaire ?

Nous souhaitons également vous demander de vous assurer que le SDAGE s'applique bien à tous les acteurs concernés (collectivités, entreprises, golf, assainissement...).

L'effort doit être partagé, justifié, équilibré entre les territoires pour avoir une équité entre eux. Les actions et les enjeux doivent être basés sur des preuves avérées et partagées.

Veuillez trouver nos signatures à cette contribution collective, pour dire que nous sommes contre le projet de SDAGE 2016-2021 pour les raisons évoquées ci-dessus.

# Pétition SDAGE

Nom	Prénom	Commune	Signature
MOEL	Hervé	Bourbriac	
TOURNIN	Nan	Nol Ponthévez	
CHEVANCE	Sebastien	Bourbriac	
Salliou	Jean François	Kerien	
Morfaud	Nicolas	Lamallem	
Bonnie	Yann	Korlenn	
CharoëBoenig	F-claudie	Tonnerre	
DARIEL	Erwan	Ploubazlan	
Alphonse	Yelise	Plouisy	
BEUREL	Jeannot	Plouhinec	
BEUREL	J. Michel	PLUMIEUX	
LECHENOSTREUR	Paul	SEVLAUNCE	
CASSEL, P.		BROUWS	
SANTIER	Anthony	BROUWS	
POIBIER	DANIEL	BROUWS	
FOURNIER	Sébastien	TREDIAS	
ROBIC	Xavier	STERKE	
DÉLISLE Benoît	Benoit	BRIN Golo	
TOQUET	Denis	BRIN Golo	
Hamen	Gabriel	Landast	
Donnio	Bertrand	Ceretanil	
GOURET	Frédéric	Manoué	
L'ENOIR	Laurent	Pléneuf-Val-André	
Marsoin	Oliver	St Martin des Prés	
Le Dermat	Ronan	Canihuel	
ALLEE	Thierry	ALLINEUC	
SALIOU	Jean Christophe	Ploubezzer	
Daniel	Amelie	Plouberze	
LESIRAGNE	Mikael	Zolwir/Prouvais	
Henry	Eric	Locrona Ploubezze	



# AVIS D'EAU SECOURS ORLEANAIS 45 SUR LE SDAGE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE 2016-2021

Créé en juin 2010, Eau Secours Orléanais 45 est un collectif de citoyens, d'associations (ATTAC 45, GAMO, AGPO, ICEO, ACA, MNLE, Agir pour la Chapelle, ADERC 45...), de partis politiques (Les Verts, PCF, ACU) et de municipalités (Ingré et Saran)

Ce collectif, association loi 1901, a parmi ses objectifs statutaires de :

favoriser toute démarche visant à permettre aux citoyens de bénéficier d'une eau de qualité à un prix raisonnable et d'exercer un contrôle effectif sur la gestion de cette ressource,  
et  
d'agir pour la préservation de la ressource.

Ce collectif s'est naturellement interrogé sur le projet de SDAGE 2016-2021 soumis à consultation publique, consultation à laquelle trop peu de citoyens ont été amenés à s'intéresser malgré l'importance des enjeux dans ce domaine.

L'assemblée générale d'Eau Secours Orléanais 45, réunie le 10 juin 2015, a adopté l'avis suivant sur ce projet de SDAGE 2016-2021.

## Réponse d'EAU SECOURS à la consultation publique SDAGE 2016-2021

Le SDAGE définit les grandes orientations de gestion de la ressource, les objectifs à atteindre de qualité et de quantité des eaux et les mesures pour y parvenir. EAU SECOURS ORLEANAIS 45, dont l'action citoyenne menée avec les usagers sur cette thématique est bien connue, formule quelques remarques sur le projet de SDAGE 2016-2021 soumis à enquête publique et sur le programme de mesures qui l'accompagne.

En remarque préliminaire EAU SECOURS ORLEANAIS 45 souligne que le questionnaire proposé pour cette consultation ne permet pas vraiment aux citoyens de faire connaître leurs attentes en aménagement et gestion de ce bien commun précieux qu'est l'eau, ressource naturelle essentielle qu'il faut préserver à court, moyen et long terme.

Nous soulignons aussi que les travaux du jury citoyen, organisé par Loiret Nature Environnement, et auxquels ont volontiers participé deux membres de EAU SECOURS, se sont conclus par des avis que EAU SECOURS partage pour l'essentiel.

### 1 / pour une gouvernance plus citoyenne et des objectifs mieux atteints

EAU SECOURS constate, comme l'a souligné UFC QUE CHOISIR<sup>(1)</sup>, que les usagers « domestiques » qui participent pour plus de 80 % au budget de l'Agence, sont presque absents des organes de gouvernance tel que le Comité de Bassin. Nous demandons que le SDAGE permette, dans sa version finale, une représentation des usagers notamment renforcée.

Nous constatons également qu'il y a souvent un grand écart entre objectifs et réalisations. Un constat sur le SDAGE précédent 2010-2015 à titre d'exemple : l'objectif de 60% des eaux en « bon état » n'a été réalisé qu'à moitié ; pire : le nombre de cours d'eau en mauvais état a augmenté. Le projet actuel retient le même objectif pour 2021 mais EAU SECOURS ne voit pas comment ce SDAGE pourra atteindre cet objectif, tant dans les moyens programmés que dans le contrôle de leur mise en œuvre.

### 2 / Prévenir les pollutions plutôt que pallier leurs conséquences !

La nappe de Beauce, « château d'eau » essentiel, représente un enjeu majeur de ce point de vue. Ce point est traité dans le SDAGE en moins de 2 pages (97 – 99) ce qui est dommage vis à vis de la plus grande nappe phréatique d'Europe

L'agriculture intensive a conduit à des niveaux de pollutions dépassant les normes sanitaires et à la fermeture obligée de nombreux captages dans la région. En d'autres endroits la concentration en nitrates est telle que seule une dénitrification permet d'accéder à une eau potable, au prix d'un coût augmenté de 1 Euro par m<sup>3</sup>

consommé !

EAU SECOURS dénonce la distorsion considérable du principe « pollueur-payeur » au bénéfice de ces pratiques agricoles, distorsion qui favorise leur pérennité. Une mutation immédiate des pratiques agricoles n'est pas possible mais une action vigoureuse pour aller vers d'autres types d'usage et de préservation de la terre et de la production agricole est nécessaire et urgente. EAU SECOURS constate que le programme de mesures proposé en Loire Moyenne tourne le dos à cette nécessité. En retenant par exemple, (p25), 45,9 millions € pour des mesures accompagnant l'agriculture intensive contre 20 mille € de soutien à une agriculture alternative.

Les modèles de **changement climatique** prévoient une baisse des précipitations et une baisse de 20 à 30% des débits des cours d'eau de notre région. Pour EAU SECOURS ceci renforce la nécessité d'encourager une agriculture qui tourne le dos à des productions qui consomment beaucoup d'eau en période d'étiage créant des problèmes à nos nappes phréatiques.

La **création de réserves de substitution**, réponse apportée par le SDAGE, n'est pas une solution que peut accepter EAU SECOURS. Y consacrer jusqu'à 90% du budget de gestion quantitative de la ressource n'est ni justifié écologiquement (vider une réserve pour en réaliser une autre à l'air libre !) ni justifié sur le plan citoyen (faire payer au contribuable des investissements démesurés pour des agro-industriels privés). Ces projets entraînent des dérives et des conflits d'intérêts, au détriment des contribuables et de l'intérêt général.

### 3 / cours d'eau et zones humides

Obtenir un bon état des cours d'eau et zones humides c'est d'abord éviter leur dégradation. Ceci paraît essentiel à EAU SECOURS qui souhaite un renforcement des moyens humains et financiers pour les actions de police environnementale, et en particulier pour la police de l'eau qui ne peut actuellement agir sur tous les contentieux existants. Remédier à ce manque de moyens est nécessaire pour éviter une dégradation continuée de l'état de l'eau.

Des exemples récents montrent que des zones humides entre Loire et Beauce, reconnues comme telles, risquent d'être sacrifiées au bénéfice de grandes surfaces commerciales. EAU SECOURS souhaite que le SDAGE 2016-2021 :

programme l'identification de ces zones en concertation avec les citoyens concernés  
impose leur conservation, en cohérence avec les recommandations ministérielles.

### 4 / l'assainissement

EAU SECOURS ORLEANAIS 45 a porté une attention particulière à l'assainissement et aux rejets polluants dans le milieu naturel. En effet la Loire continue à être polluée de façon tout à fait excessive par des déversements sans épuration ; 516 déversements journaliers en 2014 sur l'Agglo (Agglomération Orléans-Val de Loire) par temps de pluie et 20 par temps sec. Les progrès attendus avec la mise à niveau, qui a tant tardé, de la chambre à sable du quai Madeleine seront très loin de satisfaire aux normes réglementaires pour ces rejets.

Nous ne savons rien des conséquences de la pollution induite par ces rejets mais aussi par ceux des stations d'épuration. C'est grave, surtout si l'on tient compte des découvertes récentes sur l'impact de polluants dilués sur la santé humaine.

Sa connaissance de la situation de l'Agglo amène EAU SECOURS ORLEANAIS 45 à souligner que les objectifs affichés dans ce projet de SDAGE (p90) et dans le programme de mesures (p25) lui semblent insuffisants pour permettre d'obtenir un service public d'assainissement conforme aux normes réglementaires et environnementales à l'horizon 2021.

Pour EAU SECOURS ORLEANAIS 45

André Bouchoule

Eric Vidal

**Consultation du public sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021**  
**ORLEANS, reçu le :**  
**Contribution collective de citoyens du Finistère**  
**18 JUIN 2015**

Le projet de SDAGE 2016-2021 est actuellement en consultation du public et nous tenons à dénoncer l'ambition de ce projet que nous jugeons excessive, irréaliste et surtout totalement déconnectée des réalités du terrain tant environnementales qu'économiques. En tant que citoyens finistériens, nous rappelons la nécessité d'élaborer un projet de SDAGE visant une gestion partagée et équilibrée des eaux avec prise en compte d'un développement économique qui se doit d'être durable sur les territoires.

Le SDAGE est opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et de l'aménagement des territoires. De son contenu dépend la liberté de chacun de développer des projets en lien avec le domaine de l'eau. Par conséquent, il nous semble important que toute atteinte portée à la liberté d'entreprendre soit justifiée et proportionnée.

Loin des intentions de départ, le projet de SDAGE 2016-2021 se base sur l'ambition utopique de passer, pour la Bretagne, de 32% à 69% des masses d'eau en bon état écologique en seulement six ans... sans prise en compte du temps de réponse des milieux (10-15 ans) ni reconnaissance des résultats obtenus sur nos territoires ! Avec 67% des masses d'eau finistériennes en bon état écologique dès 2009-2010, le Finistère contribue largement au bon état écologique de l'eau en Bretagne. Les efforts ont été menés, il faut à présent rester réalistes et laisser du temps au temps ! Nous ne pouvons adhérer et nous n'adhérons donc pas à un projet de SDAGE qui reste sourd aux efforts menés et dicte une nouvelle intensification de l'effort sans possibilité de déclinaison d'une stratégie locale plus adaptée aux véritables enjeux territoriaux !

C'est pourquoi nous tenons à vous alerter sur plusieurs dispositions du projet de SDAGE 2016-2021 avec lesquelles nous sommes en total désaccord dans la mesure où la rédaction actuelle autorise des actions arbitraires sans justification environnementale ni prise en compte des coûts disproportionnés collatéraux, au risque de démobiliser et d'exclure les acteurs territoriaux de leurs propres territoires !

- Nous dénonçons la démultiplication des zonages à contraintes environnementales faites par le SDAGE en dépit du Code de l'Environnement et au détriment de la lisibilité des politiques publiques environnementales.**

Le SDAGE n'est pas légitime à prescrire des actions par les SAGE sur les « zonages » suivants :

*zones de vulnérabilité potentielle des sols à l'érosion (1C-4), espaces de mobilité des cours d'eau (1B-3), plan de gestion des têtes de bassin, plan de gestion durable des zones humides (8C-1), zonage des marais rétro-littoraux (8C-1), Plans d'eau prioritaires phosphore (3B-1), Nappes réservées à l'eau potable (chapitre 6), bassin avec augmentation plafonnée des prélèvements (7B-2), bassin avec plafonnement des prélèvements (7B-3), bassin nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif (7B-4), zone*

*d'influence du point nodal (7E), enveloppe de forte probabilité de zones humides (8A-1), zone de tête de bassin (11)...*

⇒ Il n'est pas économiquement viable que les acteurs territoriaux soient concernés par une démultiplication de zonages à contraintes différentes ! C'est en contradiction avec l'objectif de triple performance économique, environnementale et sociale !

■ **Nous dénonçons des zonages délimités de façon arbitraire, sans prise en compte des spécificités locales :**

- Il est intolérable que le SDAGE identifie des zones à forte et très forte vulnérabilité potentielle à l'érosion sans aucune prise en compte des dispositifs antiérosifs largement mis en œuvre par les acteurs de territoires bretons pour limiter l'érosion : 25000 hectares de bandes enherbées systématiquement implantées le long des cours d'eau pour éviter les transferts de nutriments, 182 500km de haies et talus implantés, 96% des sols couverts en hiver,...
- Il est également incompréhensible que des programmes d'actions renforcés soient envisagés sur ces « têtes de bassin versant » alors même que ces milieux sont encore mal connus et mal délimités. Etant donnée la densité du chevelu hydrique des cours d'eau bretons, la définition généraliste proposée par le SDAGE conduirait à classer massivement et majoritairement le territoire breton en « têtes de bassin versant » avec des pourcentages de Surfaces Agricoles estimés à 60-70% (estimation SAGE Odet) ! Nous ne pouvons pas adhérer à la généralisation de ce zonage surfacique qui fragilisera de façon certaine les activités économiques qui s'y développent, en conduisant notamment à des distorsions de concurrence avec les autres territoires.

■ **Nous exigeons plus de concertation des acteurs territoriaux dans la mise en œuvre des programmes d'actions.**

L'inventaire des têtes de bassin versant évoqué dans le SDAGE ne doit pas réduire à néant l'investissement des acteurs territoriaux finistériens qui ont conduit à la reconnaissance partagée de l'inventaire concerté des cours d'eau finistériens (arrêté préfectoral du 18 juillet 2011). Les inventaires des têtes de bassin versant doivent au contraire valoriser l'expérience et les résultats de ces démarches concertées dans le Finistère (cours d'eau et zones humides).

■ **Nous dénonçons la faible représentativité des acteurs territoriaux dans les instances de décisions liées au domaine de l'eau (CLE).**

Leur représentativité ne peut que faciliter l'identification des leviers d'action et garantir la bonne appropriation des décisions puisqu'ils en sont les usagers les plus impactés !

■ **Nous dénonçons des programmes d'actions envisagés sans obligation d'un enjeu environnemental avéré autorisant des actions tout azimut non justifiées !**

- Pour exemple, le SAGE de l'Aulne affiche d'ores et déjà une grande ambition sur les têtes de bassin versant puisque 23 millions d'euros ont été budgétés pour les actions de

restauration ou renaturation des têtes de bassin versant, ce qui est d'autant plus disproportionné que le territoire présente déjà un bon état écologique ! Le SDAGE ne doit pas permettre ce genre de dérive dans un contexte de restriction budgétaire et de crise économique généralisée !

- Autre exemple sur Pont L'Abbé (SAGE Ouest Cornouaille) où un objectif de réduction des flux d'azote de 30% pour 6 cours d'eau, correspondant à l'objectif défini sur les Bassins Versants Algues Vertes, a été défini de façon arbitraire. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la Virgule et du Goyen, qui ne sont concernés ni par des échouages d'algues vertes, ni par un déclassement de la masse d'eau !

Il est absolument impératif de conditionner toutes actions éventuelles à un risque avéré de non-atteinte des objectifs environnementaux !

- **Nous exigeons que tout programme d'actions envisagé soit basé sur une expérimentation préalable incontournable à 1. la caractérisation des enjeux de qualité de l'eau, 2. l'identification des leviers d'actions adaptés, 3. l'évaluation des coûts-bénéfices engagés par l'ensemble des acteurs pour prioriser la gestion la plus adaptée.**

- Nous refusons la mise en place de programmes d'actions sans que les facteurs de dégradation de la qualité de l'eau soient identifiés préalablement. Trop de mesures sont envisagées sans justification. Dans ces conditions il est aisément de toujours stigmatiser sans raison les mêmes acteurs territoriaux, pourtant producteurs de richesses territoriales, au risque de les exclure des territoires ! Algues vertes sur plage et vasière, cyanobactéries, contaminations bactériologiques, phytosanitaires, les diagnostics de territoire doivent être menés pour garantir l'efficience des actions préconisées.
- Nous dénonçons fermement la seule prise en compte du paramètre nitrates dans la caractérisation du phénomène d'eutrophisation marine alors qu'il est reconnu qu'il s'agit d'un phénomène multifactoriel. De même, nous ne pouvons pas accepter les seuils arbitraires fixés pour la contribution des territoires à l'eutrophisation marine. Sans les conclusions de l'expertise qui vient d'être lancée, il est inenvisageable d'accepter des objectifs de réduction des flux chiffrés en dépit des conséquences socio-économiques pour le développement des territoires.
- Nous exigeons des expérimentations systématiques, comme celle menée via le réseau finistérien d'expérimentation zones humides, qui sont la seule façon d'analyser les coûts-bénéfices des actions envisagés afin d'en dégager les mesures de gestion économiquement viables les plus appropriées aux spécificités territoriales.

- **Nous dénonçons la surenchère réglementaire du SDAGE en dépit de l'amélioration significative des résultats de qualité de l'eau reconnue lors de l'état des lieux sur les paramètres nitrates, phosphore, pesticides.**

Le SDAGE s'appuie sur des états des lieux de 2013 loin d'être actualisés puisque les données sont celles de 2009-2011. Et pourtant, il faut reconnaître que déjà en 2009-

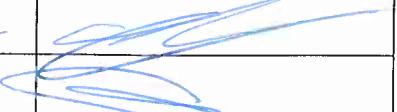
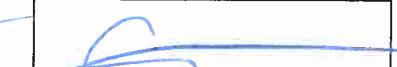
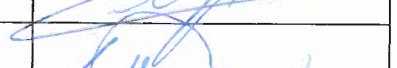
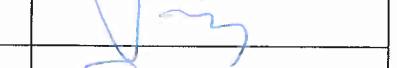
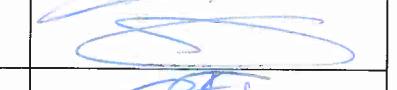
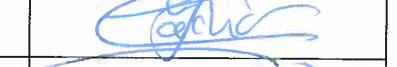
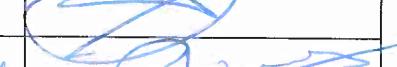
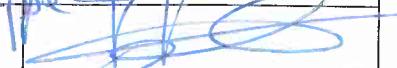
2011, ces états des lieux reconnaissent une amélioration significative de la qualité de l'eau sur les paramètres nitrates, phosphore, pesticides et eaux littorales et la situation n'a pu que s'améliorer depuis ! Une nouvelle intensification de l'effort n'est pas entendable dès lors que seul 5% des masses d'eau sont déclassées sur le paramètre nitrates, 80% des cours d'eau sont en bon, voire très bon état sur le paramètre phosphore ! Aussi nous dénonçons la surenchère envisagée, et notamment la prescription d'une fertilisation équilibrée du phosphore, au mépris des mesures de bonne gestion plus raisonnablement actées dans les arrêtés de 2013. Nous n'adhérons pas à un projet de SDAGE qui engendre une surenchère des mesures de préservation sur un territoire déjà sur-réglementé !

**Au lancement de la révision du SDAGE en décembre 2012, le Président du comité de bassin Loire-Bretagne, Serge LEPELTIER, admettait dans son discours qu'« il serait irréaliste dans le contexte actuel d'envisager à court terme une nouvelle intensification de l'effort ».**

**C'est pourquoi, en nous appuyant sur les raisons évoquées ci-dessus, nous nous mobilisons pour vous faire savoir que nous n'adhérons pas au projet de SDAGE 2016-2021 !**

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
16.06.2015	Serge le Daix	Plomelin	16/2
16.06.2015	Aigrall Bernard	Siz	<del>AB</del>
16.06.2015	Bardon J. Jacques	Sizun	<del>BB</del>
16.06.2015	MARCHAL THIERRY	SIZUN	<del>Thierry</del>
16.06.2015	SETIE Louise	Rouquin	<del>LS</del>
16.6.2015	Guennugues André	Bloudeguen	<del>AG</del>
16.6.2015	MARE Alain	PLOLVOR	<del>AM</del>
16/6/2015	PEECH Benoît	Plouzévez	<del>BP</del>
16/06/15	LOSSER Alzénae	St Sauveur	<del>AL</del>
16-16/15	ELZEW Bertrand	Commana	<del>BE</del>
16/6/15	BILLON Olivier	Loc-Eguiner	<del>OB</del>
16/6/15	PICART Patrick	Broodliz	<del>PP</del>

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
16/06/2015	PAIGENT PASCAL	PLougouven	<del>Argent</del>
16/06/2015	Sigont Bernard	Plouarzel	<del>Argent</del>
16/06/2015	Paye Jean-Luc	Plouvorn	<del>J. Paye</del>
16/06/2015	Keracoven François	Taulé	<del>Argent</del>
16/06/2015	LE SAINT Hervé	Lanhouarneau	<del>Argent</del>
16/06/2015	HUON Patrick	Saint-Thonan	<del>Huon</del>
16/06/2015	TANAUT Benoit	Mespaul	<del>B. Tanaut</del>
16/06/2015	NURVAN Clliis	Loparrec	<del>Argent</del>
16/06/2015	Biigien f Paul	Brest	<del>Argent</del>
16/06/2015	Drivnach J. Alain	Plonevez-Porzay	<del>Argent</del>
16/06/2015	Zaudier Jean	Plounévez	<del>J. Zaudier</del>
16/06/15	Plésquellec Nadine	Cléden-Poher	<del>N. Plésquellec</del>
16/06/15	Kerhut Agnès	Ritignac	<del>Argent</del>
16/06/15	DENOIS Hervé	Berrien	<del>H. Denois</del>
16-06-15	HERLEO Galy	St Hélevenec	<del>G. Herleo</del>
16-06-15	TROMEUR Jean	Pleyben	<del>J. Tromeur</del>
16-06-15	BRETON S. Pierre	St Thégonnec	<del>P. Breton</del>
16-06-2015	B. Leot Thierry	Lavrion	<del>Argent</del>
16/06/2015	L'HOSTIS Alain	Plougouweiñ	<del>Argent</del>
16-06-2015	LOUZAOUEN Bernard	Plougozec	<del>B. Louzaouen</del>
16-06-15	Cornec Benoit	Kerlouan	<del>B. Cornec</del>
16-6-15	RAZE J. Paul	Brasparts	<del>J. Raze</del>
16-6-15	Pareched Pascal	Ploumenet	<del>P. Pareched</del>

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
16/06/2015	HENAFF CLAUDE	TREOGAT	
16/06/2015	HOUON RONAN	Le Laitz St Thé	
16/06/2015	LE BETH David	PLOUGASNOU	
16/06/2015	Pugat Michel	St Langoz	
16/06/2015	ROUSSAUT manu	Plouarzel	
16/06/2015	ST BRUNION Daniel	Pléven	
16/06/2015	CUZONI Jeanne	Lanvallay	
16/06/2015	LE MEROUR Jean	Lannaréac	
16/06/2015	Fiche d'inscription	Scat	
16/06/2015	SINGUIN Pierre	Scat	
16/06/2015	BRABANT Fried	Bonsecours	
16/06/2015	CADIOU Fabien	Loclair Pleyben	
16/06/2015	GUEZENOC Georges	Le Léon	
16/06/2015	INISAN Michel	Plounéour-Trez	
16/06/2015	LE GARRIC HYVIE GUIMERAZ		
16/06/2015	Lenglaou Fabrice	Quimperlé	
16/06/2015	MBETI Bembe	Quimper	
16/06/15	Crenn Daniel Guipavas		
16/06/15	PATINEC Claude	La Forest-Leslay	
16/06/15	BRUNNERT Remy	Plaenovec	
16/06/15	Planiol	Quillien Philippe	
16/06/15	Quivien Jean Paul	Quimper	
16/06/15	Le Men Rionan	Quéménéven	



Secrétariat technique de bassin  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
9, avenue Buffon  
CS 36339  
45063 Orléans Cedex

ORLEANS, reçu le :

17 JUIN 2015

Object : Consultation du projet du SDAGE 2016-2021

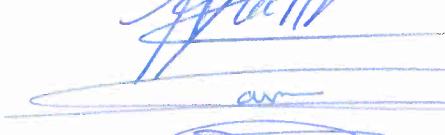
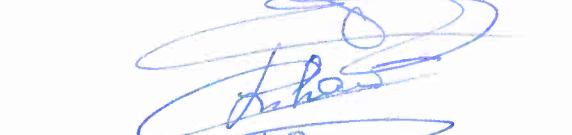
Le 15 juin 2015

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens des communes de La Bohalle, La Daguenière et Sain Mathurin sur Loire situés dans le bassin versant de l'Authion (Maine et Loire). Nous souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021. Nous avons été interpellés par le chapitre n°7 intitulé « Maîtriser les prélevements d'eau » et plus particulièrement le paragraphe 7B-4 intitulé « bassin réalimenté nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif ».

Nos communes sont inondables en totalité. L'agriculture est la seule activité économique encore possible. L'irrigation est indispensable aux cultures pratiquées (semences). L'agriculture est la seule activité susceptible de créer des emplois sur nos communes. Cela ne sert à rien de préserver le débit dans la Loire si nous ne pouvons plus vivre sur nos communes. Nous sommes opposés à toute mesure visant à restreindre les prélevements d'eau pour l'irrigation, plus particulièrement nous demandons l'abaissement du débit de crise (DCR) à 90m3/sec à Montjean sur Loire.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

NOM	PRENOM	SIGNATURE
LAIZÉ	Denis	
BNOGRAN	Bruno	
EMERY	Christophe	
MAILLET	Sebastien	
LASSEAU	Jean-Rémi	
DECERFNE	Gwenael	
THIBAULT	Claude	
DECERFNE	Roger	
MAILLET	Bernard	
LEBLANC	Gaëtan	
LEBLANC	Jérôme	
MASSÉ	Patrice	

Secrétariat technique de bassin  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
9, avenue Buffon  
CS 36339  
45063 Orléans Cedex

Object : Consultation du projet du SDAGE 2016-2021

Le 15 juin 2015

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens des communes de La Bohalle, La Daguenière et Sain Mathurin sur Loire situés dans le bassin versant de l'Authion (Maine et Loire). Nous souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021. Nous avons été interpellés par le chapitre n°7 intitulé « Maîtriser les prélevements d'eau » et plus particulièrement le paragraphe 7B-4 intitulé « bassin réalimenté nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif ».

Nos communes sont inondables en totalité. L'agriculture est la seule activité économique encore possible. L'irrigation est indispensable aux cultures pratiquées (semences). L'agriculture est la seule activité susceptible de créer des emplois sur nos communes. Cela ne sert à rien de préserver le débit dans la Loire si nous ne pouvons plus vivre sur nos communes. Nous sommes opposés à toute mesure visant à restreindre les prélevements d'eau pour l'irrigation, plus particulièrement nous demandons l'abaissement du débit de crise (DCR) à 90m<sup>3</sup>/sec à Montjean sur Loire.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

LAIRÉ  
NOM

LECOMTE

BIGEARD

THOMAS

Brogard

BATTAIL

Baltair  
Tranchant

NORMAND

MASSE

GAUTIER

Tertier

GAUTIER

GAUTIER

Laïré  
PRENOM

Nigel

Oliver

Guillaume

Christian

Yvan

Simon

Bastien

Florent

Kévin

Amme

Jean-Luc

Philippe

Frédéric

Laïré  
SIGNATURE

**Contribution groupe citoyen  
Consultation du public sur le projet de SDAGE 2016-2021**

Référence SDAGE  
Fiche 11A

## **Tête de bassin versant et objectifs environnementaux**

Nous, citoyens morbihannais, tenons à vous faire part de notre profond désaccord concernant les inventaires et programmes d'actions renforcés envisagés à l'échelle de « têtes de bassin versant ». Cette notion est, en effet, à ce jour, mal connues et mal définies. Le projet actuellement en consultation, préconise des actions arbitraires sans justification environnementale ni prise en compte des coûts disproportionnés collatéraux, au risque de démobiliser es acteurs territoriaux!

Nous tenons à dénoncer l'ambition du projet de SDAGE 2016-2021. Nous le jugeons excessif, irréaliste et surtout totalement déconnecté des réalités du terrain tant environnementales qu'économiques. En tant que citoyens morbihannais, nous rappelons la nécessité d'élaborer un projet de SDAGE visant une gestion partagée et équilibrée des eaux avec prise en compte d'un développement économique qui se doit d'être durable sur les territoires.

***Nous dénonçons un zonage délimité de façon arbitraire, sans prise en compte des spécificités locales :***

Il est incompréhensible que des programmes d'actions renforcés soient envisagés sur les « têtes de bassin versant » alors même que ces milieux sont encore mal connus et mal délimités. Cette notion avait initialement été évoquée pour les grands cours d'eau comme la Loire. Elle n'est pas du tout adaptée aux cours d'eau côtiers.

L'impact dans le Morbihan d'un tel zonage serait très important, étant donnée la densité du chevelu hydrique de nos cours d'eau. La définition généraliste proposée par le SDAGE conduirait à classer massivement et majoritairement le territoire morbihannais en « têtes de bassin versant » impactant considérablement les surfaces agricoles! Nous ne pouvons pas adhérer à la généralisation de ce zonage surfacique qui fragilisera de façon certaine les activités économiques qui s'y développent, en conduisant notamment à des distorsions de concurrence avec les autres territoires et les autres pays !

L'inventaire des « têtes de bassin versant » évoqué dans le SDAGE ne doit pas réduire à néant l'investissement des acteurs locaux morbihannais qui se sont mobilisés dans les SAGE sur les opérations d'inventaires de cours d'eau et zones humides. Les inventaires des têtes de bassin versant doivent au contraire valoriser l'expérience et les résultats de ces démarches concertées (cours d'eau et zones humides).

***Proposition de modifications :***

***11-A : «Restaurer et préserver les têtes de bassins versants***

***Au lieu de 11A-1 : Les SAGE comprennent systématiquement un inventaire des zones têtes de bassin, une analyse de leurs caractéristiques... »***

***Modifier :***

***« Les SAGE où le risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2021 est inscrit dans l'état des lieux, un inventaire des zones de têtes de bassin... ».***

COMPTE TENU DE NOS REMARQUES, NOUS NE POUVONS PAS ADHERER AU PROJET PRESENTE POUR LE SDAGE 2016-2021 ! NOUS DONNONS DONC UN AVIS DEFAVORABLE A CE PROJET.

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
12/06/15	ADDAZZI Christophe	Saint-Past	
12/06/15	Guillaume Sybain	S'Horn lès Josselin	
12/06/15	COVEDIC Stéphanie	St'Abraham	
12-06-15	BOURY Pascal	LIZIO	
12-06-15	MARTIN Jonathan	LIZIO	
12-06-15	Guillemot J-François	RUFFIAC	
12-06-15	VINCENT Michel	St moncel	
12-06-15	Arenen Pascal	Chapelle-Caro	
12/06/15	RENAUD OLIVIER	SERENT	
12/06/15	Chedaloux Paul Gilles	Lizio	

## Irrigation = Durée des autorisations

Nous tenons à dénoncer l'ambition du projet de SDAGE actuellement en consultation du public. Nous le jugeons excessif, irréaliste et totalement déconnecté des réalités du terrain tant environnementales qu'économiques. En tant que citoyens morbihannais, nous rappelons la nécessité d'élaborer un projet de SDAGE réaliste prenant en compte les possibilités d'un développement économique qui se doit d'être durable sur les territoires.

Nous ne pouvons adhérer à un projet de SDAGE ne tienne pas compte des réalités des territoires et qui considère que l'ensemble du bassin Loire Bretagne puisse présenter les mêmes enjeux et problématiques !

Nous tenons à préciser que dans le Morbihan, les retenues à usage d'irrigation ont toutes été identifiées par les services de l'Etat et mise en conformité afin de limiter au maximum leurs impacts sur les milieux aquatiques. L'irrigation qui a pu jusque-là se mettre en place dans le Morbihan porte essentiellement sur des besoins ponctuels avec un stockage de l'eau pendant les périodes d'excédents hydrique. Elle permet la production de légumes d'industrie qui alimente des outils économiques importants présents sur le territoire.

⇒ La proposition de plafonnement des prélèvements pourraient remettre en question une filière économique très bien implantée sans pour autant améliorer la situation existante, puis ce que l'irrigation développée n'a que très peu d'impact sur les quantités d'eau prélevées au milieu. Comment alors justifier une telle proposition!

### *Proposition de modifications :*

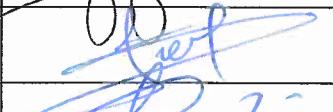
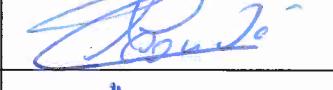
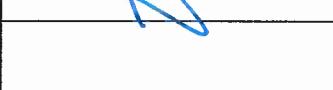
#### *7A-6 - Durée des autorisations de prélèvement*

*Au lieu de « du fait des évolutions prévisibles liées au changement climatique et devant les incertitudes de ces prévisions... il est fortement recommandé que toute nouvelle autorisation de prélèvement soit révisée tous les dix ans »*

#### *Modifier :*

*« Du fait des incertitudes des prévisions concernant le changement climatique... la durée des nouvelles autorisations de prélèvement est éventuellement révisée tous les quinze ans et ne concerne pas les retenues dont les prélèvements sont liés à un remplissage hivernal ».*

COMPTE TENU DE NOS REMARQUES, NOUS NE POUVONS PAS ADHERER AU PROJET PRESENTE POUR LE SDAGE 2016-2021 ! NOUS DONNONS DONC UN AVIS DEFAVORABLE A CE PROJET.

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
12/06/15	Jaguel Joseph	Fouron	
12/06/15	JAN christiane	YACROD	
12/06/15	Coudé Joël	Mauron	
12/06/15	HAYOU Jean Michel	Fouron	
12/06/15	JAN PHILIPPE	Fouron	
12/06/15	Texier Christophe	Mauron.	
12/06/15	HERBAULT Patrick	Mauron	
12/06/15	REMY Jean René	NAVRON	

## Irrigation = ZRE

Nous tenons à dénoncer l'ambition du projet de SDAGE actuellement en consultation du public. Nous le jugeons excessif, irréaliste et totalement déconnecté des réalités du terrain tant environnementales qu'économiques. En tant que citoyens morbihannais, nous rappelons la nécessité d'élaborer un projet de SDAGE réaliste prenant en compte les possibilités d'un développement économique qui se doit d'être durable sur les territoires.

Nous ne pouvons adhérer à un projet de SDAGE ne tienne pas compte des réalités des territoires et qui considère que l'ensemble du bassin Loire Bretagne puisse présenter les mêmes enjeux et problématiques !

***Nous dénonçons les nouvelles règles sur les prélèvements d'eau qui sont en total opposition avec les systèmes d'irrigation développé dans le Morbihan.***

La Bretagne est classée dans le SDAGE comme un bassin avec une augmentation plafonnée des prélèvements en période d'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif. Dans le détail, il est même précisé : « ... afin de prévenir l'apparition d'un déséquilibre entre la ressource et les besoins en eau, pour les prélèvements autre que ceux destinés à l'alimentation en eau potable, cette augmentation est plafonnée à la valeur de lame d'eau figurant dans le tableau des objectifs de quantité aux points nodaux ». « La CLE compétente peut proposer une répartition géographique ou interannuelle, sans dépasser la valeur globale de lame d'eau sur la durée du cycle ».

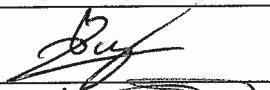
Les conséquences d'une mise en œuvre de ce projet pour les activités économiques nécessitant une utilisation d'eau sont importantes et inacceptables avec :

- Une mise sous tutelle du SDAGE pour tout prélèvement d'eau ;
- Une double instruction : celle de l'étude d'impact et celle liée aux règles du SDAGE ;
- Un risque d'avis défavorable pour tout nouveau projet compte tenu de règles complexes et peu applicables (ex : absence de points nodaux sur une partie du territoire breton).

### ***Proposition de modifications :***

7B-2 p 94 : « Sur tous les bassins non classés en ZRE, ... afin de suivre l'évolution des prélèvements, une évaluation sur l'ensemble du cycle du SDAGE identifiera si des risques de déséquilibres quantitatifs entre la ressource et les besoins en eau sont avérés et engagera si nécessaire une démarche de classement en ZRE ».

COMPTE TENU DE NOS REMARQUES, NOUS NE POUVONS PAS ADHERER AU PROJET PRESENTE POUR LE SDAGE 2016-2021 ! NOUS DONNONS DONC UN AVIS DÉFAVORABLE A CE PROJET.

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
12.6.15	ZOR Jean Luc	MAURON	
12.6.15	Jagourel Alric Odile	MAURON	
12.6.15	CHASLES Yves	MAURON	
12/06/15	Comonique Marc	MAURON	
12/06/15	Coché Dominique	MAURON	
14/06/15	HERVACELT Bertrand	MAURON	
12/6/15	LEMIEZ Jean-Pierre	MAURON	

Référence SDAGE fiche 1B	Contribution groupe citoyen Consultation du public sur le projet de SDAGE 2016-2021 <b>SDAGE et eutrophisation</b>
-----------------------------	--

Malgré l'amélioration significative de la qualité des eaux, attestée par les cartes de l'agence de l'eau sur les paramètres nitrates, phosphore, pesticides, les objectifs, trop ambitieux à atteindre, contraignent le projet de SDAGE à identifier des mesures arbitraires, appliquées à des zonages environnementaux non prévus par le code de l'environnement : vulnérabilité à l'érosion, têtes de bassins versants, zones humides, plans d'eau prioritaires phosphore,...

Le projet de SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui décline en actions le projet lui-même. Au-delà de remettre en cause les fondements scientifiques et la question non moins importante de la validité juridique du projet de SDAGE, la démultiplication des zonages et des contraintes accentue, une fois de plus, **le manque de cohérence et de lisibilité des politiques publiques en matière de gestion de l'eau**. A l'heure de la simplification, ce projet de SDAGE complexifie encore les démarches engagées pour améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le SDAGE a une portée juridique indirecte, de sorte qu'il est opposable à toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau. Son contenu constraint d'avantage encore la liberté de chacun (propriétaires, exploitants, collectivités, entreprises publiques ou privées) de développer des projets alors que les réglementations actuelles sont déjà très lourdes dans le domaine de l'eau. Les dispositions et objectifs fixés engagent les acteurs économiques mais aussi les collectivités qui se verront impactées sur de nombreux points

Nous ne pouvons adhérer et nous n'adhérons donc pas à un projet de SDAGE qui reste sourd aux efforts menés et dicte une nouvelle intensification de l'effort sans possibilité de déclinaison d'une stratégie locale plus adaptée aux véritables enjeux territoriaux !

***Nous dénonçons des programmes d'actions envisagés sans obligation d'un enjeu environnemental avéré autorisant des actions tout azimut non justifiées !***

Les actions envisagées doivent être conditionnées à un risque avéré de non-atteinte des objectifs environnementaux ! Hors dans de nombreux cas, seul l'objectif de bon état morphologique est déclassant alors que des actions sur la qualité de l'eau sont envisagées !

⇒ Il apparaît ici un manque de cohérence entre les objectifs du SDAGE et le programme de mesure.

***Nous exigeons que tout programme d'actions envisagé soit basé sur une expérimentation préalable incontournable à :***

- 1. l'identification claire et objective des enjeux de qualité de l'eau,***
- 2. l'identification des leviers d'actions adaptés,***
- 3. l'évaluation des coûts-bénéfices engagés par l'ensemble des acteurs pour prioriser la gestion la plus adaptée.***

Les facteurs de dégradation de la qualité de l'eau doivent être clairement identifiés avant toute mise en place de programme d'actions. Trop de mesures sont, en effet, envisagées sans justification. Dans ces conditions il est aisément de toujours stigmatiser sans raison les mêmes acteurs territoriaux. Les diagnostics de territoire doivent être menés pour garantir l'efficience des actions préconisées et les actions proposées doivent s'appuyer sur ces diagnostics. Nous tenons ici à rappeler que les diagnostics doivent être réalisés en toute partialité sans jugement pré fondé qui pourraient orienter leurs conclusions !

Nous dénonçons fermement la seule prise en compte du paramètre nitrates dans la caractérisation du phénomène d'eutrophisation marine alors qu'il est reconnu qu'il s'agit d'un phénomène multifactoriel. De même, nous ne pouvons pas accepter les seuils arbitraires fixés pour la contribution des territoires à l'eutrophisation marine. Sans les conclusions de l'expertise qui récemment lancée, il est inenvisageable d'accepter des objectifs de réduction des flux chiffrés en dépit des conséquences socio-économiques pour le développement des territoires.

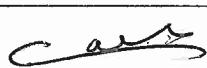
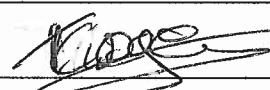
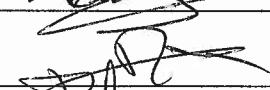
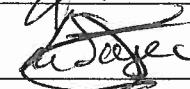
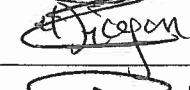
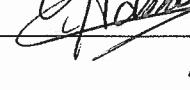
#### **Proposition de Modifications :**

*Dans l'orientation 2A p 61 du projet de SDAGE, au lieu de « en l'état des connaissances actuelles, une concentration de 11,5 mg/l de nitrates à Montjean-sur-Loire (moyenne annuelle) est identifié comme seuil en dessous duquel les proliférations algales sont ramenées à un niveau acceptables »*

*Ecrire : En l'état de l'insuffisance des connaissances actuelles, une poursuite des études scientifiques multifactorielles sont à diligenter sur plusieurs territoires afin de définir une fourchette de concentrations adaptée à une réduction significative de la prolifération algale.*

Nous exigeons des expérimentations systématiques, qui sont la seule façon d'analyser les coûts-bénéfices des actions envisagés afin d'en dégager les mesures de gestion économiquement viables les plus appropriées aux spécificités territoriales.

**COMPTE TENU DE NOS REMARQUES, NOUS NE POUVONS PAS ADHERER AU PROJET PRÉSENTE POUR LE SDAGE 2016-2021 ! NOUS DONNONS DONC UN AVIS DÉFAVORABLE A CE PROJET.**

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
10/06/15	Corbel Guénolé	BAUD	
10/06/15	GUEGAN Thomas	HALGUENAC	
10/06/15	GOREAU Dominique	Beaufort	
10/06/15	LE MOULLEC Serge	MOUREAC	
10/06/15	Le Deye Fidèle	Guern	
10/06/15	2 <sup>e</sup> Diagon Pierrick	Guern	
10/06/15	Moréac Laurent	Pluméliau	
10/06/15	LAMOUCHE Thierry	CLEGUEREC	

Référence SDAGE Fiche 1A	<p style="text-align: center;"><b>Contribution groupe citoyen</b>  <b>Consultation du public sur le projet de SDAGE 2016-2021</b></p> <p style="text-align: center;"><b>LIAISON PROGRAMME DE MESURES ET SDAGE</b></p>
-----------------------------	---

Malgré l'amélioration significative de la qualité des eaux, attestée par les cartes de l'agence de l'eau sur les paramètres nitrates, phosphore, pesticides, les objectifs, trop ambitieux à atteindre, contraignent le projet de SDAGE à identifier des mesures arbitraires, appliquées à des zonages environnementaux non prévus par le code de l'environnement : vulnérabilité à l'érosion, têtes de bassins versants, zones humides, plans d'eau prioritaires phosphore,...

Le projet de SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui décline en actions le projet lui-même. Au-delà de remettre en cause les fondements scientifiques et la question non moins importante de la validité juridique du projet de SDAGE, la démultiplication des zonages et des contraintes accentue, une fois de plus, **le manque de cohérence et de lisibilité des politiques publiques en matière de gestion de l'eau**. A l'heure de la simplification, ce projet de SDAGE complexifie encore les démarches engagées pour améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

**Le SDAGE a une portée juridique indirecte, de sorte qu'il est opposable à toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.** Son contenu constraint d'avantage encore la liberté de chacun (propriétaires, exploitants, collectivités, entreprises publiques ou privées) de développer des projets alors que les réglementations actuelles sont déjà très lourdes dans le domaine de l'eau. Les dispositions et objectifs fixés engagent les acteurs économiques mais aussi **les collectivités qui se verront impactées sur de nombreux points**

Nous ne pouvons adhérer et nous n'adhérons donc pas à un projet de SDAGE qui reste sourd aux efforts menés et dicte une nouvelle intensification de l'effort sans possibilité de déclinaison d'une stratégie locale plus adaptée aux véritables enjeux territoriaux !

***Nous dénonçons des programmes d'actions envisagés sans obligation d'un enjeu environnemental avéré autorisant des actions tout azimut non justifiées !***

Les actions envisagées doivent être conditionnées à un risque avéré de non-atteinte des objectifs environnementaux ! Hors dans de nombreux cas, seul l'objectif de bon état morphologique est déclassant alors que des actions sur la qualité de l'eau sont envisagées !

⇒ Il apparaît ici un manque de cohérence entre les objectifs du SDAGE et le programme de mesure.

***Nous exigeons que tout programme d'actions envisagé soit basé sur une expérimentation préalable incontournable à :***

1. ***l'identification claire et objective des enjeux de qualité de l'eau,***
2. ***l'identification des leviers d'actions adaptés,***
3. ***l'évaluation des coûts-bénéfices engagés par l'ensemble des acteurs pour prioriser la gestion la plus adaptée.***

Les facteurs de dégradation de la qualité de l'eau doivent être clairement identifiés avant toute mise en place de programme d'actions. Trop de mesures sont, en effet, envisagées sans justification. Dans ces conditions il est aisément de toujours stigmatiser sans raison les mêmes acteurs territoriaux. Les diagnostics de territoire doivent être menés pour garantir l'efficience des actions préconisées et les actions proposées doivent s'appuyer sur ces diagnostics. Nous tenons ici à rappeler que les diagnostics doivent être réalisés en toute partialité sans jugement pré fondé qui pourraient orienter leurs conclusions !

Au lancement de la révision du SDAGE en décembre 2012, le Président du comité de bassin Loire-Bretagne, Serge LEPELTIER, admettait dans son discours qu'« il serait irréaliste dans le contexte actuel d'envisager à court terme une nouvelle intensification de l'effort ». Loin des intentions de départ, le projet de SDAGE 2016-2021 se base sur l'ambition bien trop ambitieuse de passer, pour la Bretagne, de 32% à 69% des masses d'eau en bon état écologique en seulement six ans... sans prise en compte du temps de réponse des milieux (10-15 ans), ni reconnaissance des résultats obtenus sur nos territoires !

Nous ne pouvons adhérer à un projet de SDAGE qui reste sourd aux efforts entrepris et dicte une nouvelle intensification de l'effort, au risque de démobiliser et de stigmatiser les acteurs territoriaux de leurs propres territoires !

#### ***Proposition de modifications :***

*Nous demandons qu'à la page 4 du programme de mesures la modification suivante soit faite : au lieu de « retenir un scénario visant un objectif d'état d'au moins 61 % de masses d'eau en bon état 2021... et de demander à la commission planification de le revoir éventuellement à la hausse »*

#### ***Ecrire :***

*« ... de retenir un scénario d'objectif des masses d'eau réaliste et de le revoir éventuellement à la baisse compte tenu de l'inertie des milieux. »*

Nous exigeons des expérimentations systématiques, qui sont la seule façon d'analyser les coûts-bénéfices des actions envisagés afin d'en dégager les mesures de gestion économiquement viables les plus appropriées aux spécificités territoriales.

Nous exigeons des expérimentations systématiques, qui sont la seule façon d'analyser les coûts-bénéfices des actions envisagés afin d'en dégager les mesures de gestion économiquement viables les plus appropriées aux spécificités territoriales.

COMpte tenu de nos remarques, nous ne pouvons pas adhérer au projet présente pour le SDAGE 2016-2021 ! Nous donnons donc un avis défavorable à ce projet.

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
10/07	COSTAN Fabien	Cléguérec	
10/06	Corriveau Pierrick	Cléguérec	
10/06	LE BADEZET SYDOW	PLUMELIAU	
10/06	Le Ruyer Alain	Cléguérec	
	NAHIO Jean Luc	NAHIOU	
10/06	Gleury Jean-Pierre	Noyant-Bonduel	
10/06	CONANEC HERVÉ	PLUMELIAU	
6/6/15	EARL Darcid	Séguin	
6/6/15	GRAC de Bodinard	Cléguérec	

## Tête de bassin versant et plan d'actions

Nous, citoyens morbihannais, tenons à vous faire part de notre profond désaccord concernant les inventaires et programmes d'actions renforcés envisagés à l'échelle de « têtes de bassin versant ». Cette notion est, en effet, à ce jour, mal connues et mal définies. Le projet actuellement en consultation, préconise des actions arbitraires sans justification environnementale ni prise en compte des coûts disproportionnés collatéraux, au risque de démobiliser des acteurs territoriaux!

Nous tenons à dénoncer l'ambition du projet de SDAGE 2016-2021. Nous le jugeons excessif, irréaliste et surtout totalement déconnecté des réalités du terrain tant environnementales qu'économiques. En tant que citoyens morbihannais, nous rappelons la nécessité d'élaborer un projet de SDAGE visant une gestion partagée et équilibrée des eaux avec prise en compte d'un développement économique qui se doit d'être durable sur les territoires.

***Nous dénonçons des programmes d'actions envisagés sans obligation d'un enjeu environnemental avéré autorisant des actions tout azimut non justifiées !***

Nous ne pouvons tolérer l'élaboration de programmes d'actions déconnectés du diagnostic territorial sans aucune évaluation de la pertinence environnementale et économique pour les activités de ces territoires. C'est un chèque en blanc donné aux collectivités leur permettant de mener des actions tout azimut sans justification!

Le SDAGE ne doit pas permettre ce genre de dérive dans un contexte de restriction budgétaire et crise économique généralisée !

Il est absolument impératif de conditionner toutes actions à des risques avérés de non-atteinte des objectifs environnementaux ! Les actions doivent non seulement se justifier d'un point de vue environnemental, mais aussi faire l'objet d'une évaluation des coûts-bénéfices engendrés pour éviter des actions et des coûts disproportionnés injustifiés !

Nous demandons que les programmes d'actions de restauration des « têtes de bassins versant » fassent d'abord l'objet d'une expérimentation. En effet l'expérimentation préalable à tout programme d'actions reste la seule façon d'analyser les coûts-bénéfices des mesures envisagées afin d'en dégager des actions de gestion économiquement viables et appropriées aux spécificités territoriales.

Ce nouveau SDAGE devait s'inscrire dans la continuité du SDAGE en cours pour conforter les résultats déjà obtenus. Avec l'apparition de nouveaux zonages et de nouvelles contraintes, nous sommes loin de l'objectif initial qui était louable !

### *Proposition de modifications :*

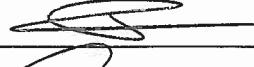
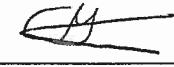
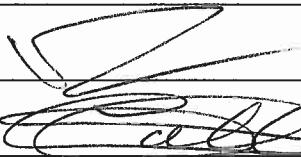
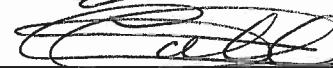
11-A : « Restaurer et préserver les têtes de bassins versants

*Les objectifs et principes de gestion sont déclinés dans le cadre de programmes d'actions »*

### *Modifier :*

*« Les objectifs et programmes d'actions sont proposés au préfet du département qui définit les mesures expérimentales adaptées pour réduire l'écart à l'atteinte du bon état en 2021 ».*

COMPTE TENU DE NOS REMARQUES, NOUS NE POUVONS PAS ADHERER AU PROJET PRESENTE POUR LE SDAGE 2016-2021 ! NOUS DONNONS DONC UN AVIS DÉFAVORABLE A CE PROJET.

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
09/06/15	LE BAILLEU Florence	INZENZAC LOCHER	
09/06/15	LEYGNAC Pascale	ST GUYOMARD	
09/06/15	LE ROLLIER	GRAND CHAMP	
09/06/15	GREGOIRE Narine	VANNES	
09/06/15	MORENO Annick	LORIENT	
10/06/15	PÉRIOT Jocelyn	VANNES	
10/06/15	COLLE Nathalie	ARZAC	

Plouénan, le 02 juin 2015

A l'attention du comité de bassin Loire-Bretagne

Objet : consultation du public sur le projet de SDAGE 2016-2021

Madame, Monsieur,

Nous répondons ici à la consultation du public en cours jusqu'au 18 juin 2015, concernant le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

Fiers de notre territoire, nous, les citoyens usagers directement concernés, avons toujours été fortement impliqués dans des actions territoriales collectives en faveur de notre environnement, et ce depuis plus de 20 ans ! C'est pourquoi, nous nous rassemblons pour vous alerter sur une intensification des mesures non justifiée et de ce fait inacceptable pour le développement et l'avenir de notre territoire.

■ **Nous dénonçons un projet de SDAGE qui s'inscrit dans une politique de la surenchère réglementaire injustifiée et décourageante**

La Bretagne a relevé le défi des nitrates : -30% en 15 ans ! Les efforts des acteurs de territoire ont permis d'inverser la tendance avec une amélioration significative de la qualité de l'eau. Les cycles de révision du SDAGE ne sont pas adaptés au temps de réponse des milieux : passer de 30% à 60% de masses d'eau en bon état en seulement 6 ans est la première preuve d'une rédaction du projet de SDAGE complètement détachée de la réalité des milieux ! Les interactions entre eaux de surface et eaux souterraines sont fortes et masquent les réponses des milieux aux actions qui ont suivi la prise de conscience environnementale. Sur le territoire de l'Horn-Guillec, 2/3 des nitrates détectés proviennent des masses d'eau souterraines ! Les politiques de ces cinquante dernières années ont conduit inévitablement à une dette environnementale qu'il ne sera pas possible de solder en 6 ans de temps ! Et ce ne sont pas les caprices des politiques d'aujourd'hui, à fixer des objectifs inatteignables, qui changeront la donne.

ICPE, Algues vertes, multiplication des zonages à contraintes environnementales, le projet de SDAGE fait de la surenchère au mépris des règles déjà en vigueur, c'est inacceptable ! Les rédacteurs de ce schéma de gestion ont-ils déjà entendu parler de l'inflation normative qui asphyxie l'économie des territoires ?! Ont-ils compris la nécessité d'avoir une lisibilité des réglementations en vigueur ?! Pas plus tard que début du mois de juin 2015, le Conseil de simplification pour les entreprises reconnaissait la nécessité de justifier et d'évaluer l'impact de toutes les surréglementations pour libérer l'économie. La surenchère réglementaire ne peut-être que synonyme d'exode des acteurs économiques pourtant essentiels à nos territoires.

Une nouvelle intensification de l'effort n'est pas entendable : les efforts ont été faits, la prise de conscience se démontre en permanence par l'investissement des acteurs sur les territoires. Nous soulignons ici l'importance de ne pas casser la dynamique positive engagée sur notre territoire et de ne pas démobiliser en appliquant toujours plus de contraintes réglementaires.

■ **Nous dénonçons un projet de SDAGE qui ne tient pas compte des actions déjà menées en faveur de l'environnement**

La qualité de l'eau n'est pas une priorité nouvelle en Bretagne. Depuis plus de 20 ans, les acteurs bretons intègrent l'environnement dans leur quotidien sans même toujours s'en rendre compte (comme les agriculteurs qui ont généralisé les couverts végétaux, les bandes enherbées le long des cours d'eau, l'entretien des talus et des haies, la baisse des intrants et la maîtrise de la fertilisation raisonnée). Il est inconcevable de repartir de zéro sous prétexte que le SDAGE prescrive des états des lieux imprécis voire même obsolètes :

- L'exemple de la carte de pré-localisation des terres vulnérables à l'érosion est alarmant. Comment est-il possible d'identifier des vulnérabilités à l'érosion sans prendre en compte les dispositifs antiérosifs ? Rappelons que le Finistère est un territoire de talus, investi dans le dispositif Breizh bocage, avec près de 59 000 km de haies ! Et nous ne devrions pas les prendre en compte ?!
- Autre exemple avec le plan algues vertes, pour lesquels les agriculteurs du territoire de l'Horn Guillec se sont massivement et volontairement investis. Le territoire a notamment reçu les félicitations de la mission interministérielle en visite de terrain en janvier dernier : pourquoi reconduire les même objectifs de réduction des flux que ceux du précédent SDAGE 2009 – 2015 sur les huit baies concernées sans prendre en compte le programme Algues Vertes en cours, et les actions déjà mises en œuvre pour réduire ces mêmes flux ?!

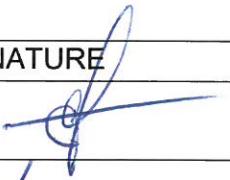
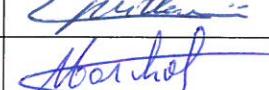
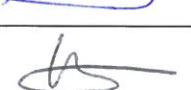
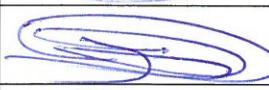
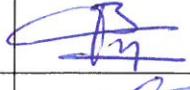
Il est vital de tenir compte des antécédents et des spécificités de chaque territoire.

Il est temps d'arrêter d'étrangler le développement économique des territoires en repartant toujours de zéro sans tenir compte de ce qui a déjà été fait et des réalités territoriales !

■ **Nous dénonçons des actions prescrites sans preuve scientifique de leur efficience**

Vasière à algues vertes, têtes de bassins versant,... il est inenvisageable que des actions soient mises en place sans avoir préalablement étudié le fonctionnement particulier de ces écosystèmes. Les activités économiques (tourisme, agriculture, industries agroalimentaires,...) souffrent déjà assez des conséquences d'une administration bornée à stigmatiser les nitrates pour une problématique algues vertes pourtant scientifiquement reconnue comme d'origine multifactorielle. L'efficacité des actions et l'adhésion des acteurs reposent sur la crédibilité des mesures ! Elle ne sera reconnue qu'après une expérimentation partagée garantissant leur efficacité avec une analyse coûts-bénéfices protégeant l'économie de nos territoires des dogmatismes écologiques !

**Citoyens de l'arrondissement de Morlaix, en Finistère (29), nous nous mobilisons collectivement pour vous faire savoir que nous n'adhérons pas, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, au projet de SDAGE 2016-2021 !**

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
2/06/2015	Leffet Christian	HENVIC	
2/06/2015	LEHMANN Yann	Plougar	
2/06/2015	Sauvage Michel	Plouénan	
2/06/2015	Quillien Thomas	Plouenan	
21/6/2015	MARCHAL THIERRY	SIZUN	
02/06/15	Abgrall Bernard	SIZUN	
02/06/15	EUZEN-BERTRAND	Commana	
02/06/15	Guilloum Gilhat	Plougar.	
02/06/15	Page Jean-Luc	Plouvorn	
02/06/2015	KERLEO Galy	St THEgonnec	
02/06/2015	MARE Alain	PLOUVORN	
2/06/2015	DONVAC Andre	Locmaria	
02/06/2015	BORGHE François	SANTEC	
2/06/15	PERDRIX Dominique	PLOUVORN	
02/06/2015	TANQUET Benoit	TAULÉ	
02/06/2015	Kerscaven François	Taulé	
2/06/2015	SAINT JALIN Hervé	LANNÉANOU	
2/06/2015	Briant François	Plouigneau.	
2/06/2015	PICART Nelly Clémence	Plouigneau	
2/06/2015	CAROFF Odile	St Pol de lén	
2/06/2015	Larha zinc	Plouman le rosa	
2/06/2015	Belkac Alain	Horlaic	
2/06/2015	SAUDEN Jean-François	RESPAIL	



## **Consultation du public sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021**

Avis Finistère Sud, Quimper, le 04 juin 2015

Madame, Monsieur,

Le sud Finistère est un territoire couvert par 4 SAGE :

-SAGE Ouest Cornouaille : 100% des stations prélevées en Bon Etat\*

-SAGE Odet : 100% des stations prélevées en bon état\*

-SAGE Sud Cornouaille : 100% des stations prélevées en bon état\*

-SAGE Baie de Douarnenez : 83% des stations prélevées en bon état\*

\*source : <http://www.observatoire-eau-bretagne.fr/Tableaux-de-bord-interactifs/Eaux-de-surface/etat-ecologique/Etat-ecologique-des-cours-d-eau>

Face à ce constat positif au regard de la Directive Cadre sur l'Eau, dans le cadre de laquelle le SDAGE et les SAGE doivent s'appliquer, nous refusons l'intensification de l'effort qui est affichée dans le projet de SDAGE 2016-2021 en cours de consultation.

Afin d'avancer vers une meilleure gouvernance et une meilleure appropriation de la gestion de l'eau, qui se doit d'être équilibrée et partagée, nous demandons une meilleure prise en compte des spécificités de chaque territoire.

C'est pourquoi nous jugeons primordial que :

**- toutes actions soient systématiquement conditionnées à un risque de non atteinte des objectifs de bon état tel que défini par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Pour exemple, le SAGE Ouest Cornouaille prévoit déjà de calquer arbitrairement des objectifs de type bassins versants algues vertes (soit une réduction de 30% des flux d'azote) sur des masses d'eau pourtant ni déclassées ni même concernées par un échouage d'algues vertes (Cas de la Virgule et du Goyen) ! Ces objectifs arbitraires sont d'autant plus inacceptables qu'ils actent une baisse supplémentaire de l'activité économique, sans justification environnementale, et sans reconnaissance des efforts et des investissements déjà entrepris en matière d'environnement (généralisation de la couverture hivernale des sols et des bandes enherbées le long des cours d'eau, entretien et restauration des bocages,...). Nous alertons sur la limite de la surenchère réglementaire, qui pose le problème de l'acceptabilité par les usagers, et risque de conduire à une forte démobilisation d'acteurs pourtant positivement impliqués. Les actions ne doivent pas pouvoir s'envisager tous azimuts sans justification d'un enjeu environnemental clairement identifié !

**- toutes actions soient systématiquement conditionnées à l'identification préalable des leviers d'actions efficents**

De nombreux zonages sont (pré-)identifiés dans le projet de SDAGE, qui, par ce fait, autorise les SAGE à engager des actions avant même de connaître le fonctionnement des écosystèmes ciblés : vasières à algues vertes, érosion, têtes de bassin versant,... Il est insensé de toujours prévoir une justification a posteriori des actions engagées, quand on connaît l'impact que ces actions peuvent avoir sur les activités économiques en place ! L'efficacité des actions doit être prouvée par une identification préalable, par expérimentation, des leviers d'actions adaptés à l'objectif à atteindre !

C'est pourquoi nous refusons que des programmes de réduction des flux de nutriments soient établis avant même que l'origine des nutriments ne soit connue (disposition 10A-2 vasières à algues vertes !) Que ce soit pour les algues vertes, l'érosion des sols, les têtes de bassin versant, etc, des études et diagnostics doivent être menés pour cibler les bons leviers, et éviter à tort de toujours stigmatiser les activités économiques avec, qui plus est, des actions sans efficacité environnementale !

On peut citer en exemple le marais de Lescors (Finistère Sud), où il a été démontré que le phosphore n'était pas lié à l'érosion des sols, si bien que des contraintes de réduction des flux ne sont pas entendables !

La crédibilité et l'acceptabilité des politiques de gestion de l'eau reposent plus sur du bon sens, que sur de la surenchère réglementaire !

**- toutes actions soient systématiquement conditionnées à une analyse des coûts et des bénéfices**

Cette analyse doit permettre de mesurer, sur la durée, l'écart entre les bénéfices attendus de la mesure et les coûts de sa mise en œuvre. Tous les aménagements préconisés par le SDAGE (reconquête de zones humides, aménagement de cours d'eau, effacement d'ouvrage,...) doivent :

- être économiquement raisonnables ;
- minimiser les impacts sur les activités économiques déjà en place ;
- garantir une efficacité environnementale.

Dans le contexte actuel de restriction budgétaire, il est incompréhensible d'allouer des coûts démesurés à des travaux d'aménagement de cours d'eau dont l'impact ne pourrait se faire sentir qu'au bout de dizaines d'années ! Les travaux ne doivent pas être systématiquement réalisés sans évaluation du bénéfice retiré !

Nous refusons également que la possibilité soit donnée aux SAGE d'interdire des produits phytosanitaires alors qu'aucun dépassement des limites de qualité pour les phytosanitaires n'a été observé dans les eaux brutes superficielles du Finistère en 2013 (Source : MISEN 29, 2014). Il faut valoriser et reconnaître les améliorations des pratiques phytosanitaires (contrôle des pulvérisateurs, formations, optimisation des pratiques, etc) et poursuivre la conciliation raisonnée des enjeux économiques et environnementaux.

Nous refusons également la définition surfacique actuellement retenue pour les têtes de Bassin Versant qui englobe 60 à 70% des surfaces agricoles (estimations SAGE Odet) en raison de la forte densité du chevelu hydrographique sur notre territoire. Nous dénonçons les actions tous azimuts envisagées sur ces zonages, au-delà des possibilités réglementaires déjà existantes, et d'autant plus sur une surface du territoire de cette ampleur ! Les conséquences économiques ne pourraient que conduire à de la décroissance ! Et pour quel bénéfice environnemental ? Puisque les enjeux sur les têtes de bassin versant ne sont pas clairement identifiés ?!

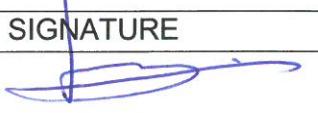
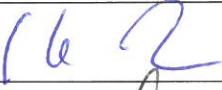
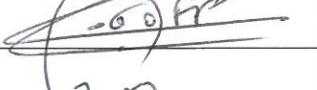
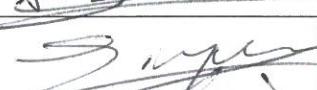
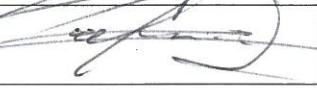
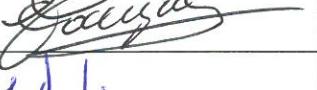
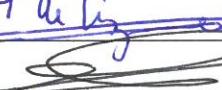
Nous demandons aussi une priorisation des actions en fonction des bénéfices à retirer : en baie de Douarnenez, par exemple, nous tenons à signaler que l'enjeu prioritaire reste la gestion des contaminations bactériologiques, avec un réseau d'assainissement qui est loin d'être opérationnel, notamment en période de forte pluviométrie. Et là encore, des analyses doivent déterminer impérativement l'origine des contaminations !

**Enfin, pour parvenir à l'amélioration de cette gouvernance de la gestion de l'eau, nous demandons une révision de la composition des instances de décisions locales sur l'eau (CLE) pour acter une meilleure représentation des usagers de territoires**

Le projet de SDAGE cible principalement la gestion des surfaces rurales. Une meilleure représentativité des usagers territoriaux (propriétaires, forestiers, agriculteurs) ne peut que faciliter l'identification des leviers d'action adaptés et garantir la bonne appropriation des décisions puisqu'ils en sont les principaux acteurs !

**Toutes ces raisons font que nous n'adhérons pas à ce projet de SDAGE 2016-2021 !**

Contribution collective consultation public projet de SDAGE 2016-2021  
Arrondissement Quimper - Finistère

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
4 Juin	Daechal Pascal	Plonéour	
6 juin 2015	LE BARÉ Sury	Plomelin	
4-6-15	Le Corre Jean-Jacques	Plorévet	
1/6/15	le Henn Pierrick	Quimiacien	
4/6/15	Le Goff Jean-Jacques	Gantay/Bogeyen	
6/6/15	Piché Christian	Scat	
06/06/15	LE CAM Nicolas	Pluguffan.	
06.06.15	LANDRAIN Rini	Nospardan	
4/6/15	CONAN Daniel	Riec/Belon	
6/6/15	PUECH Benoît	Plongis	
4/6/15	SINGUIN PIERRE	Scat	
6/6/15	OURNET Aude	Plonéour	
4/6/15	Penn Nicolas	Tregunc	
6/6/15	Coulauds Sophie	Effiant	
4/06/15	TANGUY Patrick	St-Jean-Trolimon	
4/06/15	MORGAN Olivier	Guimper	
4/06/15	Quiniou Jean-Nic	Quimper	

## Consultation sur le projet SDAGE 2016-2021 (agence de l'eau Loire Bretagne)

### Collectif de citoyens du SAGE de l'Authion.

Nous voulons faire part de notre désapprobation vis-à-vis du projet de SDAGE mis en enquête publique. Nous sommes d'accord : la qualité de l'eau est un enjeu important. Cependant, les moyens par lesquels vous voulez arriver à cet objectif nous révoltent, et sont en désaccord avec notre vision de l'avenir.

Au cours des années 60, les élus et l'administration de la Vallée de la Loire (entre Angers et Saumur), face aux risques récurrents d'inondations, des difficultés humaines et économiques que cela entraînaient, ont cherché des solutions lors de multiples rencontres et d'un voyage d'étude à travers l'Europe (aménagement du delta du Rhône, plaine du Pô en Italie, Polder aux Pays Bas,...). Edgar Pisani, ministre de l'agriculture soutenait activement cette démarche. Tous les habitants de la Vallée sont témoins depuis quelques décennies déjà de la pertinence des réponses qu'ils ont apportées. Grâce aux travaux de curage, d'élargissement, de rectification de tracé, de barrages, d'élévation de digues, de lac de rétention, et de la mise en place de la station de pompage des Ponts de Cé, la majeure partie de notre Vallée est structurellement assainie. En parallèle ces aménagements ont aussi permis le développement économique de la Vallée et les milliers d'emplois qui vont avec...

Si l'on avait appliqué à l'époque les recommandations suggérées par le projet de SDAGE 2016-2021 notre vallée serait toujours victime des excès d'eau d'antan.

Plusieurs points nous interpellent dans le projet que vous proposez à la consultation.

\* Avant de juger de "la stagnation de la qualité de l'eau" sur une période donnée (2009-2015), il faut attendre les analyses de fin de programme.

\* Entretenir un cours d'eau est devenue administrativement très compliqué (dans certains cas impossible) et hors de prix (les frais d'études dépassant souvent le coût des travaux). Pour de nombreuses zones ces entretiens sont pourtant nécessaires pour éviter les inondations. Ce projet de schéma directeur accroît encore les contraintes dans ce domaine.

\*Les propositions d'extension de crues présentées dans ce document «sacrifient» de nouvelles terres agricoles. Quelles conséquences pour les entreprises concernées et pour les hommes qui y vivent? Quelles indemnisations?

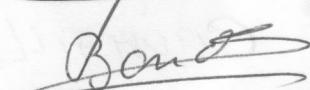
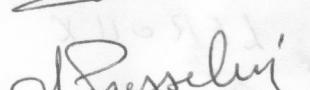
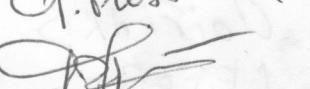
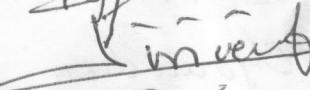
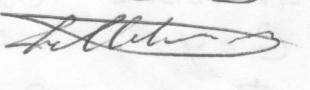
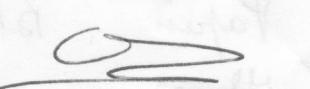
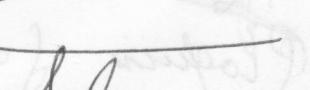
\*Les modalités de prélèvements hivernaux pour l'irrigation sont tellement absurdes et compliquées qu'elles deviennent quasiment inapplicables.

\*Le principe de subsidiarité est à peu près absent dans ce schéma: qui mieux que les acteurs locaux avec leurs connaissances du milieu et de ses réalités seraient à même de donner les meilleures réponses pour la gestion des eaux d'un bassin?

Nous souhaiterions que ce projet, lorsqu'il met en danger les hommes (et leurs emplois) puisse évoluer vers plus de souplesse. Il faut veiller à garder des mesures équilibrées, non sclérosantes où l'Homme passe avant une idée désincarnée de l'écologie.

Voilà, Monsieur le président pourquoi nous refusons de cautionner le projet SDAGE 2016-2021.

Juin 2015

Aciny Bonde	Longue Jumelle 49160	
Bonde Bernadette	Longue Jeumelles 49160	
Frille Pisselin	Champigné 49330	
Briguet François	Oranmes 49640	
Vauv Feuclat.	Feneu 49250	
BARBIER Camille	Quéré 49330	
Jarry Guyline	Écheneizé 49150	
Léon Gérald	Stéphans Mauvins	
Hélène Gué		
BARBOT Gérard	Denné	
Alessie Henri	Feneu	

MÉSANGÉ Raymond Maré 69100 *Mesangé*

Goyet Auguste Marigné 49330 *Goyet*  
Sauvage fils Vézéry *Sauvage*  
Beffond Frédéric Yzeure *Beffond*  
Tourreau Gabriel Longue-Jumelles 49160 *Tourreau*  
Tourreau Odile Longue-Jumelles 49160 *Tourreau*  
CHOLET Alain La Roche-Baïennière *Cholet*  
CHALIN Daniel Roche-Baïennière *Chalin*  
Beaufain Bernard Thétrault-Juigné *Beaufain*  
Guittot Alain Longue-Jumelles *Guittot*  
Peltier Marie Louise St-Sulpice *Peltier*  
Faucheu Hélène Couzé *Faucheu*  
Renou Jean Louis Brion *Renou*  
Reffos Brigitte Brion *Reffos*  
COUAILLERE REMI Chantonnay 85 *Couailleuré*  
LEROUX Michel St-Paterne *Leroux*  
Corffard Alain Yutz-Eugne *Corffard*  
LEFFORT Y. Claude Pin-en-Mauges *Leffort*  
Goumichon Michel Les Bagnards *Goumichon*  
BRUNELLIER Dominique Le Paultre *Brunellier*  
Cleret Gilbert Soulairé et Boisrig *Cleret*  
GROLLEAU Michel St-Philbert du Bois *Grolleau*  
GOYET Sophie Maurepas *Goyet*  
Papin Blanche Le Pin-en-Mauges *Papin*  
Ploquin Joseph St-Ouen-l'Île *Ploquin*  
Henneau Jean La Gommerey *Henneau*

Papin Bernard Le Pain en Manges  
Neglisan Yveline Corze.  
Soethleau Noël Valmyjane  
Coruasien Ch. L. Ceskaia  
Briquet Maryline Tiene  
Fouqueron Michel Sille vigne  
CESBROW Jean Marie St Lézin  
GIRARD Jean-Claude Melay  
Séchet Jean Robert Volayenne  
Hébelard Monique Bonyenne  
DENIS Bernard Noyant HMR Marc  
ONILLON Paul le Pommier Alzalanow  
DE LANNOUE Claudine Combree  
DE LA NOUE Daniel Combree  
Pefil Catherine Combree  
Chanteuse M. France Géraldine M. Chanteuse  
Yégu J. Prene Es Raries D. Prene  
Yégu Léaane les Raries Yégu  
Chalon Madeleine Rochef. ts il Chalon  
Aurard Adèle Chouard  
Briquet Monique Briquet  
Deschêne Gérye  
Barbot Annie  
Barbot Bernard  
Barbot G. Simon  
Hélot Jacqueline Soutou  
J. Hélot

BouABIS frogs Maitgri Bn and

Douay

Daviee Simon Chalonne Shire

Daviee

## Consultation sur le projet SDAGE 2016-2021 (agence de l'eau Loire Bretagne)

### Collectif de citoyens du SAGE de l'Authion.

Nous voulons faire part de notre désapprobation vis-à-vis du projet de SDAGE mis en enquête publique. Nous sommes d'accord : la qualité de l'eau est un enjeu important. Cependant, les moyens par lesquels vous voulez arriver à cet objectif nous révoltent, et sont en désaccord avec notre vision de l'avenir.

Au cours des années 60, les élus et l'administration de la Vallée de la Loire (entre Angers et Saumur), face aux risques récurrents d'inondations, des difficultés humaines et économiques que cela entraînaient, ont cherché des solutions lors de multiples rencontres et d'un voyage d'étude à travers l'Europe (aménagement du delta du Rhône, plaine du Pô en Italie, Polder aux Pays Bas...). Edgar Pisani, ministre de l'agriculture soutenait activement cette démarche. Tous les habitants de la Vallée sont témoins depuis quelques décennies déjà de la pertinence des réponses qu'ils ont apportées. Grâce aux travaux de curage, d'élargissement, de rectification de tracé, de barrages, d'élévation de digues, de lac de rétention, et de la mise en place de la station de pompage des Ponts de Cé, la majeure partie de notre Vallée est structurellement assainie. En parallèle ces aménagements ont aussi permis le développement économique de la Vallée et les milliers d'emplois qui vont avec...

Si l'on avait appliqué à l'époque les recommandations suggérées par le projet de SDAGE 2016-2021 notre vallée serait toujours victime des excès d'eau d'autan.

Plusieurs points nous interpellent dans le projet que vous proposez à la consultation.

\* Avant de juger de "la stagnation de la qualité de l'eau" sur une période donnée (2009-2015), il faut attendre les analyses de fin de programme.

\* Entretenir un cours d'eau est devenue administrativement très compliqué (dans certains cas impossible) et hors de prix (les frais d'études dépassant souvent le coût des travaux). Pour de nombreuses zones ces entretiens sont pourtant nécessaires pour éviter les inondations. Ce projet de schéma directeur accroît encore les contraintes dans ce domaine.

\*Les propositions d'extension de crues présentées dans ce document «sacrifient» de nouvelles terres agricoles. Quelles conséquences pour les entreprises concernées et pour les hommes qui y vivent? Quelles indemnisations?

\*Les modalités de prélèvements hivernaux pour l'irrigation sont tellement absurdes et compliquées qu'elles deviennent quasiment inapplicables.

\*Le principe de subsidiarité est à peu près absent dans ce schéma: qui mieux que les acteurs locaux avec leurs connaissances du milieu et de ses réalités seraient à même de donner les meilleures réponses pour la gestion des eaux d'un bassin?

Nous souhaiterions que ce projet, lorsqu'il met en danger les hommes (et leurs emplois) puisse évoluer vers plus de souplesse. Il faut veiller à garder des mesures équilibrées, non sclérosantes où l'Homme passe avant une idée désincarnée de l'écologie.

Voilà, Monsieur le président pourquoi nous refusons de cautionner le projet SDAGE 2016-2021.

Juin 2015

Seneaué Jeanne la Vénitie 49250 ~~Seneaué~~  
Deschamps Isabelle La Vénitie 49250 ~~Deschamps~~  
PRESSELIN Pierre Champigné 49330 ~~Presselin~~  
BARBIER Isabelle MERÉ 49330 ~~Barbier~~  
Maze' Jean-Pierre les Rosiers 49350 ~~Maze'~~  
BLOT Gilbert - Faumur ~~BLOT~~  
Ferry Isabelle Echimont 49150 ~~Ferry~~  
Audicet Louis 49620 La Rommeray ~~Audicet~~  
Beqat Noëls Parçay les Pins ~~Beqat~~  
Ladys Albert Mozé Roaill ~~Ladys~~  
DILIE Albert Mellilli ~~Dilie~~  
Gauvain René cheuehutte Treves ~~Gauvain~~  
Cort Guy Loozuc et Rotoro ~~Cort~~

945 J. Guy Guy 49 49  
Barbat Jean Pierre Barbat 49330  
BUREAU Jean Pierre Bureau 49520  
PROSTIERE Jean Louis Prostiere 49800  
Baudouin Michel Baudouin 49400 Villefranche  
Cochin Christian Cochin 49680 Meric  
Coutier René Coutier 49110 St Quentin en Yvelines  
Darchis Guy Darchis 49480 St Sylvestre  
THIBAULT Claude Thibault 49200 St Pathoux  
Prieur Robert Prieur 49110 St Quentin  
Montailler Bernard Montailler 49290 St Laurent de le flie B 117  
Maurice Brachut Brachut 49125 Tiercé  
CORVATIER Danielle Corvatier 49350 les Rosiers sur Loire

17 MAI 2015

Secrétariat technique de bassin  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
9, avenue Buffon  
CS 36339  
45063 Orléans Cedex

Object : Consultation du projet du SDAGE 2016-2021

Le 27 mai 2015

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens du canton de Tiercé et de Seiches-sur-Loire et souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021.

Le projet encadre fortement l'entretien des cours d'eau et il nous semble qu'il a pour but de sanctuariser les cours d'eau des têtes de bassin. Les cours d'eau comme tous les paysages sont depuis toujours en perpétuelle évolution. Quel est donc l'intérêt de figer nos paysages ?...

Un autre point qui nous interroge : le fait d'ouvrir ou d'agrandir des champs d'expansion de crues. Ces projets ne doivent pas conduire au détournement des terres agricoles de leur vocation. L'agriculture est aussi un secteur vulnérable aux inondations !

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Un regroupement d'habitants de Tiercé et de Seiches-sur-Loire,

*Eric* *Madame* *Méangey*  
*Dailler* *Catin* *Gibert*

ORLEANS, reçu le :

18 JUIN 2015

Objet :

consultation du projet du  
SDAGE 2016-2021

à 18 mai 2015

Nadame Monsieur

Nous sommes un groupe de citoyens de la  
commune de St Laurent de la Plaine et souhaitons  
prendre part à la consultation publique sur le projet de  
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du  
bassin de la Bretagne 2016-2021.

Nous avons été interrogés par l'chapitre n°2  
Intitulé "Maîtriser les prélevements d'eau.

Les propositions avancées sont en totale  
Incohérence avec le plan d'adaptation au changement  
climatique 2011-2015 dans lequel la nécessité  
mobilisation de l'eau est l'un des leviers pour  
l'adaptation de nos pratiques.

L'attente proposée du SDAGE rend quasi-impossible la bonne réalisation des futurs contrats

Territorial en matière de stockage de l'eau

Concernant les réserves de subsistances, le stockage en vigueur actuellement garantit un bon état de l'eau ; il n'y a donc pas besoin de contraintes supplémentaires alors que le stockage de l'eau est l'une des ~~meilleures~~ pour l'avenir de nos exploitations et pour la sécurité de nos <sup>nos</sup> productions ~~nos~~ <sup>nos</sup> familles.

Vous souhaitant bonne réception nous vous  
Prions, Madame, d'agréer nos sincères  
Salutations

Un regroupement de citoyens de la  
commune de St Laurent de la Plaine.

Maës

~~gat~~

Frédéric Ruy

~~+~~

~~CCMFB~~

~~DRH~~

## CONTRIBUTION COLLECTIVE A LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE SDAGE 2016-2021

Dénonciation de la surenchère réglementaire prévue sur les « têtes de bassin versant »

Le projet de SDAGE 2016-2021 est actuellement en consultation du public et nous tenons à dénoncer l'ambition de ce projet que nous jugeons excessive, irréaliste et surtout totalement déconnectée des réalités du terrain tant environnementales qu'économiques. En tant que citoyens finistériens, nous rappelons la nécessité d'élaborer un projet de SDAGE visant une gestion partagée et équilibrée des eaux avec prise en compte d'un développement économique qui se doit d'être durable sur les territoires.

C'est pourquoi nous tenons à vous faire part de notre profond désaccord concernant les inventaires et programmes d'actions renforcés envisagés à l'échelle de « têtes de bassin versant » à ce jour mal connues et mal définies. La rédaction actuelle autorise des actions arbitraires sans justification environnementale ni prise en compte des coûts disproportionnés collatéraux, au risque de démobiliser et d'exclure les acteurs territoriaux de leurs propres territoires !

- Nous dénonçons un zonage délimité de façon arbitraire, sans prise en compte des spécificités locales :**

Il est incompréhensible que des programmes d'actions renforcés soient envisagés sur ces « têtes de bassin versant » alors même que ces milieux sont encore mal connus et mal délimités. Etant donnée la densité du chevelu hydrique des cours d'eau bretons, la définition généraliste proposée par le SDAGE conduirait à classer massivement et majoritairement le territoire breton en « têtes de bassin versant » avec des pourcentages de surfaces agricoles estimés à 60-70% (estimation SAGE Odet, Finistère) ! Nous ne pouvons pas adhérer à la généralisation de ce zonage surfacique qui fragilisera de façon certaine les activités économiques qui s'y développent, en conduisant notamment à des distorsions de concurrence avec les autres territoires.

L'inventaire des « têtes de bassin versant » évoqué dans le SDAGE ne doit pas réduire à néant l'investissement des acteurs territoriaux finistériens qui a conduit à la reconnaissance partagée de l'inventaire concerté des cours d'eau finistériens (arrêté préfectoral du 18 juillet 2011). Les inventaires des têtes de bassin versant doivent au contraire valoriser l'expérience et les résultats de ces démarches concertées dans le Finistère (cours d'eau et zones humides).

- Nous dénonçons des programmes d'actions envisagés sans obligation d'un enjeu environnemental avéré autorisant des actions tout azimut non justifiées !**

Nous ne pouvons tolérer l'élaboration de programmes d'actions déconnectés du diagnostic territorial sans aucune évaluation de la pertinence environnementale et économique pour les activités de ces territoires. Nous nous opposons fermement à ce chèque en blanc donné aux collectivités leur permettant de mener des actions tout azimut sans justification. Pour ne citer qu'un exemple, le SAGE de l'Aulne affiche d'ores et déjà une grande ambition sur les têtes de bassin versant puisque 23 millions d'euros sont budgétés pour les actions de restauration ou renaturation des têtes de bassin

## Dénonciation de la surenchère réglementaire sur les « têtes de bassin versant »

versant, ce qui est d'autant plus disproportionné que le territoire présente déjà un bon état écologique avec 68% des masses d'eau en bon état sur le SAGE Aulne !

Le SDAGE ne doit pas permettre ce genre de dérive dans un contexte de restriction budgétaire et crise économique généralisée !

Il est absolument impératif de conditionner toutes actions éventuelles à un risque avéré de non-atteinte des objectifs environnementaux ! Les actions doivent non seulement se justifier d'un point de vue environnemental, mais aussi faire l'objet d'une évaluation des coûts-bénéfices engendrés pour éviter des actions et des coûts disproportionnés injustifiés !

- **Nous exigeons que tout programme d'actions envisagé soit basé sur une expérimentation préalable incontournable à 1. la caractérisation des enjeux de qualité de l'eau, 2. l'identification des leviers d'actions adaptés, 3. l'évaluation des coûts-bénéfices engagés par l'ensemble des acteurs pour prioriser la gestion la plus adaptée.**

Nous demandons que les programmes d'actions de restauration des « têtes de bassins versant » fassent d'abord l'objet d'une expérimentation, comme celle menée via le réseau finistérien d'expérimentation zones humides. En effet l'expérimentation préalable à tout programme d'actions reste la seule façon d'analyser les coûts-bénéfices des mesures envisagées afin d'en dégager des actions de gestion économiquement viables et appropriées aux spécificités territoriales.

- **Nous dénonçons la faible représentativité des acteurs territoriaux dans les instances de décisions liées au domaine de l'eau (CLE).**

Leur représentativité ne peut que faciliter l'identification des leviers d'action et garantir la bonne appropriation des décisions puisqu'ils en sont les usagers les plus impactés !

- **Nous dénonçons la surenchère réglementaire du SDAGE en dépit de l'amélioration significative des résultats de qualité de l'eau reconnue lors de l'état des lieux sur les paramètres nitrates, phosphore, pesticides.**

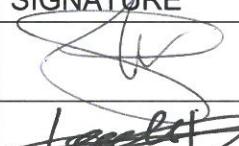
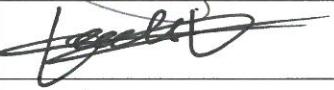
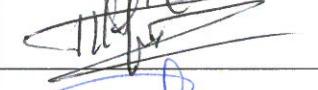
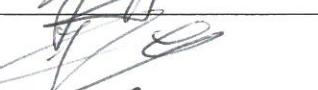
Le SDAGE s'appuie sur des états des lieux de 2013 loin d'être actualisés puisque les données sont celles de 2009-2011. Et pourtant, déjà en 2009-2011, ces états des lieux reconnaissent une amélioration significative de la qualité de l'eau sur les paramètres nitrates, phosphore, pesticides et eaux littorales et la situation n'a pu que s'améliorer depuis ! Une nouvelle intensification de l'effort n'est pas entendable dès lors que seules 5% des masses d'eau sont déclassées sur le paramètre nitrates, 80% des cours d'eau sont en bon, voire très bon état sur le paramètre phosphore, et 85% des cours d'eau sont en bon état pour ce qui est des pesticides ! Aussi il est inadmissible que les programmes d'actions envisagés sur les « têtes de bassin versant » puissent s'ajouter aux autres réglementations en vigueur ! Nous refusons que le SDAGE entraîne une surenchère des mesures de préservation sur un territoire déjà sur-réglementé !

Contribution collective

Dénonciation de la surenchère réglementaire sur les « têtes de bassin versant »

**Au lancement de la révision du SDAGE en décembre 2012, le Président du comité de bassin Loire-Bretagne, Serge LEPELTIER, admettait dans son discours qu'« il serait irréaliste dans le contexte actuel d'envisager à court terme une nouvelle intensification de l'effort ».**

**Et c'est dans ce même esprit que nous nous mobilisons collectivement pour vous faire savoir que nous n'adhérons pas, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, au projet de SDAGE 2016-2021 !**

DATE	NOM PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
28/05/15	Jézquel Sophie	Lennan	
28/05/15	GOTHET Dominique	PLEYBEN	
28/05/15	Hénaff Jean François	Rosnoen	
28/05/15	Ruquin Gilles	COPRAGC	
28/05/15	ELLEGODER L.	Loc. BRÉVALAIRE	
28/05/15	CALVEZ Y.	Lanrivyl	
28/05/15	LE MEROUR Jean	Earnest	
28/05/15	Rivet Christian	Lopérec	
28-05-15	Colin Ghisl	Gicquenevez	
28/05/15	SUIGNARD Joël	Lothey	
28/05/15	Capvoz Jacques	Lanrivyl	
28/05/15	KERANDEL Christian	PLOUNEVZEL	
28/05/15	DIVHNACI Jean Paul	Plonevez Porzay	
28/05/15	Ronan Jézquel	Lennan	
28/05/15	Haudren François	Lennan	



## **Jury du Perche vendômois et de la Vallée du Loir**

Claude, Mazangé

Ghislaine, Saint-Hilaire la Gravelle, enseignante à la retraite

Sylvie, Vendôme, enseignante à la retraite

Didier, Saint Martin des Bois, dessinateur industriel à la retraite

Philippe, Naveil, agriculteur

Marie-Claude, St-Rimay, membre du GREN Centre

Sylvie, artiste

Thibaut, Fortan, informaticien

Patrick, Naveil, Enseignant à la retraite

Vincent, La-ville-aux-Clercs,

### **Réunions du jury citoyen**

14 mars 2015 : Formation à la politique de l'eau par Nature Centre

1 avril 2015 : Soirée débat sur le thème de la qualité de l'eau

16 avril 2015 : Soirée débat sur le thème de la préservation des milieux aquatiques

29 avril 2015 : Soirée débat sur le thème de la quantité de la ressource en eau

12 mai 2015 : Soirée débat sur le thème de la gouvernance

10 juin 2015 : Soirée de restitution

### **Avis**

Trois grands points ont été soulevés par le jury citoyen dans le cadre du projet de SDAGE 2016-2021 :

1. L'information, et la sensibilisation aux problématiques de l'eau, et plus globalement concernant la gestion de l'eau via les différentes instances, n'est pas suffisante,
2. Le modèle agricole actuel n'est pas adapté à une bonne gestion de l'eau et le changement indispensable des pratiques agricoles doit être accompagné efficacement,
3. Les ressources humaines et financière pour l'application des prérogatives des documents de gestion de l'eau sont insuffisantes, et la mise en place de mesures dérogatoires (en particulier à travers les SAGE ) trop fréquentes,
4. La problématique de l'arasement des seuils et ouvrages d'arts n'est pas considérée à travers tous ses enjeux socio-économiques, écologiques et culturels.

## **Réduire les pollutions, assurer la bonne qualité des eaux**

Globalement le jury citoyen estime que les mesures du précédent SDAGE n'ont pas été assez efficaces et s'interroge donc sur les mesures proposées dans le projet de SDAGE 2016-2021.

### Concernant les nitrates :

Les Zones vulnérables aux nitrates ont-elles réellement des mesures adaptées et efficaces pour limiter la présence de nitrates dans les masses d'eau ?

*« Les zones vulnérables aux nitrates découlent de l'application de la directive « nitrates » qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Cette directive de 1991 oblige chaque État membre à délimiter des « zones vulnérables » où les eaux sont polluées ou susceptibles de l'être par les nitrates d'origine agricole. Elles sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines. Des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates et un code de bonnes pratiques est mis en œuvre hors zones vulnérables. »*

Existe-t-il d'autres moyens plus efficaces pour réduire ces flux de nitrates et notamment au niveau des aménagements agricoles (haies, zones tampons, apports par fractionnement, CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrate)).

D'ailleurs les CIPAN ont une efficacité relative car cela dépend de la réussite de la plantation et de la manière de la supprimer ensuite.

Le jury citoyen souhaiterait que le SDAGE encourage la culture de plantes adaptées au terroir en bord de cours d'eau (bannir la culture du maïs en fond de vallée par exemple).

Il serait important de sensibiliser/informer davantage les utilisateurs de la ressource en eau (particuliers notamment) sur l'usage qu'ils ont eux-mêmes des nitrates.

### Concernant la pollution organique et bactériologique :

Le jury citoyen estime que pour limiter la pollution organique et bactériologique une mesure serait à prendre : faciliter la mise en place des assainissements non-collectifs et de leur subventionnement, et plus particulièrement dans les périmètres de captage.

### Concernant la pollution par les pesticides :

Le Plan Ecophyto mentionné dans le projet de SDAGE est une mesure positive pour l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires à destination des particuliers et collectivités territoriales, cependant les limites fixées pour l'usage agricole ne sont pas pertinentes (le climat local n'est pas pris en compte par exemple).

Le jury citoyen estime qu'il est nécessaire de sensibiliser et d'enseigner davantage aux jeunes professionnels, et globalement aux particuliers, dans le cadre de la formation, sur les risques sanitaires et environnementaux de ces produits phytosanitaires.

### Concernant les pollutions dues aux substances dangereuses

Il serait nécessaire d'allouer davantage de fonds pour les contrôles (qualité des rejets) et tout particulièrement envers les industriels.

### Concernant la santé :

Des études sur le comportement nocif d'assemblage de molécules (cocktails) seraient complémentaires aux études sur les molécules prises isolément.

## Préserver les milieux aquatiques

Le jury citoyen s'interroge là encore sur la pertinence des mesures énoncées dans le projet de SDAGE, en particulier sur l'effacement des seuils et ouvrages. Ce dernier devrait être étudié au cas par cas au risque de fragiliser des habitats existants et d'autres cortèges d'espèces que celles qui sont migratrices, voire de détruire des zones humides. Veiller à la bonne qualité de l'eau serait sans doute une préoccupation prioritaire pour la préservation de la biodiversité.

### Concernant les aménagements de cours d'eau :

La suppression de tous les seuils et ouvrages risquerait de perturber des habitats séculaires et par conséquent nombre d'espèces. Les ouvrages en abandon devraient être seuls concernés.

A ce propos le jury souligne le problème d'entretien de certains ouvrages par leurs propriétaires et de facto l'efficacité des contrôles de la police de l'eau et de l'application des textes législatifs.

L'effacement des seuils et ouvrages doit également permettre la libre circulation des sédiments mais une ouverture annuelle des ouvrages ne suffirait-elle pas ?

Le jury citoyen souhaite aussi que le SDAGE 2016-2021 inclus la possibilité de conserver le potentiel de production d'énergie renouvelable sur les cours d'eau et sur les ouvrages d'art.

Par le passé des zones d'extension de crues ont été aménagées et viabilisées pour la construction, il est donc indispensable de veiller à ne plus construire sur les zones restantes pour les conserver. Ces zones devraient par ailleurs posséder un couvert végétal.

Le jury s'accorde également sur la nécessité de recréer des méandres.

Un point particulier est relevé concernant l'extraction de granulat: Il est nécessaire de veiller à la non mise en eau des anciennes carrières car cela ne contribue pas à l'amélioration de la qualité de l'eau (mise à nue de la nappe phréatique).

### Concernant les zones humides :

La définition de "zone humide" n'est pas précisée ou seulement par des critères pédologiques et non par des critères biologiques. S'il y a des inventaires de ces zones humides il faudrait les porter à connaissance du public et des élus et que ceux-ci soient obligatoirement intégrés dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, etc.)

Le jury citoyen conteste la solution de mise en place de mesures compensatoires pour les zones humides détruites, car on ne peut recréer les mêmes conditions écologiques que la zone humide initiale. Il faut donc privilégier absolument la préservation des zones humides existantes.

### Concernant la biodiversité aquatique :

Des études plus poussées sur l'efficacité des passes à poissons devraient être menées.

Certaines modifications sur les cours d'eau (seuils, etc.) peuvent être néfastes à des espèces amphibiens. Un niveau bas favoriserait également le développement de plantes invasives.

Le jury citoyen s'interroge également sur l'efficacité des mesures sur les espèces invasives : Des mesures plus restrictives (pour la vente notamment) ne devraient-elles pas être mises en place?

## Quantité de la ressource en Eau

### Concernant les prélèvements d'eau :

Le jury citoyen considère qu'il y a un manque de transparence dans les dérogations et décisions que prennent les SAGE dans le puisage de l'eau en période critique.

Quelques alternatives simples pourraient être préconisées :

- Mise en place de circuits séparés [eau consommable et eau pour les usages domestiques (toilettes, arrosage...)]
- Mise en place d'installations collectives (sur des sites publics) afin de réduire la consommation d'eau et de sensibiliser les utilisateurs (exemple : toilettes sèches).
- Certaines mesures, comme l'adaptation des cultures peu gourmandes en eau devraient être obligatoires et non seulement préconisées et dans ce sens des solutions doivent être proposées aux agriculteurs. Les particuliers ont parfois l'impression de deux poids deux mesures.

Il existe également un manque de communication et d'explications sur les mesures restrictives, lorsqu'elles sont appliquées, sur la quantité d'eau disponible sur le bassin versant, ainsi que sur les mesures d'accompagnement des utilisateurs. D'ailleurs, bien des citoyens n'ont pas conscience de leur consommation propre en eau (y compris de façon indirecte via l'eau utilisée pour leur alimentation).

Les industriels devraient être davantage sensibilisés sur la ressource en eau et il devrait exister des mesures plus contraignantes pour les industries grosses consommatrices d'eau.

## La gouvernance

### Commissions et institutions :

Le jury citoyen considère qu'il existe une grande complexité d'organisation des commissions et organismes de gouvernance : une simplification serait sans doute bénéfique.

De même il y a un manque de clarté dans la composition des commissions telles que les Commissions Locales de l'Eau.

Sous ce niveau qu'est la CLE, il n'existe pas de déclinaison au niveau communal de la gestion des eaux en lien avec le SDAGE (au sein du conseil municipal). Il manque un maillon dans le relais vers les citoyens.

Un organigramme mettant en évidence l'articulation des différentes instances aurait été bienvenu pour cette consultation.

### Information/communication :

Le jury citoyen a identifié, à son niveau des lacunes au niveau de la communication et de la sensibilisation :

- Mauvaise lisibilité du SDAGE pour le grand public à cause d'une mauvaise information mais aussi de sa complexité.
- Mauvaise communication sur les SAGEs locaux (absence de bulletin d'information, de site internet dédié, etc.)
- Manque d'information sur les moyens alloués pour la communication et la sensibilisation envers les acteurs locaux (écoles, associations...). Quel est l'organisme responsable de ce volet? Il y a d'ailleurs peu de moyens financiers pour cette partie, et pas de mesure nationale (pas d'acteur unique et public financé pour l'éducation scolaire, la formation du public).
- Peu de moyens ou méthode peu efficace pour informer la population. Il n'existe pas de structure adaptée pour la communication sur les têtes de bassin.

### **Moyens financiers :**

Le jury citoyen s'interroge sur la bonne répartition des subventions allouées aux actions, celles-ci ne sont a priori pas réparties de façon rationnelle : Opacité pour le citoyen de la répartition des fonds alloués à la mise en œuvre des mesures.

Davantage de moyens devraient être accordés pour l'application, la réalisation et le contrôle des mesures du SDAGE au lieu de les allouer pour l'analyse ("observatoire des coûts"...) et les études. Le jury avance une notion d'empilement d'études avec le sentiment qu'il n'y a que peu de mesures par la suite.

La dernière remarque sur les outils financiers met en avant que les réceptionnaires des fonds sont les plus pollueurs tandis que les particuliers sont les plus gros contributeurs pour le financement des agences.

### **Conclusion**

Le jury citoyen est quelque peu désabusé par ce document de Gestion des eaux : complexité de ce dernier, nébuleuse de commissions et d'organismes décisionnaires, défaut d'information du grand public, absence de documents de vulgarisation.

Néanmoins ce dernier est satisfait d'avoir pu émettre un avis, à la condition que celui-ci soit pris en compte dans l'approbation du SDAGE 2016-2021, et d'avoir échangé sur cette vaste thématique qu'est l'eau, sa gestion et ses milieux associés.

Le souhait du jury est de rester informé des démarches de gestion de l'eau sur le Bassin Loire-Bretagne.

---

bonjour,

je vous prie de trouver ci dessous la contribution du collectif "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne"  
cette contribution a été élaboré grâce au travail réalisé par Vienne Nature et nous y souscrivons totalement.  
cordialement  
christiane Fraysse pour le collectif "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne"

## **Chapître 2 - Réduire la pollution par les nitrates**

### *2B3 : Zones d'action renforcées*

Le seuil réglementaire de 50 mg/l de nitrates pour les eaux brutes ne prend pas en compte le seuil réel au delà duquel la potabilisation n'est ni techniquement ni financièrement supportable. L' Agence Régionale de Santé propose 30 mg/l. Le zonage doit s'étendre à l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage.

## **Chapîtrez 3 - Réduire la pollution Organique et Bactériologique**

*3D : prévenir le ruissellement et la pollution des eaux pluviales dans le cadre des aménagements.*  
L'expérience de la LGV montre la nécessité de repenser la réglementation afin de garantir, avant leur déversement dans le milieu naturel, une rétention et une filtration efficaces des eaux de ruissellement drainées, ceci en phase chantier mais aussi en phase d'exploitation (traitement des voies par herbicides)

## **Chapitre 4 - maîtriser la pollution par les pesticides**

*4A-1 : Tous* les pesticides reconnus potentiellement cancérogènes par l'OMS et/ou par la communauté scientifique doivent être interdits sans céder au chantage du risque de compromettre la production agricole.

Des alternatives existent Cf Plan Eco-Phyto ; Fermes Delpy. La Loi LAAF sur l'Agriculture et la Forêt permet cette interdiction dans les aires d'alimentation de captage d'AEP.

## **Chapitre 5 - Réduire les pollutions dues aux substances dangereuses**

Il faut rajouter les risques liés à la radioactivité et en prévoir la PREVENTION. Nous avons l'expérience de la pollution de la Gartempe par les effluents des anciennes mines d'uranium du Limousin. Risque de dépassement délibéré du seuil réglementaire de déversement de substances radioactives dans la Vienne par la centrale nucléaire de Civaux en cas d'étiage sévère prolongé de la rivière et donc de saturation des cuves de rétention. Risque également de déversement accidentel. Rappelons que 100% de l'eau potable de Châtellerault vient de la Vienne, ce qui rend contestable l'autorisation de déversement de substances radioactives dont bénéficie la Centrale.

## **Chapitre 6 - Protéger la Santé en protégeant la Ressource en Eau**

### *6C : protection des Aires de Captage d' Eau Potable*

Afin de pouvoir réglementer les pollutions diffuses d'origine agricole, nous demandons au SDAGE de classer en « **Captages prioritaires** » les forages de VERNEUIL (commune de Migné-Auxances, alimentation de Grand Poitiers) et des RENARDIERES (alimentation du Sud Vienne) ; Ces captages s'ajouteraient aux 9 déjà listés sur le bassin du Clain. **La Chambre d'Agriculture s'y oppose.** Les captages déjà classés prioritaires ne doivent pas être déclassés avant qu'une moyenne annuelle en nitrates de 30 mg/l ne soit atteinte et que les pesticides cancérogènes soient éliminés.

### *6E : Réserver certaines ressources à l'eau potable*

Oui au projet de réserver dans l'avenir l'infra-toarcien(nappes profondes) aux forages pour l'eau potable à l'exclusion des forages agricoles ; Nous demandons en plus l'application progressive de cette interdiction aux forages agricoles existants ,notamment pour ceux alimentant des retenues de substitution.

## **Chapitre 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau**

### *7A-3 : « Dans les secteurs déficitaires ,le SAGE comprend un programme d'économies d'eau ».*

Il faut préciser que cette obligation d'économie s'applique à TOUS les irrigants et doit se traduire par une diminution du volume prélevé identique en pourcentage , y compris pour les adhérents d'une Société Coopérative gérant des retenues de substitution.(Cas du Bassin du Clain en particulier). Ils en sont aujourd'hui dispensés , alors que la contre-partie des aides publiques assurant 80% du budget d'études et de construction doit être précisément cette économie.

### *7C. « Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux »*

7C-1 Les CLE (Commissions Locales de l'Eau ,celle du Clain par ex.) « peuvent » encadrer les prélèvements hivernaux mais le SDAGE prévoit que ce soit une obligation pour tous les prélèvements, ce qui suppose des indicateurs spécifiques pour évaluer le volume prélevable en hiver en nappes. Ces prélèvements seront modulés afin de prévenir et préparer la gestion de crise en période estivale. Cette disposition impliquant un vote de la CLE sur les prélèvements hivernaux doit être impérativement maintenue.

**Disposition à garder dans son ensemble malgré la demande de suppression de la Chambre d'agriculture.**

**Le SDAGE a raison de fixer des conditions détaillées.**

*7C-2 Le projet prévoit : « En l'absence ou dans l'attente d'un encadrement des prélèvements hivernaux en nappe, aucun nouveau prélèvement hivernal en nappe n'est autorisé... sauf pour les prélèvements de substitution »*

Cette préconisation contestée doit être maintenue: pas de nouveau point de prélèvement en nappe sans encadrement. Mais cette disposition ne devrait-elle pas viser AUSSI les prélèvements de substitution ?

*7D : « Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par stockage hivernal ».*

**Les programmes d'économie d'eau doivent être un préalable à la programmation de stockages hivernaux.** Nous tenons à ce que les retenues de substitution ne soient créées qu'au cas par cas que pour répondre à des situations spécifiques et cessent de jouer le rôle illégitime de solution pérenne à la sur-exploitation inutile de la ressource.

#### *7D-3 Critères pour les Réserves de Substitution*

Document d'incidence : nous demandons que l'analyse d'impact soit faite à l'échelle du bassin hydrogéologique ou hydrologique. et non retenue par retenue.

*7D-4 Maintenir impérativement la formulation contestée par la Chambre d'Agriculture* : « pour les réserves de substitution , l'amélioration des milieux aquatiques doit être indiscutable ». Le terme « indiscutable » est approprié. Les procédures d'enquête publique et d'autorisation en vigueur doivent être renforcées pour pouvoir apprécier l'amélioration des milieux aquatiques

#### *7D5 Prélèvements hivernaux en rivière*

Disposition à maintenir malgré la demande de suppression de la Chambre. Le SDAGE a raison de réglementer dans le détail les conditions de remplissage des réserves de substitution. Afin de garantir un bon fonctionnement des milieux en hiver : crues utiles pour l'alimentation des zones humides et des frayères.

#### *7E-3 Maintenir la suspension des prélèvements agricoles lorsque le seuil de crise est atteint.*

#### *Chapitre 8 : Préserver les zones humides*

Ce chapitre sauve les acquis du précédent SDAGE.

*8A-3 Maintenir la mesure de protection absolue des Zhiép*, zones humides particulièrement riches et sensibles , même si aucune ne bénéficie encore d'arrêté préfectoral de classement bien que les zonages soient définis.

Subordonner la destruction de toute zone humide non à un vague « intérêt public majeur » mais à une expertise indépendante démontrant qu'aucune solution alternative n'est viable. Autre condition : la faisabilité des mesures compensatoires sur le bassin versant.

#### *8B-1 Évitement puis compensation*

L'évitement est un impératif premier. La compensation prévue, à 200% des superficies, doit apporter un plus par rapport à l'état initial : réhabilitation de zones humides détériorées par drainage agricole ou par plantation de peupliers par exemple. La création de Zones humides fonctionnelles n'est pas maîtrisée.



Assemblée plénière du 30 mai 2015

## Conférence Régionale de la Jeunesse

¤ AVIS ¤

### sur la rédaction du SDAGE Loire Bretagne 2016 - 2021

Le SDAGE, Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un instrument de planification dont l'objet est de mettre en œuvre les grands principes de la loi sur l'eau de 1992. Il fixe pour une période de six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau.

Un SDAGE est rattaché à une zone géographique appelée « bassins versant » ou « bassin hydrographique », zone, délimitée par des lignes de partage des eaux, qui récupère les eaux souterraines et les précipitations.

La France métropolitaine des cours d'eau est divisée en sept « bassins versants » organisés autour des grands fleuves français.

La Région Centre-Val de Loire est concernée par deux bassins versants : Loire-Bretagne et Seine Normandie.

Fin 2015, seront mis en place de nouveaux SDAGE pour la période 2016-2021.

Aussi la Conférence Régionale de la Jeunesse, CRJ, a-t-elle sollicitée pour rendre un avis sur chacun des deux SDAGE afin que les membres associés à cet enjeu soient sensibilisés à l'intérêt de bien organiser la gestion de la ressource en eau pour les années à venir.

La Conférence Régionale de la Jeunesse tient donc tout d'abord à exprimer l'intérêt qu'elle a porté à la présentation et à la lecture de chacun de ces documents d'orientation.

Elle observe ces orientations comme fondamentales pour la politique de l'eau et, plus généralement, pour l'environnement dans les deux bassins hydrographique concernés. Elle tient toutefois à dire que son avis porte uniquement sur le versant Loire-Bretagne et par conséquent, sur une très grande partie du territoire national.

La CRJ souhaite souligner les efforts faits dans le cadre des SDAGE et préciser qu'elle connaît les difficultés rencontrées dans l'évaluation des résultats de ces efforts du fait de la lenteur naturelle des évolutions et de l'importance de la tâche confiée aux équipes scientifiques. Au fait des dernières évaluations, la CRJ a tenu à les prendre en compte dans ses conclusions.

## - I artificialisation des cours d'eau Comblement et drainage des zones humides

La CRJ s'associe aux propositions concernant l'artificialisation des cours d'eau, dont les conséquences sont désastreuses à la moindre élévation des eaux du fait de la résorption des zones naturelles de rétention de ces eaux. Elle reconnaît aussi les nécessités d'une gestion dès l'amont de la ressource en eau. Concernant le comblement et le drainage des zones humides, la CRJ connaît leur importance pour l'environnement et s'associe aux demandes faites, considérant qu'il est plus que temps, quarante-quatre années après la convention de Ramsar, de considérer ces zones humides à leur juste valeur. Ces zones humides, nécessaires à la lutte contre les inondations, permettraient ainsi de soulager de nombreuses zones d'un risque d'inondation existant et, de fait, mieux répartir les actions prévues dans la Plan de Prévention du Risque Inondation.

Dans une même idée de protection face au risque inondation, la CRJ souhaiterait soulever la possibilité des « zones de rétention temporaire des eaux » prévue par le Code de l'Environnement en demandant aux collectivités de s'y associer de manière plus importante.

## - II Pollutions des villes, industries & quantités

Les propositions concernant la gestion des villes et des industries nous semblent également nécessaires et inévitables afin que les collectivités puissent jouer un rôle de moteur dans la préservation de la ressource en eau. Dans cette optique, la CRJ apprécie grandement les propositions faites afin d'améliorer les usages de l'eau. La CRJ souhaiterait également soulever la question des quantités utilisées par les collectivités notamment de la possibilité de mieux l'encadrer, encadrement existant dans des zones bien plus vastes que celle nous concernant. En effet, existent aux États-Unis d'Amérique, dans des états concernés par la raréfaction de l'eau, des banques de l'eau gérant les ressources en eau accordées à chacun. Connaissant les problèmes d'ordre juridique qu'une telle vision de l'eau pourrait entraîner, la CRJ souhaite néanmoins la proposer. Sans mettre en avant le modèle de gestion de l'eau ambiguë des États-Unis d'Amérique, il nous semble que le principe même pourrait s'appliquer. Cette possibilité, non évoquée dans les propositions du SDAGE, permettrait également de faciliter les relations entre les différents utilisateurs de l'eau.

## - III Agriculture

La CRJ souhaite mettre en avant les avancées importantes mises en place par les agriculteurs depuis des années, à qui il est encore aujourd'hui demandé des efforts nombreux. Ces derniers, consentis par les agriculteurs, sont nécessaires et verront leurs fruits d'ici plusieurs années. Il apparaît néanmoins aux yeux de la CRJ que ces efforts, à la vue des pratiques agricoles telles qu'elles existaient et existent aujourd'hui, sont encore trop limités. En effet, la Commission Régionale de la Jeunesse connaît les nécessités actuelles et les difficultés rencontrées par de nombreux éleveurs mais connaît également les capacités de financement de la filière agricole dans son ensemble. La notion de développement durable telle qu'on la connaît aujourd'hui dans la législation française reprend en grande partie les termes utilisés par Mme Brundtland lors de sa présentation aux Nations Unies en 1987. Il s'agit de permettre le développement économique d'aujourd'hui sans entraver les capacités de demain, or il apparaît à la CRJ que cette vision à long terme est sous-estimée ici. La CRJ propose ainsi à la communauté agricole, que nous savons fort impliquée dans la rédaction des SDAGE, la mise en place d'un système de péréquation mettant en avant les « fermes » les plus « propres » afin de lutter contre les pollutions.

#### **- IV Points absents**

Dans les documents lui ayant été fournis, la CRJ regrette l'absence de la question des plastiques et des pollutions flottantes, éléments sans doute les plus visibles aux yeux du grand public.

Dans un souci d'information du public, une sensibilisation accrue des acteurs mais également des riverains pourrait être envisagée par l'Agence de l'Eau dont les actions restent trop méconnues par le grand public au sens de la CRJ.

#### **- V Acteurs concernés, urbanisme**

Enfin la CRJ s'associe à la volonté d'élargir le cercle des acteurs concernés par la gestion de l'eau, principalement la participation des acteurs locaux qui doit être en effet renforcée au sens de la CRJ. Pour ce qui est de la cohérence entre la gestion de l'eau avec les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme, la CRJ propose une solution existante et prévue par le code de l'Urbanisme. Ce dernier précise que les « orientations fondamentales » des SDAGE s'imposent aux documents d'urbanisme avec un rapport de compatibilité. Or, un rapport de conformité nous semblerait plus cohérent. Tout en sachant que cette solution est d'un autre ressort que celui de l'Agence de l'Eau, la CRJ souhaite néanmoins insister sur le fait que le rapport de compatibilité permet cependant, à travers une rédaction précise des orientations fondamentales, de limiter la marge de manœuvre des acteurs locaux concernés par la rédaction des documents d'urbanisme.

#### **- VI Conclusion**

La Conférence Régionale de la Jeunesse, finalement, demande plus d'efforts de la part des membres de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en leur rappelant que si une majorité d'entre eux ont besoin de l'eau dans leurs activités professionnelles de tous les jours, cette ressource est un bien appartenant à l'humanité, ce qui inclut les générations futures et, par conséquent, le respect de leurs besoins. Dans cette optique, la CRJ demande à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de tenir compte des recommandations de la Cour des Comptes.

## Jeux de rôles - Tous acteurs de l'eau

Comment adapter tous les usages de l'eau? Comment s'adapter en cas de sécheresse ?

### Contexte

Le CPIE Logne et Grand-Lieu accueille dix huit salariés et quatre stagiaires et volontaires en service civique. Nous leur avons proposé de contribuer à la consultation sur l'eau à travers le jeu de rôle «Tous acteurs de l'eau».

L'exercice était très intéressant, grâce à la diversité des compétences et des profils qui se trouvent au CPIE. Quatorze personnes ont participé au jeu, dont un animateur et un secrétaire de séance. Vous trouverez ci-dessous, l'essentiel des différents échanges.



### DES QUESTIONS EN PRÉAMBULE

Le jeu de rôle «Tous acteurs de l'eau» est un support pédagogique de qualité. Il permet des échanges intéressants, et surtout, incite chaque participant à se mettre dans la peau de son personnage, tout en écoutant aussi les enjeux des autres acteurs.

Au début du jeu, il a été essentiel de faire un point sur la notion de bassin versant, qui n'est pas évidente pour tout le monde. Le vocabulaire de base, utilisé notamment dans le jeu, mais aussi dans le questionnaire, n'est pas compréhensible pour tous et mérite des explications complémentaires : amont / aval, étiage, lit majeur / lit mineur...

**Si nous souhaitons l'avis de tous, il faut s'adapter à tous les publics, en passant notamment par des temps d'échanges importants, comme avec les jeux de rôles par exemple.**

### LA DÉCOUVERTE DES DIFFÉRENTS ACTEURS - LES INTERACTIONS

Le jeu de rôle est composé de dix acteurs de l'eau.

Les participants ont appris à connaître des métiers liés à l'eau, et surtout les enjeux liés à ces professions. (notamment cité : gestionnaire de carrières ou fédération de pêche).

Les différents acteurs ont été volontairement exagérés. La première partie du jeu permet de visualiser la rivière, tous les acteurs qui gravitent autour et tous les impacts liés aux usages.

Ce premier volet est déjà une découverte pour les participants.

Les interactions mises en avant sont surtout celles liées aux agriculteurs et aux gestionnaires de barrages.

Afin de se mettre d'accord sur les niveaux d'eau, il est important que des discussions se fassent.





## LA MISE EN SITUATION : LA PÉRIODE DE SÉCHERESSE - CONSTATS

L'élément de crise déclencheur du jeu était une situation de sécheresse.

Chaque participant devait expliquer l'impact de cette sécheresse sur son activité et trouver une solution pour consommer moins d'eau.

La conclusion est unanime : Chaque acteur est centré sur son activité et a du mal à faire des concessions. La contrainte réglementaire permet de réguler les usages en cas de grande sécheresse.

La pression économique l'emporte en général sur la préservation de la ressource en eau.

Les participants sont tous d'accords pour dire qu'il y a deux types de solutions :

- La solution immédiate : C'est celle qui est temporaire et qui permet de colmater à un instant T.

- La solution durable : C'est celle qui propose un nouveau modèle de développement.

Le problème dans la gestion de la ressource en eau, c'est que peu de gens veulent faire des concessions, surtout quand elles sont d'ordre économique.

Tant que nous voudrons les mêmes services sans payer plus cher, nous aurons du mal à trouver des solutions durables. Un questionnement est soulevé sur nos modes de production et d'utilisation de l'eau : quel modèle de société ? La consommation doit-elle être privilégiée à la préservation des milieux et de l'eau ?

## RETOUR SUR LE JEU

Les participants ont appris beaucoup durant le jeu et ont surtout compris l'intérêt du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelle d'un bassin versant.

Le temps d'appropriation du personnage est très important pour se mettre dans le jeu. Chaque partie est riche et différente grâce à ses participants.

Chaque participant a ensuite rempli le questionnaire.

Il ressort de ce jeu une méconnaissance globale des enjeux et des acteurs de l'eau. Les habitants apprécient d'être consultés, mais le questionnaire reste orienté et flou pour des gens qui ne travaillent pas dans ce domaine.

**- EN RÉSUMÉ -**  
La consultation est un moment propice pour la sensibilisation de tous aux questions de l'eau



### Pour aller plus loin

- Site internet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>
- Site internet de la consultation SDAGE : <http://www.prenons-soin-de-leau.fr/>



LOGNE ET GRAND-LIEU

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Logne et Grand-Lieu

8 rue Sainte Radegonde - 44650 Corzé sur Logne - 02 40 05 92 31 - [accueil@cpie-logne-grandlieu.org](mailto:accueil@cpie-logne-grandlieu.org) - [www.cpie-logne-grandlieu.org](http://www.cpie-logne-grandlieu.org)



LOIRE ANJOU



## Réunions d'information et de présentation du projet de SDAGE

**CPIE Loire-Anjou et SMiB**

### **Bilan des interventions**

#### **Remarques d'ordre général :**

- Les participants sont globalement en accord avec les objectifs du SDAGE.
- Le document (projet de SDAGE) est très complexe et absolument inabordable pour le grand public ; le feuillet de 6 pages, même s'il est trop réducteur, est à la bonne échelle.
- Le projet de SDAGE aura un impact sur les exigences de la Police de l'eau, tout comme le SAGE.
- L'état des lieux montre une stagnation de la qualité des masses d'eau, à 30% de bon état. Ceci n'est pas très encourageant, surtout que le détail de ce constat montre qu'il mérite d'être contrasté :
  - o Le nombre de paramètre moyen pour lesquels les masses d'eau sont dégradées a diminué (souvent 1 seul paramètre est déclassant), les contaminations par le phosphore et les matières organiques notamment ont diminué,
  - o Le nombre de masses d'eau en état moyen a augmenté ; près de 20% des masses d'eau sont jugées proches du bon état.

Il faudrait davantage appuyer sur ces progrès non négligeables, et bien analyser chaque paramètre en détails.

- Il faudrait également « positiver » l'intégration de l'environnement dans les différentes politiques, et non pas le présenter comme une contrainte permanente, notamment dans le contexte économique actuel.
- Passer de 8% à 33% de masses d'eau en bon état pour la commission LACV, est-ce quelque chose d'ambitieux ?
- Les objectifs sont à la hausse, mais le budget de financement des actions est au mieux « constant ». Il ne s'agit là que de déplacer les priorités d'intervention.

#### **Remarque concernant la partie « zones humides » :**

- Même si la protection des zones humides est un enjeu important, les effets de cette protection sont pervers : l'urbanisation va se diriger vers des terres agricoles « saines », le monde agricole sera encore une fois perdant. Dans un contexte d'augmentation continue de la population, ce phénomène perdurera.

#### **Remarques sur la partie « pollutions agricoles » :**

- Il y a incohérence entre les enjeux de réduction des pollutions par les nitrates et la nouvelles PAC, qui remet en cause le maintien en place des prairies permanentes,
- Ne faudrait-il pas complètement interdire certaines molécules, les plus nocives notamment ? Ceci est notamment valable pour les particuliers, dont les modes d'utilisation des pesticides ne sont pas toujours adaptés (surdosage, désherbage des fossés, etc.). La vente de pesticides aux particuliers devrait être interdite rapidement.
- Des efforts ont été réalisés dans la profession agricole concernant la réduction de l'usage des pesticides, mais il reste beaucoup de travail à accomplir chez les particuliers.
- Dans les produits recherchés dans les analyses d'eau, il est regrettable que les produits utilisés pour démosser les toitures ne soient pas recherchés.
- Concernant l'équilibre de la fertilisation pour le phosphore, il faut souligner que les différents types d'élevage ne sont pas logés à la même enseigne : pour les installations classées, les éleveurs porcins vont être contraints beaucoup plus rapidement que les éleveurs bovins.

#### **Remarques sur la partie concernant les plans d'eau et la gestion quantitative :**

- Le chapitre 7 du SDAGE va entraîner un bouleversement de la gestion de l'irrigation et des plans d'eau sur le territoire. L'éventuelle limitation des prélèvements va nécessiter des efforts d'explication et de pédagogie importants. Cela prendra également beaucoup de temps pour mettre en règle la totalité des plans d'eau, dont une partie n'est pas identifiée par les services de l'État.
- L'anticipation du changement climatique sera primordiale, mais difficile à anticiper.

#### **Remarques sur la partie concernant les inondations et le PGRI :**

- Les inondations ont changé en 30 ans, le temps d'arrivée du pic de crue était plus long auparavant,
- Il est tout à fait normal d'interdire les nouvelles constructions dans les secteurs où l'aléa est élevé, et les secteurs soumis aux effets d'une éventuelle rupture de digue. Cependant, on constate que les zones inondables ne sont pas forcément zonées correctement dans les PPRI.

#### **Remarques sur la gestion des eaux pluviales :**

- La mesure concernant la limitation des déversements d'eau pluviale est difficilement applicable, tout simplement parce qu'aucun réseau n'est totalement unitaire ou séparatif. De plus, le passage en « tout séparatif » est impossible (financièrement et techniquement) dans l'immense majorité des cas, pour ne pas dire la totalité.
- Une mesure pour limiter les soucis de gestion des eaux pluviales serait de limiter au maximum l'urbanisation, mais également de travailler sur la gestion des eaux à la parcelle. Il faut également prendre en compte les évolutions en interne à chaque parcelle, qui ont pu être imperméabilisées davantage depuis leur construction.

## Liste des présents

Animateurs :

Vincent Mahé Directeur adjoint CPIE LOIRE ANJOU

Raphaël Chaussis : Animateur SAGE Evre Thau, St Denis

Montrevault Communauté – 14 avril 2015

Christophe Dougé	La Boissière sur Èvre
Michel Bruneau	St Pierre Montlimart
Dominique Audoin	Le Fief Sauvin
Jacques Bigeard	Le Fuilet
Joël Perau	St Rémy en Mauges
Sylvie Bodineau	ST Rémy en Mauges
Alban Couëron	Montrevault
Denis Branger	SMIB

CCCM / CC Moine et Sèvre – 15 avril 2015

Benoit Nain	Jallais
Suzanne Cesbron	Jallais
Henri-Noël Jeanneteau	Le Pin en Mauges
Françoise Soulard	La Poitevinière
Christophe Cholet	La Poitevinière
Marie-Christibne Galy	Bégrolles en Mauges
Pascal Ménard	La Jubaudière
Didier Sauvestre	Beaupréau
Jean-Robert Gachet	Jallais
Denis Branger	SMIB

CC St Florent le Vieil – 16 avril 2015

Jacques Réthoré	Bourgneuf en Mauges
Pierre-Yves Blain	La Chapelle St Florent
Alain David	La Pommeraye
Dominique Auvray	Le Marillais
Alain Cheignon	Le Mesnil en Vallée
Christophe Jolivet	St Florent le Vieil
Michel Neau	St Florent le Vieil
Jean-Claude Bourget	La Chapelle St Florent / CC ST Florent
Françoise Thos	CC St Florent le Vieil

CAC / CC Région Chemillé – 16 avril 2015

Maurice Marsault	Le May sur Èvre
Luc Clochard	Trémentines
Pascal Brouard	La Chapelle Rousselin
Jean-Robert Tignon	St Léger sous Cholet
Denis Branger	SMIB



## VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR

### « TOUS ACTEURS DE L'EAU »

#### Consultation du public sur l'eau 2015 – Présentation aux communautés de communes (Sablé-sur-Sarthe (72), Val de Sarthe (72), Portes de l'Anjou (49), Aune et Loir (72)) Rapport final



**Juin 2015**

CENTRE PERMANENT  
D'INITIATIVES  
POUR L'ENVIRONNEMENT

**LA SARTHE AU FIL DE L'EAU** – Association loi 1901 – J.O. Mai 86 – Membre de l'UNCPIE R.U.P.

Accueil du public & correspondance :

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallées de la Sarthe et du Loir – La Bruère – 72200 LA FLÈCHE  
Téléphone 02 43 45 83 38 – Télécopie 02 43 45 79 80 – Courrier électronique [cpiresartheloir@wanadoo.fr](mailto:cpiresartheloir@wanadoo.fr)

## Consultation du public sur l'eau 2015

### Compte-rendu des interventions en conseil communautaire :

Dans le cadre de la consultation lancée par l'Agence de l'Eau, le CPIE propose d'accompagner les élus du territoire dans cette démarche.

Méthode : Pour ce faire, le CPIE a sollicité plusieurs Communautés de Communes, pré-identifiées sur le Pays Vallée du Loir et le Pays Vallée de la Sarthe, grâce à un envoi de courrier d'information à chaque collectivité, ci-dessous (cf. Annexe.1) :

- Communauté de communes de Sablé
- Communauté de communes LBN (Loué, Brûlon, Noyen)
- Communauté de communes Val de Sarthe
- Communauté de communes du Pays Fléchois
- Communauté de communes du Bassin Ludois
- Communauté de communes Aune et Loir
- Communauté de communes des Portes de l'Anjou

Lors des conseils communautaires, le CPIE est intervenu dans 5 communautés de communes contactées afin d'informer les élus sur le SDAGE et le PGRI, ainsi que sur la consultation du public associée.



**Figure n°1** : Consultation du public sur l'eau (© Agence de l'eau Loire-Bretagne).

1) Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe :

- Intervention le 6 mai 2015 à 18h à Solesmes.
- Présentation sur la consultation du public et les enjeux et actions principales des deux documents (SDAGE & PGRI).
- Transmission de la présentation et du questionnaire papier à chaque participant (cf. Tab.1).
- Les élus présents ont relativement une bonne connaissance de la politique de gestion de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne mais aussi à une échelle locale. Remontée plutôt favorable des élus à la présentation des enjeux et des principales actions du SDAGE et du PGRI. Certains élus souhaitent relayer cette consultation à l'échelle de leur commune.
- Manque d'appropriation des élus sur ces documents.
- La commune de Sablé-sur-Sarthe va délibérer son avis officiel sur ces deux documents en conseil municipal le 11 mai 2015.

**Tableau n°1** : Liste des élus et techniciens de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe participants à la réunion sur la consultation du public sur l'eau.

COMMUNES	MEMBRES	Présent(e)	Excusé(e)	Vice-Président
Président	<i>Marc JOULAUD</i>	<i>P</i>		
<i>ASNIÈRES S/ VÈGRE</i>	<i>Jean-Pierre BOURRELY</i>	<i>P</i>		
<i>AUVERS LE HAMON</i>	<i>Jean-Pierre LEGAY</i>	<i>P</i>		
<i>AVOISE</i>	<i>Antoine d'AMÉCOURT</i>		<i>X</i>	
<i>LE BAILLEUL</i>	<i>Éric DAVID</i>	<i>P</i>		
<i>BOUESSAY</i>	<i>Daniel PINTO</i>	<i>P</i>		4ème
<i>COURTIILLERS</i>	<i>Dominique LEROY</i>		<i>X</i>	
<i>DUREUIL</i>	<i>Chantal ALBAGLI</i>		<i>X</i>	
<i>JUIGNÉ S/ SARTHE</i>	<i>Daniel CHEVALIER</i>	<i>P</i>		3ème
<i>LOUAILLES</i>	<i>Martine CRNKOVIC</i>	<i>P</i>		1ère
<i>NOTRE DAME DU PÉ</i>	<i>Claude DAVY</i>	<i>P</i>		
<i>PARCÉ-SUR-SARTHE</i>	<i>Michel GENDRY</i>	<i>P</i>		5ème
<i>PINCÉ</i>	<i>Lydie PASTEAU</i>		<i>X</i>	6ème
<i>PRÉCIGNÉ</i>	<i>Jean-François ZALESNY</i>	<i>P</i>		8ème
<i>SABLÉ SUR SARTHE</i>	<i>Laurent FOURNIER</i>	<i>P</i>		2ème
	<i>Claude PERRINELLE</i>		<i>X</i>	7ème
<i>SOLESMES</i>	<i>Pascal LELIÈVRE</i>	<i>P</i>		
<i>SOUVIGNÉ S/ SARTHE</i>	<i>Marie-France PLAT</i>	<i>P</i>		
<i>VION</i>	<i>Françoise LEVRARD</i>		<i>X</i>	
<i>Directeur Général des Services</i>	<i>Didier SEVAULT</i>	<i>P</i>		
<i>Directrice du Cabinet</i>	<i>Vanessa CHARBONNEAU</i>	<i>P</i>		
<i>Directeur DAG</i>	<i>Patrick QUANTIN</i>		<i>X</i>	
<i>Directeur DPCEL</i>	<i>Olivier BOURREAU</i>		<i>X</i>	
<i>Directrice DGST</i>	<i>Hélène CHALBOS</i>		<i>X</i>	
<i>Directrice DD</i>	<i>Mélanie DUCHEMIN</i>		<i>X</i>	

2) Communauté de communes Val de Sarthe :

- Intervention le 7 mai 2015 à 19h à la Suze-sur-Sarthe.
- Présentation sur la consultation du public et les enjeux et actions principales des deux documents (SDAGE & PGRI).
- Transmission de la présentation et du questionnaire papier à chaque participant (cf. Tab.2).
- Les différents élus ont un degré de connaissances sur la gestion de l'eau très hétérogène, certains maîtrisent très bien la gestion de l'eau et les différents documents et échelles existantes (SDAGE, SAGE, etc.) et d'autres sont très peu informés sur cette gestion.
- Manque d'appropriation des élus sur ces documents.
- Certains élus souhaitent relayer cette consultation à l'échelle de leur commune.

**Tableau n°2** : Liste des élus et techniciens de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe participants à la réunion sur la consultation du public sur l'eau.

COMMUNES	Membres	Statut	Présent	Distribution questionnaire
Etival lès le Mans	Emmanuel Franco	Président et Maire	X	X
La Suze-sur-Sarthe	Emmanuel D'Aillières	Vice-président et Maire	X	X
La Suze-sur-Sarthe	Patrice Olivier	Adjoint au maire	X	X
Spay	Jean-Yves Avignon	Vice-président et Maire	X	X
Guécélard	Jacqueline Benoist	Vice-présidente et adjointe au maire	X	X
Guécélard	Alain Viot	Maire	X	X
Fercé-sur-Sarthe	Philippe Bergues	Vice-président et adjoint au maire	X	X
Fercé-sur-Sarthe	Dominique Dhumeaux	Maire	X	X
Fillé-sur-Sarthe	Thérèse Gouet	Vice-présidente et adjointe au maire	X	X
Fillé-sur-Sarthe	Loïc Trideau	Maire	X	X
Mézeray	Sandrine Malaterre	Vice-présidente et adjointe au maire	X	X
Mézeray	Hervé Fontaineau	Maire	X	X
Malicorne-sur-Sarthe	Xavier Mazerat	Vice-président et adjoint au maire	X	X
Malicorne-sur-Sarthe	Carole Roger	Maire	X	X
Chemiré le Gaudin	Michel Pavard	Vice-président et Maire	X	X
Louplande	Noël Tellier	Vice-président et Maire	X	X
Souligné Flacé	Luc Bourmault	Maire	X	X
Parigné le Pôlin	Olivier cavaillès	Maire	X	X
Voivres lès le Mans	Martine Couet	Maire	X	X
Roëze-sur-Sarthe	/	/	/	/
Saint-Jean-du-Bois	/	/	/	/
CdC Val de Sarthe	Florence Lefevre	DGS	X	X
CdC Val de Sarthe	Brian Chesneau	Responsable service environnement	X	X

3) Communauté de communes Porte de l'Anjou :

- Intervention le 21 mai 2015 à 18h30 à Durtal.
- Présentation sur la consultation du public et les enjeux et actions principales des deux documents (SDAGE & PGRI).
- Transmission de la présentation et du questionnaire papier à chaque participant (cf. Tab.3).
- Contradiction évoquée par certains élus entre les objectifs du SDAGE et la loi sur l'eau pour la création de réserves d'eau pour l'agriculture (problème d'échelle exploitation agricole/bassin versant).
- Confusion des échelles de gestion de l'eau de certains présents à la réunion, difficulté de retrouver les actions du SDAGE adaptées à la gestion des problématiques locales (curage fossé et mare) → manque de communication et d'appropriation des élus.
- Les différents élus ont un degré de connaissances sur la gestion de l'eau très hétérogène. Certains ont des avis très réservés sur les objectifs et actions de SDAGE.
- Cependant, certains élus souhaitent relayer cette consultation à l'échelle de leur commune.

**Tableau n°3 :** Liste des élus et techniciens de la communauté de communes des Portes de l'Anjou participants à la réunion sur la consultation du public sur l'eau.



## Conseil communautaire – 21 mai 2015

	Nom Elu	Fonction	Présent	Excusé	Procuration donné à	Signature
DAUMERAY	ATANI Béatrice	Conseillère	✓			
	DAVY Jean-Luc	2 <sup>ème</sup> VP	✗			
	GILBERT André	Conseiller	✗			
	JAHIER Eliane	Membre Bureau	✗			
	MARTIN Denis	Conseiller		✗	DAVY Jean-Luc	
DURTAL	AUGEUL Guy	4 <sup>ème</sup> VP	✓			
	BOBET Corinne	Secrétaire Bureau	✗			
	DESCAMPS Josée	Conseillère	✗			
	GALAY Christine	Conseillère	✗			
	GUITTON Didier	Conseiller	✗	✗		
	LE MEUR Cécile	Conseillère		✗	M. GUITTON Didier	
	NESLO Alain	Conseiller	✗			
	PILON Jean-Yves	3 <sup>ème</sup> VP	✗			
	VIERON Virginie	Conseillère				

	Nom Elu	Fonction	Présent	Excusé	Procuration donné à	Signature
LES RAIRIES	CHARRIER Joëlle	Présidente	✗			
	FICHE Stéphanie	Conseillère	✗			
	LANCELOT Patrick	Membre Bureau	✗			
MONTIGNE LES RAIRIES	CHASSOULIER Gérard	Membre Bureau	✗			
	JUBEAU Emmanuelle	Membre Bureau		✗		
MORANNES	CLEMOT Dany	Conseillère	✗			
	DE MIEULLE Roger	1 <sup>er</sup> VP	✗			
	KAHN Gilbert	5 <sup>ème</sup> VP	✗			
	ZIMMERMANN Valérie	Conseillère		✗		
	Poste vacant					

4) Communauté de communes Aune-et-Loir :

- Intervention le 26 mai 2015 à 14h à Aubigné-Racan.
- Présentation sur la consultation du public et les enjeux et actions principales des deux documents (SDAGE & PGRI).
- Transmission de la présentation et du questionnaire papier à chaque participant (cf. Tab.4).
- Plusieurs communes, comme celle de Vaas, vont délibérer par avis officiel sur ces deux documents en conseil municipal avant le 18 juin 2015.
- Certains élus souhaitent relayer cette consultation à l'échelle de leur commune.
- Les élus présents sont plutôt bien informés et connaisseurs sur la gestion de l'eau, cependant certains ont des avis très réservés sur les objectifs et actions de SDAGE, notamment par la grande surface que couvre le périmètre du bassin versant.
- Inquiétude des élus sur certains sujets locaux très sensibles et plusieurs remarques en séance :
  - Sur la communauté de communes, certains propriétaires d'anciens moulins ont reçu un courrier de la préfecture, afin de « pousser » ces propriétaires à créer des passes à poissons ou à restaurer la continuité écologique du cours d'eau. Pour les élus et ces propriétaires, les coûts de ces travaux sont hors de prix et impossible pour des particuliers, malgré la possibilité de cofinancement.
  - Pour ces élus, le SDAGE a un périmètre trop large.
  - Pour eux, il y a aussi un manque de communication de vulgarisation auprès des citoyens.
  - De plus, pour ces élus, il y a une contradiction entre deux actions du SDAGE : le maintien des niveaux d'eau l'hiver pour lutter contre la perte d'eau en période de sécheresse et l'action d'aménagement des ouvrages qui barrent le lit des cours d'eau (suppression de barrage, passes à poissons, etc.).
  - Certains des élus, présents à cette réunion, craignent que la suppression de barrages ou de chaussées aient des conséquences sur le risque des inondations. Cet enjeu local semble un sujet problématiques important sur le territoire de la communauté de communes Aune-et-Loir.

**Tableau n°4 :** Liste des élus et techniciens de la communauté de communes Aune et Loir participants à la réunion sur la consultation du public sur l'eau.

COMMUNES	Membres	Statut	Présent	Distribution questionnaire
Mayet	M. BEAUDOUIN	Président et maire	X	X
CD 72	Mme. LECOR	Conseillère départementale	X	X
Sarcé	M. FRESNEAU	Vice-président et maire	X	X
Verneil-le-Chétif	M. LEGRAND	Vice-président et maire	X	X
Aubigné-Racan	M. LEGUET	Vice-président et maire	X	X
Vaas	Mme. LIMODIN	Vice-présidente et maire	X	X
Coulongé	Mme. JOLLY	Vice-présidente et maire	X	X
CdC Aune et Loir	Mme. SOUVRE	DGS	X	X

5) Communauté de communes Bassin Ludois :

- Intervention le 5 juin 2015 à 17h30 au Lude.
- Présentation sur la consultation du public et les enjeux et actions principales des deux documents (SDAGE & PGRI).
- Transmission de la présentation et du questionnaire papier à chaque participant (cf. Tab.5).
- Il y a une grande confusion pour beaucoup d'élus entre le SDAGE et le SAGE. En effet, ils ont l'impression d'avoir déjà donné leur avis pour le SDAGE l'an dernier, alors qu'il s'agit du SAGE. D'ailleurs, ils ont des avis plutôt négatifs au sujet du SAGE.
- Pour certains élus, l'eau et la gestion de l'eau doivent être au service de l'économie (exemple dans le domaine de l'agriculture). Pour eux, cet aspect n'est pas assez mis en valeur dans le SDAGE.
- Inquiétude des élus sur certains sujets locaux très sensibles et plusieurs remarques en séance :
  - Conscience générale des élus sur la régression des haies dans le paysage de la communauté de communes.
  - Pour certains élus locaux, la suppression de barrages, notamment sur le Loir va engendrer une régression des zones humides. Ils semblent opposés à la suppression ou la modification des ouvrages de barrages. Cet enjeu semble un sujet problématique important sur le territoire de la communauté de communes du Bassin Ludois.

**Tableau n°5:** Liste des élus et techniciens de la communauté de communes Bassin Ludois participants à la réunion sur la consultation du public sur l'eau.

Membres	Présent	Distribution questionnaire
BOMPAS Maryvonne	X	X
BOULAY Martine	X	X
BOULIERE Hélène	X	X
CARRE Solange	X	X
CHANTEPIE Michel	X	X
CORVAISIER Patrick	X	X
DE NICOLAY Louis-Jean	X	X
DELAY Isabelle	X	X
GIANNITELLI Sandra	X	X
GUILLON Emile	X	X
JACQUELIN Emmanuel	X	X
LATOUCHE Béatrice	/	/
LEDRU Rose-Marie	X	X
LEHOUX GUY	X	X
LEMONNIER Françoise	X	X
LEROY Christian	/	/
LESSCHAEVE Marc	X	X
MAILLET Denis	X	X
MARCHAND Nathalie	/	/
MARETHEU Jean-Pierre	X	X
MARTINEAU Eric	X	X
NERON Michel	X	X
PAQUET Dominique	/	/
RAVENEAU Michel	X	X
ROBINEAU Lydia	X	X
ROUSSEAU Antony	X	X
TRICOT Jean-Paul	X	X
YVERNAULT Jean-Louis	X	X

## Conclusion :

Les interventions auprès des élus des communautés de communes du sud de la Sarthe ont permis de mettre en évidence des inquiétudes et des problématiques locales pouvant être différentes les unes des autres selon les territoires. Ces présentations ont permis aussi de s'appuyer sur certains élus intéressés comme relais locaux pour la consultation du public sur l'eau. Cependant, l'appropriation locale de ces documents (SDAGE et PGRI) reste encore modérée selon les élus et doit être encore développée sur les territoires.

## Annexes

### Annexe n°1 : Exemple de lettre d'information envoyée aux communautés de communes.

**Consultation du public sur l'eau**



**VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR**

Monsieur le Président  
Communauté de Communes Sarthe et Loir  
5, rue des Ecoles  
72 800 AUBIGNE RACAN

La Flèche, le 17 février 2015

**Objet : Consultation du public sur l'eau 2015**  
Dossier traité par : Agnès ROGER Chargée de mission – Coordination Etudes-Conseil, agnese.roger72@admaton.org, 02 43 45 83 36

Monsieur le Président,

Le Comité de bassin Loire – Bretagne, regroupant tous les usagers de l'eau, et l'Etat ont lancé une Consultation sur l'eau jusqu'au 18 juin 2015 concernant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, ainsi que le plan de gestion des risques d'inondation en cours d'élaboration.

Ces deux documents sont importants car ils définiront de 2016 à 2021 les objectifs à atteindre sur le bassin Loire-Bretagne. L'Agence de l'eau souhaite connaître votre avis avant leur adoption fin 2015.

Cette consultation publique donne l'occasion d'informer et de faire participer tous les acteurs locaux, élus comme citoyens, sur des décisions collectives.

C'est pourquoi, l'Agence de l'Eau s'appuie sur un réseau d'acteurs-relais, comme le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, chargé de recueillir les contributions auprès des Communautés de Communes.

Le CPIE vous propose donc de faire de la consultation un temps de débat et d'appropriation des grands enjeux de l'eau lors du Conseil communautaire.

Agnès ROGER, Chargée de mission-Coordination Etudes-Conseil au CPIE, pourrait intervenir une quinzaine de minutes en début de séance, afin de présenter les documents et pouvoir répondre aux questions, lors du prochain Conseil communautaire fin mars.

Dans l'attente de votre accord, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

La Directrice,  
Noémie BINOIS



### Annexe n°2 : Exemple de présentation en conseil communautaire (ci-joint).



TOURAINE - VAL DE LOIRE

## **Convention CPIE Touraine Val de Loire / Agence de l'eau Loire Bretagne**

### **Contribution collective à la consultation 2014-2015**

Le CPIE Touraine Val de Loire a mis en place avec des élus du syndicat de la Manse et de ses affluents, un groupe de travail constitué d'élus du syndicat afin de discuter du projet de SDAGE 2016 2021 soumis à consultation du public.

Ces discussions avaient pour but de produire une contribution collective sur la base de ce projet. Le groupe d'élus constitué de 9 volontaires a utilisé comme élément de travail le document questionnaire (8 pages) de consultation et particulièrement la partie centrale présentant de façon synthétique les 9 enjeux du projet de SDAGE et les actions principales déclinées pour chaque enjeu.

#### Ce travail a été réalisé en trois étapes.

Etape 1 et 2 : réunions de travail en sous-groupe, les 23 avril et 18 mai à la mairie de Sepmes siège du syndicat de la Manse.

Etape 3 : réunion de retranscription des avis et propositions du groupe de travail le 26 mai à la mairie de l'Ile Bouchard (ci-joint la liste des élus et techniciens participants).

#### Animation du groupe de travail

- Delphine Laisement (syndicat de la Manse)
- Laurent Bouchet (chargé de mission eau CPIE TVL)

#### Méthodologie de travail adaptée

- 1- Lecture, commentaires, analyse et expression libre sur les enjeux et actions principales du projet de SDAGE (sous-groupes).
- 2- Validation des enjeux et actions (sous-groupes)
- 3- Proposition de modification des actions (sous-groupes).
- 4- Propositions d'ajouts d'actions ou de modifications pour le projet de SDAGE (sous-groupes).
- 5- Exposé et validation des propositions avec le groupe complet.
- 6- Réécriture de la contribution collective par les deux animateurs avec reprise fidèle des propositions.

Il a d'autre part été décidé de ne pas aborder l'enjeu « Risque d'inondation ».

## **CONTRIBUTION**

Les modifications apparaissent **en jaune**. Les ajouts **en rouge**

### **Enjeu 1 : l'artificialisation des cours d'eau (barrages, dérivations, aménagement des berges...)**

L'artificialisation des cours d'eau réduit leur capacité naturelle d'autoépuration et la richesse des habitats pour les espèces. Elle contribue aux risques d'inondation **mais elle peut aussi les limiter par une meilleure gestion de certains barrages.**

#### **Actions principales du Sdage :**

- > Aménager les ouvrages qui barrent le lit de la rivière, limiter la création de plans d'eau
- > Permettre la circulation des poissons migrateurs (saumons, anguilles, aloses...) **et en interdire la pêche en particulier pour les civelles**
- > Restaurer le lit et les berges des cours d'eau, recréer des méandres, reconnecter des bras morts
- > Conserver suffisamment d'eau dans les rivières pour une vie aquatique diversifiée **et mieux gérer la gestion des ouvrages lorsqu'ils existent dans le souci de l'intérêt général et du milieu aquatique**
- > Préserver des zones naturelles de débordement en cas de crue **et y interdire les cultures autres que les prairies permanentes.**
- > **Préserver certains biefs de moulins lorsqu'ils sont utiles pour la prévention des inondations**

### **Enjeu 2 : les pollutions des villes, des industries et des particuliers**

Les collectivités, **les particuliers**, les industries rejettent des eaux usées et des substances dangereuses dans les eaux de surface.

#### **Actions principales du Sdage :**

- > Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées et mettre aux normes les installations d'assainissement autonome
- > Mieux gérer les eaux de pluie : éviter qu'elles se chargent en pollutions en ruisselant, permettre leur infiltration dans le sol pour éviter qu'elles fassent déborder les stations d'épuration, traiter la pollution qu'elles génèrent...
- > Promouvoir les techniques sans pesticide dans les villes, les réseaux de transport et auprès des particuliers
- > Industries : améliorer les conditions d'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques.
- > Particuliers : améliorer les conditions d'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques.

**Enjeu 3 : le comblement et le drainage des zones humides (marais, tourbières...) pour implanter des constructions ou des cultures.** Or, elles jouent un rôle important d'interception des polluants et de régulation des débits des cours d'eau (alimentation des rivières). Elles offrent un habitat naturel riche pour de nombreuses espèces.

#### **Actions principales du Sdage :**

- > Préserver les zones humides existantes
- > Entretenir, restaurer et reconquérir des zones humides
- > Si nécessaire, acheter des zones humides pour les protéger
- > Faire l'inventaire des zones humides

### **Enjeu 4 : les pollutions agricoles**

Les engrains (nitrates, phosphore) et les pesticides se retrouvent partiellement dans les rivières, les nappes souterraines ou le littoral et créent des pollutions.

#### **Actions principales du Sdage :**

- > Diminuer l'usage des pesticides et réduire l'apport d'engrais

- > Intercepter les pesticides et les engrains avant qu'ils ne se retrouvent dans les cours d'eau et les nappes : création de haies, bandes enherbées, couverture des sols...
- > Cibler les actions de lutte contre les pollutions sur les zones les plus vulnérables : aires d'alimentation de captage, plan d'eau pour l'eau potable...
- > « Revoir » les façons culturelles (sens de cultures, types de cultures...)
- > Harmoniser et simplifier les dispositifs et les exigences réglementaires (agriculture, particuliers, collectivités, industrie)

**Enjeu 5 : la dégradation des parties amont des cours d'eau.** Les « têtes de bassin » participent à l'épuration de l'eau, régulent les débits des rivières et abritent une grande biodiversité. Les conséquences de leur dégradation peuvent être importantes pour l'atteinte du bon état des eaux en aval.

**Actions principales du Sdage :**

- > Confier aux schémas locaux de gestion des eaux, l'inventaire systématique des parties amont des cours d'eau
- > Dans ces secteurs, définir des programmes d'actions adaptés
- > **Mise en place d'études systématiques portées par les instances compétentes comme les syndicats de bassins versants sur les parties amont des BV (exemple du syndicat de la Manse : Etude sur les écoulements superficiels et les zones tampons en tête de BV)**
- > Harmoniser les méthodologies dans les pratiques des instances compétentes
- > Surveiller systématiquement les apports qualitatifs et quantitatifs sur les têtes de bassin

**Enjeu 6 : les usages de l'eau et les effets du changement climatique.** L'eau est nécessaire pour de nombreux usages (alimentation en eau potable, irrigation, activités industrielles, loisirs...) mais aussi pour la vie des rivières. En période de sécheresse ces usages peuvent devenir concurrents et le changement climatique est susceptible d'aggraver ces situations.

**Actions principales du Sdage :**

- > Dans les zones où les besoins sont supérieurs à la ressource disponible, les usagers se concertent pour économiser l'eau :
  - collectivités et industriels : réutiliser les eaux usées épurées, diminuer les fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable, **surveillance accrue de l'état des réseaux : « pression » des collectivités et des organismes de contrôle auprès des fermiers ou des syndicats d'eau**
  - particuliers : adopter des gestes et utiliser des appareils économies
  - agriculture : réduire les prélèvements et stocker l'eau en hiver lorsqu'elle est abondante pour la réutiliser en été, **optimisation des techniques et des modalités d'arrosage et d'irrigation et promotion de cultures moins exigeantes en eau**
- > S'organiser pour mieux anticiper et gérer les sécheresses

**Enjeu 7 : le littoral, lieu d'attractivité et réceptacle de toutes les pollutions,** accueille de nombreuses activités : tourisme, baignade, pêche, production de coquillages, ports... et abrite des zones de grand intérêt écologique, marais littoraux et estuariens.

**Actions principales du Sdage :**

- > Réduire la pollution diffuse qui arrive sur le littoral et contribue à la prolifération des algues vertes et des eaux colorées
- > Collecter et traiter tous les rejets d'eaux usées (des ports, des bateaux, des particuliers, des campings...)
- > Restaurer et protéger la qualité sanitaire des eaux pour la baignade, la conchyliculture et la pêche à pied

- > Protéger et restaurer les marais, vasières...et limiter l'artificialisation de la côte ; préserver les zones naturelles de débordement en cas de submersion marine
- > Limiter l'impact sur la biodiversité des activités humaines (dragages, extraction de matériaux...)
- > Anticiper les besoins en eau potable dans les zones de développement démographique et touristique
- > **Réaliser des traitements plus poussés sur les substances médicamenteuses**
- > **Finaliser la construction des stations d'épuration inexistantes ou sous dimensionnées et « traiter » les eaux pluviales (éviter les rejets directs)**

**Enjeu 8 : faire adhérer et participer tous les acteurs à la préservation de l'eau.** La reconquête de la qualité de l'eau passe par une prise de conscience et un engagement de tous les citoyens.

**Actions principales du Sdage :**

- > Renforcer la participation des acteurs locaux aux prises de décision pour l'eau
- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques (agriculture, énergie, transports...), et en particulier avec les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- > Aider les acteurs locaux à s'organiser pour restaurer les milieux aquatiques
- > Mieux prendre en compte les aspects économiques lors des prises de décision
- > Faire dialoguer les acteurs pour dégager des solutions partagées
- > Faire connaître et aimer notre patrimoine eau. Sensibilisation scolaire...
- > Améliorer la connaissance et l'accès à l'information sur l'eau, les milieux naturels, les pollutions, les risques...
- > **Sensibilisation auprès des scolaires : préparation des générations futures à l'acceptation de la prise en compte des efforts à réaliser pour améliorer la qualité des eaux (meilleure compréhension des processus et des techniques) et transmission aux parents et aux générations futures**

### Liste des élus et techniciens participants

Commune/structure	Nom et Prénom	FONCTION
SYNDICAT DE LA MANSE	LAISEMENT DELPHINE	TECHNITIENNE Service civique
CPIE TOURAINE VAL DE LOIRE	BOUCHET LAURENT	RESPONSABLE DE SERVICE
DRACHE	BRION François-Xavier	ELU
DRACHE	GREFFIER MJ	ELU
DRACHE	DOUET Michel	ELU
CRISSAY / MANSE	RICHARD Michel	ELU
CRISSAY / MANSE	MIRAUT Michel	ELU
STE MAURE DE TOURAINE	FOUASSE Gerdina	ELU
STE MAURE DE TOURAINE	LOIZON Jean-Pierre	ELU
PANZOULT	SAVOIE Pierre-Jean	ELU
L'ILE BOUCHARD	VILLATE MEUNIER Maud	ELU



**VELAY**

## **CONSULTATION SUR L'EAU 2014-2015**

### **BILAN DE LA CONSULTATION DES ANIMATEURS DES CENTRES DE LOISIRS PARTICIPANTS AU PROJET « MOUILLONS-NOUS POUR L'EAU »**

**19 mai 2015**

#### **CONTEXTE DE LA CONSULTATION**

Le CPIE du Velay, situé en tête de bassin, se mobilise en 2015, comme en 2005, 2008 et 2013, pour faire vivre la consultation du grand public sur l'eau initiée par l'Agence de l'eau. Plusieurs consultations seront animées de janvier à juin pour des publics ciblés et le grand public.

#### **METHODOLOGIE GENERALE ADOPTEE**

Le CPIE du Velay propose pour consulter le grand public sur les enjeux de l'eau un moment d'échange d'environ une heure trente en salle, sur le terrain ou par l'utilisation de son exposition interactive intitulée *Lire l'eau*.

La consultation s'organise en quatre temps :

- Communiquer et faire relayer l'information localement par ses partenaires et son réseau pour mobiliser le public.
- Expliquer au public par un diaporama et les outils de communication de l'agence de l'eau ce qu'est la consultation, dans quel contexte elle s'inscrit et ce qui est attendu des participants.
- Stimuler et organiser la prise de parole du public et/ou les inciter à renseigner le questionnaire de l'agence de l'eau ou ceux adaptés par le CPIE du Velay.
- Favoriser la convivialité autour d'un pot offert, de sorties de terrain.

#### **BILAN de cette consultation sur l'eau**

##### **Mobilisation du public :**

Le CPIE du Velay a travaillé en partenariat avec 10 centres de loisirs de Haute-Loire depuis 2014 pour les accompagner à mettre un œuvre un projet de sensibilisation sur l'eau de leurs publics

intitulé « Mouillons-nous pour l'eau ». La valorisation des projets a fait l'objet d'une consultation des parents des enfants.

Les projets étant arrivés à leur terme nous avons réunis aussi les animateurs et animatrices concernées pour les consulter sur l'eau.

Pour cela nous leur avons proposé la matinée du 19 mai 2015 une sortie nature dans un secteur de sources et de tourbières. Puis, en salle, nous avons débattus autour du questionnaire papier de l'agence de l'eau, suivi d'un pique-nique offert.

#### Contexte :

- Public présent :
  - 6 personnes
  - Tranche d'âge : 25-45 ans
  - Type : animateurs et animatrices de centres de loisirs
- Durée de la consultation : 1h30 (11h-12h30)
- Nombre d'avis recueillis : 31

#### Remarque :

- Etaient présents les centres de loisirs de : Tence, Mazey Saint Voy, Solignac s/ Loire, La Chaise Dieu, Vals Près le Puy
- Excusés : Montfaucon en Velay, Yssingeaux, Polignac, Le Chambon s/ Lignon, Craponne s/ Arzon.
- Des questionnaires papier de la consultation ont été distribués pour qu'ils en diffusent à leur entourage.

## LES AVIS DU PUBLIC SUR :

# QUALITE DES EAUX

### ⇒Chapitre 5 du SDAGE: les substances dangereuses

- Poursuivre l'effort de sensibilisation pour inciter les jardiniers et citoyens à mettre en œuvre des alternatives aux pesticides.
- Sensibiliser plus sur les alternatives aux produits polluants utilisés au quotidien.
- Sensibiliser la population à avoir un autre regard sur l'entretien des voiries, espaces publics non entretenus chimiquement.
- O pesticide dans les collectivités. Elles doivent montrer l'exemple.
- Former les agents techniques des communes pour limiter ou supprimer les pesticides.
- Rendre les produits bio plus accessibles financièrement où communiquer plus sur l'affirmation parfois fausse : Bio = cher, au niveau individuel et sociétal.
- Informer plus et mieux les citoyens sur le secteur industriel : sans information comment donner un avis ?

# QUANTITE

### ⇒Chapitre 7 du SDAGE: maîtriser les prélevements

- Classer les écoulements d'eau qui ne le sont pas en « cours d'eau » pour éviter les prélevements ou les modifications abusives.
- Adapter les cultures aux ressources en eau et non l'inverse.
- Faciliter l'accès (technique, financier) au matériel de récupération d'eau de pluie et les aménagements dans ce sens, à la maison comme en agriculture.
- Inciter à avoir deux réseaux d'eau dans le bâti nouveau : eau potable et eau pluviale pour les toilettes, le lave-linge...
- Mettre en cohérence les différentes politiques publiques pour une meilleure gestion de l'eau. Trop de contradictions.
- Favoriser l'agriculture respectueuse de l'environnement et de l'eau surtout en moyenne montagne.
- Raisonner de manière systémique et non sectorielle les propositions d'actions pour l'eau.

- Sensibiliser les jeunes et le grand public aux économies d'eau (astuces, techniques, matériel, comportement...)
- Améliorer la connaissance sur les quantités prélevables par territoire.
- Améliorer les stations d'épuration (aide financière) des petites communes mal équipées.
- Aider financièrement les communes à rénover les réseaux d'eau pour limiter les fuites.

## MILIEUX AQUATIQUES

### ⇒Chapitre 9 du SDAGE: biodiversité aquatique

- Préserver les zones humides en les achetant s'il le faut.
- Mieux connaître et informer sur les services rendus par les zones humides et les milieux aquatiques.
- Développer et mettre en valeur le tourisme pêche (saumon) à l'instar d'autres pays d'Europe.
- Etre ferme pour mener à terme des actions jugées « utiles » indépendamment des lobbyings.
- Agir et mettre les moyens pour cela.

### ⇒Chapitre 11 du SDAGE: têtes de bassin versant

- Faire respecter les lois sur l'eau, les plans d'épandage. Nous avons déjà tout un arsenal. Contrôler. Accompagner pour ne pas braquer. Eviter les passe-droits.
- Concentrer les actions sur l'agriculture, activités dominantes dans ces secteurs.
- Soutenir l'agriculture biologique.
- Informer les professionnels de l'impact des pollutions.
- Inciter financièrement les agriculteurs à modifier leurs pratiques les plus préjudiciables pour l'eau.
- Faire jouer la solidarité financière amont-aval.
- Former les agriculteurs à la gestion et aux problématiques de l'eau.
- Gérer les zones humides avec les agriculteurs dans l'objectif de leur préservation : système « gagnant-gagnant ». Eviter les « mises sous cloche ».

Chaspinhac, le 19/05/2015



**VELAY**

## **CONSULTATION SUR L'EAU 2014-2015**

### **BILAN DE LA CONSULTATION DES JARDINIERS ET VISITEURS PARTICIPANTS A « BIENVENUE DANS MON JARDIN AU NATUREL » COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CAYRES-PRADELLES 13-14 juin 2015**

#### **CONTEXTE DE LA CONSULTATION SUR L'EAU**

Le CPIE du Velay, situé en tête de bassin, se mobilise en 2015, comme en 2005, 2008 et 2013, pour faire vivre la consultation du grand public sur l'eau initiée par l'Agence de l'eau. Plusieurs consultations seront animées de janvier à juin pour des publics ciblés et le grand public.

#### **BILAN DE CETTE CONSULTATION SUR L'EAU**

Le CPIE du Velay a sélectionné 6 jardins sur la communauté de communes de Cayres-Pradelles à ouvrir au public dans le cadre de l'opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel ».

Il s'agit de sensibiliser les jardiniers amateurs à utiliser des alternatives aux pesticides et aux engrains chimiques ainsi qu'à économiser l'eau.

Les jardiniers participants et les visiteurs ont été consultés sur l'eau à travers des questionnaires adaptés mis à disposition.

Ce bilan concerne la consultation des 9 jardiniers participants et de 49 visiteurs les 13 et 14 juin

Chaspinhac, le 16/06/2015



VELAY

## CONSULTATION SUR L'EAU 2014-2015

### BILAN DE LA CONSULTATION ANIMEE LORS d'une soirée organisée par l'ALSH de La Chaise Dieu et d'une après-midi en maison de retraite

#### Mobilisation du public :

Une soirée d'échanges et de débats sur l'eau et la gestion de l'eau a été organisée en partenariat avec La Communauté de Communes de La Chaise Dieu et le CPIE du Velay. Une après-midi d'échange avec les personnes âgées de la maison de retraite, les enfants du centre de loisir et le CPIE du Velay a fait l'objet d'échange sur la gestion de l'eau.

La communication et de la mobilisation a été gérée par la Communauté de communes qui a sollicité les personnes partenaires dans le cadre des projets « mouillons nous pour l'eau »

#### Contexte :

- Public présent :
  - 18 personnes.
  - Tranche d'âge : 25-90 ans.
  - Sexe : 8 femmes, 10 hommes.
  - Type : personnes sensibles par leurs activités professionnelles ou de loisirs et parents, personnes âgées
- Durée de la consultation : 2 fois 1h

#### Méthode de consultation:

- Exposition « lire l'eau » et questionnaire écrit pour les parents qui ne peuvent rester
- Exposition « Savoirs d'eau » pour les résidents de la maison de retraite
- Diaporama de présentation de la consultation : CPIE du Velay pour les personnes souhaitant participer de manière plus formelle
- Pot de l'amitié

## **Chapitre 1 : repenser les aménagements de cours d'eau**

Revoir le mode d'exploitation des forêts pour éviter l'érosion des sols lors des fortes pluies responsable du colmatage des rivières en sable.

Enlever les arbres dus à l'enrésinement sur les rives des cours d'eau et ne pas uniquement les couper en les laissant sur place.

## **Chapitre 2 et 3 : réduire la pollution par les nitrates. Réduire la pollution organique et bactériologique**

Dans des zones boisées et sans agriculture on trouve des nitrates dont la provenance serait à incomber au bois mort en décomposition.

## **Chapitre 4 : Maîtriser la pollution par les pesticides**

## **Chapitre 5 : Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses**

Agir sur la quantité de produits dangereux commercialisé et mis à disposition des particuliers.

Traitements de l'eau parfois plus毒ique que l'eau elle-même

## **Chapitre 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau**

Connaitre la vérité sur la part des lobbyings dans la définition des normes de potabilités et des produits toxiques à traiter avant boisson pour que ces derniers puissent gagner des marchés. Ex : source captée contenant naturellement de l'arsenic a été déclassée par changement de taux, cas de l'aluminium présent en quantité dans notre quotidien. Le chlore est-il dangereux ?

## **Chapitre 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau**

Aider aux analyses de potabilité pour favoriser le captage de sources et éviter les km de tuyaux

Aider des communes rurales ayant un long réseau et peu d'habitants à l'entretien des canalisations

Rendre plus simple les analyses et normes

## **Chapitre 8 : Préserver les zones humides et la biodiversité :**

Réduire les pollutions par l'agriculture pour retrouver les grenouilles dans les zones humides.

## **Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique**

Lutter contre les espèces exotiques comme les écrevisses américaines.

Chapitre 10 : Préserver le littoral

Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin

## **Chapitre 12, 13 et 14 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques....**

Modifier le calcul du plafond d'aide aux collectivités par l'AELB. En effet, les syndicats des eaux ruraux sont confrontés à l'entretien de trajet de canalisation important sur une superficie souvent peu peuplée.

Sensibiliser les enfants par l'intermédiaire des acteurs locaux : association d'éducation, pêcheurs, élus de syndicats...afin qu'ils soient en mesure de prendre les responsabilités nécessaire dans l'avenir.

Chapitre : Les risques d'inondation

Chaspinhac le 21 mai 2015



**VELAY**

## **CONSULTATION SUR L'EAU 2014-2015**

### **BILAN DE LA CONSULTATION ANIMEE LORS DE LA VALORISATION DU PROJET « EAU » DU CENTRE DE LOISIRS DE TENCE (HAUTE-LOIRE) 24 avril 2015**

#### **CONTEXTE DE LA CONSULTATION**

Le CPIE du Velay, situé en tête de bassin, se mobilise en 2015, comme en 2005, 2008 et 2013, pour faire vivre la consultation du grand public sur l'eau initiée par l'Agence de l'eau. Plusieurs consultations seront animées de janvier à juin pour des publics ciblés et le grand public.

#### **METHODOLOGIE GENERALE ADOPTEE**

Le CPIE du Velay propose pour consulter le grand public sur les enjeux de l'eau un moment d'échange d'environ une heure trente en salle, sur le terrain ou par l'utilisation de son exposition interactive intitulée *Lire l'eau*.

La consultation s'organise en quatre temps :

- Communiquer et faire relayer l'information localement par ses partenaires et son réseau pour mobiliser le public.
- Expliquer au public par un diaporama et les outils de communication de l'agence de l'eau ce qu'est la consultation, dans quel contexte elle s'inscrit et ce qui est attendu des participants.
- Stimuler et organiser la prise de parole du public et/ou les inciter à renseigner le questionnaire de l'agence de l'eau ou ceux adaptés par le CPIE du Velay.
- Favoriser la convivialité autour d'un pot offert, de sorties de terrain.

#### **BILAN de cette consultation sur l'eau**

Mobilisation du public :

Le centre de loisirs de Tence a sensibiliser des groupes d'enfants de 6 à 12 ans sur l'eau en 2014 et 2015. Ce travail a abouti à une exposition photos sur l'eau naturelle et patrimoniale de Tence, à la médiathèque. Les parents des enfants ont été conviés au vernissage suivi d'un pot de l'amitié. Un groupe d'adulte s'est prêté au jeu de la consultation sur l'eau. Les autres personnes se sont vues remettre un questionnaire papier de l'agence de l'eau.

Après la présentation du film d'animation de l'agence de l'eau un débat s'est ouvert.

#### Contexte :

- Public présent :
  - 25 personnes. 5 d'entre elles ont participé à la consultation animée par le CPIE du Velay.
  - Tranche d'âge : 36-65 ans.
  - Type : tout public, élus, associatif
- Durée de la consultation : 1h (17h-18h)
- Nombre d'avis recueillis : 16

#### Remarque :

- Le centre de loisirs a fait un article de presse pour prévenir la population et les élus locaux du vernissage de l'exposition et de la consultation.
- Le centre de loisirs a fait un affichage pour mobiliser les parents à participer à la consultation animée par le CPIE du Velay. Au vue du peu de participant cette formule ne semble pas suffisante ou adaptée.
- Deux journaux locaux sont venus au vernissage et ont fait un article sur la consultation sur l'eau.
- 35 questionnaires papier de l'agence de l'eau ont été laissés à la bibliothèque que le directeur se chargera de distribuer aux usagers.

## LES AVIS DU PUBLIC SUR :

### QUANTITE

#### ⇒Chapitre 7 du SDAGE: maîtriser les prélevements d'eau

- Raisonner les réseaux d'approvisionnement en eau potable à l'échelle départementale pour des interconnexions bien pensées et assurer l'approvisionnement en cas de déficit.
- Eviter les prélevements d'eau sur les cours d'eau sensible à la sécheresse.
- Ne pas prélever sur les sources.
- Séparer le réseau d'eau pluviale.
- Maîtriser le coût de l'eau qui ne fait qu'augmenter.
- Améliorer l'épuration et aider les petites communes en ce sens.
- Soutenir financièrement la rénovation des réseaux d'eau des petites communes rurales.
- Pourquoi ne pas créer des zones de rétention d'eau hivernale pour l'été.

### MILIEUX AQUATIQUES

#### ⇒Chapitre 11 du SDAGE: préserver les têtes de bassin versant

- Interdire les plantations de résineux près des petits cours d'eau. Favoriser les haies et la végétation rivulaire naturelle.
- Attention aux dégradations qui pourraient être induites par le déclassement de milieux aquatiques non considéré « cours d'eau ».
- Empêcher les prélevements aux sources pour garantir des débits suffisants sur le chevelu hydrographique.

### GOUVERNANCE

#### ⇒Chapitre 12 du SDAGE: faciliter la gouvernance...

- Améliorer la connaissance, pourquoi pas, mais de nombreuses études ont souvent déjà été faites et sont refaites et refaites. Passer à l'action.

- Mieux travailler avec les agriculteurs pour éviter les successions de contraintes imposées de plus en plus lourdes, où difficile à mettre en œuvre.

## ⇒Chapitre 13 du SDAGE: outils réglementaires...

- Faire respecter les lois sur l'eau. Contrôler.
- Sensibiliser les élus et les soutenir techniquement et financièrement pour qu'ils passent à l'action.
- Soutenir les syndicats de rivière qui font du bon travail sur ce secteur

Chaspinhac, le 17/05/2015



VELAY

## CONSULTATION SUR L'EAU 2014-2015

**D'un stand animé par le CPIE du Velay lors de la fête des plantes  
à Saint Vidal (43)**

### Mobilisation du public :

Le CPIE du Velay profite de la manifestations pour consulter les visiteurs.  
Durée 14h 18h le samedi 5 juin 2015.

### Contexte :

- Public présent :  
○ Tout public

	Echange et contribution	Contribution Internet
Hommes	4	10
Femmes	5	16

### Méthode de consultation :

Un stand a été installé à l'extérieur et à l'entrée de la manifestation.

Etaient déposés sur une table : la maquette du bassin versant, des questionnaires et flyers AELB et les 11 questionnaires proposés par le CPIE (réalisés pour l'exposition « lire l'eau ») en relation avec les 11 enjeux prioritaires.

Sur une autre table : l'atelier de fabrication d'épouvantails de jardinière qui était proposé aux enfants pendant la participation des parents.

Un animateur sollicitait les visiteurs afin qu'ils donnent leur avis.

L'atelier a été mis en place pendant 1h, ensuite la météo venteuse et pluvieuse a réduit la participation du public. Aussi le rôle de l'animateur est passé de la discussion et récolte d'avis à une information succincte sur la gestion de l'eau et à inciter le public à répondre en ligne.

Le retour de cette consultation, auprès de 9 personnes, se fait donc sur la première partie.

Les 26 autres personnes, après une information donnée sur les enjeux et le contenu de cette consultation, sont reparties avec un questionnaire et 1 flyers en s'engageant à participer sur Internet.

### **Chapitre 1 : repenser les aménagements de cours d'eau**

- Informer sur les aménagements en lien avec le fonctionnement des centrales nucléaires.

### **Chapitre 2 et 3 : réduire la pollution par les nitrates. Réduire la pollution organique et bactériologique**

- Utiliser des produits moins nocifs.
- Mettre des fosses septiques dans toutes les fermes en tête de bassin.
- Faire de petites stations d'épuration et éviter les problèmes des grosses qui concentrent les problèmes en cas de crue, de problèmes de fonctionnement...
- Imposer les stations d'épuration aux municipalités.
- Subventionner les pratiques vertueuses.
- Normer drastiquement les pollutions urbaines et agricoles.
- Améliorer la communication sur les pratiques « naturelles » filtres à roseaux, piscines naturelles...
- Organiser des réunions de présentation des pratiques vertueuses « obligatoires » pour les élus.
- Lutter contre la méconnaissance des élus, les former à la fonction dans l'intérêt collectif et éviter la figuration.

### **Chapitre 4 : Maîtriser la pollution par les pesticides**

- Interdire les pesticides et diminuer la taille des exploitations agricoles.
- Diminuer les doses d'engrais utilisées par les agriculteurs.
- S'attaquer aux grosses firmes comme Monsanto.
- Arrêter de les fabriquer.
- Changer les pratiques agricoles.
- Proposer de meilleures pratiques aux paysans tout en maintenant une qualité de vie à laquelle ils ont droit.
- Former les paysans à une agriculture biologique.
- Réduire la pression de l'élevage pour favoriser la culture vivrière.

### **Chapitre 5 : Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses**

- Arrêter le rétablissement des zones humides qui vont attirer le moustique Tigre et imposer l'utilisation de produit chimique.

### **Chapitre 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau**

### **Chapitre 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau**

- Supprimer les actionnaires des grands groupes et redonner la gestion de l'eau au niveau local

- Les communes devraient avoir la gestion de l'eau domestique (*2 personnes*).
- Diminuer le prix de l'eau (plus l'eau est chère plus les gens s'en foutent !).
- Arrêter la culture du maïs grande consommatrice d'eau (*2 personnes*), de plus le plastique utilisé ne se dégrade pas.
- Sensibiliser à la réduction de la consommation
- Capter les sources

## **Chapitre 8 : Préserver les zones humides et la biodiversité**

Un exemple donné par un contributeur sur l'importance des zones humides : au lac d'Aydat dans le Puy de Dôme le lac s'eutrophise, cela est dû à une eau d'approvisionnement de mauvaise qualité. Les élus ont décidés de réimplanter la zone humide à l'entrée du lac pour épurer l'eau. Coût des travaux 6 millions d'Euros. Le lac a retrouvé sa qualité. Coût des travaux de destruction quelques années plus tôt 8 millions de Francs !

## **Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique**

- Capter les pollutions en laissant une zone naturelle sur les bords des cours d'eau.

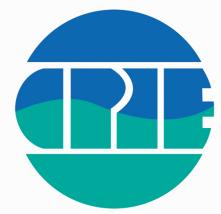
## **Chapitre 10 : Préserver le littoral**

## **Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin**

## **Chapitre 12, 13 et 14 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques....**

## **Chapitre : Les risques d'inondation**

Chaspinhac, le 12 juin 2015



VELAY

## CONSULTATION SUR L'EAU 2014-2015

### BILAN DE LA CONSULTATION DU PERSONNEL DU JARDIN D'INSERTION LES ESTREYS » 16 juin 2015

#### CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Le CPIE du Velay, situé en tête de bassin, se mobilise en 2015, comme en 2005, 2008 et 2013, pour faire vivre la consultation du grand public sur l'eau initiée par l'Agence de l'eau. Plusieurs consultations seront animées de janvier à juin pour des publics ciblés et le grand public.

#### BILAN DE CETTE CONSULTATION

Le CPIE du Velay a rencontré le jardin de Cocagnes d'insertion les Estreys à Espaly Saint Marcel dans le cadre de l'opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel ». Suite à cet échange le personnel a été sollicité pour participer à la consultation sur l'eau.

- Public présent :
  - 11 personnes
  - Tranche d'âge : 25-45 ans
  - Type : personnel maraîcher en insertion, encadrants techniques
- Durée de la consultation : 1h30 (15h15-16h45)
- Nombre d'avis recueillis : 25

## LES AVIS DU PUBLIC SUR :

### QUALITE DES EAUX

- Taxer les produits nocifs et les engrains chimiques pour ne pas inciter à les acheter.
- Faire connaître et promouvoir les produits du quotidien non toxiques. Rendre leurs coûts attractifs.
- Améliorer le goût de l'eau du robinet là où c'est nécessaire.
- Aller vers une agriculture qui peut se passer ou limiter l'usage des pesticides.
- Contrôler la qualité d'eau d'arrosage des cultures maraîchères bio pour éviter les contaminations.
- Surveiller les anciennes décharges sauvages qui libèrent toujours des lixiviats.
- S'intéresser de plus près aux sédiments contaminés stockés dans les barrages.

### QUANTITE

- Aller vers une agriculture économe en eau.
- Mieux gérer l'arrosage des stades de foot.
- En cas de sécheresse et de restrictions des usages de l'eau ne pas empêcher l'arrosage des potagers qui servent à se nourrir.
- Limiter l'imperméabilisation des sols.
- Mettre plus de toits végétalisés, notamment sur les bâtiments publics.
- Equiper toutes les fontaines d'agrément en circuit fermé.
- Equiper les lieux publics et les lieux de travail en équipement de robinetterie économe en eau.

### MILIEUX AQUATIQUES

- Eviter les seuils ou petits barrages sur les cours d'eau quand ils ne servent qu'à l'agrément paysager ou aux loisirs car cela nuit aux eaux (réchauffement, turbidité...)

### GOUVERNANCE

- Plus de transparence et de communication sur les dépenses du budget
- Informer sur les pratiques et matériel économies en eau.
- Sensibiliser à la rareté et à la fragilité de l'eau (enfants et adultes).
- Informer sur les pratiques au jardin économies en eau.
- Mieux informer et éduquer sur le fonctionnement des cours d'eau.
- Faire respecter les lois sur l'eau.
- Renforcer les contrôles sur les rejets et les prélèvements d'eau.
- Faire appliquer le principe pollueur-payeur.
- Récompenser financièrement ceux qui ont des pratiques économies en eau et non polluantes.

- Rééquilibrer la part des différents contributeurs (ceux qui polluent ou consomment le plus ne payent pas forcément plus)

Chaspinhac, le 16/06/2015



**VELAY**

## **CONSULTATION SUR L'EAU 2014-2015**

### **BILAN DE LA CONSULTATION ANIMEE LORS DE LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES**

#### **CONTEXTE DE LA CONSULTATION**

Le CPIE du Velay, situé en tête de bassin, se mobilise en 2015, comme en 2005, 2008 et 2013, pour faire vivre la consultation du grand public sur l'eau initiée par l'Agence de l'eau. Plusieurs consultations seront animées de janvier à juin pour des publics ciblés et le grand public.

#### **METHODOLOGIE GENERALE ADOPTEE**

Le CPIE du Velay propose pour consulter le grand public sur les enjeux de l'eau un moment d'échange d'environ une heure trente en salle ou l'utilisation de son exposition interactive sur l'eau intitulée Lire l'eau.

La consultation s'organise en quatre temps :

- Communiquer et faire relayer l'information localement par ses partenaires et son réseau pour mobiliser le public
- Expliquer au public par un diaporama et les outils de communication de l'agence de l'eau ce qu'est la consultation, dans quel contexte elle s'inscrit et ce qui est attendu des participants
- Stimuler et organiser la prise de parole du public et/ou les inciter à renseigner le questionnaire de la consultation
- Favoriser la convivialité autour d'un pot offert, de sorties de terrain

**BILAN  
de la consultation sur l'eau  
du 30 janvier 2015 au Puy-en-Velay  
dans le cadre de la journée mondiale des zones humides**

Mobilisation du public :

Une soirée d'échanges et de débats sur les zones humides a été organisée par l'association SOS Loire Vivante en partenariat avec le conseil général de Haute-Loire (gestionnaire de zones humides) et le CPIE du Velay.

En plus de la communication et de la mobilisation gérée par SOS Loire Vivante (Presse, mails...), le CPIE du Velay a mobilisé son réseau de « dragonniers » (70 personnes), bénévoles participant à un programme régional de science participative sur les amphibiens et leurs habitats.

#### Contexte :

- Météo : neige et froid
- Public présent :
  - 33 personnes.
  - Tranche d'âge : 36-65 ans.
  - Sexe : ¼ de femmes, ¾ d'hommes.
  - Type : personnes plutôt militantes, sensibilisées
- Durée de la soirée : 3h30
- Durée de la consultation : 1h15 (22h30- 23h45)

#### Méthode de consultation:

- Exposition sur l'eau et les amphibiens, documentation sur le thème
- Diaporamas proposés par trois intervenants : SOS Loire Vivante et Conseil Général
- Diaporama de présentation de la consultation : CPIE du Velay
- Débat autour des actions envisagées par le SDAGE uniquement sur le thème des « milieux aquatiques »
- Pot de l'amitié

#### Bilan global :

- La soirée a été un succès avec une bonne fréquentation.
- Le CPIE du Velay a aussi consulté le public en prenant note des avis donnés spontanément en voyant les expositions, et lors des temps conviviaux (accueil en début de soirée, pot de l'amitié en fin de soirée)
- Les intervenants (associatif et publique) ont traité des zones humides du global au local selon différents regards.
- Le public, certes déjà sensibilisé, a ainsi participé activement à la consultation en s'appuyant sur des connaissances et des faits.
- Par contre l'heure tardive a pu nuire au dynamisme du groupe.

## LES AVIS DU PUBLIC SUR :

# MILIEUX AQUATIQUES

## ⇒Chapitre 8 du SDAGE: préserver les zones humides

- Définir la notion de « zones humides » de manière univoque afin d'éviter de repousser les inventaires liés principalement aux documents d'urbanisme pour des raisons sémantiques.

### Préserver les ZH pour pérenniser leurs fonctionnalités

- **Documents d'urbanisme :**

- Plus de cohérence dans les actions : exemple d'un même organisme qui rectifie un ruisseau et restaure parallèlement des zones humides de ce même ruisseau.
- Faire des inventaires et études sur le territoire des PLU dans leur élaboration.

- **Plan d'action de préservation et de gestion :**

- L'acquisition foncière par les structures comme le conseil général ou le conservatoire des espaces naturels ou le milieu associatif est un outil garantissant la pérennité de la préservation. Le financement public complété par une levée de fonds participatifs est une option intéressante.
- L'acquisition foncière peut résoudre plus facilement certaines problématiques causées par la chasse (dérangement, plombs...).
- Favoriser le dialogue territorial plutôt que l'affrontement ou le passage en force pour mettre en place des actions concertées. (LPO et Chasseurs par exemple).
- Que faire d'un site majeur aux multiples propriétaires, aux nombreux usages parfois contradictoires, et qui ne tient pas compte de la dynamique du fleuve, lorsque les élus ne veulent pas s'en emparer et pour lequel il n'y a pas de vision globale? Quel dispositif pourrait financer cette étude globale?
- Tenir compte des enquêtes publiques, avis du public et du commissaire enquêteur avant de commencer les travaux d'un aménagement et de donner l'impression « d'un passage en force ».
- Favoriser les contrats territoriaux et l'aide qu'ils peuvent apporter aux particuliers dans la gestion de leurs zones humides.

- **Plan de restauration et de reconquêtes :**

- Prendre en compte le problème des plantes et animaux invasifs (renouée du Japon, tortue de Floride, ...)
- Mutualiser les acquis des travaux de restauration et de reconquête réussis. Le faire savoir.
- Trouver les moyens financiers de réaliser les travaux.
- Assurer le maintien des zones humides en terrain privé.
- Evacuer les décharges et les remblais que les zones humides ont hébergé de longue date.
- Accepter l'expérimentation et les coûts que cela peut engendrer sans garantir le résultat. Le faire savoir. (exemple du dégagement d'un remblai sur une zone humide temporaire en espérant retrouver une banque de graines d'une plante très rare "la renoncule à fleurs latérales").

### **Préserver les ZH dans les projets d'installations, d'ouvrages, travaux et activités**

- **Eviter la dégradation de la ZH (autre tracé) :**
  - Difficile juridiquement de faire valoir l'intérêt des zones humides.
  - Favoriser la concertation des utilisateurs de sites pour trouver des compromis.
  - Disparition depuis 10 ans de 6% des zones humides: quand seront-elle réellement protégées?
  - Attention à prendre en compte aussi les zones humides « banales » et le maillage qu'elles engendrent (trame bleue)
  - Interdire l'installation de panneaux photovoltaïques sur des zones humides.
- **Mesures compensatoires :**
  - Faire d'une zone humide, légèrement dégradée au profit d'ouvrage de génie civil, qu'elle serve de lieu pédagogique et de démonstration, la mettre en liaison avec les sentiers aménagés locaux.
  - Faciliter la recherche des bons interlocuteurs (communauté d'agglomération, conseil général, DREAL...).

### **Préserver les grands marais littoraux**

### **Favoriser la prise de conscience**

- Mettre ensemble autour d'une table les propriétaires et utilisateurs d'un site et trouver la meilleure gestion collective possible.

- Pour protéger il faut connaître et donc encourager la visite de sites, la sensibilisation.
- **Evaluer le service rendu par les ZH même financièrement :**
- Très important pour la préservation : la connaissance du service rendu et surtout l'information du public sur ce service. Mais attention à une vision qui serait purement « utilitariste » pour justifier la protection.

## Améliorer la connaissance

- **Réaliser des inventaires**
- Sur les zones humides faire des recensements validés scientifiquement: reptiles amphibiens, odonates, orthoptères...
- Faire des inventaires de terrain pour repérer les zones humides forestières (non recensées par photos aérienne).
- Les inventaires coutent très chers et nécessitent la recherche permanente de financements. La science participative est une solution sur les communes. Elle permet de faire de l'information et de démultiplier la recherche. Cependant, cette méthode nécessite beaucoup de pédagogique pour éviter l'amalgame que les propriétaires ont tendance à faire entre « inventaires » et « contraintes d'utilisation ».

## ⇒ Chapitre 11 du SDAGE: préserver les têtes de bassins

## Restaurer

- Inventaires des pressions et états des masses d'eau par les SAGE
- Programme d'action des SAGE

## Favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin

- Dans le cadre de la consultation sur les inondations, il est incontournable de tenir compte des régimes spécifiques des têtes de bassin versant, et pour cela plus qu'ailleurs, freiner l'urbanisme et laisser libre les zones d'expansion des crues.



## **CONSULTATION SUR L'EAU 2014-2015**

### **BILAN DE LA CONSULTATION MONTFAUCON**

#### **ANIMEE après la projection du film réalisé par les enfants**

##### Mobilisation du public :

Le travail des enfants du centre de loisir s'est concrétisé par la réalisation d'un film sur l'eau dans la commune projeté le 14 avril après midi en présence de quelques invités. Ce film sera présenté aux parents, nettement plus mobilisables en période estivale, au cours de l'été 2015 et après la date limite de consultation.

##### Contexte :

- Public présent :
  - 6 personnes.
  - Tranche d'âge : 25-70 ans.
  - Sexe : 5 femmes, 1 homme, maire de la commune.
  - Type : représentants de la mairie, du relais assistante maternelle et parents
- Durée de la consultation : 1h

##### Méthode de consultation:

- Projection du film réalisé par les enfants dans le cadre du centre de loisirs
- Diaporama de présentation de la consultation : CPIE du Velay pour les adultes

**Ci-dessous et par chapitre la contribution des personnes présentes**

**Chapitre 1 : repenser les aménagements de cours d'eau**

**Chapitre 2 et 3 : réduire la pollution par les nitrates. Réduire la pollution organique et bactériologique**

Surveiller le bon fonctionnement des stations d'épuration.

#### **Chapitre 4 : Maîtriser la pollution par les pesticides**

Favoriser les jardineries qui ne vendent pas de produits chimiques

Continuer à réduire l'agressivité des désherbants.

Changer les perceptions quant à la « propreté » des rues et des cimetières

Chercher des méthodes alternatives de traitement (le traitement thermique n'attaque pas les racines et demande d'y repasser plusieurs fois)

#### **Chapitre 5 : Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses**

#### **Chapitre 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau**

#### **Chapitre 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau**

Faire respecter les débits réservés

Etre attentif à la préservation de la qualité de l'eau

Comment stocker l'eau aujourd'hui sans créer de barrage ? (les Plats, Sivens..) ?

#### **Chapitre 8 : Préserver les zones humides et la biodiversité :**

Etudier la différence ou la similitude de fonction d'une zone humide créée par compensation lors de la perte d'une naturelle détruite

#### **Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique**

#### **Chapitre 10 : Préserver le littoral**

#### **Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin**

#### **Chapitre 12, 13 et 14 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques....**

Continuer à sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge

#### **Chapitre : Les risques d'inondation**

Chaspinhac le 16-06 2015



VELAY

## CONSULTATION SUR L'EAU 2014-2015

### D'une soirée organisée et animée par le CPIE du Velay

#### Mobilisation du public :

Les salariés, élus, adhérents, bénévoles et amis du CPIE du Velay ont été conviés à une soirée conviviale autour de la consultation sur l'eau.

#### Contexte :

- Public présent :
  - 11 personnes
  - Tranche d'âge : 23-75 ans
  - Sexe : 9 femmes, 3 hommes
  - Type : élus adhérents salariés bénévoles
- Durée de la consultation : 2h

#### Méthode de consultation:

Une soirée d'échanges et de débats sur l'eau et la gestion de l'eau a été organisée, précédée d'une sortie de découverte « Les traces de la Loire dans les temps géologiques » à Brives-Charensac et suivie d'un temps convivial autour d'un repas.

- Sortie de découverte « Les traces de la Loire dans les temps géologiques » par Jean Noël Borget docteur en géologie,
- Diaporama de présentation de la consultation, film de l'Agence de l'eau puis débat,
- Partage d'un moment convivial autour d'un repas.

#### **Chapitre 1 : repenser les aménagements de cours d'eau**

Maitriser les techniques de déboisement pour éviter l'érosion et l'ensablement des cours d'eau.

## **Chapitre 2 et 3 : réduire la pollution par les nitrates. Réduire la pollution organique et bactériologique**

Méthaniser les effluents d'élevage pour éviter les épandages anarchiques liquides polluant les terres, l'eau et la biodiversité.

## **Chapitre 4 : Maîtriser la pollution par les pesticides**

Favoriser l'implantation de haies et les bandes enherbées aux abords des cours d'eau pour limiter la diffusion des pesticides dans les cours d'eau.

## **Chapitre 5 : Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses**

## **Chapitre 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau**

Mettre en place une police de l'eau efficace dans le domaine agricole en ce qui concerne la législation sur les épandages, les forages profonds.

Etudier et informer sur le lien entre épandage des effluents d'élevage et problème de santé.

Solidarité amont aval.

## **Chapitre 7 : Maîtriser les prélevements d'eau**

Connaitre la ressource globale du bassin.

Aider la recherche sur le lien réchauffement climatique et accélération du cycle de l'eau.

Mettre en cohérence la planification de l'urbanisme et la ressource en eau.

Favoriser le partage de l'eau au niveau national voire international.

Aider à la connaissance, la gestion et le traitement des eaux pluviales dans l'urbanisme.

Favoriser les captages de proximité pour éviter les longueurs de canalisations à entretenir, les potentielles pollutions à la source privant d'eau beaucoup de gens, éviter les trop grandes fuites (qui aujourd'hui coûtent moins chères que les réparer).

## **Chapitre 8 : Préserver les zones humides et la biodiversité**

Etudier et faire connaître les services rendus par les zones humides et les protéger.

Caractériser de manière univoque les zones humides.

## **Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique**

Les pêcheurs constatent que l'amont des rivières s'est dégradé.

## **Chapitre 10 : Préserver le littoral**

## **Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin**

Privilégier la recherche pour connaître le fonctionnement hydrographique de l'eau des massifs de tête de bassin. Connaitre la provenance, le déplacement, l'âge de l'eau et les quantités disponibles et étudier l'état à mettre en corrélation avec les pratiques agricoles notamment.

Réduire la taille des exploitations dans les têtes de bassin versant pour réduire la pression de l'élevage.

## **Chapitre 12, 13 et 14 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques....**

Faire en sorte que le citoyen soit correctement représenté dans les instances et que les autres usagers ne soit pas surreprésentés (sociétés qui vendent l'eau, industriels, agriculteurs).

Créer un ministère de l'eau qui traite tous les utilisateurs de la même façon même l'agriculture mise de côté actuellement.

Mettre en place des démarches de dialogue territorial (cf film documentaire « Agua boa » de la réalisatrice Valérie Valette) dans les petits bassins afin de responsabiliser les acteurs au lieu de créer des tensions entre utilisateurs (avec l'agriculture notamment).

Renouer le dialogue avec l'agriculture.

Sensibilisation des enfants et du public à mettre en contact physique avec la rivière la plus proche.

Rendre obligatoire l'école de la nature et le rôle éducatif de terrain.

### **Chapitre : Les risques d'inondation**

Favoriser l'implantation de haies pour ralentir les écoulements d'eau et réduire éboulements et inondations.

Chaspinhac, le 22 mai 2015



SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

# GESTION DES EAUX ET DES RISQUES D'INONDATION SUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE



## CONTRIBUTEURS : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPIE SÈVRE ET BOCAGE

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC ME-  
NÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE DU 19  
DÉCEMBRE 2014 AU 18 JUIN 2015



**L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?**



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

### THÈME 1 | Qualité de l'eau > Diminution des pollutions

- Villes et industries
- Agriculture

### THÈME 2 | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

- Diminuer artificialisation des cours d'eau
- Zones humides
- Préserver les « têtes de bassins »

### THÈME 3 | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique

- Zones en « manque » d'eau
- Risque d'inondation

### THÈME 4 | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

## CPIE SÈVRE ET BOCAGE

Conseil d'administration du 13 avril 2015

### LES PARTICIPANTS :

Louis-Marie BOUTIN, Sébastien BRIN, Thomas HUFFETEAU, Emmanuelle MOREAU, Guy RIMARS, Pascal SACHOT, Jean-Jacques TEILLET, Jacqueline PASQUIER, Dominique MEUNIER, Dominique RAPIN.

### Contexte :

Le Conseil d'Administration du CPIE Sèvre et Bocage a consacré une heure de réunion à la réalisation d'une contribution collective dans le cadre de la consultation nationale du public sur l'eau.

### Démarche :

- Pour chaque grand thème, les enjeux et les propositions d'actions ont été hiérarchisés. Ainsi, chaque personne devait préciser ses 2 items prioritaires.
- Suite à ces premières réflexions sur papier, un échange oral était proposé pour chaque grand enjeu.
- Par ailleurs, les participants avaient la possibilité de transmettre des commentaires écrits pour chaque enjeu. Ils sont donc retranscrits dans la rubrique « Commentaires inscrits sur les fiches ». Aussi, ces écrits n'ont pas été partagé avec l'assemblée.

### Rédaction :

Ces échanges non-enregistrés ont généré cette contribution qui s'attache à refléter au plus près les idées principales de chacun.

La relecture réalisée par chaque participant permet de valider cette présente contribution.

## THÈME | Qualité de l'eau > diminution des pollutions

### • VILLES ET INDUSTRIES

- > Améliorer la collecte, le traitement des eaux usées et l'assainissement autonome
- > Améliorer la gestion des eaux pluviales
- > Pas de pesticide : communes, réseaux de transports et particuliers
- > Améliorer l'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques

#### Hiérarchisation des propositions

La hiérarchisation est clairement marquée, avec une nette priorité pour « promouvoir le sans pesticide ». Vient ensuite « améliorer la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que de la mise aux normes des assainissements autonomes».

#### Synthèse des échanges

Des actions ont déjà largement été mises en place localement notamment au niveau des communes pour limiter l'usage des pesticides. Par contre, chez les particuliers, les changements observés sont lents.

De façon générale, les propositions du SDAGE permettent de limiter les effets des pollutions, mais pas d'intervenir à la source ou encore éd'nrayer la cause de ces pollutions : on propose d'améliorer la gestion mais pas de supprimer/ limiter les éléments polluants. De nouvelles propositions devraient être réalisées dans ce sens afin de gagner en efficience. Le préventif devrait être privilégié au curatif.

##### > Eaux pluviales

Des améliorations ont été réalisées au niveau des aménagements, avec la mise en œuvre des bassins d'orage... Ceci a un effet positif sur la qualité de l'eau. L'eau de pluie, en ruisselant, se charge en polluant. Cependant, les aménagements permettent de l'épurer avant qu'elle rejoigne le milieu naturel.

##### > Promouvoir le sans pesticide

Promouvoir le sans pesticide nécessite d'approfondir les recherches et de proposer des solutions alternatives.

###### *=> Solutions proposées :*

*Il faudrait communiquer sur l'impact de nos modes de vie avec notre usage des produits ménagers : lessives, javel...*

##### > Assainissement autonome

Dans de trop nombreux cas, l'assainissement autonome ne respecte pas la réglementation. Les particuliers ne semblent pas tous convaincus du bien-fondé de cet assainissement.

###### *=> Solutions proposées :*

- Les obligations des particuliers vis-à-vis de leur assainissement autonome ne sont peut-être pas suffisantes, il faudrait peut-être être plus incisif sur l'obligation de la mise aux normes, en terme délai notamment.*
- Inciter les particuliers à agir en proposant : conseil, formation, accompagnement.*
- Renforcer la communication sur l'importance de l'assainissement autonome et des aides substantielles qui existent pour la mise aux normes.*

### • AGRICULTURE

- > Diminuer pesticides et engrains agricoles
- > Intercepter les pesticides : haie, couvre-sols...
- > Cibler les actions sur zones vulnérables : plan d'eau et captage

#### Hiérarchisation des propositions

La diminution des pesticides et des engrains agricoles constitue l'enjeu largement prioritaire localement. Il est suivi par « Intercepter les pesticides ».

#### Synthèse des échanges

##### > Diminuer les pesticides et les engrains agricoles

Encore une fois, il est important d'être dans le préventif et non le curatif. Ainsi, il est primordial d'accentuer les recherches sur les plantes alternatives qui nécessitent peu d'intrants. En effet, il faut noter que lors des analyses, aucune baisse de quantité de produits phytosanitaires utilisés n'a été observée depuis 4 ans.

Plusieurs personnes du groupe pensaient que la diminution des pesticides au niveau agricole avait déjà atteint un maximum et qu'il n'était plus possible d'aller plus loin. Ils insistent sur le manque d'informations objectives sur la ressource en eau en générale et sur les pesticides en particulier.

###### *=> Solutions proposées :*

- Promouvoir les circuits courts à l'image de ce qui se fait aux Herbiers (Au cabas fermier). Ce type de circuits implique une responsabilisation tripartite : producteurs-consommateurs-collectivités.

#### Commentaires inscrits sur les fiches :

- Tout semble important mais où est l'urgence ? Pour moi, le lien santé/environnement. La qualité de l'eau restaurée est un gage de bonne santé, de qualité de vie.
- Pourquoi ne cibler que les zones vulnérables (plan d'eau et captage) ?
- Travailler sur le changement de modèle agricole et réfléchir à une production plus économique en eau et moins dépendante des pesticides.

---

## THÈME | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

### • DIMINUER ARTIFICIALISATION DES COURS D'EAU :

- > Aménager les ouvrages sur lit de rivière,
- > Permettre la circulation des poissons migrateurs,
- > Restaurer les lits, les berges...
- > Préserver les zones naturelles inondables

#### Hiérarchisation des propositions

L'item « restaurer les lits, les berges, les méandres et les bras morts » constitue un enjeu largement prioritaire localement. L'aménagement des ouvrages sur lit de rivière ainsi que la préservation des zones naturelles viennent en second.

#### Synthèse des échanges

L'importance de cet enjeu d'artificialisation des cours d'eau se révèle être différent suivant les territoires et le type de cours d'eau. Pour certains territoires, peu d'actions sont à mener. Pour d'autres, cette artificialisation constitue un enjeu prioritaire majeur.

### • ZONES HUMIDES :

- > Préserver, entretenir, restaurer, reconquérir,
- > Acheter des zones humides pour les protéger,
- > Faire l'inventaire des zones humides

### • PRÉSERVER LES « TÊTES DE BASSINS » :

- > Inventaire de l'amont des cours d'eau par les SAGE
- > Plans d'actions adaptés

#### Hiérarchisation des propositions

Pour favoriser la préservation et la restauration des milieux aquatiques du territoire, l'enjeu zone humide semble être prioritaire. Notamment le fait de préserver, entretenir, restaurer ou encore reconquérir ces zones.

#### Synthèse des échanges

L'inventaire des zones humides a déjà été réalisé sur le territoire. Cependant, il est clairement dommage que l'inventaire ne soit pas suivi concrètement et « rapidement » de changements de comportement/gestion plus nets.

##### => Solutions proposées :

- Aller plus loin dans la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme.

#### Commentaires inscrits sur les fiches :

- Manque de décisions politiques fortes en hautes instances
- Le sentiment d'impunité des « destructeurs » de la qualité de l'eau (en particulier le monde agricole) : activer les leviers de dialogue.
- Pourquoi ne pas recréer des corridors zones humides ?

## THÈME | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique

### • ZONES EN « MANQUE » D'EAU :

- > Collectivités et industriels : réutiliser eaux épurées, diminuer fuites de réseaux
- > Particuliers : économies d'eau
- > Agriculture : réduire prélèvements et stocker l'eau l'hiver

### Hiérarchisation des propositions

Pour pallier au manque d'eau, les projets prioritaires à développer se situent au niveau des collectivités et des industries, puis les particuliers et l'agriculture.

### Synthèse des échanges

Pour rappel, Vendée Eau insiste assez souvent sur le fait que la Vendée est une zone à risque de « manque d'eau », en fin d'été notamment, lors de faible pluies en hiver et au printemps.

#### > Particuliers : économie d'eau

Des efforts sont encore à faire de ce côté-là. En effet, des gaspillages d'eau importants sont encore trop souvent observés.

##### => Solutions proposées :

- Favoriser la mise en place de compteur d'eau dans des lieux accessibles tels que la cuisine afin de pouvoir réaliser un suivi régulier et prendre conscience de sa propre consommation.

#### > Agriculture : réduire les prélèvements et stocker l'eau l'hiver

« Réduire les prélèvements » et « stocker l'eau en hiver », ces deux éléments sont très différents. Ils sont quasiment à l'opposé. Dans un cas, on prône le préventif (réduire les prélèvements) ; dans l'autre, on tombe dans le classique curatif (stoker l'eau en hiver). Encore une fois, il serait préférable de favoriser un type d'agriculture plus indépendant en eau.

##### => Solutions proposées :

- Le fait de stocker l'eau en hiver permettrait d'assurer des rendements de production, ainsi la production actuelle pourrait être réalisée sur une plus petite surface. Pourquoi pas aménager/utiliser la surface « gagnée » pour créer des nouvelles zones tampons ?

### • RISQUE INONDATIONS :

- > Préserver capacité d'écoulement et zones d'expansion,
- > Préserver zones inondables, expansions crues...
- > Entretien des cours d'eau
- > Aménager le territoire en fonction du risque
- > Populations sensibles
- > Réduire les dommages aux personnes et biens en zone inondable
- > Acquisition de biens,
- > Etablissements dangereux, établissements gestion de crise, satisfactions des besoins...
- > Réfléchir la protection par les digues et barrages de façon globale
- > Améliorer la culture du risque
- > Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

### Hiérarchisation des propositions

« Aménager le territoire en fonction du risque » est placé largement prioritaire. Il est suivi par « Préserver la capacité d'écoulement » et « préserver les zones d'expansion ».

### Synthèse des échanges

Il est difficile de se positionner sur cet enjeu, le groupe pense manquer d'information. Toutefois, il est clair que les enjeux ne sont pas les mêmes suivant où l'on est situé sur le territoire. Sur les buttes de Saint-Michel-Mont-Mercure, les problématiques sont très loin de celles de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Cependant, une prise de conscience collective est essentielle. Tout le monde doit se sentir concerné par la problématique des inondations. Dans les faits, chacun agit sur cet enjeu mais la prise de conscience est difficile puisque le risque est loin dans le temps et dans l'espace. Chacun devrait se responsabiliser face à cela.

### Commentaires inscrits sur les fiches :

- Culture du risque = culture de responsabilisation

- Pas de remise en cause du modèle agricole
- Economie d'eau des particuliers : même quand on est en vacances !

---

## THÈME | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

- > Renforcer la participation des acteurs aux prises de décision
- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques
- > Faire dialoguer les acteurs
- > Améliorer connaissances, informations...

### Hiérarchisation des propositions

« Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques » constitue le principal enjeu qui est suivi de très près par « renforcer la participation des acteurs aux prises de décision », « Aider les acteurs locaux à s'organiser pour restaurer les milieux aquatiques » et « Améliorer les connaissances et l'information... ».

### Synthèse des échanges

Actuellement, il est très difficile, sur la ressource en eau, d'obtenir des informations objectives et de se construire un avis sur ce qui est « bien ou mal ». La cohérence entre les politiques publiques, afin d'éviter l'effet mille-feuille et d'acquérir de l'efficience au niveau économique, constitue un enjeu fort à mettre en œuvre.

### Commentaires inscrits sur les fiches :

- Prendre des décisions fortes et impactantes qui ont le soutien du public (populaire).
- Ne pas avoir peur d'avancer sur des sujets malgré les pressions des lobbyings.
- Prendre les acteurs de court par des décisions rapides pour éviter des dégâts avec évolutions réglementaires.



SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

CPIE Sèvre et Bocage  
Maison de la Vie Rurale  
85700 LA FLOCELLIÈRE  
Tél. 02 51 57 77 14

[contact@cpie-sevre-bocage.com](mailto:contact@cpie-sevre-bocage.com)  
[www.cpie-sevre-bocage.com](http://www.cpie-sevre-bocage.com)



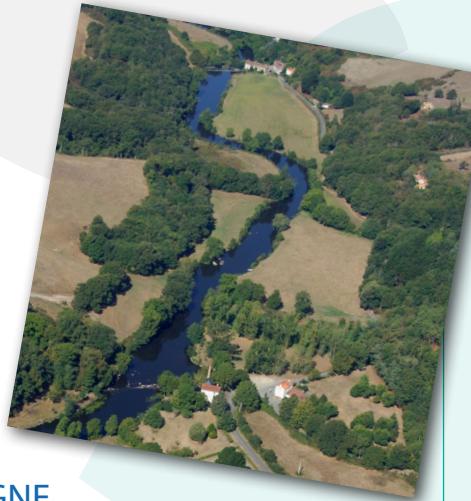


SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

## GESTION DES EAUX ET DES RISQUES D'INONDATION

SUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE



**CONTRIBUTEURS :**  
**COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS  
DES HERBIERS**

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC MENÉE PAR  
L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE DU 19 DÉCEMBRE 2014 AU 18 JUIN 2015



**L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?**

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

### THÈME 1 | Qualité de l'eau > Diminution des pollutions

- Villes et industries
- Agriculture

### THÈME 2 | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

- Diminuer artificialisation des cours d'eau
- Zones humides
- Préserver les « têtes de bassins »

### THÈME 3 | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique

- Zones en « manque » d'eau
- Risque d'inondation

### THÈME 4 | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Commission développement durable du 2 avril 2015

### LES PARTICIPANTS :

Aurélie Billaud (*Les Herbiers*), Christophe Bourasseau (*Mesnard-la-Barotière*), Annie Bureau Vieille (*Mouchamps*), Damien Clavier (*Vendrennes*), Christophe Drouet (*Les Epesses*), Jean-Marie Girard (*Les Herbiers*), Joseph Jozelon (*Les Epesses*), Jean-Louis Launay (*Les Epesses*), Patrick Mandin (*Mouchamps*), Gérard Préaud (*Saint-Mars-la-Réorthe*), Myriam Violleau (*Les Herbiers*).

### Contexte :

Avec l'appui méthodologique du CPIE Sèvre et Bocage, la commission « Développement durable » de la Communauté de communes du Pays des Herbiers a consacré une heure de réunion à la réalisation d'une contribution collective dans le cadre de la consultation nationale du public sur l'eau.

### Démarche :

- Pour chaque grand thème, les enjeux et les propositions d'actions ont été hiérarchisés. Ainsi, chaque personne devait préciser ses 2 items prioritaires.
- Suite à ces premières réflexions sur papier, un échange oral était proposé pour chaque grand enjeu.
- Par ailleurs, les élus avaient la possibilité de transmettre des commentaires écrits pour chaque enjeu. Ils sont donc retranscrits dans la rubrique « Commentaires inscrits sur les fiches ». Aussi, ces écrits n'ont pas été partagé avec l'ensemble des participants.

### Rédaction :

Ces échanges ont généré cette contribution qui s'attache à refléter au plus près les idées principales de chacun.

La relecture réalisée par chaque participant permet de valider cette présente contribution.

## THÈME | Qualité de l'eau > diminution des pollutions

### • VILLES ET INDUSTRIES

- > Améliorer la collecte, le traitement des eaux usées et l'assainissement autonome
- > Améliorer la gestion des eaux pluviales
- > Pas de pesticide : communes, réseaux de transports et particuliers
- > Améliorer l'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques

#### Hiérarchisation des propositions

La hiérarchisation est clairement marquée, avec une nette priorité sur l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées ainsi que de la mise aux normes des assainissements autonomes. Vient ensuite « promouvoir le sans pesticide ».

#### Synthèse des échanges

##### > Promouvoir le sans pesticide

Des actions ont déjà largement été mises en place localement notamment au niveau des communes pour limiter l'usage des pesticides, par contre chez les particuliers les changements observés sont lents.

##### > Pollution par les industries

Les pollutions par les industries ne sont pas réellement visibles, a contrario d'un exploitant dont le champ jaunit. En effet, les pollutions « industrielles » passent par des canalisations et rejoignent les cours d'eau puis le barrage de la Bultière. Il peut s'écouler plusieurs jours de pollution avant que l'on s'aperçoive que le barrage est pollué et la pollution peut s'avérer très importante.

##### => *Solutions proposées :*

*Mettre en place des programmes pédagogiques pour les industriels*

*Passer par le programme Leader pour les accompagner dans la prise en compte de ce risque*

*Valoriser/favoriser le travail des responsables «environnement» dans les entreprises.*

##### > Pollutions ponctuelles liées à la mauvaise gestion des eaux pluviales

Normalement, des vérifications doivent être réalisées pour chaque maison afin que leur réseau soit conforme (réseau assainissement séparé du réseau pluvial). Une centaine de maison par an et par commune sont contrôlées, mais ce n'est peut-être pas suffisant pour une ville comme les Herbiers. En effet, il est constaté que la station d'épuration déborde régulièrement lors des événements pluvieux.

##### > Assainissement autonome

De nombreuses maisons présentent encore un disfonctionnement au niveau des réseaux, le réseau assainissement se déverse directement dans le réseau pluvial.

- Certaines zones sont encore sur un réseau primaire et vont prochainement passer au séparatif.

- Dans les hameaux, il est encore trop souvent vu des eaux de lessives rejoindre la pluviale.

##### => *Solutions proposées :*

*Mettre en place un échéancier communal pour la mise aux normes.*

### • AGRICULTURE

- > Diminuer pesticides et engrains agricoles
- > Intercepter les pesticides : haie, couvre-sols...
- > Cibler les actions sur zones vulnérables : plan d'eau et captage

#### Hiérarchisation des propositions

La diminution des pesticides et des engrains agricoles constitue l'enjeu largement prioritaire localement, il est directement suivi par « cibler les actions sur les zones vulnérables ».

#### Synthèse des échanges

##### > Diminuer les pesticides et les engrains agricoles

Cet élément est prioritaire au niveau des pesticides notamment. Une priorité devrait être donnée aux zones vulnérables, plus visibles, plus pédagogiques.

##### > Limiter l'arrachage de haies

Lorsque les haies, de par leur positionnement, ne gênent pas directement l'exploitant, il serait bon de pouvoir empêcher leur arrachage.

- Dans les PLU, les haies sont répertoriées, mais pas forcément protégées. C'est très aléatoire selon les communes. Dans certains cas, elles sont protégées et avec mesure compensatoire, même pour les haies secondaires. Dans

d'autres communes, aucune haie n'est protégée.

- Le travail de choix des haies à conserver reste plus efficace à l'échelle communale, la proximité est nécessaire pour la validation.

- Il est de coutume de penser qu'à l'heure actuelle, les haies ne sont plus arrachées, mais une commune donne l'exemple : lors de son bilan de CPR (Contrat Paysage Rural) ils se sont aperçus qu'en 5 ans, 15 km de haies avaient été plantés mais 7 km avaient été arrachés dans le même temps.

#### *Commentaires inscrits sur les fiches :*

- Protection des haies (indiqué par 2 personnes différentes).

- Diminuer les pesticides oui, mais pas les engrains agricoles.

- Aider et informer pour des solutions alternatives aux pesticides.

- Les couvres-sols qui captent l'azote en hiver sont parfois détruits par les pesticides = effets pervers.

---

## THÈME | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

### • DIMINUER ARTIFICIALISATION DES COURS D'EAU :

- > Aménager les ouvrages sur lit de rivière,
- > Permettre la circulation des poissons migrateurs,
- > Restaurer les lits, les berges...
- > Préserver les zones naturelles inondables

#### Hiérarchisation des propositions

Les 2 items « restaurer les lits, les berges, les méandres et les bras morts » ainsi que « préserver les zones naturelles inondables » sont positionnés tous les deux comme prioritaires.

#### Synthèse des échanges

Cet enjeu est vécu différemment suivant les communes. Elles se sentent plus ou moins concernées suivant leur proximité avec un grand cours d'eau notamment.

> Restaurer les lits, les berges, les méandres et les bras morts

A l'heure actuelle le SAGE permet de travailler sur l'entretien des berges, etc. Cependant il reste encore beaucoup de choses à voir, les berges ne sont pas toujours très bien entretenues, ça coûte cher.

> Supprimer / aménager / limiter les ouvrages et plans d'eau sur le lit de la rivière

Cet enjeu est placé comme prioritaire pour certaines communes.

### • ZONES HUMIDES :

- > Préserver, entretenir, restaurer, reconquérir,
- > Acheter des zones humides pour les protéger,
- > Faire l'inventaire des zones humides

#### Hiérarchisation des propositions

Pour favoriser la préservation et la restauration des milieux aquatiques du territoire, l'enjeu zone humide semble être prioritaire. Notamment le fait de préserver, entretenir, restaurer ou encore reconquérir ces zones.

#### Synthèse des échanges

L'inventaire des zones humides a déjà été réalisé sur le territoire. Il n'a donc plus lieu d'être ici. Il est à noter toutefois que les inventaires ont été parfois délicats à mener sur le terrain.

- Les zones humides sont plus visibles maintenant, elles ne sont plus entretenues, ce sont des friches, ce n'est peut-être pas plus mal. Toutes les zones humides escarpées ne sont plus exploitées.

- Les zones humides ont été tellement drainées, qu'il en reste très peu. Ceci est à mettre en corrélation avec la forte diminution de l'élevage localement.

- De nombreuses mares ont été bouchées, mais il aurait fallu des mesures compensatoires.

### • PRÉSERVER LES « TÊTES DE BASSINS » :

> Inventaire de l'amont des cours d'eau par les SAGE

> Plans d'actions adaptés

## Hiérarchisation des propositions

Pas d'échanges sur le sujet, au niveau de la priorisation des actions.

### *Commentaire inscrit sur les fiches :*

*La priorité est uniquement sur « entretenir » les zones humides et non « préserver, restaurer ou reconquérir ».*

---

## THÈME | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique

### • ZONES EN « MANQUE » D'EAU :

- > Collectivités et industriels : réutiliser eaux épurées, diminuer fuites de réseaux
- > Particuliers : économies d'eau
- > Agriculture : réduire prélèvements et stocker l'eau l'hiver

## Hiérarchisation des propositions

Les actions principales à engager sont en lien avec l'agriculture puis suivent les actions en direction des collectivités et industriels.

### Synthèse des échanges

Pour rappel, Vendée Eau insiste assez souvent sur le fait que la Vendée est une zone à risque de « manque d'eau », en été notamment, avec l'affluence des touristes sur la côte. Localement, la prise d'eau de Basse-Goulaine sécurise l'alimentation en eau potable en terme de quantité, mais aussi de qualité (nitrate et pesticide). Seulement, ils ont des usages importants de quantité d'eau pour le maraîchage sur leur territoire. Une vigilance particulière doit être apportée afin de permettre que l'ensemble des usages de l'eau soit couvert.

#### > Agriculture : réduire les prélèvements et stocker l'eau l'hiver

- « Réduire les prélèvements » et « stocker l'eau en hiver » ce n'est pas la même chose, le fait de pouvoir stocker l'eau est prioritaire.
- A condition que ce ne soit pas des subventions énormes de la collectivité pour un nombre très limité de personnes
- Présence de nombreux étangs localement
- Plutôt que l'eau parte dans la rivière, autant la stocker en hiver
- Oui mais les usages de cette eau sont limités à l'agriculture, ce n'est pas pour l'eau potable ou autres usages.

#### > Collectivités et industriels : réutiliser les eaux épurées, diminuer les fuites de réseaux

Cet enjeu-là est très important, il reste beaucoup d'actions à mener, d'éléments à améliorer. Il est possible de faire mieux que ce qui est fait à l'heure actuelle.

#### > Diminuer les fuites de réseaux

Le réseau est géré par Vendée eau, les collectivités ne peuvent pas réellement agir sur cet enjeu-là alors que 4 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable par an sont perdus dans les tuyaux.

### • RISQUE INONDATIONS :

- > Préserver capacité d'écoulement et zones d'expansion,
- > Préserver zones inondables, expansions crues...
- > Entretien des cours d'eau
- > Aménager le territoire en fonction du risque
- > Populations sensibles
- > Réduire les dommages aux personnes et biens en zone inondable
- > Acquisition de biens,
- > Etablissements dangereux, établissements gestion de crise, satisfactions des besoins...
- > Réfléchir la protection par les digues et barrages de façon globale
- > Améliorer la culture du risque
- > Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

## Hiérarchisation des propositions

« Aménager le territoire en fonction du risque » est placé largement prioritaire. Il est suivi par « Préserver la capacité d'écoulement ».

## Synthèse des échanges

Les actions envisagées dans le cadre de l'enjeu « Aménager le territoire en fonction du risque » semblent faire principalement appel au bon sens.

En ce qui concerne l'enjeu « risque d'inondation localement :

- Il y a moins d'inondation qu'il y en a eu
- De nombreux bassins d'orage ont été construits
- C'est vraiment bien pris en compte dans les nouvelles constructions, les nouveaux lotissements
- Toutes les communes sont dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde ainsi « Se préparer à la crise » est déjà géré localement.

*Commentaires inscrits sur les fiches :*

- *Stocker l'eau en hiver pourquoi pas, mais sans les subventions de la collectivité*
- *Ne pas stocker l'eau en hiver*
- *Priorité à stocker l'eau en hiver (indiqué par 2 personnes différentes)*
- *Diminuer les fuites sur le réseau d'eau potable*

## THÈME | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

- > Renforcer la participation des acteurs aux prises de décision
- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques
- > Faire dialoguer les acteurs
- > Améliorer connaissances, informations...

### Hiérarchisation des propositions

« Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques » constitue le principal enjeu. Il est suivi par « Aider les acteurs locaux à s'organiser pour restaurer les milieux aquatiques ».

## Synthèse des échanges

Les différentes propositions sont en liens les unes avec les autres.

- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques

Cet enjeu est principal.

- > Faire dialoguer les acteurs

Des essais ont été réalisés avec le GAL (Groupe d'Action Locale), mais ce n'est pas simple, il faut continuer mais une démobilisation des acteurs est assez rapide.

- > Améliorer les connaissances, l'information...

C'est important, c'est la base. Le numéro un de la société actuelle c'est l'eau, quels que soient les territoires. On est mené par l'énergie, mais l'eau est réellement indispensable. Actuellement, nous sommes dans la « remédiation », si nous sommes dans cette situation, c'est que des mauvaises décisions ont été prises dans le temps et c'est bien connu : « corrigé ce que l'on a pollué coûte beaucoup plus cher que de discuter et de mener des actions adaptées ».

*Commentaire inscrit sur les fiches :*

Commencer par la base : l'eau, c'est la vie.



SEVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

CPIE Sèvre et Bocage  
Maison de la Vie Rurale  
85700 LA FLOCELLIÈRE  
Tél. 02 51 57 77 14

[contact@cpie-sevre-bocage.com](mailto:contact@cpie-sevre-bocage.com)  
[www.cpie-sevre-bocage.com](http://www.cpie-sevre-bocage.com)





SÈVRE ET BOCAGE

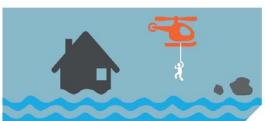
Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

# GESTION DES EAUX ET DES RISQUES D'INONDATION



**CONTRIBUTEURS :**  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE POUZAUGES

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC MENÉE PAR  
L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE DU 19 DÉCEMBRE 2014  
AU 18 JUIN 2015



**L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?**



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

**THÈME 1 | Qualité de l'eau > Diminution des pollutions**

- Villes et industries
- Agriculture

**THÈME 2 | Milieux aquatiques > Préservation et restauration**

- Diminuer artificialisation des cours d'eau
- Zones humides
- Préserver les « têtes de bassins »

**THÈME 3 | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique**

- Zones en « manque » d'eau
- Risque d'inondation

**THÈME 4 | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs**

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Conseil communautaire du 12 mai 2015

### LES PARTICIPANTS :

Lydie Avoine, Ludovic Bernard, Anne Bizon, Dominique Blanchard, Henri Blanchard, Cécile Bléreau, Michel Bocquier, Yves Bouchet, Marie-Christine Burch, Didier Chataigner, Annick Clainmetier, Philippe Cousseau, Raphaël Dagusé, Alain Denyse, Michelle Devanne, Joseph Drouet, Odile Gatard, Lionel Gazeau, Dominique Guedon, Michel Guignard, Antoine Hériteau, James Louis, Jean-Claude Marchand, Bernard Martineau, Emmanuelle Moreau, Yves-Marie Mousset, Philippe Paillat, Joël Parpaillon, Frédéric Portrait, Jean Sachot, Alain Schmutz, Francis Tétau, Julie Touzot.

### Contexte :

Avec l'appui méthodologique du CPIE Sèvre et Bocage, le conseil communautaire du Pays de Pouzauges a consacré trois-quarts d'heure de réunion à la réalisation d'une contribution collective dans le cadre de la consultation sur l'eau.

### Démarche :

Afin de faciliter les échanges, ceux-ci se sont appuyés sur un document synthétique reprenant les principales propositions par enjeu.

- Ainsi, chaque participant avait la possibilité de hiérarchiser les propositions s'il le souhaitait.
- Suite à ces premières réflexions sur papier, un échange oral était proposé pour chaque grand enjeu.
- Par ailleurs, les élus avaient la possibilité de transmettre des commentaires écrits pour chaque enjeu. Ils sont donc retranscrits dans « Commentaires inscrits sur les fiches ». Aussi, ces écrits n'ont pas été partagés avec l'ensemble des participants.

### Rédaction :

La rédaction de la contribution a été réalisée à partir de ces échanges qui ont été enregistrés. Ainsi les éléments ci-dessous s'attachent à refléter au plus près les idées principales de chacun. La relecture réalisée par chaque participant permet de valider cette présente contribution.

## THÈME | Qualité de l'eau > diminution des pollutions

### • VILLES ET INDUSTRIES

- > Améliorer la collecte, le traitement des eaux usées et l'assainissement autonome
- > Améliorer la gestion des eaux pluviales
- > Pas de pesticide : communes, réseaux de transports et particuliers
- > Améliorer l'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques

#### Hiérarchisation des propositions

« Promouvoir le sans pesticide » semble constituer une proposition prioritaire, elle est suivie par « Améliorer la gestion des eaux pluviales » ainsi que « Améliorer l'élimination des substances dangereuses ».

#### Synthèse des échanges

##### > Assainissement

La phase diagnostic est terminée et s'est bien déroulée sur l'ensemble des communes. Certaines communes sont entrées en phase de contrôle de bon fonctionnement, les enjeux ont été bien compris par la population. Par ailleurs le service de conseils réalisé par le SPANC auprès des propriétaires d'assainissement non collectif est un élément essentiel et bien perçu.

Un état des lieux sur l'ensemble des 13 communes a été réalisé sur les équipements d'assainissement collectif. Actuellement, ces équipements sont satisfaisants.

##### > Promouvoir le sans pesticide

De belles avancées ont lieu dans les communes, cependant les éléments de substitution aux pesticides ne sont pas toujours aisés à mettre en œuvre.

Il est important de ne pas utiliser de produits chimiques dans les communes et en ville, cependant la vue des hautes herbes au niveau des trottoirs ou autres arbres peut gêner.

Pour les particuliers, il est nécessaire de faire preuve de pédagogie, de les accompagner pour limiter l'usage des pesticides.

Le problème de l'usage des pesticides subsiste puisque ces produits sont toujours en vente dans le commerce, tant qu'ils seront en vente, ils seront utilisés.

##### => Solution proposée :

*Il est possible d'imaginer que les espaces publics soient entièrement gérés par la collectivité, mais les citoyens pourraient également être invités à entretenir dans les règles leur « devant de porte ».*

### • AGRICULTURE

- > Diminuer pesticides et engrains agricoles
- > Intercepter les pesticides : haie, couvre-sols...
- > Cibler les actions sur zones vulnérables : plan d'eau et captage

#### Hiérarchisation des propositions

Diminuer et intercepter les pesticides et les engrains agricoles constituent les deux propositions prioritaires à mettre en œuvre.

#### Synthèse des échanges

Le sujet de l'agriculture est technique et il peut être difficile de donner un avis, sans connaître les tenants et les aboutissants. Par ailleurs, sur certains territoires comme sur les périphéries de protection de Rochereau, des décisions sont déjà prises et l'avis émis ici n'aura pas d'impact sur ces décisions-là.

Cependant, des efforts sont encore à faire au niveau agricole et des techniques existent aujourd'hui.

#### Commentaires inscrits sur les fiches :

- Pour se prononcer, il faudrait avoir plus d'éléments, de chiffres. (repris 2 fois)
- Toutes les propositions méritent d'être retenues. Mais serions-nous tous d'accord sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs proposés ?
- Il est plus important d'avancer, même lentement, sur l'utilisation des pesticides et engrains sur l'ensemble des terres, plutôt qu'être parfait sur les zones vulnérables et être dans le faire ailleurs.
- Informations pratiques auprès de la population (autres façons de désherber, accepter « les mauvaises herbes », méthodes alternatives...). (repris 2 fois)
- Changer les habitudes d'achat sur les fruits, les légumes et les fleurs.

- Ne pas mettre en vente les pesticides... (repris 2 fois)
- Promouvoir une meilleure conception des aménagements voiries, cimetières, terrain de foot pour le 0 phyto.
- Continuer à promouvoir le 0 phyto, même pour l'agriculture, il existe d'autres techniques.
- Trop de haies disparaissent, des prairies sont retournées surtout au sommet de nos collines (bassin versant Lay et Sèvre nantaise)
- Il manque les perturbateurs endocriniens.

## THÈME | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

### • DIMINUER ARTIFICIALISATION DES COURS D'EAU :

- > Aménager les ouvrages sur lit de rivière,
- > Permettre la circulation des poissons migrateurs,
- > Restaurer les lits, les berges...
- > Préserver les zones naturelles inondables

#### Hiérarchisation des propositions

Pour favoriser la préservation et la restauration des milieux aquatiques du territoire, l'enjeu « artificialisation des cours d'eau » semble prioritaire et notamment la proposition de « préserver les zones naturelles inondables ». Elle est suivie par « Restaurer les lits, les berges, les méandres et les bras morts ».

#### Synthèse des échanges

##### > Supprimer / aménager / limiter les ouvrages et plans d'eau sur le lit de la rivière

Sur la Sèvre Nantaise, un diagnostic a été réalisé au niveau des chaussées, afin de connaître les chaussées à conserver ou celles à ne pas restaurer. La difficulté réside dans le fait que des chaussées ont été restaurées il y a 15 ans et maintenant il faut les supprimer. D'autant que ces chaussées font partie du patrimoine, ont leurs utilités (pêche, loisirs, balade, gestion des niveaux d'eau des rivières...).

### • ZONES HUMIDES :

- > Préserver, entretenir, restaurer, reconquérir,
- > Acheter des zones humides pour les protéger,
- > Faire l'inventaire des zones humides

#### Hiérarchisation des propositions

« Préserver, entretenir, restaurer ou reconquérir les zones humides » semble être la seule proposition prioritaire à mettre en œuvre sur le territoire.

#### Synthèse des échanges

Ce qui pose souci sur le territoire, c'est le maintien de l'élevage bovin, notamment de bovins viande, qui permettent, entre autres, de préserver les zones humides. Le maintien de cette activité semble difficile économiquement, un retour vers le hors-sol est amorcé et ce au détriment des bovins qui pourtant constituent une source d'équilibre pour le maintien des zones humides.

##### > Faire l'inventaire des zones humides

Les 13 communes ont réalisé leur inventaire des zones humides. Ceci a permis une prise de conscience et une meilleure connaissance de ces milieux ainsi que des enjeux afférents. Les inventaires se sont bien déroulés dans leur ensemble puisqu'un travail en bon intelligence avec le milieu agricole a été proposé.

### • PRÉSERVER LES « TÊTES DE BASSINS » :

- > Inventaire de l'amont des cours d'eau par les SAGE
- > Plans d'actions adaptés

Pas d'échanges sur l'enjeu.

#### Commentaire inscrit sur les fiches :

- Respecter le lit de la rivière est le point essentiel
- Les berges étant délaissées, la pratique de la pêche devient impossible
- Maintenir les plantations au bord des rivières

- *Laissons les abords aquatiques le plus naturel possible*
- *Réduire l'artificialisation des espaces privés et publics*
- *Augmenter le périmètre de protection pour une meilleure préservation de la biodiversité et donc de la qualité de l'eau.*

## **THÈME | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique**

### **• ZONES EN « MANQUE » D'EAU :**

- > Collectivités et industriels : réutiliser eaux épurées, diminuer fuites de réseaux
- > Particuliers : économies d'eau
- > Agriculture : réduire prélèvements et stocker l'eau l'hiver

### Hiérarchisation des propositions

Les actions proposées pour une plus forte implication des collectivités et des industriels sont largement placées comme prioritaires. Elles sont suivies par les actions concernant les particuliers.

### Synthèse des échanges

Pour ce qui est de la ressource en eau, le territoire est plutôt placé au niveau des sources des rivières, aussi le problème d'accès à la ressource reste limité.

- > Agriculture : réduire les prélèvements et stocker l'eau l'hiver

Les derniers projets d'irrigation sur le secteur n'ont pas abouti pour des raisons économiques. Les investissements sont lourds et les capacités de rendements des cultures sont moins élevées que dans le Sud Vendée, ce qui fragilise l'équilibre économique de tel projet sur notre territoire.

### **• RISQUE INONDATIONS :**

- > Préserver capacité d'écoulement et zones d'expansion,
- > Préserver zones inondables, expansions crues...
- > Entretien des cours d'eau
- > Aménager le territoire en fonction du risque
- > Populations sensibles
- > Réduire les dommages aux personnes et biens en zone inondable
- > Acquisition de biens,
- > Etablissements dangereux, établissements gestion de crise, satisfactions des besoins...
- > Réfléchir la protection par les digues et barrages de façon globale
- > Améliorer la culture du risque
- > Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

### Hiérarchisation des propositions

« Préserver la capacité d'écoulement » a été placé comme prioritaire pour prévenir les risques d'inondation, cette proposition est suivie par « aménager le territoire en fonction du risque » puis « améliorer la culture du risque ».

### Synthèse des échanges

Une seule commune est concernée par le risque inondation (La Pommeraie-sur-Sèvre). Les zones d'expansions de crues y sont préservées, des travaux y ont été réalisés, ainsi les risques de dommages aux biens et aux personnes sont maîtrisés.

### Commentaires inscrits sur les fiches :

- *Revoir les types de culture gourmande en eau (maïs...), réfléchir à un autre type d'agriculture en fonction du territoire (repris 2 fois).*
- *Pour diminuer les prélèvements, il faut stocker l'eau en hiver.*

## THÈME | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

- > Renforcer la participation des acteurs aux prises de décision
- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques
- > Faire dialoguer les acteurs
- > Améliorer connaissances, informations...

### Hiérarchisation des propositions

« Renforcer la participation des acteurs aux prises de décision » et « Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques » apparaissent comme les 2 propositions prioritaires.

### Synthèse des échanges

- Faire dialoguer les acteurs est toujours payant.
- Favoriser l'adéquation entre les actions sur un même territoire mais localisé sur 2 entités administratives différentes (2 bassins versants par exemple).
- La gestion de l'eau est une véritable mille-feuille dont la compréhension est difficile par les différents acteurs. Actuellement, la GEMAPI n'a pas encore permis d'apporter un peu de clarté sur ce point-là.

### Commentaire inscrit sur les fiches :

- *On nous demande de nous prononcer sur des sujets que nous ne maîtrisons pas. Pas de chiffres ou bilans actions antérieures. Afin que les acteurs puissent participer, il faut qu'ils soient informés des risques et des évolutions de la situation.*
- *Tenir compte des avis des acteurs aux prises de décisions.*
- *Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques afin de ne pas dépenser l'énergie de chacun à résoudre un problème qui pourrait être évité de façon préventive.*
- *Globalement continuer tout ce qui est entrepris.*



SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

CPIE Sèvre et Bocage  
Maison de la Vie Rurale  
85700 LA FLOCELLIÈRE  
Tél. 02 51 57 77 14

[contact@cpie-sevre-bocage.com](mailto:contact@cpie-sevre-bocage.com)  
[www.cpie-sevre-bocage.com](http://www.cpie-sevre-bocage.com)





SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

# GESTION DES EAUX ET DES RISQUES D'INONDATION

## CONTRIBUTEURS :

COMITÉ CONSULTATIF «DÉVELOPPEMENT DURABLE» DE LA VILLE DE BOURNEZEAU

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC MENÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE DU 19 DÉCEMBRE 2014 AU 18 JUIN 2015



**L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?**  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie  
Comité de bassin Loire-Bretagne

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

### THÈME 1 | Qualité de l'eau > Diminution des pollutions

- Villes et industries
- Agriculture

### THÈME 2 | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

- Diminuer artificialisation des cours d'eau
- Zones humides
- Préserver les « têtes de bassins »

### THÈME 3 | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique

- Zones en « manque » d'eau
- Risque d'inondation

### THÈME 4 | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

## COMMUNE DE BOURNEZEAU

Comité consultatif «développement durable» du 6 mai 2015

## LES PARTICIPANTS :

Bernard Chancelier (associations ARPE et APEC), André Collin (1<sup>er</sup> adjoint), Jeannick Deborde (association ADES), Carole Dobigny (Maire déléguée Saint-Vincent Puymauffrais), David Drouet (Service technique), Françoise Giraudeau (Habitante), Louis-Marie Giraudeau (Maire), Jean-Michel Godet (Habitant), Rémi Pelon (Adjoint), Annie Rousseau (Adjointe).

## Contexte :

Avec l'appui méthodologique du CPIE Sèvre et Bocage, le comité consultatif «développement durable» composé d'élus et d'habitants de la commune de Bournezeau a consacré une réunion à la réalisation d'une contribution collective dans le cadre de la consultation sur l'eau, suivant une démarche bien définie.

## Démarche :

- Afin de faciliter les échanges, ceux-ci se sont appuyés sur un document synthétique reprenant les principales propositions par enjeu.
- Pour chaque grand enjeu, les thèmes ainsi que les propositions d'actions ont été hiérarchisés. Ainsi, chaque personne devait préciser ses 2 items prioritaires.
- Suite à ces premières réflexions sur papier, un échange oral était proposé pour chaque grand enjeu.

## Rédaction :

La rédaction de la contribution a été réalisée à partir de ces échanges qui ont été enregistrés. Ainsi les éléments ci-dessous s'attachent à refléter au plus près les idées principales de chacun. La relecture réalisée par chaque participant permet de valider cette présente contribution.

## THÈME | Qualité de l'eau > diminution des pollutions

### • VILLES ET INDUSTRIES

- > Améliorer la collecte, le traitement des eaux usées et l'assainissement autonome
- > Améliorer la gestion des eaux pluviales
- > Pas de pesticide : communes, réseaux de transports et particuliers
- > Améliorer l'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques

#### Hiérarchisation des propositions

« Promouvoir le sans pesticide » et « améliorer la collecte et le traitement des eaux usées + assainissement autonome » constituent les deux propositions prioritaires.

#### Synthèse des échanges

##### > Promouvoir le sans pesticide

Des actions sont menées sur la commune de Bournezeau pour limiter l'usage des pesticides. Cependant, il semble qu'actuellement un pallier doit être franchi afin de poursuivre dans ce sens. En effet, de nouvelles problématiques apparaissent au niveau du désherbage en particulier.

Le regard des habitants a changé sur les nouvelles pratiques, nouveaux matériels, des actions de communication ont été mises en œuvre. Il reste important de poursuivre les efforts pour favoriser l'acceptabilité des habitants et l'évolution des mentalités.

La commune doit également être volontariste tout en expliquant ses choix et actions.

##### > Améliorer la gestion des eaux pluviales

Des problématiques subsistent au niveau de gestion des eaux pluviales de la commune :

- Pas de plan de réseau
  - Réseau d'eau usée pas étanche ce qui permet des remontées de nappe dans le réseau
  -  ~~L'eau d'assainissement passe dans les fossés, cours d'eau, ce qui accentue les problèmes d'étanchéité~~
  - La nouvelle station d'épuration déborde lors de forts événements pluvieux
  - Nouveau Vendéopôle impacterait négativement lors des événements pluvieux
- Il est important de faire attention aux nouveaux aménagements (par ex : les hameaux où les habitants demandent du « bicouche » à la place de l'herbe). L'urbanisation doit être pensée dans son ensemble et l'imperméabilisation des sols doit être évitée.

##### => Solutions proposées :

*Inciter les habitants à aménager des noues sur les terrains privés, afin que l'eau reste puis s'infiltra.*

*Au niveau communal, il pourrait être réfléchit à des moyens de récupérer les eaux pluviales*

##### > Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées + assainissement autonome

Des actions sont en cours, des diagnostics individuels sont en cours.

##### > Améliorer l'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques

Il est compliqué de gérer les pollutions ponctuelles, accidentelles. Ce type de pollutions est moins fréquent, mais le risque subsiste toujours.

### • AGRICULTURE

- > Diminuer pesticides et engrains agricoles
- > Intercepter les pesticides : haie, couvre-sols...
- > Cibler les actions sur zones vulnérables : plan d'eau et captage

#### Hiérarchisation des propositions

La proposition de « Diminuer les pesticides et les engrains agricoles » est placée prioritaire par une forte majorité des participants.

#### Synthèse des échanges

Une attention particulière doit être portée à l'érosion des sols qui, entre autres, apportent des sédiments chargés en polluants dans les cours d'eau.

##### > Diminuer les pesticides et les engrains agricoles

Des efforts sont à faire en ce sens, cependant :

- La commune n'a pas de moyens d'agir
- Les exploitants agricoles invoquent l'impact financier avec la diminution des rendements sans l'usage des pesticides.

### > Cibler les actions sur les zones vulnérables : plan d'eau et captage

Sur le territoire, des efforts sont à faire pour préserver la qualité des retenues d'eau d'alimentation en eau potable. Il faudrait certainement accompagner les exploitants à éviter de polluer puis à mettre en place des aménagements pour intercepter les pesticides.

Il est noté que les contraintes imposées aux exploitants à proximité des retenues (en amont) devraient être financées puisque les contraintes sont locales mais permettent d'alimenter en eau les touristes en été sur la côte (en aval) notamment. La solidarité amont-aval doit se faire dans les 2 sens, les richesses doivent être rééquilibrées.

#### *Commentaires inscrits sur les fiches :*

*Pourquoi pas de subventions pour la collecte des eaux usées ?*

---

## THÈME | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

### • DIMINUER ARTIFICIALISATION DES COURS D'EAU :

- > Aménager les ouvrages sur lit de rivière,
- > Permettre la circulation des poissons migrateurs,
- > Restaurer les lits, les berges...
- > Préserver les zones naturelles inondables

#### Hiérarchisation des propositions

Pour favoriser la préservation et la restauration des milieux aquatiques du territoire, l'enjeu artificialisation des cours d'eau semble prioritaire. « Restaurer les lits, les berges, les méandres et les bras morts » constitue la proposition principale à mettre en œuvre, elle est suivie par « préserver les zones naturelles inondables ».

#### Synthèse des échanges

##### > Supprimer / aménager / limiter les ouvrages et plans d'eau sur le lit de la rivière

L'avis sur ce point reste divergent. Les ouvrages ont été construits depuis de nombreuses années sur les rivières et ont des intérêts, notamment les chaussées de moulins :

- L'eau rejoint moins vite la mer : moins de pollutions des océans
- Les chutes d'eau permettent d'oxygénier le cours d'eau
- L'eau retenue par les ouvrages alimente les nappes
- Lorsque le cours d'eau est en étiage voire assec, les poissons disparaissent

Cependant, il se dit aussi qu'au niveau des retenues, l'eau se réchauffe, la biodiversité est modifiée, voire elle diminue.

Le Synerval va intervenir au niveau des ouvrages, un diagnostic est réalisé sur l'ensemble des ouvrages du Lay que ce soit des grands aménagements (chaussées de moulins) ou de petits (pelles pour les pêcheurs).

##### *=> Solutions proposées :*

*Favoriser des espaces de sensibilisation, d'informations, en faisant intervenir des experts qui permettront d'étayer les divers avis.*

##### > Restaurer les lits, les berges, les méandres et les bras morts

Cette proposition est intéressante puisqu'elle permet :

- De ralentir l'eau et d'éviter divers désagréments
- De favoriser la présence de zone humide
- De préserver les zones naturelles inondables

La commune est en cours de réaménagement d'un petit cours d'eau afin qu'il retrouve un fonctionnement plus naturel. Ce travail au niveau des cours d'eau est nécessaire mais fastidieux pour les communes qui n'ont pas les compétences techniques et ont également beaucoup d'autres points à gérer.

##### *=> Solutions proposées :*

*Lorsqu'une ou plusieurs communes sont prêtes à intervenir sur un cours d'eau afin de le reméander etc..., des organismes publics tels les SAGE pourraient fournir un appui technique et administratif aux communes afin de pouvoir engager des travaux adaptés qui permettront de reconquérir la qualité de l'eau, tout en respectant les espaces de dialogue.*

### • ZONES HUMIDES :

- > Préserver, entretenir, restaurer, reconquérir,
- > Acheter des zones humides pour les protéger,
- > Faire l'inventaire des zones humides

### Hiérarchisation des propositions

«Préserver, entretenir, restaurer ou reconquérir les zones humides » est un élément prioritaire à mettre en œuvre pour reconquérir les milieux aquatiques.

### Synthèse des échanges

> Préserver, entretenir, restaurer, reconquérir les zones humides

Cette proposition constitue l'élément principal.

> Acheter des zones humides pour les protéger

Cette proposition peut se révéler intéressante dans certains cas : intérêt général, petite surface...

Cependant, elle implique des coûts qui ne seront peut-être pas compris par tous.

> Faire l'inventaire des zones humides

L'inventaire communal des zones humides a été réalisé, il s'est très bien déroulé.

### • PRÉSERVER LES « TÊTES DE BASSINS » :

> Inventaire de l'amont des cours d'eau par les SAGE

> Plans d'actions adaptés

### Hiérarchisation des propositions

Les deux propositions sont importantes.

### Synthèse des échanges

La commune est concernée par les têtes de bassin, a priori ces espaces sont bien préservés.

Un souci subsiste toutefois sur la plateforme de matière première végétale dont les jus notamment peuvent parfois rejoindre les cours d'eau. Un réajustement est nécessaire sur ce projet-là. Cette problématique nouvelle devrait être enrayée prochainement.

Encore une fois la commune a besoin d'appui technique afin de mettre en place un plan d'actions ou des aménagements adaptés/efficaces.

---

## THÈME | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique

### • ZONES EN « MANQUE » D'EAU :

> Collectivités et industriels : réutiliser eaux épurées, diminuer fuites de réseaux

> Particuliers : économies d'eau

> Agriculture : réduire prélèvements et stocker l'eau l'hiver

### Hiérarchisation des propositions

Les actions proposées pour une plus forte implication des collectivités et des industriels sont largement placées comme prioritaire. Elles sont suivies par les actions concernant les agriculteurs puis les particuliers.

### Synthèse des échanges

> Diminuer les fuites de réseaux

Ceci reste un élément important à gérer, les quantités d'eau perdues à ce niveau-là sont élevées.

> Particuliers : économies d'eau

Avis légèrement divergent. Il est important que les particuliers poursuivent les économies d'eau. Cependant, le nombre d'abonnés augmente mais la consommation d'eau diminue, aussi des efforts sont déjà effectués et ont un impact positif. Une prise de conscience est là.

> Agriculture

Des exploitants sur la commune aimeraient bien pouvoir stocker de l'eau en hiver.

- Répondre aux demandes des exploitants qui ont besoin d'un stockage

- Favoriser/adapter des plantes/cultures plus économies en eau

- Favoriser l'élevage sur certaines parcelles plutôt que les cultures

Il est important de permettre aux exploitants agricoles de travailler, cependant le fait de stocker l'eau en hiver doit être bien balisé, en respectant le bon sens et pour un usage cohérent.

## • RISQUE INONDATIONS :

- > Préserver capacité d'écoulement et zones d'expansion,
- > Préserver zones inondables, expansions crues...
- > Entretien des cours d'eau
- > Aménager le territoire en fonction du risque
- > Populations sensibles
- > Réduire les dommages aux personnes et biens en zone inondable
- > Acquisition de biens,
- > Etablissements dangereux, établissements gestion de crise, satisfactions des besoins...
- > Réfléchir la protection par les digues et barrages de façon globale
- > Améliorer la culture du risque
- > Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

### Hiérarchisation des propositions

« Aménager le territoire en fonction du risque » a été placé comme largement prioritaire pour prévenir les risques d'inondation.

### Synthèse des échanges

Bournezeau est une commune concernée par les inondations et possède un Plan Communal de Sauvegarde :

- Moins de 20 habitants concernés par les crues
- Problématique de la rupture du barrage de la Vouraie
- Des travaux d'aménagements sur la Doulaye ont été réalisés pour réguler le débit lors des orages après les inondations du bourg en 1983.

Aménager le territoire en fonction du risque fait appel au bon sens et ainsi s'avère essentiel.



---

## THÈME | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

- > Renforcer la participation des acteurs aux prises de décision
- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques
- > Faire dialoguer les acteurs
- > Améliorer connaissances, informations...

### Hiérarchisation des propositions

« Améliorer les connaissances, l'information... » apparaît comme la proposition prioritaire avec « Faire dialoguer les acteurs ». Les autres propositions ne sont pas clairement hiérarchisées mais présentent toutes un intérêt.

### Synthèse des échanges

En dialoguant et en améliorant l'information, il y aura plus de cohérence et ça aidera les acteurs à mieux s'organiser, à mieux connaître les aspects économiques et tout le monde participera davantage aux prises de décisions.

Les communes ont besoin d'être accompagnées techniquement et financièrement dans les différents projets autour de la ressource en eau puisque ceux-ci se révèlent être vite compliqués à gérer.

#### > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques

La gestion de la ressource en eau est très compliquée et se combine avec l'urbanisme, la gestion des espaces verts, la voirie, l'assainissement, l'agriculture, il faut que les organismes se rencontrent et dialoguent afin que les acteurs puissent travailler de façon cohérente au niveau local.



SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

CPIE Sèvre et Bocage  
Maison de la Vie Rurale  
85700 LA FLOCELLIÈRE  
Tél. 02 51 57 77 14

contact@cpie-sevre-bocage.com  
[www.cpie-sevre-bocage.com](http://www.cpie-sevre-bocage.com)





SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

# GESTION DES EAUX ET DES RISQUES D'INONDATION



## CONTRIBUTEURS : GROUPE D'ÉLUS ET D'HABITANTS DE LA COMMUNE DE ROCHETREJOUX

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC MENÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE DU 19 DÉCEMBRE 2014 AU 18 JUIN 2015



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

### THÈME 1 | Qualité de l'eau > Diminution des pollutions

- Villes et industries
- Agriculture

### THÈME 2 | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

- Diminuer artificialisation des cours d'eau
- Zones humides
- Préserver les « têtes de bassins »

### THÈME 3 | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique

- Zones en « manque » d'eau
- Risque d'inondation

### THÈME 4 | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

## COMMUNE DE ROCHETREJOUX

Réunion spéciale «consultation sur l'eau» du 20 avril 2015

### LES PARTICIPANTS :

Patrice Blanchard (*Conseiller municipal*),  
Bernard Guery (*Groupe CPR*), Mathieu Huvelin (*Conseiller municipal*), Yves Le Corre (*Groupe CPR*), Guy Lumeau (*Adjoint*), Mikaël Martin (*Conseiller municipal*), Annie Pineau (*Conseiller municipal*), Sébastien Pierron (*Conseiller municipal*)

### Contexte :

Avec l'appui méthodologique du CPIE Sèvre et Bocage, un groupe d'élus et d'habitants de la commune de Rochetrejoux a consacré une réunion à la réalisation d'une contribution collective dans le cadre de la consultation nationale du public sur l'eau.

### Démarche :

- Pour chaque grand thème, les enjeux et les propositions d'actions ont été hiérarchisés. Ainsi, chaque personne devait préciser ses 2 items prioritaires.
- Suite à ces premières réflexions sur papier, un échange oral était proposé pour chaque grand enjeu.

### Rédaction :

Ces échanges ont généré cette contribution qui s'attache à refléter au plus près les idées principales de chacun.

La relecture réalisée par chaque participant permet de valider cette présente contribution.

### Préambule :

En introduction des échanges, il a été rappelé par l'adjoint au maire que la commune de Rochetrejoux bénéficie rarement d'aide financière pour réaliser ses différentes actions liées à la ressource en eau. En effet, la commune ne se situe pas sur des bassins versants prioritaires, aussi elle souhaiterait que les aides de l'agence de l'eau ou de Vendée Eau soient mieux réparties.

## THÈME | Qualité de l'eau > diminution des pollutions

### • VILLES ET INDUSTRIES

- > Améliorer la collecte, le traitement des eaux usées et l'assainissement autonome
- > Améliorer la gestion des eaux pluviales
- > Pas de pesticide : communes, réseaux de transports et particuliers
- > Améliorer l'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques

#### Hiérarchisation des propositions

« Promouvoir le sans pesticide » et « améliorer la collecte et le traitement des eaux usées + assainissement autonome » sont deux propositions prioritaires. Cependant « l'élimination des substances dangereuses » et « la gestion des eaux pluviales » constituent également des propositions importantes à mettre en œuvre.

#### Synthèse des échanges

##### > Assainissement

- Les entreprises sont en forte majorité reliées au système d'assainissement collectif de la commune, ainsi le risque de pollution est limité.
- La station d'épuration de la commune a été refaite il y a 5 ans sur filtres plantés de roseaux. Les analyses montrent que le système fonctionne très bien, même sur l'azote.
- Les assainissements autonomes sont gérés au niveau communautaire. Un premier contrôle a été réalisé. Il constituait plutôt un constat puisque peu de personnes se sont engagées dans des travaux même si cela peut s'avérer nécessaire. Lors du deuxième contrôle, la mise aux normes aura peut-être un caractère plus obligatoire. Vue de la commune, des améliorations au niveau des assainissements autonomes sont encore possibles. Par ailleurs, là aussi, les aides de l'Agence peuvent être très variables, il serait préférable que chacun y ait droit.

##### > Pollutions ponctuelles liées à la mauvaise gestion des eaux pluviales

Un souci d'eau parasite subsiste dans la commune. Un diagnostic a été réalisé et des actions sont en cours afin de limiter l'apport d'eau parasite lors des fortes pluies. Le diagnostic a été réalisé chez tous les habitants qui ont par la suite reçu un compte-rendu. Cependant, des améliorations sont encore possibles : en effet, des particuliers ont des aménagements à mettre en œuvre.

##### > Promouvoir le sans pesticide

- La commune a déjà bien avancé sur le passage en zéro pesticide. Les deux cimetières sont encore traités, mais des aménagements sont en cours (*enrobé, terre-pierre, semis pied de mur, pelouses, plantations inter-tombes...*) afin de ne plus traiter ces espaces-là d'ici 2 ans. Le terrain de foot est également traité tous les 2-3 ans. Ailleurs, le paillage a été généralisé, les annuelles sont remplacées par les vivaces, le bicouche n'est plus utilisé pour réaliser les nouveaux trottoirs...
- Ce qui est présenté dans le film de l'Agence de l'eau avec l'utilisation d'eau chaude, ce n'est pas forcément une solution adaptée pour le passage en zéro phytosanitaire. D'ailleurs, dans les communes alentour, elles ne semblent pas pleinement satisfaites de leurs investissements, même les brûleurs à gaz. Avec les diminutions de personnels, les solutions durables pour le passage en zéro phytosanitaires dans les communes se situent plus dans l'aménagement des espaces que dans l'investissement dans des matériels coûteux.
- Chez les particuliers, le groupe a le sentiment que de moins en moins de produits sont utilisés. La commune a certainement permis d'impulser des changements notamment grâce au groupe « CPR-Contrat Paysage Rural » (*message dans les bulletins communaux, réunions d'information auprès des habitants, actions avec les écoles, ...*). De plus, le groupe CPR permet de démultiplier, vulgariser le message par rapport aux changements dans la commune.

##### => Solution proposée :

*Continuer à aider les communes à proposer des solutions alternatives aux pesticides.*

### • AGRICULTURE

- > Diminuer pesticides et engrains agricoles
- > Intercepter les pesticides : haie, couvre-sols...
- > Cibler les actions sur zones vulnérables : plan d'eau et captage

#### Hiérarchisation des propositions

Intercepter et diminuer les pesticides et les engrains agricoles constituent les deux propositions prioritaires à mettre en œuvre.

#### Synthèse des échanges

##### > Cibler les actions sur les zones vulnérables : plan d'eau et captage

La commune n'est pas directement concernée par les zones vulnérables. Par contre, dans les réunions, il semble

que ce qui est fait aujourd’hui sur ces zones ne serait pas suffisant.

> **Diminuer les pesticides et les engrains agricoles**

Il est important de faire attention aux nouvelles réglementations. La nouvelle PAC ne semble pas favoriser le verdissement, des prairies se retournent aujourd’hui. L’obligation de couvrir les sols en hiver n’était pas accompagnée d’une interdiction d’utilisation d’herbicide au printemps alors que des solutions mécaniques existaient, ce qui a provoqué ou provoqué des aberrations évitables.

> **Intercepter les pesticides : haie, couvre-sols...**

La commune a planté 12 kms de haies en 5 ans et 3 ha de bois, dont des haies en rupture de pente. Ces actions ont été favorisées par l’existence du groupe CPR.

---

## THÈME | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

• **DIMINUER ARTIFICIALISATION DES COURS D’EAU :**

- > Aménager les ouvrages sur lit de rivière,
- > Permettre la circulation des poissons migrateurs,
- > Restaurer les lits, les berges...
- > Préserver les zones naturelles inondables

**Hiérarchisation des propositions**

Pour favoriser la préservation et la restauration des milieux aquatiques du territoire, l’enjeu artificialisation des cours d’eau semble prioritaire. « Restaurer les lits, les berges, les méandres et les bras morts » constitue la proposition prioritaire à mettre en œuvre, elle est suivie par « préserver les zones naturelles inondables ».

**Synthèse des échanges**

La communauté de communes adhère au Synerval qui va restaurer les cours d’eau. La commune de Rochetrejoux est concernée par le Petit Lay. Les travaux commenceront par le Grand Lay. Par contre, une partie des écluses devraient être effacées, des études sont en cours. Rochetrejoux est concerné par 4 écluses.

• **ZONES HUMIDES :**

- > Préserver, entretenir, restaurer, reconquérir,
- > Acheter des zones humides pour les protéger,
- > Faire l’inventaire des zones humides

**Hiérarchisation des propositions**

« Faire l’inventaire des zones humides » et « préserver, entretenir, restaurer ou reconquérir les zones humides » sont prioritaires contrairement à « acheter les zones humides » qui n’a pas été hiérarchisée.

**Synthèse des échanges**

> **Faire l’inventaire des zones humides**

L’inventaire des zones humides a déjà été réalisé sur la commune. Il a permis à la commune de connaître le CPIE puis de poursuivre ensemble pour développer de nouvelles actions structurantes.

> **Préserver, entretenir, restaurer, reconquérir les zones humides**

Cette proposition est importante mais la commune à peu de marge d’actions. Toutefois, la commune est en cours d’aménagement d’une zone humide.

> **Acheter des zones humides pour les protéger**

Cette proposition ne semble pas adaptée.

• **PRÉSERVER LES « TÊTES DE BASSINS » :**

- > Inventaire de l’amont des cours d’eau par les SAGE
- > Plans d’actions adaptés

La commune ne se sent pas concernée par ces actions, elle n’est pas placée en tête de bassin.

## THÈME | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique

### • ZONES EN « MANQUE » D'EAU :

- > Collectivités et industriels : réutiliser eaux épurées, diminuer fuites de réseaux
- > Particuliers : économies d'eau
- > Agriculture : réduire prélèvements et stocker l'eau l'hiver

### Hiérarchisation des propositions

Les actions proposées pour une plus forte implication des collectivités et des industriels sont largement placées comme prioritaires. Elles sont suivies par les actions concernant les particuliers ainsi que les agriculteurs.

### Synthèse des échanges

#### > Agriculture

C'est important de capter l'eau pour faire face à un manque d'eau. Cependant, la commune n'est pas réellement concernée par les manques d'eau pour l'irrigation.

Lors d'une année sèche le rendement est moindre, mais la qualité est meilleure. L'irrigation coûte chère, aussi des adaptations ont été mises en place :

- Les parcelles qui sont plus sèches sont en prairies,
- Les rotations ont changé pour prendre cette problématique de manque d'eau en compte.
- Il se sème moins de maïs qu'avant
- Les semis se font de plus en plus souvent en automne plutôt qu'au printemps.

#### > Particuliers : économies d'eau

Il peut y avoir des soucis de manque d'eau par rapport au jardin, mais à chacun de faire ses réserves. Par ailleurs, les particuliers adoptent déjà des bons gestes avec le paillage...

Le gaspillage est plutôt constaté pendant les vacances, dans les campings, notamment sur la côte.

#### => Solutions proposées :

- Mettre en place un système de ticket pour les douches
- Augmenter le prix de l'eau dans les hébergements de vacances
- Permettre l'installation de deux systèmes dans les maisons individuelles afin de ne plus utiliser d'eau potable dans les toilettes notamment.

#### > Diminuer les fuites de réseaux

Il est difficile de voir les millions de m<sup>3</sup> qui se perdent dans les tuyaux. En comparaison, l'impact des particuliers semble dérisoire.

### • RISQUE INONDATIONS :

- > Préserver capacité d'écoulement et zones d'expansion,
- > Préserver zones inondables, expansions crues...
- > Entretien des cours d'eau
- > Aménager le territoire en fonction du risque
- > Populations sensibles
- > Réduire les dommages aux personnes et biens en zone inondable
- > Acquisition de biens,
- > Etablissements dangereux, établissements gestion de crise, satisfactions des besoins...
- > Réfléchir la protection par les digues et barrages de façon globale
- > Améliorer la culture du risque
- > Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

### Hiérarchisation des propositions

« Préserver la capacité d'écoulement » a été placé comme largement prioritaire pour prévenir les risques d'inondation, cette proposition est suivie d'assez loin par « aménager le territoire en fonction du risque » puis « préserver les zones d'expansion » ou « améliorer la culture du risque ».

### Synthèse des échanges

La commune n'est pas concernée par les risques liés à la montée en crue d'un cours d'eau. Quelques inondations de caves de maison sont parfois répertoriées... Mais globalement, pas de risques particuliers dans la commune par rapport aux biens et aux personnes.

## THÈME | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

- > Renforcer la participation des acteurs aux prises de décision
- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques
- > Faire dialoguer les acteurs
- > Améliorer connaissances, informations...

### Hiérarchisation des propositions

« Améliorer les connaissances, l'information... » apparaît comme la proposition prioritaire. Les autres propositions ne sont pas clairement hiérarchisées mais présentent toutes un intérêt.

### Synthèse des échanges

- > Améliorer les connaissances et l'information...

Il est important de favoriser les connaissances locales, de sensibiliser les habitants aux enjeux locaux, sur la commune. Les habitants sont plus attentifs à ce qui les touche de près, ce qui est dit semble plus accessible.

- > Renforcer la participation des acteurs aux prises de décision et faire dialoguer les acteurs

La commune a déjà mis en place cette dynamique de dialogue des acteurs / de participation à travers le groupe CPR. Celui-ci fonctionne bien et perdure dans le temps. Il a permis d'aller plus loin dans le changement de comportement ainsi que dans le transfert d'informations.



SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

CPIE Sèvre et Bocage  
Maison de la Vie Rurale  
85700 LA FLOCELLIÈRE  
Tél. 02 51 57 77 14

[contact@cpie-sevre-bocage.com](mailto:contact@cpie-sevre-bocage.com)  
[www.cpie-sevre-bocage.com](http://www.cpie-sevre-bocage.com)





SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

## GESTION DES EAUX ET DES RISQUES D'INONDATION



**CONTRIBUTEURS :**  
GROUPE D'ÉLUS DE LA COMMUNE DE SAINT-MARS-LA-RÉORTHE

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC MENÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE DU 19 DÉCEMBRE 2014 AU 18 JUIN 2015**



**L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?**



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

### THÈME 1 | Qualité de l'eau > Diminution des pollutions

- Villes et industries
- Agriculture

### THÈME 2 | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

- Diminuer artificialisation des cours d'eau
- Zones humides
- Préserver les « têtes de bassins »

### THÈME 3 | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique

- Zones en « manque » d'eau
- Risque d'inondation

### THÈME 4 | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

## COMMUNE DE SAINT-MARS-LA-RÉORTHE

Réunion spéciale «consultation sur l'eau» du 13 avril 2015

### LES PARTICIPANTS :

Brigitte Auger (*2<sup>ème</sup> adjointe*), Patrice Bertrand (*4<sup>ème</sup> adjoint*), Etienne Girard (*3<sup>ème</sup> adjoint*), Gérard Préaud (*Maire*), Marie-Françoise Rauturier (*1<sup>ère</sup> adjointe*).

### Contexte :

Avec l'appui méthodologique du CPIE Sèvre et Bocage, un groupe d'élus de la commune de Saint-Mars-la-Réorthe (le maire et ses adjoints) a consacré une heure de réunion à la réalisation d'une contribution collective dans le cadre de la consultation nationale du public sur l'eau.

### Démarche :

- Pour chaque grand thème, les enjeux et les propositions d'actions ont été hiérarchisés. Ainsi, chaque personne devait préciser ses 2 items prioritaires.
- Suite à ces premières réflexions sur papier, un échange oral était proposé pour chaque grand enjeu.
- Par ailleurs, les élus avaient la possibilité de transmettre des commentaires écrits pour chaque enjeu. Ils sont donc retranscrits dans la rubrique « Commentaires inscrits sur les fiches ». Aussi, ces écrits n'ont pas été partagé avec l'ensemble des participants.

### Rédaction :

Ces échanges ont généré cette contribution qui s'attache à refléter au plus près les idées principales de chacun.

La relecture réalisée par chaque participant permet de valider cette présente contribution.

## THÈME | Qualité de l'eau > diminution des pollutions

### • VILLES ET INDUSTRIES

- > Améliorer la collecte, le traitement des eaux usées et l'assainissement autonome
- > Améliorer la gestion des eaux pluviales
- > Pas de pesticide : communes, réseaux de transports et particuliers
- > Améliorer l'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques

#### Hiérarchisation des propositions

La hiérarchisation est clairement marquée, avec une nette priorité sur l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées ainsi que la mise aux normes des assainissements autonomes. Vient ensuite « promouvoir le sans pesticide » et « améliorer l'élimination des substances dangereuses ».

#### Synthèse des échanges

##### > Promouvoir le sans pesticide

Dans les campagnes, il est important de sensibiliser les jardiniers amateurs, afin qu'ils s'engagent dans la diminution des pesticides. Les communes également doivent aller plus loin et être plus nombreuses à atteindre le 0 pesticide ou à s'en approcher.

##### > Assainissement

Le traitement des eaux usées est un élément déjà pris en compte avec des actions en cours, mais encore beaucoup d'amélioration sont possibles.

##### => *Solutions proposées :*

*Le traitement des eaux usées devrait être amélioré, quand cela est nécessaire, en s'appuyant sur la phyto-épuration par exemple.*

Par ailleurs, un effort particulier devrait être porté aux molécules pharmaceutiques. En effet ces molécules sont difficiles à éliminer par la suite, aussi il faudrait trouver des solutions techniques.

Dans les zones touristiques où la population augmente fortement en été, est-ce que l'augmentation du nombre d'habitants est pris en compte dans le calibrage des stations d'épuration ? Est-ce que des établissements d'hébergements type camping possèdent des systèmes de traitement de l'eau adaptés ?

##### > Élimination des substances dangereuses

Les industries sont forcément concernées, mais il ne faut pas oublier les particuliers (piles usagées, pneus...). Tout le monde peut participer pour éviter ce type de pollution, tout simplement en triant correctement.

##### => *Solution proposée :*

*Améliorer le tri des piles, par exemple, en aménageant des aires de tri au niveau des mairies, quand cela est possible.*

##### > Pollutions ponctuelles liées à la mauvaise gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales ne semble pas poser de soucis localement, les élus ne sont pas interpellés par ce type de problématiques.

**De manière générale il est préférable de mettre en œuvre des actions qui permettent d'éviter les pollutions afin de se préserver de mettre en place des actions curatives.**

### • AGRICULTURE

- > Diminuer pesticides et engrains agricoles
- > Intercepter les pesticides : haie, couvre-sols...
- > Cibler les actions sur zones vulnérables : plan d'eau et captage

#### Hiérarchisation des propositions

La diminution des pesticides et des engrains agricoles constitue l'enjeu prioritaire, la mise en œuvre des deux propositions suivantes est également importante.

#### Synthèse des échanges

##### > Diminuer les pesticides et les engrains agricoles

En ce qui concerne les actions agricoles, la diminution des pesticides est un élément prioritaire à gérer, cependant des actions sont déjà en cours. Il existe une réglementation importante, le monde agricole est bien sensibilisé... Cette notion de diminution des pesticides est rentrée dans les mœurs.

=> *Solution proposée :*

*Adapter le pH de l'eau en fonction du produit utilisé et traiter les champs le matin de bonne heure avec la rosée. Ces 2 précautions-là suffisent à diminuer la quantité de produits utilisés par 3 voire 4. Ceci constitue une solution préventive.*

Dans l'espace rural, le monde agricole montre l'exemple, maintenant il faudrait intervenir auprès des jardiniers amateurs qui n'ont pas assez conscience de leur impact et des fortes quantités de pesticides qu'ils utilisent.

> **Intercepter les pesticides : haie, couvre-sols...**

Ces types de solutions sont mises en places localement, mais il reste encore des efforts à faire par certains (la réglementation oblige déjà à recourir à l'usage des couvre-sols par exemple, mais ce n'est pas encore appliqué par tous).

> **Cibler les actions sur les zones vulnérables : plan d'eau et captage**

Mettre en œuvre des actions permettant de préserver les zones les plus vulnérables de tout type de pollution fait appel au bons sens.

## THÈME | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

### • DIMINUER ARTIFICIALISATION DES COURS D'EAU :

- > Aménager les ouvrages sur lit de rivière,
- > Permettre la circulation des poissons migrateurs,
- > Restaurer les lits, les berges...
- > Préserver les zones naturelles inondables

#### Hiérarchisation des propositions

Les 2 items « restaurer les lits, les berges, les méandres et les bras morts » ainsi que « préserver les zones naturelles inondables » sont positionnés tous les deux comme prioritaires.

#### Synthèse des échanges

Il est primordial de commencer par bien entretenir les cours d'eau :

- enlever les embâcles naturels formés après de forts orages,
- clôturer les bords de cours d'eau pour éviter le piétinement.

### • ZONES HUMIDES :

- > Préserver, entretenir, restaurer, reconquérir,
- > Acheter des zones humides pour les protéger,
- > Faire l'inventaire des zones humides

#### Hiérarchisation des propositions

Pour favoriser la préservation et la restauration des milieux aquatiques du territoire, l'enjeu zone humide semble être prioritaire. Notamment le fait de préserver, entretenir, restaurer ou encore reconquérir ces zones.

#### Synthèse des échanges

> **Acheter des zones humides pour les protéger**

Cette proposition ne semble pas adaptée. Qui entretiendrait les zones humides achetées ?

> **Préserver, entretenir, restaurer, reconquérir les zones humides**

Il est important qu'un entretien régulier soit réalisé au niveau des zones humides.

=> *Solution proposée :*

- *La commune pourrait montrer l'exemple en entretenant les zones humides qui lui appartiennent.*
- *Valoriser l'entretien des essences qui poussent naturellement dans les zones humides, comme le Saule qui peut être utilisé dans certains modes de chauffage (type poêle de masse).*

De nombreuses contraintes pour l'entretien des zones humides existent déjà, ce n'est pas nécessaire d'apporter des contraintes supplémentaires.

> **Faire l'inventaire des zones humides**

L'inventaire des zones humides a déjà été réalisé sur la commune.

• PRÉSERVER LES « TÊTES DE BASSINS » :

- > Inventaire de l'amont des cours d'eau par les SAGE
- > Plans d'actions adaptés

Pas d'échange sur le sujet.

---

**THÈME | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique**

• ZONES EN « MANQUE » D'EAU :

- > Collectivités et industriels : réutiliser eaux épurées, diminuer fuites de réseaux
- > Particuliers : économies d'eau
- > Agriculture : réduire prélèvements et stocker l'eau l'hiver

Hiérarchisation des propositions

Les actions principales à engager sont en lien avec les particuliers puis suivent les actions en direction des exploitants agricoles.

Synthèse des échanges

> Stocker l'eau l'hiver

C'est un élément important. C'est vrai qu'il faut produire du maïs, il y a des besoins. Sur la commune, le besoin de stocker l'eau pour produire le maïs est moins net, mais ailleurs cela peut être utile.

Il est préférable de stocker l'eau en hiver plutôt que de réaliser de profonds forages qui vont pomper et assécher la nappe souterraine.

> Particuliers : économies d'eau

Ceci constitue un enjeu important, il reste encore beaucoup d'effort à faire par les particuliers.

• RISQUE INONDATIONS :

- > Préserver capacité d'écoulement et zones d'expansion,
- > Préserver zones inondables, expansions crues...
- > Entretien des cours d'eau
- > Aménager le territoire en fonction du risque
- > Populations sensibles
- > Réduire les dommages aux personnes et biens en zone inondable
- > Acquisition de biens,
- > Etablissements dangereux, établissements gestion de crise, satisfactions des besoins...
- > Réfléchir la protection par les digues et barrages de façon globale
- > Améliorer la culture du risque
- > Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

Hiérarchisation des propositions

Seul « Préserver la capacité » d'écoulement a été placé comme prioritaire pour prévenir les risques d'inondation.

Synthèse des échanges

La commune n'est pas concernée par les risques liés aux inondations.

Cependant, il reste important de communiquer entre l'amont et l'aval à toutes les échelles :

- Favoriser les inondations en amont si une ville importante se situe en aval.
- Lors de modification importante sur un cours d'eau, type vidange d'étang, prévenir à l'aval, afin que les meilleures dispositions soient prises...

## THÈME | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

- > Renforcer la participation des acteurs aux prises de décision
- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques
- > Faire dialoguer les acteurs
- > Améliorer connaissances, informations...

### Hiérarchisation des propositions

« Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques » et « faire dialoguer les acteurs » constituent les 2 propositions prioritaires à mettre en œuvre.

### Synthèse des échanges

- > Renforcer la participation des acteurs aux prises de décision et faire dialoguer les acteurs
- Ces deux propositions ont tendance à se recouper et constituent des propositions adaptées.

- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques

Il est important d'éviter les effets millefeuilles des politiques publiques et que chacun impose ses objectifs, ses délimitations...

### *Commentaire inscrit sur les fiches :*

*La concertation est importante avant de prendre des décisions ou afin de trouver les bonnes solutions.*



SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

CPIE Sèvre et Bocage  
Maison de la Vie Rurale  
85700 LA FLOCELLIÈRE  
Tél. 02 51 57 77 14

contact@cpie-sevre-bocage.com  
[www.cpie-sevre-bocage.com](http://www.cpie-sevre-bocage.com)





SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

## GESTION DES EAUX ET DES RISQUES D'INONDATION

SUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE



### CONTRIBUTEURS : COMMISSION ENVIRONNEMENT DU CPIE SÈVRE ET BOCAGE

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC MENÉE PAR  
L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE DU 19 DÉCEMBRE 2014 AU 18  
JUIN 2015



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

#### THÈME 1 | Qualité de l'eau > Diminution des pollutions

- Villes et industries
- Agriculture

#### THÈME 2 | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

- Diminuer artificialisation des cours d'eau
- Zones humides
- Préserver les « têtes de bassins »

#### THÈME 3 | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique

- Zones en « manque » d'eau
- Risque d'inondation

#### THÈME 4 | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

## CPIE SEVRE ET BOCAGE

Commission environnement

19 février 2015

### LES PARTICIPANTS :

Emmanuelle ONG,  
Louis-Marie BOUTIN,  
Pierre-Yves MARQUIS,  
Bernard LOIZEAU,  
Claire BOUCHERON,  
Françoise CHÂTAIGNER,  
Olivier FLEURY

### Contexte :

Depuis 2005, le CPIE Sèvre et Bocage développe des projets relatifs à la ressource en eau, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Investi dans les diverses actions depuis 2006, le groupe d'usagers constitué en commission environnement a souhaité se saisir du cadre de la consultation des publics afin d'échanger sur les enjeux et les propositions d'actions inscrits dans les futurs SDAGE et PGRI.

### Démarche :

Une soirée a été consacrée à la réalisation d'une contribution selon cette méthode :

- Pour chaque grand thème, les enjeux et les propositions d'actions ont été hiérarchisés. Ainsi, chaque personne devait préciser ses 2 items prioritaires.
- Suite à ces premières réflexions sur papier, un échange oral était proposé pour chaque grand enjeu.

### Rédaction :

Ces échanges ont généré cette contribution qui s'attache à refléter au plus près les idées principales de chacun.

La relecture réalisée par chaque participant permet de valider cette présente contribution.

## THÈME | Qualité de l'eau > diminution des pollutions

La hiérarchisation ne montre pas de priorisation claire entre les enjeux « villes et industries » ou « agriculture ». Par contre, dans les deux cas, la « pollution par les pesticides » constitue une problématique majeure. Elle est suivie par la « gestion des eaux usées ».

### • VILLES ET INDUSTRIES

- > Améliorer la collecte, le traitement des eaux usées et l'assainissement autonome
- > Améliorer la gestion des eaux pluviales
- > Pas de pesticide : communes, réseaux de transports et particuliers
- > Améliorer l'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques

#### Réflexions des participants

Pour plus de justesse, le mot « villes » pourrait être remplacé par « collectivités », qui intégrerait également le milieu rural. En effet, une forte majorité de jardiniers réside dans les petites communes et ces dernières ont des superficies non négligeables d'espaces verts à entretenir. De plus, le terme « jardin » n'est pas clairement employé et pourtant l'emploi de pesticides par les particuliers constitue un enjeu fort sur notre territoire, les collectivités ayant pour beaucoup déjà bien avancé dans le domaine.

Par ailleurs, « promouvoir les techniques sans pesticides » n'est peut-être pas assez ambitieux le « 0 phyto » paraît nettement justifié.

Enfin, il paraît important de proposer des solutions qui permettent d'enrayer la source des problèmes. Notamment en ce qui concerne l'usage de pesticide par les particuliers : ne pas autoriser la vente de pesticides dans les grandes surfaces pourrait se révéler être une action très efficace. De plus, nous sommes face à un enjeu de santé publique, en effet les produits de fortes dangers côtoient fruits, viandes, pains et autres denrées alimentaires dans les caddies, ceci pose question. Cette proposition pourrait également être étendue aux jardineries qui devraient proposer uniquement des produits respectueux de l'environnement et de la santé.

La collecte et le traitement des eaux usées restent bien-sûr prioritaires ainsi que l'amélioration des assainissements autonomes. Cependant, il serait préférable là encore d'accentuer les efforts sur la source. Des propositions devraient être faites afin de limiter la quantité d'eaux usées et également de limiter la pollution des eaux usées.

Les problèmes liés aux produits pharmaceutiques et autres perturbateurs endocriniens ne sont pas soulevés ici. Qu'en est-il ? Quelles actions proposées ? Le groupe exprime clairement qu'ils n'ont pas d'informations relatives à ce type de problématique en ce qui concerne les entreprises locales ? Quantité, niveau de pollution ? Possèdent-elles des systèmes d'épuration ? A partir de quand est-ce nécessaire ?

### • AGRICULTURE

- > Diminuer pesticides et engrains agricoles
- > Intercepter les pesticides : haie, couvre-sols...
- > Cibler les actions sur zones vulnérables : plan d'eau et captage

#### Réflexions des participants :

Les propositions inscrites dans le futur SDAGE pour répondre à l'enjeu « pollutions agricoles » semblent adaptées. Le groupe souligne qu'il est important de proposer des mesures financières incitatives pour intercepter les pesticides. Par ailleurs, il est primordial de soutenir les bonnes pratiques agricoles qui permettent de diminuer l'usage des intrants (pesticides, engrains...) afin de résoudre encore une fois une partie du problème à la source.

En résumé, les actions proposées pour répondre aux enjeux de la qualité de l'eau semblent assez adaptées. Cependant, si les propositions permettent de limiter les effets des pollutions, elles proposent peu d'intervention à la source pour enrayer la cause de ces pollutions. De nouvelles propositions devraient être réalisées dans ce sens afin de gagner en efficience : valoriser financièrement les bonnes pratiques, limiter au mieux l'usage de polluants...

## THÈME | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

La hiérarchisation ne montre pas de priorisation claire entre les enjeux « Diminuer artificialisation des cours d'eau », « Zone humide » ou « Préserver tête de bassins ». Cependant, on peut noter que les deux propositions suivantes semblent prioritaires : « Restaurer le lit et les berges des cours d'eau », « Préserver, restaurer, entretenir, reconquérir les zones humides ».

### • DIMINUER ARTIFICIALISATION DES COURS D'EAU :

- > Aménager les ouvrages sur lit de rivière,
- > Permettre la circulation des poissons migrateurs,
- > Restaurer les lits, les berges...
- > Préserver les zones naturelles inondables

#### Réflexions des participants :

L'enjeu « artificialisation des cours d'eau » est essentiel sur notre territoire. « Restaurer les lits et les berges des cours d'eau » semble prioritaire puisque cette action peut comprendre « l'aménagement des ouvrages sur les lits de rivières » et également inclure la « circulation des poissons migrateurs ». De plus, de nombreux ouvrages jalonnent les cours d'eau et interdisent le libre écoulement des eaux ce qui entraîne tout un panel d'impact négatif.

Des actions d'aménagement de chaussées ont été menées localement. Elles se révèlent être très positives pour les cours d'eau et sont finalement bien perçues par les habitants, les riverains et les pêcheurs également. Il paraît important de se saisir de ces premières expériences réussies pour engager d'autres aménagements et/ou restaurations d'ici 2021.

### • ZONES HUMIDES :

- > Préserver, entretenir, restaurer, reconquérir,
- > Acheter des zones humides pour les protéger,
- > Faire l'inventaire des zones humides

#### Réflexions des participants :

Notre territoire est directement concerné par l'enjeu « zone humide ». De nombreuses zones humides de tête de bassin sont présentent et nécessitent une attention particulière quant à leur préservation. En effet, une très forte majorité de ces zones humides est directement liée à la présence de l'élevage bovin qui permet d'entretenir de façon efficace ces milieux particuliers. Or, depuis une décennie l'élevage est clairement en déclin dans le haut bocage vendéen.

Aussi, la meilleure façon de préserver, entretenir ou restaurer des zones humides résiderait dans le soutien à l'élevage. Valoriser financièrement les bonnes pratiques adoptées dans ces milieux difficiles constituerait une réponse particulièrement adaptée.

Par contre, l'achat de zone humide pose question. Il est préférable de sensibiliser / responsabiliser les gestionnaires et les inciter à adopter des bonnes pratiques. L'achat de zones humides doit constituer une solution de tout dernier recourt.

### • PRÉSERVER LES « TÊTES DE BASSINS » :

- > Inventaire de l'amont des cours d'eau par les SAGE
- > Plans d'actions adaptés

#### Réflexions des participants :

Les têtes de bassin versant sont à préserver au même titre que les captages ou les plans d'eau destinés à l'eau potable. Des périmètres similaires pourraient être mis en place, cela engagerait des plus grandes surfaces, mais il est important d'être ambitieux et d'accompagner les zones prioritaires.

Le groupe pensait que ce type d'action était déjà en place.

## THÈME | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique

Les enjeux concernant la gestion quantitative de l'eau sur notre territoire sont moins prégnants que les enjeux liés aux pollutions ainsi qu'à la préservation des milieux aquatiques. L'enjeu lié à la pénurie d'eau semble plus récurrent sur le territoire que le risque d'inondation.

### • ZONES EN « MANQUE » D'EAU :

- > Collectivités et industriels : réutiliser eaux épurées, diminuer fuites de réseaux
- > Particuliers : économies d'eau
- > Agriculture : réduire prélèvements et stocker l'eau l'hiver

### Réflexions des participants :

Les réseaux d'eau de notre territoire sont biens gérés. Le rendement est de 87 %, ce n'est donc pas une problématique prioritaire. Cependant, les efforts actuels sont à poursuivre.

L'importance de la sensibilisation des particuliers aux économies d'eau réside dans le fait que chaque particulier est un touriste potentiel et la sensibilisation de ces derniers reste nécessaire. En effet, la Vendée est un département touristique, or il est bien connu que les touristes profitent de ces moments de vacances pour oublier toutes les contraintes, les économies d'eau y compris. Ce n'est probablement pas très avenant pour un territoire touristique, mais la sensibilisation des touristes aux économies d'eau semble pourtant incontournable.

Il est précisé que l'accompagnement des différents acteurs par les collectivités peut s'avérer être salutaire à l'image de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers qui avait fourni à ses concitoyens des kits pour économiser l'eau.

En revanche, la proposition de stocker l'eau l'hiver pour la réutiliser en été n'est absolument pas adaptée. Là encore, ce sont les conséquences qui sont traitées. Il serait plus judicieux d'inciter la mise en place de culture moins gourmandes en eau, la mise en œuvre de modes de culture / pratiques plus adaptées... Des solutions existent, sont connues, il faut les mettre en application et ne pas faire perdurer des pratiques non adaptées au territoire. Cette proposition est une invitation à les poursuivre alors que le changement est nécessaire et cohérent.

### • RISQUE INONDATIONS :

- > Préserver capacité d'écoulement et zones d'expansion,
- > Préserver zones inondables, expansions crues...
- > Entretien des cours d'eau
- > Aménager le territoire en fonction du risque
- > Populations sensibles
- > Réduire les dommages aux personnes et biens en zone inondable
- > Acquisition de biens,
- > Etablissements dangereux, établissements gestion de crise, satisfactions des besoins...
- > Réfléchir la protection par les digues et barrages de façon globale
- > Améliorer la culture du risque
- > Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

### Réflexions des participants :

Globalement, sur notre territoire, le risque inondation semble bien géré. Les communes de Saint-Laurent-sur-Sèvre et de Mortagne-sur-Sèvre sont plus sujettes aux inondations. On peut noter aussi que la ville de Pouzauges, non riveraine de cours d'eau, a pourtant subi des inondations liées à une mauvaise gestion des eaux pluviales. Généralement, les zones d'expansions et les zones inondables sont bien identifiées, préservées et gérées sur l'ensemble du territoire.

Une attention toute particulière doit être portée à l'entretien des cours d'eau qui n'est malheureusement très souvent plus assuré par les riverains. Les obstacles à l'écoulement se multiplient et risquent de créer des problèmes dans des situations plus extrêmes.

Les autres propositions (populations sensibles, aménager le territoire en fonction du risque...) font appel au bon sens et il est assez invraisemblable qu'il soit encore d'actualité d'inscrire ce type de propositions dans des documents de gestion 2016-2021.

## THÈME | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

- > Renforcer la participation des acteurs aux prises de décision
- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques
- > Faire dialoguer les acteurs
- > Améliorer connaissances, informations...

### Réflexions des participants :

Les propositions effectuées pour « s'organiser ensemble pour gérer l'eau », pour « mobiliser les moyens de façon cohérente », ... sont des éléments clés de la réussite de l'ensemble des propositions ci-dessus. La sensibilisation et l'information auprès de l'ensemble des acteurs est essentielle. De plus, le cloisonnement à la française est un élément fortement préjudiciable à la gestion de la ressource en eau qui elle est particulièrement transversale à tous les domaines. Ainsi, « faire dialoguer les acteurs », et « renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques » constituent des propositions parfaitement adaptées et urgentes à déployer.



### SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

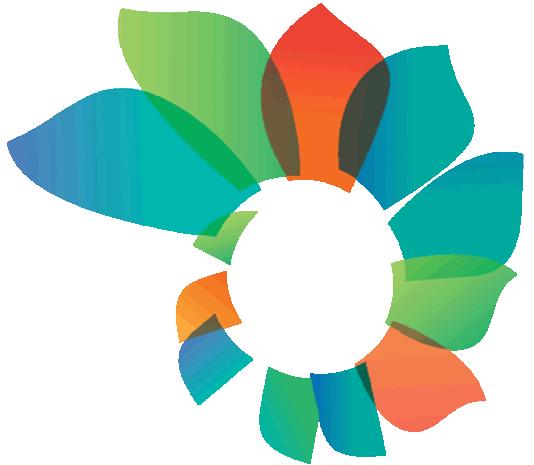
CPIE Sèvre et Bocage  
Maison de la Vie Rurale  
85700 LA FLOCELLIÈRE  
Tél. 02 51 57 77 14

[contact@cpie-sevre-bocage.com](mailto:contact@cpie-sevre-bocage.com)  
[www.cpie-sevre-bocage.com](http://www.cpie-sevre-bocage.com)





SÈVRE ET BOCAGE



## Gestion des eaux et des risques d'inondation

### CONTRIBUTEURS :

Habitants de la commune de Bournezeau (85) dans le cadre d'un « apéro eau » organisé pour tout habitant volontaire le 4 juin 2015

Dans le cadre de la consultation du public menée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

### DEMARCHE |

La municipalité de Bournezeau organise régulièrement des apéros citoyens dans un bistrot de la commune afin que chacun puisse échanger sur différentes problématiques liées à Bournezeau. C'est dans ce cadre, que la commune a souhaité proposer aux Bournevaiziens de participer à la consultation sur l'eau. Ainsi sur le principe des « cafés découvertes » 4 questions ont été soumises à la quinzaine de participants. Ces derniers divisés en 4 groupes ont échangé et inscrit leurs idées sur les 4 questions en tournant toutes les 20 mn, chaque groupe alimentant les réflexions du groupe précédent à chaque question. Afin de hiérarchiser les éléments de réflexions pour chaque questions, les participants ont été invités à déposer chacun 2 gommettes (pastilles) devant les deux phrases qui, pour eux, reflétaient les meilleures réponses à la question posée.

--

### QUESTION 1 |

A quel niveau serait-il le plus important de faire des économies d'eau (collectivités / industriels, agriculture, particuliers) ?

Et vous, chez vous comment faites-vous ?

- Tout le monde doit y veiller (12 pastilles)
- Pour respecter l'eau, il faut savoir bien l'utiliser (8 pastilles)

*En agriculture*

- On rejoint vite le problème économique, mais « victimes » d'exigences européennes, politiques...
  - choix des cultures > maïs, cultures spécialisées ?...
  - Amélioration par innovations de nouveaux systèmes d'irrigation (goutte à goutte)
- Donner la liberté de stocker (1 pastille)

*Sur la côte :*

- Gaspillage l'été... mais progrès. (2 pastilles)

*Industriels :*

- ?
- Sont des gros consommateurs, du aux processus de fabrication

*Individuels :*

- Veiller à la dépense : captage d'eau, récupération (mais ce n'est pas très rentable économiquement) **(2 pastilles)**
- Surveiller son installation et surtout le compteur
- **Incompréhension de l'utilisation d'eau potable pour les WC (3 pastilles)**
  - Promouvoir d'autres alternatives-toilettes sèches, d'autres manières de faire
- Question difficile car on ne connaît pas les proportions du total utilisé par les différentes acteurs, ni les contraintes qu'ils subissent **(2 pastilles)**

--  
**QUESTION 2 |**

**Savez-vous si Bournezeau peut être sujet aux inondations ? Et St-Vincent-Puymauvais ? Comment améliorer la gestion des eaux pluviales de la commune pour éviter les débordements (cours d'eau, station épuration...)** ?

- La Doulaye déborde tous les ans en cas de fortes pluies (ancienne route Bounezeau/St Hilaire est regoudronnée tous les ans)
- **Distinguer débordement et inondation (9 pastilles) :**
  - la rivière déborde et occupe des espaces prévus à cet effet
  - ⊖ l'inondation est considérée lorsque les prés et les chaussées sont inondés
- **Pour retenir l'eau, il faudrait plus de haies (arrêter l'arrachage des arbres et destruction des haies). Il faudrait garder l'eau le plus longtemps possible dans les sols pour qu'elle rejoigne la nappe phréatique. (9 pastilles)**
- La haie empêche l'érosion mais ne retient pas l'eau (en hiver surtout). **(1 pastille)**
  
- **Il faudrait connaitre de façon plus précise le réseau (connaissance insuffisante). (6 pastilles)**
- La SAUR contrôle 40 habitations par an. Nette amélioration des installations de traitement et de collecte des eaux.
- Le réseau des eaux pluviales est à peu près correct sur la commune.
- Création de bassin d'orage en amont de la Doulaye et en aval + amélioration de l'écoulement en élargissant le passage (pont). **(1 pastille)**
- Développer l'écopastoralisme autour des bassins d'orage ou dans les zones tampons.
  
- Problème d'entretien du Ménardeau et des cours d'eau en général par les propriétaires. **(1 pastille)**
- Difficulté pour entretenir les fossés avec une haie de chaque côté. **(2 pastilles)**

## -- QUESTION 3 |

Pensez-vous que les cours d'eau sont pollués ou subissent des pollutions ? Que faudrait-il faire pour éviter les pollutions ?

- Qui s'occupe de la qualité de l'eau dans les nappes phréatiques ?
- Certains cours d'eau sont pollués (mousse visible.... Mais pas toujours visibles). Personne ne se risque à boire l'eau comme à la montagne. **(1 pastille)**
- **Les contrôles de l'ONEMA sont trop discrets : manque de transparence (9 pastilles)**

*Solutions :*

- **Laisser les plantes auto-épuratrices (7 pastilles)**, les ripisylves **(1 pastille)**, respecter le naturel des bassins-versants (0 phyto : espace public...prairie naturelle)
- Milieu agricole **(1 pastille)** :
  - travailler intelligemment et économiquement (ex : la nuit, hydrométrie...)
  - Eviter la monoculture pour conserver la richesse naturelle du sol (rotation,...)
  - Créer des zones tampons pour absorber les inondations et filtrer l'eau naturellement **(3 pastilles)**
  - **Pour y remédier : chercher les causes. (6 pastilles)**

## -- QUESTION 4 |

Connaissez- vous les cours d'eau de la commune ? Quel est votre regard sur la restauration des cours d'eau ? (ex : Ménardeau)

- Il faudrait limiter les cultures en bord de cours d'eau (laisser en prairie) et planter des haies, empêcher les animaux d'aller boire dans les rivières. **(11 pastilles)**
  - Après le remembrement et intervention sur les cours d'eau, qui entretien ? **(8 pastilles)**
  - Comment inciter les riverains des cours d'eau à maintenir la végétation des rives et enlever les embâcles ? Quels moyens d'information ? **(4 pastilles)**
  - Restauration de la Doulaye :
    - Protection du bourg amont et aval (après inondation)
  - Restauration du Ménardeau :
    - Réalisée à la demande des riverains
    - Création d'un espace naturel et de communication
  - Pierre-folle : laisser faire le cours d'eau
- 
- Aucune évaluation sur les aménagements réalisés. **(1 pastille)**
  - Projet : aménager des sentiers le long des cours d'eau **(4 pastilles)**



SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

# GESTION DES EAUX ET DES RISQUES D'INONDATION



**CONTRIBUTEURS :**  
ÉQUIPE SALARIÉE DU CPIE SÈVRE ET BOCAGE  
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC MENÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE DU 19 DÉCEMBRE 2014 AU 18 JUIN 2015



**L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?**



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

**THÈME 1 | Qualité de l'eau > Diminution des pollutions**

- Villes et industries
- Agriculture

**THÈME 2 | Milieux aquatiques > Préservation et restauration**

- Diminuer artificialisation des cours d'eau
- Zones humides
- Préserver les « têtes de bassins »

**THÈME 3 | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique**

- Zones en « manque » d'eau
- Risque d'inondation

**THÈME 4 | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs**

## CPIE SÈVRE ET BOCAGE

Réunion d'équipe salariée du 13 avril 2015

### LES PARTICIPANTS :

Claire Boucheron, Laurent Desnouhes, Julie Gomez, Emmanuel Jarny, Marina Lanoue, Pierre-Yves Marquis, Anne-Marie Martineau, Aline Texier.

### Contexte :

L'équipe salariée du CPIE Sèvre et Bocage a consacré deux heures de réunion à la réalisation d'une contribution collective dans le cadre de la consultation nationale du public sur l'eau.

### Démarche :

- Pour chaque grand thème, les enjeux et les propositions d'actions ont été hiérarchisés. Ainsi, chaque personne devait préciser ses 2 items prioritaires.
- Suite à ces premières réflexions sur papier, un échange oral était proposé pour chaque grand enjeu.

### Rédaction :

Ces échanges ont généré cette contribution qui s'attache à refléter au plus près les idées principales de chacun.

La relecture réalisée par chaque participant permet de valider cette présente contribution.

## THÈME | Qualité de l'eau > diminution des pollutions

### • VILLES ET INDUSTRIES

- > Améliorer la collecte, le traitement des eaux usées et l'assainissement autonome
- > Améliorer la gestion des eaux pluviales
- > Pas de pesticide : communes, réseaux de transports et particuliers
- > Améliorer l'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques

#### Hiérarchisation des propositions

La hiérarchisation est clairement marquée avec une nette priorité pour « promouvoir le sans pesticide », vient ensuite « améliorer l'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques».

#### Synthèse des échanges

##### > Promouvoir le sans pesticide

Ceci constitue une proposition prioritaire. En effet, l'exemplarité des communes se révèle très efficace pour sensibiliser les particuliers. Il est important que les communes poursuivent leurs efforts. Localement, de belles avancées ont eu lieu sur cette thématique, mais des nouvelles problématiques apparaissent. A court terme, il faudra certainement réfléchir à de nouveaux modèles d'urbanisme (trottoir,...) afin de gérer « l'herbe qui pousse ». De plus, cette proposition fait le lien entre santé et environnement.

##### > Améliorer l'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques

Il est important que les entreprises se sentent concernées par cette problématique. Cependant, les particuliers également peuvent déverser des produits toxiques via les éviers ou autres.

##### > Assainissement

Cette proposition peut avoir un impact positif rapide. En effet, si l'ensemble des systèmes d'épuration (*collectivités, habitants*) étaient aux normes, les pollutions des cours d'eau seraient nettement diminuées.

Au niveau communal, la mise aux normes des stations d'épuration se met en œuvre au fur et à mesure, mais il reste quelques efforts à faire. Par contre, il serait nécessaire d'accélérer la mise aux normes des assainissements autonomes défectueux.

Certains participants pensaient que cet enjeu était bien maîtrisé par l'ensemble des communes et des habitants.

##### > Eaux pluviales

Les vérifications des raccordements chez les particuliers devraient être effectuées de manière plus systématique. Les nouveaux modèles d'urbanisme devraient également prendre en compte cette problématique-là, tout en gérant la problématique des pesticides. Lorsque la réflexion est menée sur la gestion des eaux pluviales, il est possible d'améliorer les temps d'entretien des différents espaces communaux également.

##### => Solutions proposées :

- Des moyens financiers devraient être donnés aux communes afin de pouvoir mener les réflexions sur des nouvelles formes d'urbanisme.

De façon plus générale, il serait bon de remettre en cause les modes de consommation et ainsi de travailler sur le préventif afin d'éviter le curatif.

De plus, les médicaments ne sont pas clairement pris en compte dans les propositions et pourtant ils constituent une problématique importante. En effet, les Français sont de gros consommateurs de médicaments. Or, ces molécules ne sont pas traitées au niveau des stations d'épuration.

### • AGRICULTURE

- > Diminuer pesticides et engrains agricoles
- > Intercepter les pesticides : haie, couvre-sols...
- > Cibler les actions sur zones vulnérables : plan d'eau et captage

#### Hiérarchisation des propositions

La diminution des pesticides et des engrains agricoles constitue l'enjeu largement prioritaire localement, il est suivi par « Intercepter les pesticides ».

#### Synthèse des échanges

##### > Diminuer les pesticides et les engrains agricoles

Encore une fois, il est important d'être dans le préventif et non le curatif et de travailler en amont avec les exploitants agricoles. Des efforts sont encore à mener, certains ont été faits, mais ça ne semble pas suffisant.

Des pratiques non adaptées sont encore régulièrement vues sur le territoire. Actuellement, il est possible d'aller beaucoup loin, afin de nettement diminuer l'usage de produits phyto-sanitaires.

=> *Solutions proposées :*

- *Former les techniciens agricoles pour faire évoluer les systèmes de production vers le sans pesticide.*

> **Intercepter les pesticides : haie, couvre-sols...**

Les éléments type haies sont nécessaires et doivent être maintenus dans nos paysages, que les pesticides soient présents ou non.

=> *Solutions proposées :*

- *Imposer une échéance réglementaire afin d'interdire l'usage de pesticides au niveau agricole de la même manière que pour les collectivités. Les agriculteurs ont la capacité de s'adapter à ces changements-là.*
- *Favoriser l'autonomie de production des exploitants.*
- *Veiller à la qualité des sols au même titre que la qualité de l'eau.*

> **Cibler les actions sur les zones vulnérables : plan d'eau et captage**

Cette proposition permet de la même manière de privilégier des actions préventives aux actions curatives.

Cette proposition pose question à certains participants : pourquoi privilégier les habitants sur quelques zones, les pesticides atteignent tout un chacun et cette question de diminution voire d'arrêt des pesticides doit être réfléchie de façon globale.

Des interrogations sur l'état chimique des nappes phréatiques sur le territoire et en France ont été posées.

---

## THÈME | Milieux aquatiques > Préservation et restauration

### • DIMINUER ARTIFICIALISATION DES COURS D'EAU :

- > Aménager les ouvrages sur lit de rivière,
- > Permettre la circulation des poissons migrateurs,
- > Restaurer les lits, les berges...
- > Préserver les zones naturelles inondables

#### Hiérarchisation des propositions

La hiérarchisation est claire avec une large priorité pour « préserver les zones naturelles » qui est suivie par « restaurer les lits, les berges, les méandres et les bras morts », puis « Supprimer / aménager / limiter les ouvrages et plans d'eau sur le lit de la rivière ».

#### Synthèse des échanges

- > **Préserver les zones naturelles inondables**

Cette proposition est importante et correspond à du bon sens.

L'ensemble des propositions faites ici sont liées, le fait de « Supprimer / aménager / limiter les ouvrages et plans d'eau sur le lit de la rivière » permet de « Restaurer les lits, les berges, les méandres et les bras morts » et va « Permettre la circulation des poissons migrateurs » notamment.

### • ZONES HUMIDES :

- > Préserver, entretenir, restaurer, reconquérir,
- > Acheter des zones humides pour les protéger,
- > Faire l'inventaire des zones humides

#### Hiérarchisation des propositions

La proposition « préserver, entretenir, restaurer, reconquérir les zones humides » est largement prioritaire, suit « faire l'inventaire des zones humides ».

#### Synthèse des échanges

- > **Acheter des zones humides pour les protéger**

Cette proposition n'est pas adaptée à notre territoire où le principal mode d'entretien réside dans l'élevage. Or, pour les éleveurs, il est essentiel d'avoir une diversité de milieux comprenant les zones humides, les zones plus sèches...de façon équilibrée.

Il est important de faire confiance aux gestionnaires de ces milieux et de leur apporter les bonnes clefs de gestion.

=> *Solutions proposées :*

- *Afin de favoriser l'entretien de certaines zones humides, il pourrait être adopté une décote du prix de location de ces zones suivant leur état de fonctionnalité.*

#### > **Préserver, entretenir, restaurer, reconquérir les zones humides**

Cette proposition est importante afin notamment de maintenir la vocation agricole de ces zones et ainsi leur entretien et fonctionnalité.

Un intérêt doit être porté également aux zones humides qui sont propriétés des collectivités. En effet, dans l'élargissement des bourgs, les communes acquièrent des zones humides qu'il est nécessaire de gérer correctement afin qu'elles conservent leurs fonctionnalités.

#### > **Faire l'inventaire des zones humides**

L'inventaire a déjà été fait localement. Celui-ci ne constitue pas une finalité mais un état des lieux, un outil. Cette base devrait être revue régulièrement afin de connaître l'évolution des zones humides localement : leurs fonctionnalités écologiques sont-elles maintenues dans le temps ou non ?

#### • **PRÉSERVER LES « TÊTES DE BASSINS » :**

- > Inventaire de l'amont des cours d'eau par les SAGE
- > Plans d'actions adaptés

Ces propositions ne semblent pas très claires. Cependant il est à noter que notre territoire est directement concerné par cet enjeu puisque fortement localisé en tête de bassin.

---

## THÈME | Quantité d'eau > Partager la ressource, changement climatique

#### • **ZONES EN « MANQUE » D'EAU :**

- > Collectivités et industriels : réutiliser eaux épurées, diminuer fuites de réseaux
- > Particuliers : économies d'eau
- > Agriculture : réduire prélèvements et stocker l'eau l'hiver

#### Hiérarchisation des propositions

Pour pallier au manque d'eau, les projets prioritaires à développer se situent au niveau des collectivités et des industries, puis l'agriculture à travers la diminution des prélèvements.

#### Synthèse des échanges

Pour rappel, Vendée Eau insiste assez souvent sur le fait que la Vendée est une zone à risque de « manque d'eau », en fin d'été notamment, lors de faible pluies en hiver et au printemps.

#### > **Agriculture : réduire les prélèvements et stocker l'eau l'hiver**

« Réduire les prélèvements » et « stocker l'eau en hiver », ces deux éléments sont très différents, ils sont antinomiques. Dans un cas, on prône le préventif (réduire les prélèvements). Dans l'autre, on tombe dans le classique curatif (stoker l'eau en hiver). Encore une fois, il serait préférable de favoriser un type d'agriculture plus indépendant en eau.

=> *Solutions proposées :*

- *Le fait de stocker l'eau en hiver permettrait d'assurer des rendements de production, ainsi la production actuelle pourrait être réalisée sur une plus petite surface. Pourquoi pas aménager/utiliser la surface « gagnée » pour créer des nouvelles zones tampons.*
- *Développer des cultures moins gourmandes en eau.*
- *Réfléchir parfois différemment et penser « revenu à l'hectare » et moins « rendement à l'hectare ».*

#### > **Industriels**

Les participants manquent d'information vis-à-vis des consommations industrielles, des eaux virtuelles... mais pensent que des efforts sont susceptibles d'être réalisés et des volumes conséquents pourraient être économisés avec des évolutions de process.

#### • RISQUE INONDATIONS :

- > Préserver capacité d'écoulement et zones d'expansion,
- > Préserver zones inondables, expansions crues...
- > Entretien des cours d'eau
- > Aménager le territoire en fonction du risque
- > Populations sensibles
- > Réduire les dommages aux personnes et biens en zone inondable
- > Acquisition de biens,
- > Etablissements dangereux, établissements gestion de crise, satisfactions des besoins...
- > Réfléchir la protection par les digues et barrages de façon globale
- > Améliorer la culture du risque
- > Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

#### Hiérarchisation des propositions

« Préserver les zones d'expansion » est placé largement prioritaire et est suivi par « Aménager le territoire en fonction du risque ».

#### Synthèse des échanges

Les propositions faites ici font appel au bon sens et ainsi sont indispensables à mettre en place lorsque c'est nécessaire. Localement, le risque inondation semble plutôt bien géré.

---

## THÈME | Gouvernance > Adhésion et participation des acteurs

- > Renforcer la participation des acteurs aux prises de décision
- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques
- > Faire dialoguer les acteurs
- > Améliorer connaissances, informations...

#### Hiérarchisation des propositions

« Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques » constitue le principal enjeu qui est suivi par « renforcer la participation des acteurs aux prises de décision » et « Améliorer les connaissances et l'information... ».

#### Synthèse des échanges

- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques

Constitue un enjeu fort et transversal pour les différents enjeux locaux.

- > Aider les acteurs locaux à s'organiser pour restaurer les milieux aquatiques

La proposition devrait être « aider les acteurs locaux à s'organiser ». Cette proposition est particulièrement importante dans des projets de restauration de milieux aquatiques, mais elle reste essentielle pour les autres enjeux également.

- > Améliorer les connaissances, l'information...

Cette proposition est transversale et indispensable. Elle permet, entre autre, de responsabiliser chaque acteur et habitant.

- > Aspects économiques

Actuellement beaucoup d'opacité subsiste sur les aspects économiques, et ceci peut sembler parfois assez intentionnel. Il est important d'avoir une transparence sur ces aspects-là.

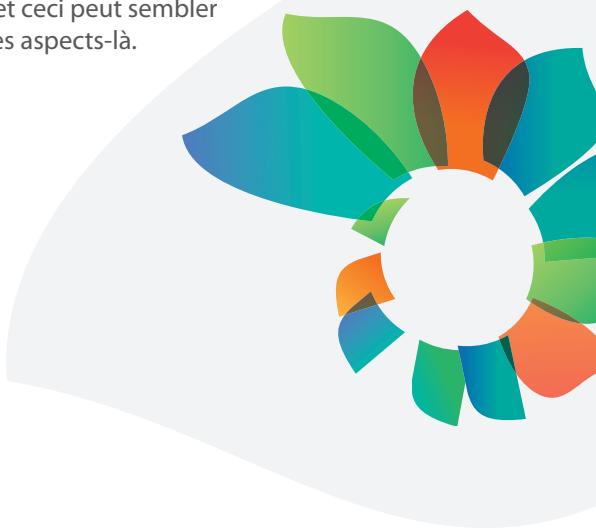


SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

CPIE Sèvre et Bocage  
Maison de la Vie Rurale  
85700 LA FLOCELLIÈRE  
Tél. 02 51 57 77 14

[contact@cpie-sevre-bocage.com](mailto:contact@cpie-sevre-bocage.com)  
[www.cpie-sevre-bocage.com](http://www.cpie-sevre-bocage.com)





# Consultation du public 2015 sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

## 2016-2017

### AVIS DU JURY CITOYEN DE JEUNES

#### Le mot d'Eure et Loir Nature

Pour la consultation du public 2015 sur le projet de SDAGE 2016-2021, EURE-ET-LOIR NATURE a choisi de s'adresser aux jeunes, en constituant, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, un jury-citoyen, composé de 9 lycéens des Lycées Paulsen, Emile Zola et du Lycée privé d'enseignement agricole de Nermont (Châteaudun) ainsi que le Lycée Rémi Belleau (Nogent le Rotrou). Les jurés n'étaient toutefois pas seuls à participer : ils étaient représentants d'une classe (Rémi Belleau), ou ils ont interrogé leurs camarades sur un questionnaire s'inspirant de celui de la consultation. L'association est intervenue dans chaque établissement à deux reprises. Une première fois en février pour présenter l'objet de la consultation et apporter les éléments indispensables à une réflexion sur les problé-

matiques de l'eau, une seconde fois, après un premier retour des jeunes sur le questionnaire, en avril, pour un échange permettant d'approfondir les premières réponses. Le présent avis résulte de ces rencontres. Il traduit les opinions émises par les jeunes, qui ont pu le relire et lui apporter des modifications ou compléments. L'avis ne reprend pas la trame du questionnaire officiel de la consultation, mais s'organise en 5 chapitres traduisant les principaux points abordés par les jeunes : leurs préoccupations globales concernant l'eau, les problèmes identifiés dans leur territoire de vie, les actions qui pourraient solutionner les impacts de l'agriculture, les autres types d'actions, et un chapitre particulier concernant l'information, la sensibilisation, la connaissance, car ce point leur est très largement apparu comme une lacune majeure qu'il serait essentiel de combler.



FÉDÉRATION  
**EURE-ET-LOIR**

la ligue de  
l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire



#### Composition du Jury - citoyen

Nom	Classe	Etablissement
Léonie	Première	Emile Zola
Dylan	Troisième	Paulsen
Mehdi	Seconde	Rémi Belleau
Hugo	Seconde	Nermont
Kilian	Seconde	Rémi Belleau
Victor	Seconde	Nermont
Emeline	Seconde	Nermont
Harmonie	Troisième	Paulsen
Léa	Première	Emile Zola



## Nos préoccupations majeures concernant l'eau

*Les problèmes concernant l'eau nous apparaissent parmi les plus importants du monde actuel. Beaucoup d'inégalités existent par rapport à l'eau : de nombreux pays manquent d'eau et leur approvisionnement pose un problème vital. Cela pourrait un jour déclencher un grave conflit entre pays, et il faudrait mettre dès maintenant des choses en place pour résoudre ces problèmes.*

*Mais nous pouvons tous manquer d'eau potable un jour, y compris dans notre région. Cela peut arriver si on*

*la gaspille, ou si l'on en utilise plus que ce que les nappes en contiennent. Mais ce peut être aussi en raison de la mauvaise qualité. L'eau peut nous sembler pure en apparence mais en fait elle est polluée. La pollution ne se voit pas forcément, par exemple lorsqu'elle est d'origine chimique. Les sources de cette pollution sont tous les produits chimiques déversés dans l'eau : l'agriculture avec ses pesticides, plus ponctuellement, l'échouage de bateaux pétroliers.*

## AVIS DU JURY CITOYEN DE JEUNES



### Les Problèmes de l'eau dans notre région

*Notre région est particulièrement exposée aux problèmes de pollution en particulier à cause de l'agriculture, et des produits pesticides qu'elle utilise.*

*L'agriculture consomme de plus énormément d'eau ce qui peut nous amener à avoir un jour des problèmes d'approvisionnement en cas de sécheresses répétées et prolongées.*

*Mais peu de personnes sont conscientes de ces problèmes : les populations se rendent compte des contaminations des cours d'eau car elles sont visibles, comme la pollution par les déchets, mais il faut aller chercher les informations sur Internet pour connaître les autres types de pollution. Ce n'est pas normal, les médias devraient davantage parler des problèmes liés à l'eau, par exemple, ceux non visibles dus aux pollutions diffuses.*

### Les actions générales qu'il faudrait mener dans le cadre du SDAGE

*Il existe des lois et des réglementations, mais le problème, c'est qu'elles ne sont pas assez respectées. Il faudrait donc qu'il y ait plus de contrôles sur la qualité de l'eau et des rejets dans l'eau.*

*De plus, il faut des taxes qui s'appuient sur le principe pollueur/payeuse. Tout le monde doit payer l'eau et son traitement, mais nous avons découvert que la répartition des taxes n'est pas équitable par rapport aux usages de l'eau. Les professionnels qui utilisent beaucoup d'eau paient en proportion moins que les habitants, qui du coup paient en fait pour eux. Ca n'est pas une situation normale, et cela ne les encourage pas à économiser l'eau. De façon générale, on pourrait trouver des tarifs qui encouragent tous les utilisateurs à économiser l'eau, en payant nettement davantage au-delà d'une certaine quantité.*

*Il serait aussi indispensable de lancer un programme de rénovation des canalisations pour*

*éviter les fuites importantes que l'on constate actuellement.*

*Il faut également encourager au quotidien les bons comportements, comme par exemple ne pas jeter de produits pharmaceutiques dans les toilettes. D'ailleurs un meilleur conditionnement des médicaments éviterait qu'on se retrouve avec un stock inutilisé dans son armoire à pharmacie.*

*Préserver les milieux aquatiques nous paraît important pour permettre à la végétation de jouer son rôle de filtre. Il faudrait renforcer cette protection naturelle en replantant des espèces adaptées le long des cours d'eau.*

*Enfin, pour les pollutions, il faut développer la recherche, surtout pour trouver des techniques alternatives à l'épandage des produits pesticides, améliorer la détection des molécules, savoir comment elles se transforment dans le milieu.*

# Consultation du public 2015 sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2017



## Consultation du public 2015 sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

*Nous habitons une région de grandes cultures, qui ont beaucoup d'effets négatifs sur l'eau.*

*Certains agriculteurs ont la volonté de faire des efforts pour réduire ces impacts : nous pensons qu'il faut les aider par différents moyens :*

- Développer la mise en place de nouveaux matériels, par exemple des systèmes d'irrigations beaucoup plus économies en eau. On pourrait encourager ce renouvellement par une prime à la casse"comme cela s'est fait pour les voitures trop polluantes.*

- Mieux former les agriculteurs aux effets des pollutions, et à la mise en place de nouvelles méthodes de culture. Pour cela, il faut que les agriculteurs puissent avoir à leur disposition des conseillers techniques qui soient indépendants de ceux qui fabriquent le matériel qu'on leur vend.*

- L'objectif devrait être à terme de changer de modèle agricole: avoir des pratiques qui soient plus adaptées à la qualité de l'eau, des traitements remplaçant les pesticides, ne pas toujours faire les mêmes cultures sur les mêmes terrains, pour garder ou retrouver des sols vivants. Mais il faut que cela se fasse progressivement, par exemple avec des engrains qui permettent de recycler la matière organique, réduire les quantités de pesticides utilisées en fixant des échéances en accord avec les agriculteurs. La réglementation devrait suivre cette évolution en tenant compte qu'il faut du temps pour la mettre en pratique, ainsi que des contraintes économiques des agriculteurs, mais à condition de faire en sorte qu'elle soit bien appliquée.*

*L'agriculture biologique doit être soutenue en la subventionnant de façon à rendre son prix abordable pour les consommateurs. Mais de façon plus générale, on pourrait appliquer à*

*l'agriculture une sorte de bonus/malus : allègement des taxes pollueurs/payeurs si on met en place de bonnes pratiques agricoles pour l'eau et l'environnement, renforcement des taxes dans le cas contraire. On pourrait également mettre en place des tarifs de consommation d'eau tenant davantage compte des volumes consommés. Mais tout cela suppose qu'on se donne les moyens d'effectuer des contrôles.*

*D'autre part, les taxes devraient être mieux réparties entre tous les membres de la chaîne de production agricole : les coopératives, l'agro-industrie, la grande distribution. Il ne faut pas les faire porter sur les seuls exploitants qui sont souvent contraints par le système, mais les répartir sur tous ceux qui interviennent, en fonction de leur degré de responsabilité : l'industriel qui fabrique les produits pesticides, ou qui oblige les agriculteurs à livrer des produits calibrés de telle façon qu'il faut beaucoup irriguer, ou les supermarchés qui ne s'intéressent qu'à faire baisser les prix ont une grande part de responsabilité.*

*Enfin, de façon générale, nous ne sommes pas vraiment d'accord avec l'idée que l'agriculture française ou européenne devrait nourrir la planète." Les échanges entre les pays riches et les pays pauvres ne doivent pas s'appuyer sur une surproduction chez nous, avec des produits subventionnés, mais plutôt en aidant les pays pauvres à cultiver des produits adaptés à leur climat et aux habitudes alimentaires des habitants. De façon générale, Il vaudrait mieux désormais privilégier la qualité des cultures, et la façon dont elles sont produites, plutôt que la quantité.*

## AVIS DU JURY CITOYEN DE JEUNES



### Communication, information, éducation



*En participant au jury citoyen sur l'eau, nous nous sommes rendus compte que l'eau et ses problèmes sont des informations essentielles à savoir et à tous les âges. Or, nous pensons qu'il y a un réel manque d'information sur ce sujet, que ce soit dans les médias, la publicité, ou même dans les réseaux sociaux. En fait, on en parle peu, ou alors il faut aller chercher l'information car elle n'est pas à portée de main, et il est difficile de la trouver. Pourtant, l'eau est une question vitale, et il est indispensable de mobiliser beaucoup plus de moyens pour qu'on parle de l'eau.*

*Dans les programmes scolaires, nous avons bien quelques cours sur le sujet, mais de façon trop réduite et sans lien entre eux. En fait, le sujet est surtout survolé, alors qu'il devrait être appréhendé et approfondi progressivement, ainsi que celui du changement climatique, car ces sujets vont devenir un souci prioritaire pour nos générations. Mais pour cela, il ne faut pas se contenter de cours souvent trop théoriques, il faut adapter le sujet selon les âges pour le rendre motivant, par exemple en faisant des sorties régulières, en animant des ateliers ludiques pour les plus petits, et en proposant aux plus grands des projets concrets à mener.*

*Tous les usagers de l'eau devraient recevoir des informations sur l'état de l'eau de la commune où ils*

*résident par des courriers réguliers de la mairie, avec des informations qui ne soient pas que des analyses brutes, mais qu'il y ait un commentaire que chacun puisse comprendre.. Il faut aussi que l'information atteigne les gens sans qu'ils aient besoin ou envie de la chercher : pour cette raison, la télévision nous paraît être le média le plus efficace, plus qu'internet ou les réseaux sociaux. Mais elle ne le fait pas assez, alors qu'elle pourrait attirer l'attention sur ce qui ne se voit pas, comme les pollutions diffuses. Ou encore sur les inégalités de l'accès à l'eau dans le monde.*

*Tout le monde est responsable de l'état de l'eau, et nous devons agir pour l'améliorer , ne serait-ce qu'en continuant à faire des gestes simples et efficaces dans la vie quotidienne. Mais nous avons aussi besoin de mieux connaître la question du changement climatique, de comprendre ce qui nous attend si on ne fait rien ou pas assez, et surtout d'apprendre peu à peu à se préparer, à changer nos façons de vie. Pour cela, il faudrait vraiment mettre à portée des jeunes beaucoup plus d'information et d'exemples concrets sur ce qu'il est possible de faire.*

*La consultation du public sur l'eau*  
*sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021*

**Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau sur les territoires,  
aujourd'hui et demain ?**

*Contribution collective*

### **Préambule**

La présente contribution est le produit d'un groupe de travail réuni à plusieurs occasions au cours du premier semestre 2015 et organisé en trois collèges :

Collège des « citoyens-usagers de l'eau », c'est-à-dire des usagers domestiques, des particuliers qui ont un usage de l'eau et des milieux aquatiques sans finalité économique et des particuliers organisés en associations.

- M. Olivier Arnaudon
- M. Aurélien Béguier
- Mme Joëlle Dumasdelage
- Mme Anne-Marie Dumas
- M. Michel Girard
- M. Jacky Séguret
- Mme Myriam Terny
- M. Eloi Wambergue

Collège des « décideurs » :

- M. Patrick Barnet, responsable de la division Eau à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) Poitou-Charentes.
- M. Vincent Blu, chef du Pôle Eau et Biodiversité au Conseil Départemental de la Vienne.
- Mme Pascale Cazin, directrice adjointe, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Poitou-Charentes.
- M. Laurent Lherbette, Chef du service régional de l'Economie agricole, de la Forêt et de l'Environnement de la DRAAF Poitou-Charentes.
- M. Pierre Etchessahar, Chargé de mission au service régional de l'Economie agricole, de la Forêt et de l'Environnement, DRAAF Poitou-Charentes.
- M. Claude Dallet, responsable de service à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Délégation Poitou-Limousin.
- M. Stéphane Depont, directeur du service eau à la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers.
- Mme Astrid Gadet, responsable du pôle développement territorial à l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Sèvre Nantaise et animatrice du Sage Sèvre Nantaise.

- M. Daniel Hebras, cellule eau de l'Agence régionale de santé Poitou-Charentes.
- Mme Marie Legrand, vice-présidente du Syndicat mixte de l'aménagement du Clain.
- M. Jean-François Luquet, délégué adjoint à l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) Centre Poitou-Charentes.
- M. Boris Lustgarten, directeur général de l'EPTB Sèvre Nantaise.
- M. Joël Robert, responsable UT VSEM 86, Agence régionale de la santé Poitou-Charentes.

Collège des « opérateurs » :

- Mme Anne Berteau, technicienne rivière, Syndicat Mixte d'Aménagement de Val de Clouère.
- M. Fabien Blaize, chargé de mission Eau et milieux aquatiques, Etablissement public territorial de bassin (EPTB) de la Vienne.
- M. Edouard Brangeon, responsable technique, Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) 86.
- Mme Claire Broussat, animatrice, Programme Re-Sources Eaux de Vienne-SIVEER /Grand Poitiers.
- M. Pierre Chambon, Chargé de projets, Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON).
- Mme Carine Fortin, chargée de mission, Observatoire Régional de l'environnement Poitou-Charentes (ORE PC).
- M. Nicolas Hutin, technicien de rivières, Syndicat d'études, d'entretien et de gestion de l'Auxance et de la Vendelogne (SEEGAV) et Syndicat d'aménagement de la vallée de la Boivre (SAVB).
- M. Pascal Levavasseur, directeur des études et de l'ingénierie publique, Eaux de Vienne – SIVEER.

Ce document est le produit d'un travail collectif et n'engage en rien les organisations d'appartenance de ces personnes.

Celles-ci travaillent ou résident principalement sur le territoire de la région Poitou-Charentes et ne sont pas représentatives de l'ensemble des acteurs concernés par la politique de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Néanmoins, cette contribution collective réunit un certain nombre de constats et de propositions qui sont partagés par une diversité d'acteurs.

Ce document concerne deux chapitres du projet de SDAGE 2016-2021 :

1. Chapitre 12 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques.
2. Chapitre 14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Il est organisé en quatre parties, chacune d'entre elle comportant des constats et des propositions :

1. Les acteurs des politiques de l'eau.
2. L'organisation territoriale.
3. La participation de tous.
4. L'information, la sensibilisation, la formation.

Enfin, le groupe exprime une attente à l'égard du Comité de Bassin Loire-Bretagne, celle de bénéficier d'un retour sur sa contribution : ce qui a été pris en compte ; ce qui n'a pas été pris en compte et pourquoi.

## 1. Les acteurs des politiques de l'eau.

**Rendre cohérent, lisible, efficace : l'action de l'État, des collectivités et des acteurs économiques demain.**

### **Constats**

#### **L'eau, bien commun**

L'eau, produit de consommation quotidienne, est un bien commun précieux.

Préserver sa qualité et sa quantité est indispensable, que ce soit pour l'alimentation et la santé humaine, l'environnement et les milieux naturels, les usages économiques.

Plusieurs politiques publiques ont des effets importants sur la qualité de l'eau et sur les ressources : urbanisme, aménagement du territoire, prévention des inondations, politique agricole... Des incohérences réduisent l'efficacité de ces politiques, rendent confus les messages envoyés aux acteurs du territoire, brouillent l'image des institutions. La mise en cohérence de ces politiques constitue donc un enjeu.

#### **L'action publique**

Il existe des ressources financières disponibles, des moyens humains et des compétences techniques. L'enjeu, dans un contexte de réduction des finances publiques qui rend plus difficile l'intervention des acteurs publics en faveur de l'eau, consiste à améliorer leur efficacité. Aujourd'hui, ces ressources sont trop massivement consacrées au traitement des pollutions aux dépens de leur prévention, les actions engagées ne sont pas suffisamment cohérentes et la loi n'est pas toujours respectée.

L'État manque souvent d'autorité, à la fois dans l'application de la réglementation et dans la coordination des acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés. Parfois, son action souffre également d'un manque de continuité et de lisibilité. Même si ce constat doit être nuancé en fonction des situations et si des efforts ont été engagés pour pallier ces carences, il reste encore beaucoup à faire pour que l'action publique soit réellement ambitieuse et cohérente.

Le rôle des acteurs publics doit être clair aux yeux de tous : l'État et les services de l'État décident des politiques nationales et en sont les garants ; l'Agence de l'Eau aide à la déclinaison des politiques de l'eau et à leur mise en cohérence avec les projets territoriaux portés par les maîtres d'ouvrages.

#### **Les acteurs économiques**

L'investissement du monde agricole dans l'enjeu « eau » est insuffisant. Les recommandations du SDAGE sont insuffisamment appliquées ; le volontarisme des organisations collectives est souvent pris en défaut ; les changements de pratiques provoqués par les systèmes d'incitation économiques ne sont pas assez pérennes. Ces constats doivent être relativisés car il existe ponctuellement des signes positifs et des acteurs engagés dans des actions durables, mais ces efforts d'une minorité ne sont pas à la hauteur des défis d'aujourd'hui.

L'adhésion massive du monde agricole aux politiques de l'eau est indispensable. Les résistances ont des origines multiples et il convient de les analyser et de les comprendre afin d'y répondre.

## **Propositions**

Dans l'objectif d'atteindre le bon état des eaux, les maîtres-mots de nos recommandations en matière d'action publique sont **cohérence** et **convergence**. L'efficacité des politiques de l'eau réside dans la capacité des acteurs publics et privés à s'accorder autour d'objectifs communs et de faire converger leurs politiques. Aujourd'hui, trop de contradictions subsistent, par exemple entre deux départements concernés par un même bassin versant. Trop de réglementations ne sont pas suivies d'effet, ou pas suffisamment. Les sanctions ne sont pas systématiquement appliquées comme la loi le prévoit.

La recherche de cohérence résulte de deux efforts conjugués :

- Le respect et la mise en œuvre effective d'un cadre commun qui est celui de la réglementation existante ;
- La coordination entre organismes et entre politiques.

Nos propositions sont les suivantes :

1. 1. Au niveau de l'État, favoriser la recherche de cohérence entre la politique de l'environnement et les autres politiques, notamment la politique agricole ou la politique de l'énergie, dans le sens d'un plus grand respect des ressources en eau et des milieux.
1. 2. Inciter l'État, les Agences de l'Eau et les collectivités à œuvrer pour une meilleure articulation des politiques à l'échelle des territoires, et une meilleure association des acteurs concernés par la gestion de l'eau et des milieux. Développer les contrats de territoire tels que Re-Sources, les contrats territoriaux de restauration, etc.
1. 3. Clarifier le rôle des acteurs publics car celui-ci n'est pas toujours suffisamment clair aux yeux de tous.
1. 4. Renforcer la légitimité des collectivités à animer des programmes d'actions agricoles à la hauteur des enjeux du territoire et à intervenir dans le choix et l'accompagnement du conseil agricole.
1. 5. Dans les territoires, faciliter la prise en compte des spécificités locales (vulnérabilités des ressources en eau, fragilités,...) dans la mise en œuvre des différentes politiques.
1. 6. Privilégier plus d'approches préventives dans le domaine de l'eau, en rééquilibrant les budgets alloués au préventif et au curatif.
1. 7. Permettre l'allongement de la durée des contrats et des aides contractualisées, afin d'améliorer et pérenniser les évolutions de pratiques. Exemple : contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau.
1. 8. Assurer l'harmonisation dans l'application des textes réglementaires (par exemple au niveau de l'État, entre deux départements à l'échelle d'un territoire cohérent comme les bassins versants, etc.).
1. 9. Renforcer les missions de police et les moyens afférents ; assurer une meilleure compréhension et application des réglementations.
1. 10. Anticiper les relations partenariales à venir entre les Agences de l'Eau et les entités régionales de l'Agence Française de la Biodiversité.

## **2. L'organisation territoriale.**

### **Adapter les échelles de planification, d'animation et d'action.**

#### ***Constats***

##### **Les périmètres pertinents**

Les périmètres d'intervention basés sur des critères hydrographiques sont pertinents : bassins versants et sous-bassins versants pour les rivières, bassins d'alimentation de captage... Ils permettent de mener à bien une gestion intégrée de l'eau, efficiente et efficace. A l'intérieur de ces périmètres, les politiques menées doivent cependant être homogènes. Le problème est que les périmètres ne correspondent pas aux découpages administratifs et ne répondent pas à une unité de gestion. Par exemple, les syndicats mixtes n'ont pas tous un territoire d'intervention cohérent à l'échelle de bassins versants. Il est essentiel de mettre en place une gouvernance adaptée à l'échelle de ces périmètres d'intervention.

##### **La coordination entre structures**

La mise en cohérence des politiques publiques de l'eau à l'intérieur de ces périmètres d'intervention et notamment des bassins versants n'est pas suffisante aujourd'hui. Il est nécessaire d'articuler et de mettre en relation les différentes structures, les acteurs et les usages concernés sur le périmètre d'intervention du bassin versant, et de proposer une gouvernance qui soit acceptée par le plus grand nombre. Cela suppose d'organiser le territoire et d'animer cette gouvernance.

Il existe déjà des initiatives sur lesquelles il est possible de s'appuyer, comme la Conférence régionale sur l'eau, une instance mixte État -Région, le Réseau Partenarial des Données sur l'Eau en Poitou-Charentes (RPDE, animé par l'ORE), le Forum des techniciens médiateurs de rivières (TMR animé par le CPIE Val-de-Gartempe) ou des réseaux d'échanges entre organismes : Etablissements publics territoriaux de bassins (EPTB), syndicats. Il faudra prêter une attention particulière aux territoires d'intervention interrégionaux.

##### **L'animation**

Les techniciens et les animateurs jouent un rôle important dans les relations entre structures et dans la mise en place des programmes d'action. Ils disposent de compétences spécifiques et peuvent répondre aux exigences de professionnalisation de leurs missions. Employés par des organismes d'intérêt général comme les collectivités, ils peuvent jouer leur rôle en évitant tout conflit d'intérêt avec les acteurs du territoire. Cependant, les moyens consacrés à l'animation sont souvent insuffisants.

## ***Propositions***

Nous proposons de :

2. 1. Réaffirmer l'échelle du bassin versant (eaux de surface et souterraine) comme importante pour la gestion de l'eau. C'est à cette échelle que doit s'organiser la convergence d'actions entre l'État, l'Agence de l'Eau, les collectivités et les autres structures intervenant dans ce domaine. Cette convergence est indispensable pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs.
2. 2. Désigner un préfet coordinateur sur chaque bassin interdépartemental, ayant autorité sur les préfets de département pour coordonner et mettre en œuvre la politique de l'eau.
2. 3. Structurer la maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin versant en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.
2. 4. Inciter les syndicats de rivières à élargir leur périmètre à l'échelle du bassin versant pour étendre leurs champs de compétences.
2. 5. Réaffirmer le rôle de l'EPTB dans la mise en cohérence et la mise en œuvre des politiques de gestion équilibrée de la ressource en eau sur des missions d'animation, assistance technique, coordination, formation, audition d'experts, évaluation. Par ailleurs, encourager l'émergence des EPTB sur les territoires non couverts.
2. 6. Renforcer l'association des structures opérationnelles en charge de la gestion de programmes eau à la déclinaison des Programmes De Mesures (PDM) en Plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) à l'échelle de bassins versants ou groupements de bassins versants.
2. 7. Élargir les actions de lutte contre les pollutions diffuses agricoles (ex : Programmes Re-Sources, ...) aux captages dont la dégradation se fait sentir, sans attendre qu'ils soient classés prioritaires.
2. 8. Développer l'animation sur les territoires : renforcer les réseaux, notamment le Réseau des techniciens médiateurs de rivière ou les réseaux agricoles (ex : CIVAM) et créer des espaces d'échange à l'échelle de bassins versants.

### **3. La participation de tous.**

**De l'État jusqu'au citoyen, participer, dialoguer, travailler ensemble.**

#### ***Constats***

La politique de l'eau est l'affaire de tous, mais tous n'y participent pas. De façon générale, les citoyens-usagers de l'eau ne sont pas acteurs des politiques de l'eau alors que, à travers les redevances, ils en sont les premiers contributeurs. Dans les SAGE, le collège des usagers représente des associations mais pas les citoyens-usagers de l'eau à titre individuel. Face aux groupes de pression qui défendent leurs propres intérêts, les citoyens-usagers de l'eau ne s'estiment pas suffisamment représentés par les élus ni par les associations. Ils sont même souvent peu informés des politiques de l'eau et des modes de gouvernance.

Or, le citoyen-usager de l'eau est un acteur important : il peut agir à son niveau pour préserver les ressources en eau ; il peut soutenir les élus qui prennent les décisions nécessaires ; il peut participer aux instances de gouvernance de l'eau. Des instances de concertation existent bien, mais elles laissent peu de place aux citoyens-usagers de l'eau intervenant à titre individuel.

Quant aux associations environnementales ou de consommateurs, leur rôle est également important, mais elles manquent souvent de moyens, elles souffrent parfois d'un manque de coordination entre elles et d'action collective. En outre, certains acteurs ne les entendent pas car ils qualifient leur discours d'idéologique.

Certaines instances de concertation sont peu actives et mal connues, donc peu opérationnelles. D'autres manquent, par exemple entre le Comité de Bassin et la CLE du SAGE.

Sans remettre en cause fondamentalement les instances de concertation existantes, il est nécessaire de les améliorer et de les adapter à l'évolution de la société.

Le dialogue, c'est la confrontation des visions et le croisement des compétences pour construire l'intérêt collectif. Les sciences sociales doivent être mobilisées pour nous aider à mettre en œuvre des démarches de dialogue fécondes.

## ***Propositions***

Nous proposons de :

- 3.1. Améliorer la représentativité des acteurs concernés, notamment la place des citoyens-usagers dans les instances :
  - a) dans les « parlements de l'eau » (Comités de pilotage de contrats territoriaux, Commissions locales de l'eau, Comités de bassin...), en modifiant la composition des instances pour assurer une plus forte représentation des citoyens-usagers de l'eau ;
  - b) dans les Commissions locales de l'eau et les Comités de bassin, en créant un nouveau collège de citoyens-usagers de l'eau représentatif du territoire de l'instance concernée ;
  - c) dans les autres instances existantes de concertation, en leur donnant des sièges.
- Et aussi :
  - d) en impliquant de façon plus effective les citoyens-usagers de l'eau dans les politiques de l'eau, dès la conception des projets, et en maintenant cette participation tout au long de leur réalisation ;
  - e) en diversifiant les modalités de participation : panels de citoyens, forums ouverts, etc.
- 3.2. Améliorer le fonctionnement des instances de dialogue
  - a) en formant, en améliorant les connaissances des participants siégeant dans ces instances, afin de faciliter le dialogue et permettre l'expression éclairée du plus grand nombre.
  - b) en assurant la représentation des EPTB dans les Comités de Bassin, en terme de représentation de l'eau au niveau des bassins versants et dans la perspective de l'évolution des textes (décrets de la loi MAPTAM et projet de loi NOTRE).
  - c) en faisant des Commissions territoriales de bassins de véritables instances de concertation : qu'elles garantissent une cohérence de décisions et d'actions entre les deux instances de Parlements de l'eau, à savoir : le Comité de Bassin et la Commission locale de l'eau.
3. 3. Transformer les modalités de l'enquête publique pour permettre au citoyen-usager de l'eau de bénéficier d'une réelle implication : ne pas consulter seulement l'avis du citoyen-usager de l'eau mais l'impliquer dans la conception du projet.
3. 4. Travailler ensemble, notamment en créant des liens entre chercheurs, techniciens et décideurs, afin de mieux connaître leurs travaux et que les chercheurs s'emparent des besoins des territoires. Il est nécessaire de favoriser les partenariats entre collectivités et organismes de recherche et d'expertise technique. Il faut ouvrir le cadre de ces échanges, notamment au domaine des sciences humaines et sociales.

## **4. L'information, la sensibilisation, la formation.**

### **Affirmer l'importance des connaissances et de leur diffusion pour un changement des représentations et des pratiques.**

#### ***Constats***

L'accès à l'information est un enjeu crucial en matière de gestion de l'eau, car la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques est une question complexe qui mobilise des acteurs multiples et qui comporte des dimensions techniques mais aussi des dimensions sociales et humaines.

Nous distinguons trois points :

1. La construction de l'information ;
  2. La diffusion de l'information pour une sensibilisation des acteurs ;
  3. La formation.
- 
1. La construction de l'information, c'est-à-dire le recueil et l'échange des données ainsi que leur traduction en information diffusable, reposent sur des données chiffrées, des mesures et des cartes. Ces éléments existent, des organismes comme l'ORE, l'observatoire de l'eau ou des plateformes mises en place par l'État, jouent un rôle important. Mais ces données ne sont pas toujours mutualisées et sont insuffisamment valorisées. Par ailleurs, il existe des carences ou des difficultés d'accès : les données agricoles ne sont pas disponibles ; les données brutes sur la qualité de l'eau potable sont insuffisamment visibles. Enfin, dans le choix des indicateurs, les indicateurs de résultat ont leurs limites. Il est nécessaire de disposer d'indicateurs intermédiaires, comme les indicateurs de pression (azotée...), ce qui suppose un accès aux données agricoles.
  2. L'information destinée aux citoyens doit être facilement accessible et compréhensible pour ne pas décourager la participation mais au contraire la rendre plus efficace ; des messages doivent être largement diffusés pour sensibiliser et infléchir les comportements de la population. Les médias diffusent peu d'information sur l'eau.
  3. Enfin, la formation est un processus plus approfondi qui permet à chacun de mieux saisir de l'information, de la comprendre et de l'analyser. C'est un préalable pour tous les acteurs désireux d'agir de façon pertinente dans le domaine de l'eau. La formation commence par l'éducation des scolaires et se poursuit de façon continue pour tous les acteurs engagés. La formation des citoyens-usagers de l'eau, comme celles des autres acteurs, est fondamentale pour la participation et la prise de décision au sein des différentes instances.

## ***Propositions***

### **Au niveau de la production de l'information, nous proposons de :**

4. 1. Créer un outil unique national de consultation des données publiques, ouvrir son accès à tous les citoyens et le rendre accessible et compréhensible.
4. 2. Prêter attention aux indicateurs, aux stations représentatives et à l'interprétation des données, notamment celles de l'Agence de l'Eau. C'est important car les politiques de l'eau sont fondées sur ces indicateurs. Il doit y avoir plus de collégialité dans la production et l'interprétation des données. Les interprétations croisées sont nécessaires.
4. 3. Favoriser la disponibilité et le partage des données (y compris agricoles) entre l'État et les maîtres d'ouvrage pour permettre une meilleure mise en œuvre des politiques publiques.

### **Au niveau de la sensibilisation, nous proposons :**

4. 4. D'agir au niveau des comportements des citoyens et des acteurs économiques en accompagnant les bonnes pratiques et en développant des systèmes plus économiques en eau : adaptation des pratiques agricoles économiques en eau, limitation des gaspillages domestiques et collectifs, soutien à la récupération et valorisation de différents types d'eaux (pluviales, sorties de station d'épuration,...).

### **Au niveau de la formation et de l'information, nous proposons de :**

4. 5. Renforcer et allouer un budget de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour investir davantage :
  - dans l'apport de connaissances, la sensibilisation et la formation/éducation des acteurs concernés : citoyens-usagers de l'eau, élus de collectivités, agriculteurs. Il est nécessaire de bénéficier de formation pour avoir un minimum de connaissances communes liées au territoire et de fondamentaux sur l'eau, la biodiversité, etc. C'est une condition préalable à un diagnostic territorial partagé.
  - dans l'organisation de temps de rencontres entre les différents acteurs et le grand public afin de permettre aux acteurs concernés de partager des connaissances, d'apprendre à se connaître et à se reconnaître pour dialoguer et formuler un avis.
  - dans l'accès à une information vulgarisée, lisible, compréhensible.
4. 6. Renforcer la formation et l'information des citoyens-usagers de l'eau afin d'assurer leur meilleure participation aux instances de concertation.
4. 7. Renforcer l'éducation sur les enjeux de l'eau, les rendre plus explicites. Intervenir dans les écoles primaires, les collèges et les lycées, non pas seulement de façon volontaire mais en mettant au programme une connaissance des enjeux liés à l'eau.
4. 8. Renforcer la formation des élus pour les aider à mieux comprendre les enjeux et à mieux expliquer les projets et les décisions aux citoyens-usagers de l'eau.
4. 9. Former les acteurs du monde agricole :
  - les conseillers agricoles (Chambres d'agriculture, coopératives...) pour aider les agriculteurs à modifier leurs pratiques. S'appuyer sur les agriculteurs engagés dans des démarches de progrès. Pour les agriculteurs qui veulent changer de pratiques, renforcer l'approche sociale (comment changer de pratiques sans s'isoler des autres) et économique (combien ça coûte, quelles filières : développer une approche systémique).

- l'ensemble des conseillers et les vendeurs aux effets des pesticides sur l'environnement et la santé, ainsi qu'aux alternatives à ces produits.
4. 10. Former aux questions d'environnement dans les écoles d'agriculture.



Le processus de travail collectif qui a mené à ces propositions a été organisé et animé par l'association Ifrée avec le soutien financier de la Région Poitou-Charentes et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne



JURYS CITOYENS organisés par LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

## Restitution des Avis

Vendredi 10 avril 2015

*connaissance  
discuter      écouter      construire  
apprendre      échanger  
avis JURY CITOYEN  
débattre      avenir      collectif  
intérêt général      information*

Loiret  
Nature  
Environnement



## **Jury du Giennois**

Bernard, 62 ans, Autry le Chatel, retraité de l'enseignement  
Catherine, 57 ans, Bonny sur Loire, retraitée de l'enseignement  
Céline, 42 ans, Gien, étudiante en environnement  
Évelyne, 61 ans, Briare, intérimaire  
François, 56 ans, Arrabloy, agriculteur  
Hélène, 43 ans, Amilly, artiste  
Nathalie, 40 ans, Gien, chargée de projet en agriculture  
Sandrine, 24 ans, Gien, technicienne

## **Réunions de travail**

**21 février 2015** : Présentation sur « la politique de l'eau en France » par Jonathan Bourdeau-Garrel (Nature Centre).

**7 mars 2015** : Présentation sur « la prévention du risque d'inondation » par Didier Vivet (DDT 45).

**27 mars 2015** : Réunion d'échanges.

**4 avril 2015** : Présentations sur « la protection des milieux aquatiques et la restauration des cours d'eau» par Marine Colombey, et sur « les problèmes de sécheresse, de rareté de l'eau et d'adaptation au changement climatique » par Patrick Bertrand (ONEMA).

## Avis du jury citoyen giенноis

Nous, citoyens, pensons qu'il est important d'investir massivement dans des **mesures d'actions préventives**, et non plus d'agir en réaction à des pollutions ou suite à la dégradation de milieux naturels. Il nous faut aujourd'hui s'attacher à ne plus créer de problèmes, plutôt que de devoir les réparer. Comme par exemple inciter les agriculteurs à planter des cultures moins consommatrices d'eaux plutôt que de construire des retenues d'eau avec d'importants financements publics.

Des pratiques plus respectueuses de l'environnement, en particulier dans l'agriculture et l'industrie, doivent être encouragées sur tout le territoire, et non se limiter à quelques sites où les pollutions se sont déjà accumulées, comme autour des zones de captages sensibles.

L'exemple de ce qui a été mis en place à Munich depuis 25 ans pour inciter les agriculteurs à passer au Bio en les accompagnant dans le développement de cette filière et en leur garantissant une commercialisation de leurs produits, est pour nous l'exemple d'un modèle de gestion préventive permettant d'atteindre un bon état des eaux.

### Au sujet du SDAGE,

Nous sommes préoccupés de l'**accumulation dans notre environnement de polluants issus de l'activité humaine**, dont les effets sur notre santé sont inquiétants pour certains et encore inconnus pour la plupart. Nous nous interrogeons sur les seuils fixés pour le contrôle de ces polluants dans l'eau, étant donné que l'effet cocktail de ces nombreux produits entre eux reste un sujet insuffisamment connu.

Les utilisateurs de certains produits sont directement taxés, comme les agriculteurs avec la redevance phyto. **Le financement de la dépollution et des actions de prévention** devrait être étendu aux fabricants de ces molécules à travers une éco-participation appliquée aux industriels de la chimie et de la pharmaceutique.

Les produits phytosanitaires seront bientôt interdits pour les collectivités et les particuliers (Loi Labbé), mais pas pour les agriculteurs qui représentent pourtant 90% des utilisateurs. Face à ce double discours qui ne nous permet pas de résoudre les problèmes, il est important de développer un nouveau modèle agricole plus respectueux de l'environnement et plus adapté à nos attentes de consommateurs. Le verdissement de la PAC est à ce titre une évolution intéressante, mais n'est qu'un début face aux enjeux environnementaux actuels.

Nous voyons également autour de chez nous des sites pollués tomber dans l'oubli général, et sommes inquiets des conséquences à long terme de cette pollution non traitée, qui peut se diffuser dans les nappes et cours d'eau. Le principe de pollueur-payeur doit être appliqué

avec une volonté politique forte, pour que les contribuables ne soient pas les seuls éternels financeurs et que chacun soit réellement responsable de ses actes.

Nous dépensons beaucoup d'argent pour la construction et la mise aux normes de stations d'épuration qui traitent nos eaux usées, alors que nous pourrions là aussi agir de façon préventive en faisant la promotion des toilettes sèches, de l'utilisation d'eau de pluie pour certains usages domestiques au lieu d'une eau potabilisée, ou encore en développant la phytoépuration individuelle et collective grâce à des aides financières. D'autre part, la gestion des eaux pluviales est encore loin d'être optimale, ces eaux se retrouvant pour la plupart dans les réseaux unitaires faute d'une adaptation du bâti existant.

Nous, citoyens, sommes alertés par **le changement climatique et ses conséquences sur notre environnement**. Nos cours d'eau verront leurs débits diminuer de 20 à 25%, les seuils de crises des nappes seront atteints plus souvent et plus vite, la biodiversité et l'agriculture en souffriront. Nos modes de production doivent en tenir compte, l'anticiper et évoluer dès aujourd'hui, pour être le moins impacté lorsque les effets seront présents.

**Le SDAGE doit contribuer à réorienter notre modèle agricole.** Aller vers l'agriculture biologique est d'abord un problème financier, car les aides sont trop faibles, mais c'est aussi une démarche individuelle qui n'est pas assez encouragée. Une sensibilisation des agriculteurs sur le modèle économique des exploitations « bio », sur les résultats agronomiques et sur les différentes techniques alternatives est à promouvoir pour inciter à franchir le pas. Les responsables agricoles doivent aussi travailler sur le développement de filières complètes pour les cultures qui seront mises en places. Les agriculteurs, souvent décriés lorsque nous abordons les problématiques liées à l'eau, ne sont que les « victimes » d'un modèle agricole porté au niveau national et européen qu'il faut revoir. Les Agences de l'Eau peuvent, à leurs niveaux, inciter à un changement des cultures et des pratiques moins consommatrices d'eau et plus protectrices du sol.

**Les ouvrages de stockage d'eau**, devant substituer les prélèvements en étiage par des prélèvements hivernaux sur cours d'eau ou en nappe, **sont des solutions qui ne nous paraissent pas adaptées**. Tout d'abord car les prélèvements en nappes ne permettent pas de répondre au problème posé, on va pomper dans une réserve et risquer une évaporation de l'eau en été, on va aussi empêcher un remplissage optimal de nos réserves. Ensuite, car si des règles sont fixées dans ce chapitre du SDAGE, elles seront dans les faits incontrôlables avec les moyens actuels, comme par exemple le respect du module de la rivière. Et enfin, car la rentabilité réelle de ces ouvrages n'est pas satisfaisante voire même parfois négative. Le soutien à ces projets peut même s'apparenter à un détournement d'argent public pour des investissements privés. **Nous sommes donc en désaccord total avec cette mesure**, d'autant plus qu'elle concerne environ 90% du budget prévu pour la gestion de nos ressources.

**L'évolution des pratiques et des cultures est pour nous une solution inévitable et bien plus économe.**

Nous sommes également conscients de **la dégradation des petits cours d'eau**, par des travaux sur leur morphologie, par des pollutions, par manque d'entretien ou par un entretien inadapté, qui nuit à l'atteinte globale du bon état des eaux.

L'entretien des cours d'eau est un domaine qui ne nous semble pas assez développé dans le projet de SDAGE actuel. Cette notion d'entretien doit être précisée, car ce ne doit pas être une modification déguisée (par exemple un curage ou une destruction de ripisylve), et davantage soutenue, car un cours d'eau dégradé peut se rééquilibrer seulement avec un entretien bien adapté. Des actions préventives sont aussi à mener pour limiter l'eutrophisation des rivières, la solution durable d'équilibre restant le libre écoulement.

Les travaux portants sur l'hydromorphologie d'un cours d'eau sont aussi à encadrer davantage car leurs conséquences sur le milieu sont majeures. Un travail est à mener avec les riverains pour une réhabilitation des milieux dégradés et une protection de ceux en bon état, notamment avec les agriculteurs pour qui la renaturalisation est consommatrice d'espace et qui ont parfois du mal à accepter la vie naturelle d'un cours d'eau (qui peut sortir de son lit et inonder les champs). Le SDAGE et les services de l'état en général, devraient clarifier les démarches et les types de travaux autorisés ou non, mais surtout améliorer la connaissance.

**Le manque de données et d'information sur les petits cours d'eau et zones humides contribue à leurs dégradations** car nous ne pouvons les protéger. Des moyens humains supplémentaires sont aujourd'hui nécessaires pour terminer et actualiser régulièrement ce recensement. 350 cours d'eau sont encore à expertiser dans le Loiret, soit 10 ans de travail avec les moyens actuels. La protection des têtes de bassin est pourtant essentielle pour l'atteinte du bon état des eaux.

#### **Au sujet du PGRI,**

Nous connaissons le risque lié aux inondations mais nous avons été frappés par notre importante vulnérabilité en cas de crue majeure.

**La sensibilisation au risque doit prendre une nouvelle envergure car mettre l'information à disposition n'est pas informer.** Nous souhaitons que de nouveaux moyens et outils soient développés comme par exemple des stands dédiés lors de fêtes locales, des « fêtes de l'eau » ou une « caravane de Loire » pour porter l'information. Des exercices d'évacuation devraient également être organisés régulièrement, au moins pour les établissements publics impactés, pour mettre en situation les services publics qui devront agir en cas de crue (pompiers, préfecture, police, agents municipaux, edf...).

Les nouvelles constructions en zone inondable doivent prendre en compte le risque et être adaptées aux crues pour faciliter un retour rapide des populations et un coût des dommages minoré. Les réseaux doivent être sécurisés pour continuer de desservir un maximum de population et pour être remis en service rapidement, à des coûts raisonnables. Les industries à risques environnemental et technologique doivent par contre être déplacées hors zone inondable, une catastrophe naturelle ne doit pas aboutir à une catastrophe industrielle supplémentaire.

Nous souhaitons que davantage de moyens soient investis pour contrôler, entretenir et rénover les digues. Les déversoirs sont des outils importants pour limiter les impacts des crues. Nous pensons qu'une solidarité financière pourrait être mise en place entre les collectivités hors zone inondable et celles situées dans un déversoir, en contrepartie d'un non développement urbain de ces dernières.

### **Pour conclure,**

Nous soulignons une nouvelle fois notre volonté de changer d'approche, en cessant de travailler à la réparation de nos erreurs, mais plutôt en agissant de façon **préventive et globale** pour ne plus en commettre.

Nous avons également pu prendre conscience du **manque de volonté politique pour faire avancer les choses**, en partie à cause de groupes de pressions qui affaiblissent la puissance publique, qui se détache alors des attentes citoyennes. La baisse constante des moyens humains et financiers pour le contrôle des pratiques et la mise en œuvre d'une prévention correcte est également un facteur aggravant pour une bonne gestion et freine l'atteinte du bon état des eaux. La création d'emplois dans ces domaines est nécessaire pour améliorer la situation environnementale, cela représente également un intérêt économique et sociétal pour limiter les dérives passées et actuelles. **Il faut enfin cesser de repousser les échéances et se donner les moyens de nos objectifs.**

Cette expérience de « juré-citoyen » a été pour nous très intéressante vu la quantité d'informations qui a pu être portée à notre connaissance. La diversité des participants a aussi été une source d'enrichissement, que ce soit personnel ou pour le contenu de notre avis. Nous souhaitons désormais que cet avis que nous vous présentons vous permette de revoir certaines dispositions, afin que ce projet de SDAGE corresponde véritablement à nos attentes citoyennes.

## Jury de l'Orléanais

André, 77 ans, Olivet, retraité de l'éducation  
Brigitte, 29 ans, Orléans, chargée d'études  
Catherine, 67 ans, Orléans, juge  
Christelle, 42 ans, Briare, enseignante  
Éric, 60 ans, Saint Jean de Braye, retraité de l'éducation  
Francine, 64 ans, Orléans, retraitée cadre hospitalier  
Hervé, 54 ans, La Ferté Saint Aubin, artisan  
Julien, 33 ans, Saint Denis en Val, agriculteur  
Patrick, 66 ans, Tavers, retraité garagiste  
Thierry, 57 ans, Chalette-sur-Loing, ouvrier forestier  
Valérie, 43 ans, Mézières-lez-Cléry, énergéticienne

## Réunions de travail

**21 février 2015** : Présentation sur « la politique de l'eau en France » par Jonathan Bourdeau-Garrel (Nature Centre).

**28 février 2015** : Présentation sur « la prévention du risque d'inondation » par Didier Vivet (DDT 45).

**21 mars 2015** : Présentations sur « la protection des milieux aquatiques et la restauration des cours d'eau» par Marine Colombey, et sur « les problèmes de sécheresse, de rareté de l'eau et d'adaptation au changement climatique » par Patrick Bertrand (ONEMA).

**7 avril 2015** : Réunion d'échanges et de finalisation de l'avis collectif.

## Avis du jury citoyen orléanais

**Nous citoyens, avons pris note que l'objectif annoncé du SDAGE** est que 61% des eaux atteignent un bon état d'ici 2021 et que cet objectif est un report de celui déjà fixé pour 2015. Nous prenons note qu'en 2013, seuls 30% des eaux sont considérées en bon état. Toutefois, le nombre de cours d'eau en état médiocre et mauvais est en augmentation. Ce constat et cette tendance vers une dégradation nous préoccupe.

Nous souhaiterions que les milieux aquatiques naturels soient respectés, protégés et quand ils ont été dégradés, qu'ils soient restaurés. **Les dégradations physiques des cours d'eau et des zones humides** ont entraîné une dégradation de la biodiversité, une perte des capacités épuratoires naturelles de ces milieux et une augmentation de la vulnérabilité aux inondations. Leur restauration est essentielle pour retrouver un bon état des eaux. Surtout que l'artificialisation des cours d'eau augmente les risques d'inondation et crée un milieu pauvre en vie, pauvre en biodiversité et de faible résilience, nous souhaitons que d'avantages de moyens soient portés pour renaturaliser les cours d'eau.

La connaissance et la protection des petits cours d'eau en tête de bassin sont également fondamentales dans une logique de développement des trames vertes et bleues, mais aussi pour le soutien d'étiage en été, et nous semble insuffisante dans les mesures actuelles.

Nous avons noté quelques freins à ces projets de restauration des cours d'eau, qu'il conviendrait de lever. L'Agence de l'eau cofinance l'entretien des rivières alors qu'il est difficile de trouver des compléments de financement. Les actions de restauration devraient être favorisées par des financements plus significatifs, et leur mise en œuvre devrait être généralisée au lieu de rester exceptionnelle comme c'est le cas actuellement.

Par ailleurs, les syndicats de rivières ne disposent pas, en l'état actuel, des compétences en écologie nécessaires pour entreprendre des actions de restauration efficaces (retracage du lit mineur, plantations...). A ce titre il peut être noté l'intérêt de projets pédagogiques.

**La non-dégradation est aujourd'hui essentielle pour éviter d'avoir à restaurer les cours d'eau et les zones humides.** Mais nous avons aussi constaté un manque de moyens humains et financiers pour les actions de police environnementale, et en particulier pour la police de l'eau qui ne peut actuellement agir sur tous les contentieux existants. Ce manque de moyens et de motivation contribuent à la dégradation de l'état de l'eau et à l'augmentation du classement « moins que bon » déjà souligné. Nous ne pouvons plus tolérer la dégradation ou la pollution d'un cours d'eau ou d'une zone humide : des ressources supplémentaires doivent être allouées à la surveillance et les sanctions qui seraient nécessaires doivent être appliquées.

Nous sommes inquiets face au **changement climatique** et à ses conséquences. Les modèles dégagés prévoient, avec une baisse des précipitations et une baisse de 20 à 30% des débits des cours d'eau de notre région, une aggravation des problèmes déjà existants liés aux modèles industriel et agricole actuels. L'irrigation de cultures qui consomment beaucoup d'eau en période d'étiage exerce une pression importante sur les ressources de nos nappes.

**La création de réserves de substitution**, avec des prélèvements hivernaux dans nos nappes en particulier, nous paraît être une solution idéologiquement absurde (« vider une réserve pour en remplir une autre ») et économiquement inacceptable (faire payer au contribuable des investissements démesurés pour des agroindustriels privés). Ces projets entraînent des dérives et des conflits d'intérêts, au détriment des contribuables et de l'intérêt général.

Nous avons été surpris que cette mesure soit la principale réponse apportée par le projet de SDAGE au problème de gestion quantitative de la ressource (puisque elle représente 90% de ce budget).

La première des préventions ne serait-elle pas de faire cesser les causes des dégradations (détournements de cours d'eau, forte irrigation, pollutions,...) et par conséquent mettre la priorité sur l'évolution des modèles agricoles ? La prise en compte du changement climatique doit d'autant plus nous amener à **repenser l'industrie, l'agriculture et nos modes de production**. De nombreux exemples peuvent nous servir de base au développement d'une autre agriculture, comme l'agroforesterie qui a fait ses preuves depuis plus de 20 ans. Les modèles agricoles moins polluants, comme ceux testés et approuvés par le plan Ecophyto, ont même montré une meilleure rentabilité économique et agronomique. Le SDAGE en projet, qui doit nous conduire jusqu'en 2021, doit donc initier cette **transition agricole** en proposant des mesures d'accompagnement.

Le programme de mesure, dans sa version actuelle ne répond pas à nos attentes. 46 millions d'euros sont destinés à la réduction des intrants, fertilisants et pesticides pour la partie Loire Moyenne, alors que seulement 0,04% (soit 20 000 euros) sera dépensé pour le développement de modèles agricoles alternatifs. Au lieu de financer une agriculture intensive, productiviste et mondialisée pour réduire ses pollutions, aidons le développement de ces modèles alternatifs durables et adaptée à nos besoins locaux.

## **Au sujet du PGRI,**

**Nous, pensons que pour la protection des populations, le principe de précaution doit être appliqué dans sa considération la plus élargie.** Gardons à l'esprit que les grandes crues de Loire du XIXème siècle sont considérées par les experts comme des événements moyens et que nous ne sommes nullement à l'abri de nouvelles inondations majeures.

**Par conséquent, nous pensons que l'urbanisation des zones inondables à haut risque doit cesser.** Les nouvelles constructions ne doivent pas être considérées comme un renouvellement du bâti des villes et villages concernés, ou un droit de ces villes à se

développer, mais bien comme une urbanisation de zones à risque qui doit s'arrêter. Le risque existe, les ouvrages de protection sont faillibles, et de nouvelles catastrophes se produiront. Nous souhaitons qu'une réglementation de zones inondables, non constructibles soit strictement imposée dans toutes les zones à risque important.

**Si des constructions devaient avoir lieu dans ces zones** (aménagements d'intérêt général pour répondre aux besoins de la population), **elles devraient être conçues pour être adaptées à des crues** : sur remblai ou pilotis, à étages, avec des matériaux adaptés et des réseaux hors d'eau.

Les autorisations de permis de construire dans ces zones devraient être co-validées par les services de l'État pour éviter certaines dérives locales (liées à des intérêts divergents ou à un manque d'information).

Pour l'existant, **le déménagement hors zone inondable n'est pas la solution la plus réalisable mais serait malgré tout nécessaire**. Quoiqu'il en soit, le bâti existant doit faire l'objet d'aménagements conséquents, parfois très simples, pour protéger les populations, les activités et les administrations. Et faire l'objet de contrôles.

Les réseaux d'eau, d'électricité, de gaz, de communication... doivent être aménagés en fonction des crues.

Les constructeurs, artisans et professionnels du bâtiment devraient obligatoirement bénéficier d'informations et de formations adéquates pour équiper ou restaurer au mieux toutes les installations et tous les bâtiments, privé ou public, contre les inondations.

**Les administrations les plus indispensables pour répondre aux besoins des populations** ne doivent pas être impactées par des crues afin d'être en condition matérielle et humaine de fonctionner.

**Les activités situées en zone inondable ne doivent pas présenter un risque supplémentaire en cas de crue.** Les activités à risque technologique, chimique et environnemental doivent être sécurisées par des aménagements imposés en considération du risque maximum. Si de tels aménagements ne sont pas réalisables, un déménagement hors zone à risque doit être imposé par les services publics.

**Le risque n'existe que quand l'aléa (la crue) rencontre un enjeu (les constructions). Nous pensons donc que le respect du lit majeur des cours d'eau est la meilleure des protections.** Il est important de préserver des zones non urbanisées pour servir de déversoir aux crues et ainsi minimiser leurs impacts.

Nous sommes préoccupés par le transfert de compétences de l'entretien des digues aux intercommunalités (loi GEMAPI qui devrait entrer en application en 2018). Ces transferts de compétences sont en effet rarement suivis d'un transfert de budget. Une solidarité entre les territoires plus ou moins riches, et plus ou moins exposés, est nécessaire vu l'importance du rôle de ces digues.

La définition de Territoires à Risque Important (TRI) dans le projet de PGRI est une démarche

intéressante mais pourrait être encore affinée en y intégrant un critère de fréquence des inondations. Lorsque les inondations sont fréquentes, même à risque humain limité, cela représente un coût important pour les assurances et les collectivités. Une gestion plus stricte de l'urbanisme doit être appliquée dans ces zones.

Les communes non intégrées à ces TRI, doivent également être impliquées dans un travail de prévention et de protection des populations, ce classement hors TRI ne doit pas les conduire à une minimisation du risque sur leur territoire.

**Nous attendons également des collectivités une amélioration de l'information sur le risque d'inondation auprès des habitants mais aussi des professionnels.** Développer, en partenariat avec des associations ou des conseils de quartiers, les relations de proximité pour que les habitants soient solidiairement conscients et organisés. Communiquer sur les actions de chacun en cas d'inondation et d'évacuation. Sensibiliser les professionnels (artisans, industriels, commerçants, transporteurs,...) sur les risques directs et indirects pour leurs entreprises.

La gestion post-inondation doit également être mieux préparée. **La résilience des territoires doit être planifiée** : rétablissement des réseaux, autonomie en eau potable, stockage et traitement des déchets, hébergement de moyenne durée, reprise des activités et services.

### **Pour conclure,**

Sachant que les pollutions industrielles, les pollutions agricoles et l'irrigation sont parmi les principales causes d'origines humaines de dégradations des cours d'eaux et que les agences sont par contre financées à 80% par les particuliers, nous nous éloignons du **principe pollueur-payeur**, gage de la responsabilisation de chacun. Le questionnaire diffusé pour la consultation du public, avec notamment la question 6, ne fait que poser sur les usagers le coût des actions pour atteindre un bon état des eaux alors qu'ils en sont déjà largement contributeurs.

**La gouvernance des agences**, critiquée depuis longtemps et plus intensément récemment, est mise à mal par une sous-représentation des consommateurs, pourtant les plus nombreux et dont la contribution financière est la plus élevée. La représentation des citoyens doit-être accrue pour qu'ils soient associés aux décisions et pour diminuer l'influence de certains lobbys et syndicats. L'éducation populaire, permettra aux citoyens d'être acteurs des décisions qui les concernent. Ce devrait être le rôle des Agences de l'Eau, en collaboration avec les associations, de les former pour maîtriser ces dossiers complexes.

Les modèles agricoles et industriels inadaptés, la pollution générée par ces activités, le non-respect des règles et le manque de représentativité des usagers, sont pour nous des obstacles pour nous donner les réels moyens d'atteindre l'objectif du bon état des eaux.

Ces jurys nous ont permis une formation citoyenne sur le contenu et les enjeux du SDAGE, cela a aussi été un exercice de co-construction, d'échanges et d'apprentissage mutuel. Cependant notre travail ne doit pas être une caution démocratique à un programme de mesures décidé d'avance par le comité de bassin. Nous souhaitons que cet avis soit désormais analysé, pris en compte et retranscrit pour modifier certaines orientations du SDAGE qui ne correspondent pas à nos attentes.

Nous souhaitons aussi que cette dynamique lancée avec ces jurys continue en appelant les citoyens à se mobiliser sur ces questions.

## Contribution du RPDE à la consultation du public sur l'eau

### Préambule

De nouveaux plans de gestion portant sur l'eau, les risques inondations et le milieu marin sont en cours d'élaboration. Ils sont soumis à l'avis du public et des assemblées avant leur adoption fin 2015.

Les Comités de bassin Loire Bretagne et Adour Garonne ont chacun proposé un questionnaire à destination du public, sur leur SDAGE et Plan de Gestion du Risque Inondations. Les participations peuvent être une réponse à ces questionnaires et/ou des contributions individuelles et/ou collectives.

**Dans le cadre de son rôle d'animateur du Réseau Partenarial des Données sur l'Eau (R.P.D.E.), l'ORE a organisé lors de son assemblée du 27 mai 2015, un temps d'échanges autour de la consultation, afin de formuler une réponse collective du R.P.D.E. aux Agences.**

A ce titre, l'ORE a sollicité au préalable ses partenaires, pour répondre à une douzaine de questions en ligne visant à structurer et élaborer une réponse collective. **Elles portent sur les actions prioritaires à mener en Poitou-Charentes, l'évolution des SDAGE, et le niveau d'implication du public et de prise en compte de son avis.**

La synthèse des 16 réponses a été présentée lors de l'assemblée du RPDE, et les discussions en séance ont porté sur le partage et les échanges autour de cette synthèse afin d'en faire une remontée début juin aux Agences et Comités de bassin.

### 1. Les projets de SDAGE et Poitou-Charentes

#### Des manques identifiés dans les projets de SDAGE 2016-2021 quant aux actions à mener en Poitou-Charentes

A noter : dans le tableau, moins de remarques concernent le bassin Loire-Bretagne : il ne s'agit pas d'une représentativité exhaustive, juste peut-être d'une moindre contribution dans le cadre de ce travail des personnes du bassin LB sur ce point des manques.

Problématiques	SDAGE LB	SDAGE AG
Littoral et Bassin versant		<p>Problématique du littoral à renforcer, en particulier sur la Charente.</p> <p>Manque d'orientations ou mesures ciblées sur l'aménagement des <b>versants</b> : <u>circulation de l'eau en amont des milieux aquatiques</u> : sur les parcelles agricoles ou urbanisées, réseaux de fossés de drainage ou du pluvial, secteurs d'infiltration vers les eaux souterraines... Or dès ce niveau l'eau est susceptible de se charger en pollutions diffuses (nitrates, pesticides...) ou en rejets divers (eaux usées...). Les mesures et orientations sur les versants devraient permettre une diminution des pollutions à la source et une optimisation des dispositifs naturels d'autoépuration, dégradation, stockage avant impact sur les milieux aquatiques et ressources pour les usages. Les <u>effets attendus</u> touchent non seulement la <u>qualité de l'eau</u> (autoépuration), mais aussi les aspects <u>quantitatif</u> (recharge des nappes pour diminuer les effets des étages, ralentissement dynamique des crues et diminution des impacts sur les inondations...)</p>
Plans d'eau et Continuité écologique	Action vers la gestion des plans d'eau pas assez pris en compte	Il manque un objectif du type "restauration de la continuité <b>latérale</b> et des zones humides liées aux cours d'eau" dans les 2 SDAGE (cf. annexe : la reconquête de la migration latérale permet de remettre en eau les Zones Humides en montant les niveaux par la mise en place de granulats de tailles variables par exemple)
Changement climatique		Etre particulièrement vigilant sur l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau et les mesures d'adaptation programmées)
		La réduction des gaz à effet de serre dans les chapitres "changement climatique"
Qualité des eaux et Réduction des pollutions	<p>Mettre plus de volonté sur la réduction des pollutions en particulier agricoles.</p> <p>Manque souvent le boisement comme l'une des solutions (en plein, en agroforesterie, en plantation de haies et ripisylves...) (ou alors mention très succincte par rapport au plan écophyto, par ex, qui se révèle inefficace) : le paysage plus "bocager" avec la présence de haies dans les terres agricoles est une mesure qui permettrait le ralentissement de l'écoulement des eaux de surface en permettant une augmentation de l'infiltration.</p> <p>Le règlement des problèmes de pollutions diffuses nécessite des modifications de politique agricole</p>	Objectifs 2021 de bon état surévalués, vus les résultats obtenus en 2015, les moyens et les impacts du CC.

Inondations		Etre particulièrement vigilant sur le PGRI en synthétisant l'organisation, le fonctionnement et la gouvernance des actions
Gestion quantitative	<p>Les dispositions 7D du SDAGE Loire-Bretagne affaiblissent la protection quantitative de la ressource en ouvrant la possibilité de construire des stockages d'eau qui ne seront pas de la substitution (retenues collinaires). Notamment la disposition 7D-7 doit être supprimée ou remplacée par "les interceptions d'écoulement doivent être soumis aux mêmes conditions que celles des décrisées en 7D-5 et 7D-6."</p>	<p>Orientations C (améliorer la gestion quantitative) et D (préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques)</p> <p>Il n'y a aucune info sur le devenir des PGE et sur leur articulation avec les SAGE.</p> <p>Les modifications de pratiques agricoles sont trop peu mentionnées alors qu'elles peuvent avoir un réel impact sur la limitation des prélèvements (agriculture non irriguée) ou sur la recharge naturelle des aquifères (infrastructures paysagères).</p> <p>On a l'impression que l'irrigation ne peut pas être remise en cause. Au vu des diagnostics et des chapitres liés au changement climatique, il serait intéressant de pouvoir envisager le développement d'une agriculture non-irriguée et limiter le recours à l'irrigation là où elle est adaptée et soutien le développement d'un agriculture diversifiée et durable.</p> <p>La seule réponse apportée aujourd'hui face à des situations hydrologiques défavorables est la constitution de retenues de substitution.</p> <p>Concernant la validation des DOE et DCR, il n'y a rien d'inscrit sur les modalités d'une validation intermédiaire pour prendre en compte des valeurs révisées sans attendre 2021. C'est pourtant la demande sur la Touvre et le Né.</p> <p>La REUT (réutilisation des eaux usées traitées) est à peine mentionnée alors qu'elle pourrait faire l'objet de développements innovants.</p> <p>Il n'y a pas de lien clair établit entre les enjeux quantitatifs et l'hydromorphologie ou les aménagements en versants.</p>
		<p>Il faut protéger les têtes de bassins : s'assurer de l'absence d'impact des retenues et prélèvements en nappes notamment, sur l'exutoire le plus proche : ce point doit être mentionné dans les SDAGE, ainsi que dans ses déclinaisons : le SDAGE doit fournir ce cadrage et cette directive pour ses déclinaisons.</p>
Pratiques agricoles		<p>Sur la partie agricole l'ambition est très limitée et les changements de systèmes sont pratiquement absents ; soutenir de manière renforcée les réseaux d'agriculture durable</p>
Information et éducation		<p>Des besoins émergent sur la surveillance de la qualité des eaux et de l'information du public, via les maires par exemple.</p> <p>Le mot Education n'apparaît pas dans le SDAGE Adour Garonne ou la DCE suggère (notamment en décidant de la consultation du public) que le public s'approprie la gestion de l'eau. C'est pourquoi pour répondre pleinement à cet objectif l'éducation et les moyens qui vont avec, est la réponse la plus complète.</p> <p>Il manque des moyens adaptés pour faire vivre la thématique éducation, en particulier dans le SDAGE Adour Garonne</p> <p>Les actions d'information, de formation et d'accompagnement des citoyens dans leur compréhension et capacité d'agir sur les questions de l'eau sont largement sous évaluées en termes de besoin et de réponse.</p> <p>Action de sensibilisation et d'information sur la continuité écologique à renforcer auprès des maîtres d'ouvrage et des habitants</p>

### Les actions prioritaires à mener en Poitou-Charentes pour atteindre le bon état des eaux (citées ou non dans les projets de SDAGE)

NB : Les grands thèmes identifiés dans le SDAGE sont cohérents avec les enjeux identifiés sur le BV Charente dans le cadre du SAGE.

NB : Les SDAGE doivent veiller à bien afficher le lien existant entre problématiques Quantité, Qualité et Continuité écologique.

NB : Il faut ajouter, afficher dans les SDAGE la notion de non dégradation des masses d'eau et pas que celle de la reconquête du bon état.

Les parties thèmes et actions phares sont regroupées dans le tableau suivant. Les priorités émises par les participants ont été respectées

Niveau de priorité	Thèmes	Propositions
Priorité 1	Améliorer la gestion quantitative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modifier les systèmes de production agricole pour une meilleure prise en compte des impacts sur l'eau (quantité et qualité)</li> <li>- adapter les cultures au sol pour limiter l'irrigation</li> <li>- exiger un mode de culture triennal</li> <li>- Optimiser l'irrigation et les prélevements pour les autres usages, notamment dans la perspective du CC</li> <li>- baisse des volumes liés à l'irrigation</li> <li>- avoir <b>des débits dans les cours d'eau et qui respectent un rythme 'naturel'</b> (hautes eaux en période hivernale et printanière, étiage en été: maîtriser les lâchers de barrage) et des niveaux suffisants grâce à la mise en place de granulats pour retrouver une bonne hydromorphologie par exemple"</li> <li>- développer des indicateurs de surface (sources, débit, zone humide, nappes alluviales)</li> <li>- appliquer les actions du PGE Charente détaillées dans son avenant 2015-2018</li> </ul>
	Reconquérir la qualité des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>- notamment celles destinées à l'AEP</li> <li>- inclure dans les actions prioritaires le boisement d'une partie des PPR</li> <li>- lutter contre les pollutions : notamment diminuer l'usage des pesticides et réduire l'apport d'engrais</li> <li>- affirmer le soutien aux reconversions agronomiques, à l'agriculture bio, par l'affichage d'objectifs : <b>donner un pourcentage de SAU pour les plans de reconversion, et mettre comme priorité le boisement et la reconversion à l'agriculture bio sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable</b></li> <li>- plan de reconquête plus ambitieux pour les eaux littorales, passant par un travail assidu sur la Charente</li> </ul>
	Education de tous (acteurs et tout public)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- répondre au manque d'appropriation du sujet par tous les acteurs et par le public, et aux comportements contraires à l'atteinte du bon état</li> <li>- le mot Education n'apparaît pas dans le SDAGE Adour Garonne or il apparaît dans la DCE, et devrait être repris.</li> <li>- le SDAGE doit pouvoir <b>être décliné régulièrement auprès des citoyens</b> et pas que lors de la consultation.</li> </ul>
	Renforcer le pouvoir d'action des citoyens	
	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'il y ait une <b>meilleure représentativité des intérêts du milieu aquatique et de la société civile</b> au sein des Agences</li> <li>- elle doit aboutir au principe de prévention : ne pas polluer est plus pertinent (financièrement également) que dépolluer</li> </ul>
	Restaurer la continuité écologique latérale des zones humides liées aux cours d'eau : Ajouter cet objectif dans les 2 SDAGE (cf. annexe)	
Priorité 2	Aspects quantité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- changement de système agricole</li> <li>- relèvement des seuils de coupure en nappes et en rivières</li> </ul>
	Améliorer la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise aux normes des plans d'eau sur cours</li> </ul>
	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser les mesures de concertation dans les territoires</li> <li>- intégrer la gestion des bassins versants et milieux aquatiques comme outils déterminants de la gestion globale de l'eau</li> <li>- mettre en place une gouvernance plus lisible</li> </ul>
	Education / Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une politique de pédagogie de grande envergure : sensibilisation des publics, production d'outils pédagogiques, réalisation d'interventions par des professionnels</li> <li>- Expliquer l'importance de la restauration hydromorphologique aux différents publics notamment aux irrigants : si le milieu se porte bien, les ressources sont plus facilement accessibles car la recharge des nappes est plus importante (ce fut le cas dans 2 bassins versants dans la Vienne).</li> </ul>
	Santé / environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir des indicateurs d'impact de tous les polluants de l'eau (à la fois réceptacle et vecteur des transferts de produits contaminants)</li> </ul>

	Améliorer la qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- reprendre la mise aux normes des forages (cimenter les parois)</li> <li>- changement de système agricole</li> <li>- intercepter les pesticides et engrains avant leur arrivée dans les cours d'eau et les nappes : création de haies, de bandes enherbées, couverture des sols</li> <li>- réduire les pollutions et se préparer à mettre en place des niveaux d'épuration plus importants ; accentuer la mise aux normes des stations d'épuration collective. Se poser la question s'il faut continuer l'assainissement collectif en zone dispersée</li> <li>- limiter l'abondance des nitrates</li> <li>- récupération des eaux de ruissellement sur les routes et autoroutes</li> </ul>
Priorité 3	Prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- action en amont : agir sur les causes plutôt que de les traiter</li> <li>- réduire les déversements parfaitement connus en effectuant un suivi</li> <li>- la réduction des GES est aussi la prévention à terme des effets du changement climatique - on ne peut seulement se limiter à l'adaptation</li> </ul>
	Gérer le partage de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- considérer réellement l'AEP comme une priorité 1, le besoin minimum vital du milieu aquatique en priorité 2, les autres usages en priorité 3</li> <li>- Conserver suffisamment d'eau dans les rivières pour une vie aquatique diversifiée</li> <li>- Études d'impact des prélèvements agricoles hivernaux</li> </ul>
	Développer les actions d'éducation à l'environnement	
	Limiter les pesticides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions « communes sans pesticides » ; généraliser les plans "zéro pesticides"</li> </ul>
	Réduire les pollutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- résoudre les problèmes liés à l'assainissement</li> <li>- reprendre les bandes enherbées qui sont traversées par les drainages qui s'écoulent directement dans les rivières</li> </ul>
	Organiser la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des conditions de gouvernance optimisée quand cela n'existe pas ou trop peu</li> <li>- Avoir une animation cohérente à différents niveaux (bassin / sous-bassin / secteurs à enjeux...) de la gestion globale et adaptée, intégrant l'ensemble des usages et enjeux aux différentes échelles</li> </ul>
	Respecter les objectifs de la DCE dans les délais les plus courts : ... et ce sans toujours faire des reports dans le temps	
Priorité 4	Changer les pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le changement des pratiques agricoles vers des systèmes moins pénalisant en matière de pollution ou de prélèvements</li> <li>- accompagner le développement économique de filières en cohérence avec les enjeux eau</li> <li>- retenues de substitution à revoir à la baisse avec de vraies écoconditionnalités</li> </ul>
	Prévention des pollutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- créer des zones tampons</li> <li>- préserver les nappes des pollutions agricoles</li> <li>- Mobilisation contractuelle des acteurs économiques et financiers agricoles et agro-alimentaires en faveur de la protection des eaux</li> </ul>
	Gouvernance - transparence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire dialoguer les acteurs pour dégager des solutions partagées</li> </ul>
	Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre en soutenant les projets littoraux (population en situation de risque face au réchauffement) exemplaires.</li> <li>- Etudier de manière plus approfondie les trajectoires des écosystèmes sous l'effet du CC</li> </ul>
	restauration morphologique des cours eau	
Priorité 5	Accès à la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance et l'accès à l'information sur l'eau, les milieux naturels, les pollutions, les risques...</li> <li>- Développer l'information et la sensibilisation en s'appuyant sur des spécialistes universitaires notamment</li> </ul>
	Qualité de l'eau et continuité écologique <i>qualité de toutes les eaux et des milieux</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former et informer les maîtres d'ouvrage privés et publics sur la question de la "continuité écologique"</li> <li>- mise en défens des berges- la</li> </ul>
	Gérer l'eau collectivement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régionalisation de la PAC et maintien de la proximité des centres de décisions pour les politiques de l'eau et agricole.</li> <li>- mieux sensibiliser et organiser la participation de tous à la gestion collective et partagée de l'eau et des milieux aquatiques</li> </ul>

### Les moyens financiers : le principe pollueur-préleveur / payeur toujours en déséquilibre.

Des efforts pour équilibrer le principe pollueur-préleveur/payeur, mais le résultat est toujours insatisfaisant :

- **des particuliers toujours largement sollicités** : Les parts entre usagers ne sont pas proportionnelles aux flux de pollution dégradant la qualité de la ressource et aux prélèvements
- **des politiques sont soutenues, qui nuisent au bon état des masses d'eau** (soutien à l'agriculture intensive, soutien aux projets d'urbanisation et d'infrastructures, etc.)
- **un fort déséquilibre à la faveur de pratiques agricoles intensives** qui pourtant contribuent à la dégradation de la ressource
- **trop fort pourcentage des subventions à destination des bassines d'irrigation**, sans connaissance de l'impact des prélèvements hivernaux dans les nappes et sans garantie d'une amélioration des débits des cours d'eau
- **le SDAGE n'est pas traité selon l'approche Développement Durable** (selon les 3 entrées économie – environnement - social)

Des moyens sont avancés pour rétablir cet équilibre :

- **évaluer de l'efficacité financière des investissements** : approche intéressante du SDAGE AG, qui inclut les bénéfices : aller plus loin dans cette voie, incorporer les externalités, à terme pour prouver la pertinence économique des actions de reconquête de la qualité des eaux
- **Besoin d'évaluer le SDAGE selon une approche Développement Durable** : évaluer l'impact des différentes mesures, et les effets obtenus pour chaque action, selon les 3 piliers du développement durable. Cette évaluation pourrait être imposée dans les conditions financières des **Contrats Territoriaux**.
- **Pouvoir déterminer, afficher les moyens financiers** qui seront nécessaires pour **atteindre les derniers pourcentages d'objectifs d'atteinte du bon état**
- **consacrer une part significative de moyens à l'évolution de l'appropriation de la gestion de l'eau par tous et des comportements** (mobilisation du public et la pédagogie) : les moyens sont à mettre sur le suivi des actions, la diffusion d'information sur « comment ça avance » plutôt que sur les « communications » de type consultation actuelle.
- **prendre en compte l'éloignement des masses d'eau vis-à-vis du bon état** dans la répartition financière des aides (s'appuyer notamment sur les diagnostics SAGE). Cependant il ne faut pas relâcher la pression et les aides financières sur les masses d'eau en bon état, pour **respecter également le principe de non détérioration**.

## 2. L'évolution des SDAGE

**Une continuité des contenus entre les Sdage 2010-2015 et les projets de Sdage 2016-2021, mais toujours un manque d'ambition**

Constat :

- bonne volonté affichée, mais absence de nouveauté et manque d'ambition
- poids de lobbies économiques qui restent très présents.
- Trop de priorité donnée au stockage d'eau
- même si les raisons peuvent être comprises, trop d'échéances de reconquête ont été reportées. Malgré l'investissement humain et financier, les résultats sont peu au rendez vous.
- suspicion d'une perte d'ambition pour pouvoir afficher par la suite de bons taux d'atteinte des objectifs
- point positif : en particulier sur le SDAGE AG : le début de la prise en compte des impacts des changements climatiques, même si il reste à évaluer le coût de l'inaction versus le coût de l'action
- manque d'objectifs précis et de priorités dans les SDAGE

Propositions :

- **expliquer les raisons** pour lesquelles des masses d'eau sont maintenant concernées par des **objectifs moins stricts** dans le SDAGE 2016-2021 que le SDAGE précédent (cas de la Charente).
- **éviter les flous de rédaction qui permettent les interprétations** : ex : Dans le SDAGE Adour Garonne la nouvelle rédaction de la mesure C18 rend floue la notion de stockage d'eau, contribuant à sa mise en avant.

- **Besoin d'une volonté politique marquée et ambitieuse**
- La notion de retrouver le bon état n'est pas suffisante, **il faut ajouter la notion de non dégradation des masses d'eau.**

**Une lenteur d'évolution de la reconquête et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et des reports d'objectifs qui ne rendent pas la volonté de reconquête suffisamment ambitieuse**

Constats :

- Des fermetures de captages d'eau potables qui se poursuivent (300 captages en Poitou-Charentes depuis 25 ans)
- Des rivières à secs chaque année
- Des résultats peu probants, tout au moins en matière de bon état écologique
- Le report des dates d'atteinte de la bonne qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques est un très mauvais signe.
- Les politiques publiques semblent se réduire, la volonté réelle de changement n'est pas ressentie
- La maîtrise de la gestion apparaît de plus en plus entre les seules mains de la profession agricole, dont le lobby « *grandes cultures intensives* » est toujours important
- Les reports témoignent d'une certaine inefficacité

Les solutions proposées :

- les **moyens mis à disposition ne doivent pas être que financiers mais permettre l'accompagnement** (animation des programmes), et être **suffisamment importants** pour répondre aux objectifs affichés et prendre en compte les temps d'inertie de mise en place des actions et de réponse des milieux.
- **Avoir des mesures un peu plus drastiques et lever des freins pour certains acteurs** : s'appuyer sur la demande sociétale (et la faire exprimer) sont des leviers possibles
- **Sensibiliser à la prise en compte des milieux aquatiques** en terme de qualité de l'eau
- L'intervention des sciences sociologiques et humaines doit être renforcée
- **Réaliser des fiches actions précises** pour chaque mesure mise en place

**Mieux prendre en compte des préoccupations du citoyen quant à la qualité de l'eau et sa santé, et l'impact sur son prix, sur son niveau de confiance sur les informations qui sont communiquées**

**Un citoyen qui s'exprime peu** ? Des raisons sont évoquées : « Trop peu de moyen y sont consacrés, c'est un point sous-estimé », « Les lobbys font la loi », « On fait semblant d'écouter l'avis des citoyens », « le principe pollueur payeur n'est pas appliqué ». Ainsi que de la méfiance quant à la réelle volonté de reconquérir la qualité de l'eau « les informations qui sont transmises au travers des actions de l'agence de l'eau, s'ajoutent souvent à celles des services de l'Etat (ARS), et des Collectivités locales ou des Syndicats d'eau qui distribuent l'eau potable (avec les factures d'eau). Résultat, les informations deviennent trop complexes et la population ne fait plus confiance tant l'afflux d'informations est contradictoire avec les faibles résultats de reconquête des objectifs de qualité »

**En revanche les attentes et les alertes répétées des scientifiques, des gestionnaires, des associations de consommateurs et de protection de l'environnement, ne sont pas entièrement traduites dans le SDAGE.** « La faute à la réalité économique et politique ... »

Propositions pour permettre au citoyen de se faire entendre et de s'intéresser :

- le former et le sensibiliser tout au long de sa vie, et lui faciliter l'accès aux informations sur l'eau.
- Aborder les problématiques de manière globale, en reliant qualité des eaux et mode de vie : eau et milieux aquatiques, eau et impact sur la santé, prix de l'eau, qualité de l'eau au robinet

**3. L'implication du public, la prise en compte de ses avis, dans les projets de SDAGE**

Propositions et remarques générales :

Le rapport de force entre différents acteurs dans la diffusion d'informations vers le citoyen complexifie l'objectivité et la validité de l'information reçue. L'information diffusée doit **pouvoir permettre au citoyen d'avoir l'ensemble des points de vue**, pour s'emparer de la problématique de l'eau et se forger son propre avis, et entrer ainsi dans un processus démocratique.

Il est nécessaire d'avoir une **politique et une volonté affirmée**, connue **en terme de communication et d'implication du citoyen**.

En terme de sensibilisation, est évoquée l'idée **d'émissions télévisées sur les rivières de grande ampleur et pédagogique**, type Thalassa, Des racines et des ailes ... Une émission Des racines et des ailes est en cours de réalisation sur le fleuve Charente ; il serait intéressant d'y relier la problématique qualité de l'eau. **L'entrée Paysages pour parler des rivières** peut être un bon levier.

### **Des réponses du public à la consultation dont l'utilité est pertinente et participent à comprendre comment l'aider à contribuer**

Constat :

- pour que le public donne son avis, il faut l'intéresser à la question posée et par lui donner envie d'y répondre
- parfois il suffit juste de faire preuve de bon sens, pas besoin d'être technicien spécialisé
- l'avis du public traduit la préoccupation des citoyens sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- il alerte les gestionnaires sur les thèmes qui nécessitent une meilleure communication vis à vis du grand public
- il n'est pas forcément possible de prendre en compte directement son avis ou de valoriser ses réponses qui ne sont pas suffisamment techniques ou averties
- la question récurrente du public face à la consultation : « A quoi ça va servir ? » ; il est persuadé que sa contribution ne va servir à rien
- il n'y a pas suffisamment de retours fait aux citoyens

*Propositions formulées pour aider le public à contribuer :*

- **Sensibiliser le public sur des meilleurs choix de consommateurs et de citoyens**, pour favoriser la reconquête de l'eau
- **Accompagner et la former dans la durée**. Besoin de **beaucoup plus de moyens et de méthodologie** pour sensibiliser à large échelle et de façon efficace et non démagogique
- **Améliorer ses connaissances** pour lui permettre des analyses plus fines
- **Communiquer sur des sujets complexes, les expliquer**
- Se servir de ses réponses pour **définir ses besoins de connaissances et d'explication sur des sujets précis**, et les reprendre dans des publications spécifiques
- Pour **poursuivre son implication**, ses **réponses** pourraient être **valorisées** via une analyse et un retour vers le public sur ses réponses, ainsi qu'un suivi des résultats de la mise en œuvre du SDAGE

### **Eléments d'informations à apporter au citoyen, pour lui permettre de répondre à la consultation :**

Propositions :

- **traduire les informations** des sites des Agences ou de l'ORE : bonne source d'informations en Poitou-Charentes mais qui peuvent parfois être encore trop techniques et difficilement abordables pour des non initiés.
- **développer le rôle des syndicats d'eau**, pour transmettre des informations personnalisées.
- **médiatiser la qualité de l'eau**, comme cela est fait pour la qualité de l'air, la météo ...
- **outils à construire, sur les conséquences des choix de consommation** (ex : usage de pesticides au jardin, produits agricoles issus de filières polluantes...), sur le poids des impôts dans la dépollution (évitables à terme), sur la relation amont-aval...
- **accompagner pour s'emparer des sujets**, pour s'approprier des contenus
- **impliquer les jeunes générations** dans ce domaine, afin que cela devienne un automatisme
- au-delà de fournir au citoyen l'état des eaux, il faut également lui **parler des conséquences de cet état**.
- **Il ne faut pas leurrer le citoyen sur son poids** dans la consultation actuelle, qui intervient tard dans l'écriture des projets de SDAGE. La consultation sur les questions importantes permet elle plus de latitudes pour la prise en compte des observations. **Que le citoyen puisse intervenir plus tôt dans la rédaction du SDAGE**.

### Quelle forme de retour faire au citoyen sur ses remarques et l'évolution de l'état des eaux?

L'information focalisée sur un territoire restreint est un bon moyen d'apporter une information au citoyen sur l'état des masses d'eau : utiliser des vecteurs principalement locaux, régionaux.

*Via Internet* : l'ORE est cité (site Internet, Tome Eau de l'Environnement en Poitou-Charentes), les sites internet des collectivités

Mais Internet ne peut être le seul pour véhiculer ces informations, car les résultats de recherche sur internet sur le mot « eau » sont bien trop nombreux.

Les autres vecteurs cités sont :

- les articles dans les journaux régionaux (4)
- les émissions de radio (3)
- les conférences – débats ou des présentations publiques lors d'évènements (ex : semaine du développement durable ...) (2)
- Dans les journaux municipaux, de communautés de communes (2)
- Les élus locaux sont également une « porte d'entrée » pour faire retomber l'information auprès des habitants d'une commune. Importance de pouvoir sensibiliser et intéresser ces élus aux questions de bon état des eaux. L'exemplarité sur une commune peut avoir un effet boule de neige sur les communes avoisinantes
- Par les factures d'eau (2)
- par le réseau associatif (1)
- Dans les écoles, collèges et lycées (1)
- Dans des réunions de quartier (1)
- Sur le terrain par le biais de panneaux (1)
- organisation régulière de référendums à l'échelle des intercommunalités et des métropoles

Au delà de ces vecteurs, la sensibilisation et l'implication des citoyens devraient se faire plutôt **au niveau des SAGE** (notamment pour les toucher sur un document plus « local »). Cela nécessite une **couverture de l'ensemble du territoire par des SAGE**. L'expérience menée par l'Ifrée et l'EPTB Charente sur un jury de citoyens lors du lancement du SAGE est citée.

### Comment communiquer les résultats d'évaluation de l'état des eaux aux élus locaux ?

Il faut communiquer vers eux via les sujets qui vont les intéresser :

- une sensibilisation préalable sur les questions d'eau est nécessaire.
- Réaliser des actions de formation courtes et adaptées. Les séminaires des Agences ou de l'ONEMA peuvent aussi correspondre à ces formations.
- faire ressortir le côté "intérêt collectif"
- Communiquer une synthèse incluant les principales propositions, en y clarifiant les freins pour leur permettre de défendre une vision à moyen ou long terme
- Faire référence à une actualité, et cibler le sujet sur leur territoire de compétence
- La Trame Verte et Bleue est un levier de communication vers les élus locaux

Propositions de vecteurs d'informations destinées aux élus :

- Mêmes formats que ceux cités pour le citoyen (presse papier et radio régionales, ...)
- les assemblées où tous sont présents
- des commissions ou journée ou demi-journée de l'eau réservée à ces élus
- les associations de maires
- les contacts directs
- disposer d'une commission environnement dans chaque commune
- organiser, proposer pour les élus locaux des journées de terrain, par exemple sur le rétablissement de la continuité écologique, pour montrer les solutions possibles, et échanger, avoir le retour d'expérience de la commune d'accueil. Mettre en place des « parcours pilotes ».

Acteurs de cette information aux citoyens et aux élus (dispositif à construire avec tous) :

- rôle essentiel des agences
- soutien de l'ORE
- soutien d'associations de consommateurs et d'environnement

## Annexe

### **Contexte de cette annexe :**

Importance de la notion de débits : avoir des débits dans les cours d'eau et qui respectent un rythme 'naturel' (hautes eaux en période hivernale et printanière, étiage en été : maîtriser les lâchers de barrage) et des niveaux suffisants grâce à la mise en place de granulats pour retrouver une bonne hydromorphologie par exemple.

Les débits étant restaurés, la notion de niveaux développée dans cette annexe peut être alors 'accrochée' aux dispositions 1C du SDAGE Loire-Bretagne, par exemple, qui traite des annexes hydrauliques.

### **Proposition détaillée pour créer un objectif du type "restauration de la continuité latérale et des zones humides liées aux cours d'eau" dans les 2 SDAGE :**

Actuellement tous les acteurs dans le domaine de l'eau s'accordent pour dire qu'il convient de restaurer les Zones Humides mais mise à part la mesure 7C4 qui exprime la nécessité de maintenir les niveaux d'eau pour le Marais poitevin, aucune explication n'est donnée sur la façon de parvenir à cette restauration pour les Zones Humides connexes aux rivières. Cette proposition répond à cette question.

Le moyen à mettre en œuvre consiste à restaurer les niveaux d'eau des cours d'eau dont le lit mineur s'est enfoncé suite aux curages et aux pics de débit liés à l'imperméabilisation des parcelles (urbanisation et diminution de la porosité des sols agricoles). Ces phénomènes augmentent la concentration des flux d'eau et la force érosive qui incise les lits mineurs. Pour y remédier, il s'agit de retrouver le niveau d'eau d'avant les travaux, ce qui s'obtient grâce à la recharge des cours d'eau en granulats de tailles variables en choisissant judicieusement les sites et en s'assurant de ne pas nuire à la migration longitudinale.

Les effets d'une telle mesure qui correspond en fait à la bonne gestion des Zones Humides connexes aux cours d'eau sont multiples, ils impactent positivement à la fois les habitats, la gestion quantitative et qualitative de l'eau :

- épandage des crues sur des temps plus longs et des surfaces plus importantes
- temps de recharge des nappes plus long et plus intense la colonne d'eau étant plus importante.
- augmentation de l'autoépuration du cours d'eau et des nappes connexes (notamment dénitrification)
- amélioration de la morphologie du cours d'eau avec un milieu aquatique dont les micro habitats sont à nouveau en eau.

Le niveau devra être défini en prenant en compte les usages amont, il sera d'autant plus élevé que les enjeux sont faibles (absence de zones habitées et de terres labourées notamment). On s'efforcera de retrouver des niveaux tels que la différence de hauteur entre la berge et la surface de l'eau soit inférieure à 30 cm pour un débit d'étiage. L'objectif est de permettre, lorsque cela ne nuit pas aux autres usages, des débordements en lit majeur avant le module pour assurer des fonctionnalités biologiques (faune et flore) maximum des zones humides connectées aux cours d'eau. Ce principe permet de palier les à-coup hydrauliques qui diminuent le temps de submersion des zones humides connexes aux cours d'eau.

# L'ARCONCE

vous invite à une réunion publique d'information sur les aménagements programmés dans les prochaines années par le SMAAA (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses affluents)

**le samedi 13 juin 2015 à 16 heures**

**à la salle des fêtes de Montceaux-l'Etoile.**

Cette réunion, en dehors de toute connotation politique, est à l'initiative d'un grand nombre d'habitants de la vallée qui veulent faire entendre leurs voix sur les travaux envisagés.

Monsieur Champetier, spécialiste en hydrologie et en aménagement des rivières, interviendra et répondra à vos questions.

## Venez nombreux...

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

Merci à tous d'avoir répondu à cette invitation.

Derrière L' ARCONCE qui vous y a conviés, il y a un ensemble de personnes soucieuses des différentes actions qui devraient être menées dans les prochains mois, en application d'un contrat territorial élaboré par le S.M.A.A.A.

Avant d'attaquer notre sujet permettez-moi de présenter Charles-François CHAMPETIER, passionné d'hydrologie et d'aménagements de rivière. Il fait référence en la matière et sa connaissance du sujet vous apportera les réponses à toutes vos questions.

Et moi-même, habitant de Saint DIDIER-en-BRIONNAIS depuis 40 années, ingénieur des travaux publics et très attaché au Brionnais.

Cette réunion se veut totalement apolitique, aucune personnalité politique n'y a été conviée. Seuls les maires des communes, traversées par L'ARCONCE en aval de CHAROLLES ont été invités à titre personnel en remerciement des informations qu'ils ont bien voulu nous transmettre.

Cette réunion a pour but :

1. D'informer tous les propriétaires en bordure de la rivière, les exploitants, les habitants de la vallée, qui sont inquiets des enjeux actuels qui portent sur tout le linéaire de L'ARCONCE.
2. De considérer pour le cas particulier de notre rivière les inconvénients de son retour à l'état initial, pour ainsi assurer soi-disant la continuité écologique. Cette continuité étant la ligne directrice du futur contrat territorial.
3. D'élaborer des solutions moins radicales, plus souples et mieux adaptées au terrain tout en considérant notre patrimoine naturel et historique dans cette région merveilleuse et préservée qu'est le Brionnais et notamment la vallée de L'ARCONCE.

4. De vous recenser, afin de poursuivre avec nous une réflexion constructive tout en sachant que les différents organismes face à nous sont totalement déterminés. Seule la création d'un collectif peut faire entendre notre voix.

Avant d'entamer le débat, il convient de rappeler un certain nombre de principes et d'évidences :

- L'ARCONCE est un cours d'eau non navigable et non flottable. Elle est donc du domaine privé, et non domanial. A contrario, les cours d'eau navigables et flottables sont domaniaux, c'est à dire du domaine public fluvial.
- L'utilisation de fonds publics, nécessaires au financement des actions projetées, sur le domaine privé impose au Maître d'ouvrage, en l'occurrence le S.M.A.A.A., que sa mission soit déclarée d'intérêt général. Vous comprendrez la nécessité de se rassembler pour exprimer avec force nos positions au moment de l'enquête d'utilité publique qui sera menée.
- Pour les propriétaires de moulins, ils bénéficient de droits acquis imprescriptibles. Il s'agit d'un droit réel immobilier, à l'usage préférentiel, inaliénable et de caractère perpétuel. A la fin du XIXème siècle, pour la majorité d'entre eux, l'administration d'alors, les Ponts et Chaussées, a fixé un règlement d'eau.(par exemple : la hauteur d'eau à ne pas dépasser dans le bief). Il est bien évident que l'arasement des obstacles (suppression des vannages) entraînera la nullité de leur règlement d'eau et de leurs droits acquis.
- Comment tirer un trait sur des siècles d'ingéniosité humaine pour construire ces moulins et bénéficier de la force hydraulique pour entraîner soit une machine soit une meule, dont la farine était destinée à l'alimentation des populations ?
- Et enfin, comment comprendre le sens d'une loi programme du 13 Juillet

2005 définissant des mesures favorables à une optimisation de l'énergie hydraulique ? Pourquoi alors le S.I.D.E.L (Syndicat Intercommunal de l'Electricité), le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Saône-et-Loire ont-ils participé financièrement à l'entreprise remarquable menée par un groupe d'hommes passionnés, à l'installation d'une turbine (branchée sur le réseau ERDF) au moulin de LUGNY-les-CHAROLLES ?

Maintenant parlons du projet du S.M.A.A., de sa naissance à la réalisation des différentes actions contenues dans le contrat territorial.

La politique de l'eau menée en FRANCE depuis les années 60, sur tout l'hexagone, par la création de six agences de l'eau (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie) s'est vue confortée par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau en date du 23 Octobre 2000. Celle-ci fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. Ses grands principes sont :

1. une gestion par bassin versant ;
2. la fixation d'objectifs par masse d'eau ;
3. la planification et la programmation avec une méthode de travail et des échéances ;
4. une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux ;
5. une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau.

Sur ce dernier point, la consultation du public n'a pas eu lieu, l'étude a même été menée de manière confidentielle. De plus comment voir de la transparence dans cet imbroglio d'organismes : les agences de l'eau, le SDAGE (*schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau*), le SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion de l'eau*), la CLE (*commission locale de l'eau*), le plan d'aménagement et de

gestion durable de la ressources en eau et des milieux aquatique), l' O.N.E.M.A. (*office national de l'eau et des milieux aquatiques*).

La DCE (Directive Européenne Cadre sur l'Eau) une fois en place, restait à la transposer en droit français. Deux voies ont été retenues :

- la voie législative, par un vote au Parlement en décembre 2006, instituant l'ONEMA ;
- par plusieurs circulaires ministérielles, dont celle du 25 Janvier 2010, qui a introduit l'idée de la continuité écologique, exigence non contenue dans la DCE.

Entre temps, en Septembre 2008, notre syndicat (le S.M.A.A.A.) a été créé, avec pour but principal l'entretien de la rivière et 2 ans plus tard sa compétence a été très élargie par l'adoption des grandes idées des techniciens de l'O.N.E.M.A. Une technicienne employée par le syndicat s'est mise au travail et a rédigé le contrat territorial de l'ARCONCE, avec état des lieux, enjeux généraux, analyse détaillée, programme d'actions.

Dans une région où les éleveurs sont face à de graves difficultés économiques, où la disparition des emplois est flagrante, où l'on s'achemine lentement vers une baisse démographique irréversible, faut-il concentrer tant de moyens pour défendre des théories qui ne sont pas prouvées scientifiquement ?

Voilà donc la genèse de toute cette affaire et je laisse maintenant la parole à Monsieur CHAMPETIER pour vous détailler les actions portées dans ce contrat territorial.

Il vous en présentera les avantages (s'il y en a) et les inconvénients.

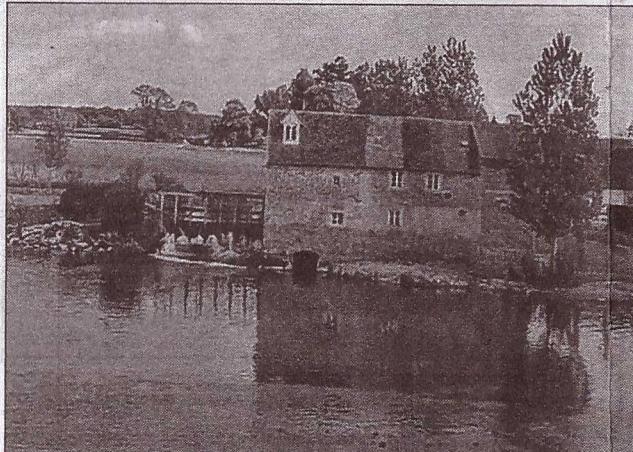
**MONTCEAUX-L'ETOILE.** Samedi, les riverains de la rivière se sont fédérés en réunion publique.

# Une autre voix pour l'Arconce

Le syndicat de l'Arconce doit signer à la fin du mois un nouveau contrat de rivière : une feuille de route de projets pour 5 ans. Les riverains comptent aussi faire entendre leur voix.

Porteur d'un message « totalement apolitique », François Fricaudet a pris son micro devant une salle des fêtes archi-comble. Comme beaucoup, cet habitant de Saint-Didier-en-Brionnais est un riverain de l'Arconce. Comme beaucoup, au vu de l'affluence samedi à Montceaux-l'Étoile en réunion publique, il s'interroge sur les priorités suivies par le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arconce et de ses affluents. Le projet de la rivière pour les cinq prochaines années doit être entériné à la fin du mois. Le syndicat fédère une cinquantaine de communes, du Rousset à Varenne-Saint-Germain, sur les 102 km d'écoulement.

« Comment tirer un trait sur



Le syndicat de rivière de l'Arconce envisage l'arasement de certains ouvrages barrant l'écoulement de l'Arconce. Photo JSL

moulins et bénéficier de la force hydraulique ? », lance François Fricaudet, applaudi par l'assemblée. Dans la lignée des directives européennes, et de la loi sur l'eau, le futur contrat de rivière prévoit l'arasement de certains seuils et barrages.

## Ouvrir le dialogue

Ces ouvrages freinent l'écoulement de l'eau (*lire notre édition du 28 mai*). In ob-

les espèces migratrices. « La continuité écologique, ça se traduit par l'arrivée des pelleuses au bord de l'eau, alerte Charles-François Champtier, président d'une association de Côte-d'Or autour de cette même cause. Cela va changer le paysage, les lignes d'eau, les berges. » Et d'argumenter sur ce qui répond à la définition d'un patrimoine : « La rivière, c'est aussi un milieu social historique et culi-

ne rejettent pas la nécessité d'une continuité écologique, « mais avec le sens de la nuance, avec des solutions moins radicales, plus souples. » « On subventionne l'arasement des barrages, mais pas l'installation de passes à poissons, note Charles-François Champtier. »

« Il n'y a pas d'objectif alternatif pour essayer de conserver ce que l'on a », déplore André Mamessier, maire de Saint-Didier-en-Brionnais. François Fricaudet s'engouffre dans la brèche : « Pourquoi ne pas financer des modernisations plutôt que de démolir ? »

« Est-ce que le niveau d'eau, sans les barrages, nous permettra encore d'abreuver nos bovins ? », s'inquiète un agriculteur. « Le niveau de l'eau a aussi un impact sur la production du pré ! », souligne un autre. « Nous voulons ouvrir le dialogue, trouver des solutions de bon sens et d'amélioration, être partenaire de ce nouveau contrat territorial. »



**FRANÇOIS  
FRICAUDET**

Habitant  
instigateur  
de la réunion

**« Pourquoi  
ne pas financer des  
modernisations,  
plutôt que  
de démolir ? »**

## À SAVOIR

Pour lancer des travaux sur les parcelles privées bordant l'Arconce (effacement de barrages, création d'abreuvoirs...), le Syndicat mixte de l'Arconce et de ses affluents a fait savoir qu'il chercherait à chaque fois le consensus, à travers la signature d'une convention. À noter que pour que des fonds publics abondent des biens privés, la mission doit impérativement être

**Motion ci-dessous (51 foyers signataires) + mémoire « inondations à Courpière: une fatalité? »**

consignée dans les enquêtes publiques:

- PPRI (nov-déc 2009, commissaire enquêteur Mr DRUMAIN)
- SAGE DORE (oct-nov 2012, commissaire enquêteur Mr PERRAUD)

ommuniquée à l'occasion de la consultation du public sur l'eau par le Comité de Bassin Loire Bretagne (déc 2014– juin 2015)

Les Habitants des zones inondables de Courpière

à

Monsieur le Maire de Courpière  
et au Conseil Municipal

Novembre 2009

Monsieur le Maire,  
Mesdames & Messieurs les membres du Conseil Municipal,

C'est avec satisfaction que nous observons que vous vous saisissez du dossier de l'inondabilité de Courpière. Lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 octobre 2009, vous émettez le souhait d'une modification du PPRI afin que les usines Couzon et CTI puissent être à nouveau réutilisées.

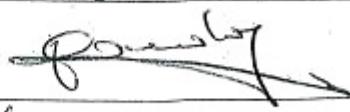
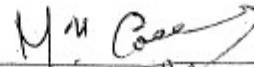
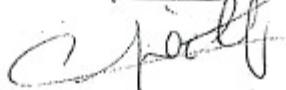
Nous venons vers vous dans un esprit constructif pour vous apporter notre éclairage.

- vous annoncez (la Montagne du 5/11/09) un minimum de 60 emplois... **MAIS** ce sont au moins le **DOUBLE** de foyers qui sont concernés par les inondations... Qu'envisagez-vous pour vos administrés ?
- il est avancé (votre motion du 22/10/09) que depuis la destruction partielle de la prise d'eau du moulin de Lagat, le niveau n'a jamais atteint la cote maxi de +0,43 dans les ateliers depuis 1988... **MAIS** vous n'êtes pas sans savoir que, rien que dans la dernière décennie, les eaux de la Dore et du Couzon sont venues **PAR DEUX FOIS** visiter nos rues et nos maisons (déc 2003 et nov 2008)...

Dès lors, nous sommes confiants dans votre motivation et votre capacité à

- nous aider à mettre en œuvre des améliorations techniques (réseau d'évacuation des eaux pluviales déficient, entretien de fossés et canaux, embâcles en bords de Dore,...)
- être vigilant sur tout aménagement de contention des eaux pour protéger les usines de la rive gauche : tout le monde sait pertinemment que le mur d'enceinte en bord de Dore joue le rôle d'une « digue » qui empêche la rivière de retrouver son champ d'inondation naturel... et qui l'oblige donc à s'épancher en rive droite... chez nous.

Nous, signataires de la présente, restant à votre disposition pour un dialogue constructif, vous adressons, Monsieur le Maire, Mesdames & Messieurs les membres du Conseil Municipal, nos respectueuses salutations

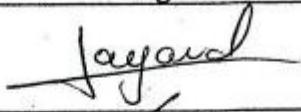
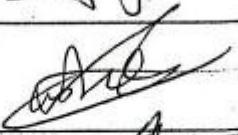
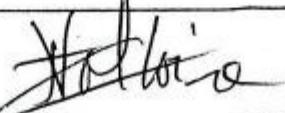
Nom, prénom	Adresse	Signature
Courpière Françoise Barbin		
Barbin		
Habreant Gisèle		
Habreant		
Mme Couzon		
Il EPECHE		

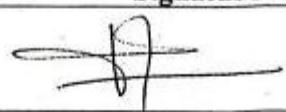
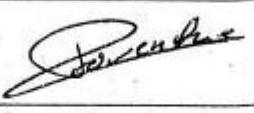
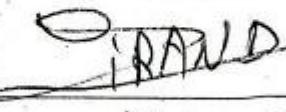
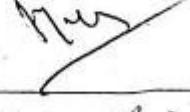
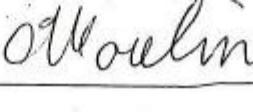
Nom, prénom	Adresse	Signature
BOURG Thierry		Bourg
ANGELY Suzanne		Angely
JOUVO Angélique		jouvo
Sauzele Micheline		Sauzele
Blanguart Frédéric		Blanguart

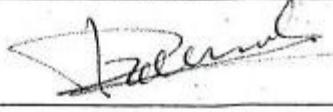
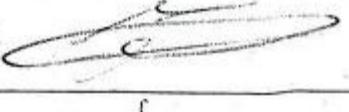
Nom, prénom	Adresse	Signature
Accaloues Félio		Accaloues Félio
Santos		Santos
BECORE Yves		Becore

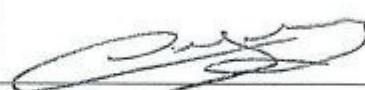
Nom, prénom	Adresse	Signature
FOURIS ARMAND		Fouris
CHABANAT JEAN		Chabanat
FROMENT MARCEL		Froment
LÉVIGNE PIERRE		Lévigne
FROMAGER PIERRE		Fromager

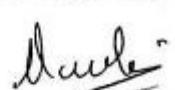
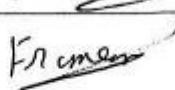
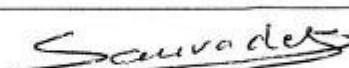
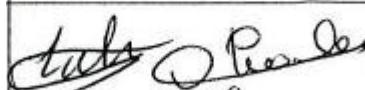
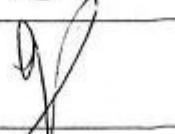
Nom, prénom	Adresse	Signature
St. Poumarat Robert		Poumarat
Poumarat Simone		Poumarat
FERRIER Antoine		Ferrier
FERRIER Bernadette		Ferrier

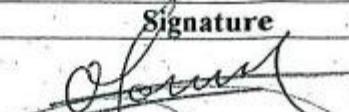
Nom, prénom	Adresse	Signature
Fayard Diolette		
OUSTALET Estelle		
OUBBAT		
THEVENET		
MR et Mme Volovia		

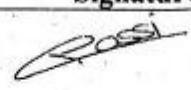
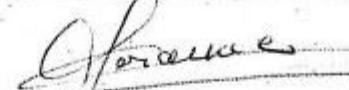
Nom, prénom	Adresse	Signature
PARENT Frédéric		
Provanchère Frédéric		
MIRAND CHRISTOPHE		
REYNIER, G		
Moalim Monique		

Nom, prénom	Adresse	Signature
Provanchère Bernard		
THEALLER Bertrand		
VIALLE Bernard		
TONAT Michel		
Thien J. F.		

Nom, prénom	Adresse	Signature
SARRY Jean		
DOGILBERT Serge		
Rapouze - Jean - Goku -		

Nom, prénom	Adresse	Signature
Maudin		
Frament		
SAUVADET		
Hôte d'me Charles Michel		
M <sup>me</sup> GAYVALLET		

Nom, prénom	Adresse	Signature
Honnor Eric		

Nom, prénom	Adresse	Signature
Rossi Amandine		
Rossi Frébrice		
MORANNE		
MORFAT		
DUPRAISSE		

**Secrétariat technique de bassin  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
9 avenue Buffon  
CS 36339  
45063 Orléans Cedex**

Objet : Consultation du projet du SDAGE 2016-2021

Le

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens du canton de

Nous souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021. Nous avons été interpellés par le chapitre n°2 intitulé « Réduire la pollution par les nitrates ».

Ce chapitre renforce les mesures et les objectifs sans faire de bilan objectif des efforts fournis compte tenu de l'âge des données utilisées. Il fixe de manière arbitraire des objectifs chiffrés de réduction de flux dans les principaux affluents de la Loire pouvant aller jusqu'à 40%. Cela ne tient pas compte des pratiques de chaque bassin versant et donc des efforts déjà mis en œuvre depuis de nombreuses années en Vendée sur la Sèvre Nantaise. Cela nous semble arbitraire et injustifié, et ouvre la porte aux contentieux.

Par ailleurs, le chapitre tend à renforcer les dispositions des programmes d'action nitrate régionaux qui ont fait l'objet d'âpres discussions pour les adapter au mieux à chaque territoire et à chaque particularité culturelle. Elargir les bandes tampon n'est pas efficace pour lutter contre les risques de pollutions diffuses. Les 10 m de l'arrêté régional que nous appliquons répondent déjà à ce besoin de protection.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Un groupement de citoyens du canton de

**Secrétariat technique de bassin  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
9 avenue Buffon  
CS 36339  
45063 Orléans Cedex**

Objet : Consultation du projet du SDAGE 2016-2021

Le

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens du canton de

Nous souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021. Nous avons été interpellés par le chapitre n°3 intitulé « Réduire la pollution organique et bactériologique ».

Les arrêtés de décembre 2013 pour les ICPE demandent des apports de fertilisants adaptés aux capacités exportatrices des cultures et dimensionnent le plan d'épandage uniquement sur les nitrates.

L'obligation d'équilibre sur le paramètre de phosphore pour une exploitation en installation classée n'est pas durable. En effet, l'exigence d'un équilibre strict de la fertilisation phosphorée mettrait en difficulté les élevages au niveau de la gestion de leurs effluents. Elle entraînerait également une augmentation du recours aux engrains azotés de synthèse pour atteindre une fertilisation équilibrée, ce qui est une aberration environnementale.

Par ailleurs, cette exigence induirait une augmentation des surfaces épandables et donc une concurrence accrue entre agriculteurs et collectivités pour ces surfaces.

Le phosphore n'arrive dans les cours d'eau que par les processus d'érosion, la mise en place de dispositifs anti-érosion (de type talus) serait donc plus efficace.

Enfin, l'interdiction des rejets des dispositifs de drainage revient à interdire le drainage purement et simplement. Or, en matière de lutte contre l'érosion et donc de transfert de phosphore vers les cours d'eau, le drainage ralentit le flux.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Un groupement de citoyens du canton de

**Secrétariat technique de bassin  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
9 avenue Buffon  
CS 36339  
45063 Orléans Cedex**

Objet : Consultation du projet du SDAGE 2016-2021

Le

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens du canton de

Nous souhaitons prendre part à la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021. Nous avons été interpellés par le chapitre n°7 intitulé « Maitriser les prélèvements d'eau ».

Les propositions faites sont en incohérence avec le plan d'adaptation au changement climatique (PNACC) 2011-2015 où la mobilisation de l'eau est l'un des leviers d'adaptation proposé. L'écriture du SDAGE pourrait rendre très difficile voire impossible la bonne réalisation des futurs contrats territoriaux en matière de stockage de l'eau.

Dans notre canton, situé hors ZRE, le SDAGE, qui ne doit pas créer de droit, oblige à une gestion coordonnée des prélèvements. Cela nécessiterait de disposer d'un inventaire exhaustif des prélèvements déjà pratiqués avant d'envisager le potentiel supplémentaire ou de le limiter à la situation actuelle. Cette situation contribuera inévitablement à bloquer toute possibilité nouvelle de prélèvement considérant que cette contrainte est inadaptée aux moyens dont disposent les services de l'État, ce qui interdira de fait tout nouveau prélèvement.

Les études d'impacts que doivent réaliser les porteurs de projet dans le respect du Code de l'environnement sont suffisantes pour garantir l'accès aux volumes hivernaux sans préjudices pour le milieu.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Un groupement de citoyens du canton de

ORLEANS, reçu le :

**19 JUIN 2015**

**AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**

**PETITION**  
**AVIS SDAGE 2016 / 2021**

**Nous contestons la méthode très directive de rédaction du projet SDAGE 2016 / 2021 avec des dispositions qui sont inacceptables en l'état.**

**Nous demandons une concertation avec les organismes de gestion de l'eau.**

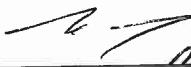
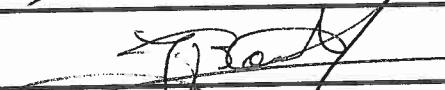
**Fait à Puiseaux, le 17 Juin 2015**

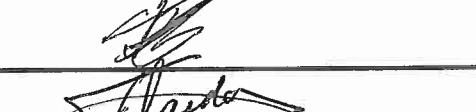
**Société Coopérative Agricole  
de la Région de Puiseaux**  
3, rue de la Gare des Marchandises - 45390 PUISEAUX  
Tél. 02 38 32 37 37 - Fax 02 38 32 37 34  
SIRET 775 607 849 00012 - RCS Orléans 775 607 849 - APE 4621Z  
Agrement 45-302 - GNI 11465

**Coopérative Agricole de Puiseaux**

3, rue de la Gare des Marchandises • 45390 PUISEAUX  
Tél. 02 38 32 37 37 • Fax 02 38 32 37 34  
cooppuiseaux@cooppuiseaux.fr

**PETITION PROJET SDAGE 2016/2021**

NOM / PRENOM	SIGNATURE
MALCHERE THIERRY	
GANDRILLE Christiane	
FOYARD Bruno	
AUDEBERT Maud	
BOULET Eric	
PIRALIET Philippe	
HERBIOT EMANUEL	
CHAVANNEAU Jacky	
SEVESTRE Brank	
CHAVANNEAU J-C	
Giffet Pascal	
HAZINE Dominique	
BAUCHET Alain	
GENDROP Claude	
COURTOIS Patrice	
VINCENT Eric	
BURGUET J-UL	
DEUIL Ludovic	
LEFORT Guillaume	
PAZION Gérald	

VERLET Denis	
PIERRE Alexandre	
EARL de la BARDE	
BARBEAON Bertrand	
CHARDON France	
ROULON Didier	
VILLETTÉ Philippe	
RIVAUT Franck	
DESFORGES Jean-Charles	
Combe Vincent	
PAUD'HOMME Jeannick.	
GUYARD Serge	
HANGEANT Jean-Claude	
Douine Jean-Marc	